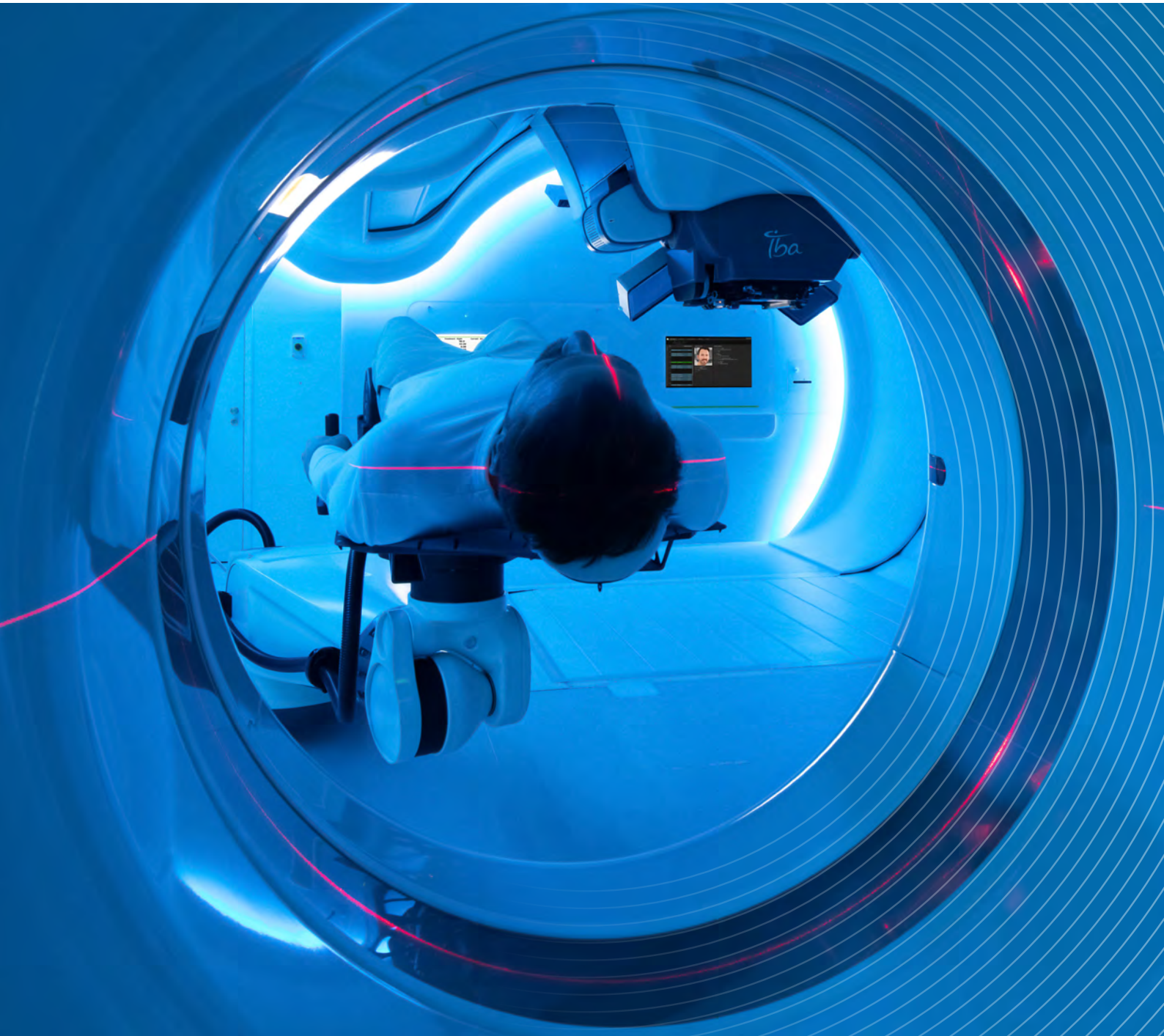


PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

RAPPORT ANNUEL 2022

Life,
Science.





TABLE

des matières

IBA, leader mondial	1
Nos valeurs	3
IBA : l'année 2022 en bref	4
Message d'Olivier Legrain	5
Les soins aux patients, ce qui nous tient à coeur	7
1 Solutions Industrielles	9
2 Solutions RadioPharma	15
3 Protonthérapie	21
4 Dosimétrie	27
Une entreprise engagée	31
Rapport de gestion	44
a. Déclaration des dirigeants	45
b. Événements marquants de l'exercice	45
c. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	51
d. Succursales de l'entreprise	57
e. Conflits d'intérêts	57
f. Compétence et indépendance des membres du comité d'audit	58
g. Déclaration de gouvernance d'entreprise	58
h. Codes de conduite	81
i. Rapport sur les activités non-financières	92
j. Etats financiers annuels consolidés	93
k. Recherche et Développement	96
l. Augmentations de capital et émissions d'options d'achat d'actions et d'obligations convertibles	96
m. Rachat d'actions propres	96
n. Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat	97
o. Instruments Financiers	100
p. Acquisitions significatives et cessions en 2022	101
q. Perspectives générales pour 2023	101
IBA SA Etats financiers annuels	103
États financiers consolidés IFRS	107
a. États de la situation financière consolidée	108
b. Compte de résultats consolidés	109
c. États consolidés du résultat global	110
d. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	111
e. Tableau consolidé des flux de trésorerie	112
f. Notes aux états financiers consolidés	113
g. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	185
Renseignements de caractère général	191
La bourse et les actionnaires	195
GRI index	197
IBA contact	206

IBA Leader mondial



Nous sommes le leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Nous concevons, produisons et commercialisons des solutions innovantes destinées au diagnostic et au traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi qu'à des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux.

Partout dans le monde, en ligne avec notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies, des milliers d'hôpitaux sont équipés d'accélérateurs de particules et d'appareils de dosimétrie conçus, fabriqués et entretenus par IBA.

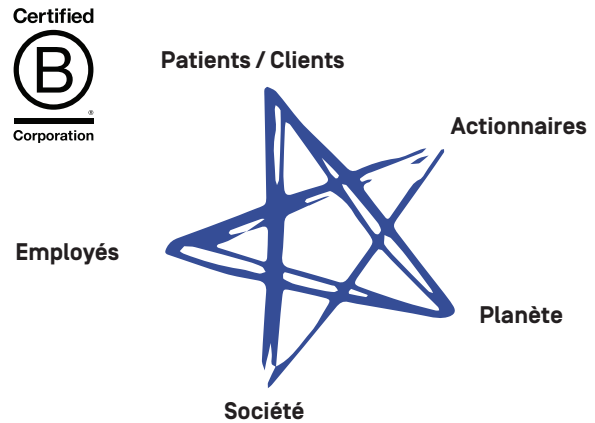
Notre engagement envers la vie, les relations que nous avons établies au fil du temps avec nos clients et partenaires, ainsi que notre esprit d'innovation et notre volonté de rechercher sans cesse le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise scientifique unique. Nous nous démarquons par des rapports humains profonds illustrés par : la Vie, la Science : Life, Science.

À travers nos quatre principaux secteurs d'activités, Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie, nous offrons aux professionnels de la santé les solutions qui leur permettent d'assurer à leurs patients une approche des soins de santé totalement intégrée.

Comment agissons-nous ?

Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui constitue une force pour le bien et qui crée de la valeur partagée, et à long terme, pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous sommes une entreprise certifiée B Corporation (B Corp™).



Nos clients et leurs patients :

nous développons pour nos clients la technologie la plus performante afin qu'ils puissent procurer les meilleurs diagnostics et traitements disponibles à leurs patients.



Nos employés :

nous leur offrons des emplois de qualité dans un environnement stimulant, convivial et fondé sur des valeurs éthiques.



Notre société :

nous privilégions un modèle entrepreneurial durable au service de la société, dans le respect des limites de notre planète.



Notre planète :

nous travaillons constamment à la réduction de l'impact environnemental de nos produits et de nos activités.



Nos actionnaires :

nous nous montrons dignes de leur confiance en constituant un investissement financier sain et en agissant selon nos valeurs.

Pourquoi le faisons-nous ?

POUR PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

Depuis plus de trente ans, IBA place la finalité de l'entreprise et de son projet au cœur de ses activités, comme l'exprime notre mission « Protéger, améliorer et sauver des vies ».

Toutes nos activités servent le même objectif : avoir un impact positif sur la santé des gens en fournissant aux professionnels de la santé les solutions de diagnostic et de traitement les plus efficaces et les plus précises, ainsi que des solutions de stérilisation sûres. Cette finalité s'articule de différentes façons au profit de l'ensemble de nos différentes parties prenantes concernées.

UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL FLEXIBLE ET RÉSILIENT

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus volatile, nous avons su faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et de résilience.

Ces valeurs sont fondamentales pour assurer le succès continu de nos activités commerciales.

Nous continuons à nous concentrer sur la qualité et l'innovation et grâce à d'excellentes ventes sur nos marchés (Protonthérapie, Dosimétrie, Solutions Industrielles et Solutions RadioPharma), nous gérons une base installée de plus en plus large, et nous concentrons davantage sur les services et les upgrades de nos équipements.

NOS valeurs



CARE

Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos collaborateurs, de notre société, de notre planète et de nos actionnaires.



DARE

Créativité, innovation et passion sont essentielles pour notre entreprise qui repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons pour créer de meilleurs résultats.



SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.



BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

IBA : L'ANNÉE 2022

en bref

4

activités
commerciales

12%

du chiffre d'affaires
investi dans la R&D

40

pays

5

continents

73

centres de protonthérapie
vendus

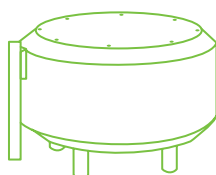
55

contrats de service
en protonthérapie



120.000+

patients traités
sur un équipement
de protonthérapie IBA



650+

accélérateurs vendus



1.817

employés

6,1

EUR millions
de bénéfice

B Corp 97+ pts

score proforma 2022

60

nationalités

42%

de part de marché
en protonthérapie

MESSAGE

d'Olivier Legrain

Au cours de l'année écoulée, nous avons concentré nos efforts sur la pérennisation de l'entreprise. Nous avons investi de manière ciblée dans notre infrastructure, dans la recherche et dans le développement pour consolider notre position de leader sur les différents marchés dans lesquels IBA est active. Avec un carnet de commandes solide, une bonne visibilité des revenus et une position de trésorerie élevée, nous sommes confiants quant aux perspectives de l'entreprise en 2023 et au-delà.

IBA clôture un exercice prolifique, porté par une augmentation sensible des ventes dans toutes ses divisions. Les carnets de commandes ont atteint un niveau record en 2022.

Le marché de la protonthérapie a connu une forte dynamique en Europe et aux États-Unis. L'année aura été marquée par l'accord portant sur la commande de 10 systèmes de protonthérapie conclu avec le ministère de la Santé espagnol. Il s'agit de la plus importante commande jamais reçue par IBA pour un même client.

IBA n'est pas que le leader du marché de la protonthérapie et je me réjouis particulièrement de la croissance exponentielle des ventes de notre division Industrial Solutions ainsi que des performances de nos divisions Dosimetry et RadioPharma Solutions.

Sur le plan de la durabilité, nous avons poursuivi nos investissements dans des équipements et produits à faible empreinte carbone et limités dans leur production de déchets. À travers diverses initiatives, nous avons par ailleurs renforcé notre engagement à offrir un lieu de travail équitable, diversifié, inclusif et respectueux de l'environnement. L'entreprise a notamment amélioré son score CDP à B- et, selon un audit externe, son score B Corp est désormais estimé à plus de 97. En 2022, des investissements ont été consentis, entre autres, dans l'éco-conception et l'évaluation du cycle de vie, la mobilité verte, l'énergie solaire et la compensation carbone. Enfin, pour la première fois, un tiers des primes variables des dirigeants de l'entreprise sera basé cette année sur l'amélioration de la durabilité, estimée sur la base des critères B Corp.

Pour l'année à venir, nous prévoyons la poursuite de fortes prises de commandes dans toutes nos activités. Les services continueront d'assurer des revenus récurrents stables tandis que le bilan solide et l'excellente position de trésorerie de la société nous permettront de saisir les opportunités de croissance qui se présenteront éventuellement.

Malgré la situation géopolitique actuelle et les incertitudes économiques, nous disposons d'une visibilité claire quant à nos performances futures et nous sommes confiants dans notre capacité à nous développer dans les années à venir et à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation des challenges globaux relatifs aux chaînes d'approvisionnement, d'un retour de l'inflation à un taux aux alentours de 3% et dans la mesure où les conditions d'accès à certaines régions se normalisent, nous estimons pouvoir communiquer des prévisions à moyen terme, basées sur la perspective du maintien d'un niveau de prises de commandes élevé, notamment dans les activités Protonthérapie et Industrial Solutions.

Sous réserve de ces facteurs, nous prévoyons un taux de croissance annuel moyen des revenus de l'ordre de 15 % entre 2022 et 2026, revenant à quasiment doubler ceux-ci au cours des quatre prochaines années. Nous projetons un bénéfice récurrent avant impôts (REBIT) équivalant à environ 10 % du total des ventes d'ici 2026, progressivement délivré et pondéré après 2024, au fur et à mesure que les effets macro-économiques actuels s'estompent et que l'effet de levier opérationnel s'accélère avec le volume. Nous prévoyons enfin des dépenses d'investissement (CAPEX) de quelques EUR 10 à 12 millions par an jusqu'en 2026 pour soutenir le développement de l'infrastructure, l'innovation, la durabilité et la numérisation et ce afin de maintenir l'offre de pointe d'IBA et de favoriser sa croissance future.

Suite aux résultats de l'exercice 2022, le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale annuelle le versement d'un dividende brut d'EUR 0,21 par action en 2023. Il s'agit d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Si elle est approuvée, la prime annuelle versée aux employés sera établie au même niveau que le dividende conformément à l'initiative de l'entreprise de partager la valeur créée avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer

Care

IBA est le leader des technologies d'accélération de particules. Notre raison d'être, qui inspire et motive nos collaborateurs, est claire : protéger, améliorer et sauver plus de vies, chaque jour, tout en créant de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

“

”

LES SOINS AUX PATIENTS, ce qui nous tient à cœur

Chez IBA, nos solutions innovantes et de haute qualité visent à accompagner les patients tout au long de leur parcours. Notre mission, qui consiste à protéger, améliorer et sauver des vies, va du diagnostic, avec des produits radiopharmaceutiques, au traitement via la thérapie par faisceau de particules. Elle couvre également la stérilisation de matériel médical pour des opérations plus sûres et le contrôle qualité des équipements médicaux émettant des radiations.

01 Stérilisation

L'activité principale de la division Solutions Industrielles (Industrial Solutions) est le développement de solutions pour des applications telles que la stérilisation des dispositifs médicaux. Ces processus de stérilisation innovants permettent à l'industrie médicale d'être beaucoup plus respectueuse de l'environnement en évitant l'usage de produits chimiques toxiques et de matières radioactives, ainsi que les résidus et les dangers qui y sont associés.

02 Diagnostic

Solutions RadioPharma développe des produits utilisés pour la production d'isotopes et de produits radiopharmaceutiques, précieux dans le cadre du diagnostic du cancer, ainsi qu'en cardiologie ou en neurologie. Nous soutenons les hôpitaux et les centres de distribution radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et l'exploitation de leur radiopharmacie.

03 Traitement

IBA est le leader technologique mondial dans le domaine de la protonthérapie. La protonthérapie est considérée comme une des formes les plus avancées de traitement du cancer par rayonnements ionisants. Grâce aux propriétés uniques des protons, il est possible de cibler la tumeur de manière plus précise. Les protons déposent la majorité de leur énergie dans une zone contrôlée, ce qui réduit l'exposition aux radiations potentiellement nocives des tissus sains qui entourent la tumeur.

04 Dosimétrie

L'activité Dosimétrie offre aux hôpitaux une gamme complète d'outils et de logiciels d'assurance qualité, dédiés notamment à l'étalonnage et aux contrôles de leurs équipements de radiothérapie et de radiologie. Cette technologie est essentielle pour garantir que la dose prescrite est délivrée dans un endroit ciblé du corps du patient. La précision et le contrôle sont essentiels pour assurer la sécurité du patient et l'administration de la dose adéquate.



01 Stérilisation



02 Diagnostic

Avec l'autorisation de Philips



03 Traitement

Proteus® ONE



04 Dosimétrie

1 | Solutions Industrielles



Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à des solutions d'ionisation plus durables pour LA STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX.

IBA est le leader mondial des accélérateurs d'électrons pour des applications industrielles. L'irradiation par faisceaux d'électrons (E-beam) et par rayons X peut être utilisée dans un large éventail d'applications, comme l'irradiation des aliments ou la réticulation des polymères. Cependant, IBA se concentre plus que jamais sur le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux. Ce marché voit actuellement des changements importants, favorable à IBA, en raison des contrôles de plus en plus stricts et de la rareté des deux technologies dominantes : le rayonnement gamma et l'oxyde d'éthylène.

Après un ralentissement des activités en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 qui a créé des problèmes logistiques et une diminution des volumes de soins de santé et de chirurgie, les volumes de matériels à stériliser repartent à la hausse. À ces volumes viennent s'ajouter une demande de stérilisation de nouveaux produits nécessaires à la recherche et à la production de vaccins, tels que les bioréacteurs. Fin 2021, ces événements ont augmenté la pression sur le marché de la stérilisation en termes de délais et de coûts. Cette situation tendue s'est maintenue en

2022 et a été confirmée par une très forte demande de solutions intégrées d'irradiation par faisceaux d'électrons et par rayons X. Elle devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et au-delà.

Afin de conquérir ce marché en pleine croissance, IBA a développé un nouveau portefeuille de services et de solutions complètes basées sur l'emblématique Rhodotron®. Ces solutions permettent aux clients, ou aux centres de services, de stériliser directement les boîtes contenant des dispositifs médicaux par E-beam ou des palettes par rayons X, ou les deux. Elles constituent aussi une alternative écologique et facilement accessible aux produits chimiques toxiques tels que l'oxyde d'éthylène et aux matières nucléaires telles que le cobalt 60.

Le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux étant désormais sur une voie favorable et durable, IBA s'appuie sur sa technologie unique pour relancer et explorer d'autres applications historiques, telles que l'irradiation d'aliments et des applications environnementales. Pour aborder ce marché sous un nouvel angle, IBA propose une offre de produits plus complète et associée à de nouvelles options de financement. En outre, les équipes d'IBA ont rendu possible la première production mondiale de radio-isotopes avec un Rhodotron® à haute énergie, le TT300-HE.



DES SOLUTIONS PLUS ÉCORESPONSABLES : UNE MISSION AU QUOTIDIEN

L'accélérateur électrique Rhodotron® constitue l'option la plus respectueuse de l'environnement car il permet d'éviter l'usage de produits chimiques toxiques et de matières radioactives, ainsi que les pollutions et les dangers qui y sont associés. Et pourtant, l'ambition d'IBA est d'aller encore plus loin.

La société déploie désormais davantage de ressources et approfondit ses recherches pour s'assurer que l'ensemble de la solution proposée s'inscrit dans une démarche plus écoresponsable.

Associée aux dernières technologies en termes de production d'énergie verte, d'efficacité accrue du processus d'ionisation, de recirculation des calories perdues, de cogénération, de modélisation numérique, de numérisation et de manutention des produits développée pour l'industrie logistique, l'irradiation peut être davantage optimisée pour réduire l'empreinte écologique totale de l'industrie de la stérilisation par rapport aux autres technologies classiques. Grâce à ses collaborations avec des acteurs majeurs tels qu'Engie-Tractebel, IBA démontre que le rayon X sera un processus de plus en plus durable à l'avenir.



UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE, UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ, UNE RELATION SOLIDE ET PÉRENNE: BEYOND™

Initialement axée sur le développement d'accélérateurs d'électrons performants, IBA se concentre désormais sur le développement d'une large gamme de services et de produits destinés à l'industrie de l'irradiation. Avec l'emblématique Rhodotron®, les prospects et les clients bénéficient désormais d'un accompagnement qui s'étend du concept initial à l'exploitation d'une installation d'ionisation efficace, rentable et durable. Cette expérience client se nomme BEYOND™.

Grâce à l'expérience BEYOND™, les clients peuvent désormais s'appuyer sur des outils numériques pour modéliser et optimiser la conception de leur produit, de leur futur processus, ainsi que modéliser les performances de leur centre dès le premier jour. À titre d'exemple, IBA et TRAD, une société française spécialisée dans la modélisation des rayonnements, collaborent pour rendre la simulation numérique accessible à un large éventail de fabricants de dispositifs médicaux et de centres de service. Ces outils permettent d'économiser des mois de tests de produits et des tonnes de CO₂ pendant la production. Les clients peuvent également tester leurs produits tout en étant formés chez notre partenaire Aerial à Strasbourg, en France, dont le site est équipé d'un Rhodotron® et de toutes les modalités d'ionisation. Par ailleurs, tous les prospects et clients sont invités à se familiariser et à se former à l'irradiation dans notre nouvelle académie et notre nouveau centre d'expérience utilisateur, l'INDUX, situés à Louvain-la-Neuve, en Belgique.

Pour aller encore plus loin, en 2022, IBA a élargi l'éventail des services offerts pour un centre d'irradiation encore plus intégré. Les prospects peuvent désormais commencer leurs projets par une étude de pré-ingénierie détaillée, opter pour un service personnalisé pour la montée en puissance de la production et la formation, et même choisir des options de financement et de leasing.

BEYOND™, QUATRE SOLUTIONS INTÉGRÉES QUI REFLÈTENT L'AMBITION DES CLIENTS

Des solutions articulées autour de l'emblématique RHODOTRON®.

BE EFFICIENT

La solution qui tire parti de la puissance du Rhodotron® et des solutions de convoyage haut de gamme pour traiter de grands volumes avec la plus grande efficacité.

BE SOFT

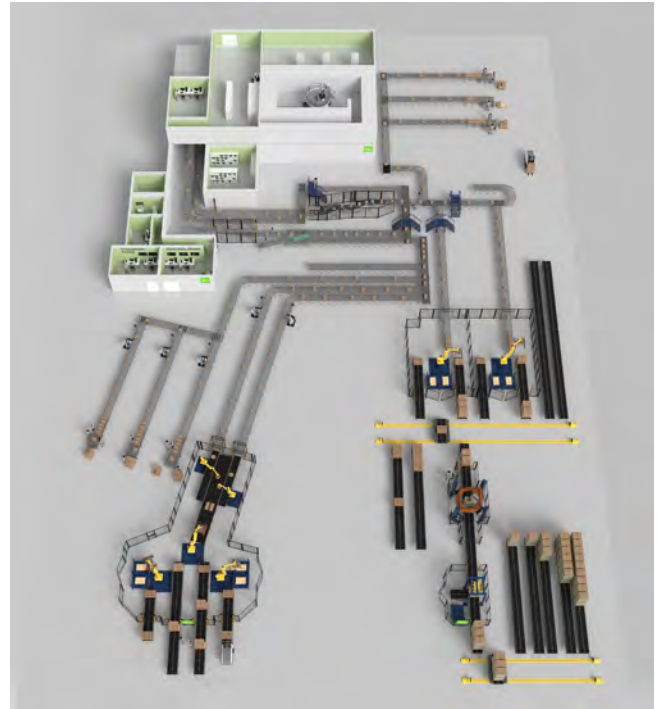
La solution idéale pour traiter les produits fragiles et de grande valeur qui doivent être manipulés avec soin.

BE-WIDE

La solution unique pour l'irradiation de palettes par rayons X, avec la garantie d'atteindre un rapport d'uniformité de dose optimal.

BE-FLEX

La solution pour les centres polyvalents qui offre l'avantage d'avoir un Rhodotron® unique pour la génération de faisceaux E-beam ou de rayons X avec des énergies différentes dans une ou plusieurs salles de traitement.



Une expérience que nous vivons ensemble tout au long du trajet



LE CENTRE INDUX - LA COMPÉTENCE S'ACQUIERT PAR LA PRATIQUE

Ce centre d'excellence est un élément clé du soutien continu que nous apportons à nos clients. Le centre accueille les stagiaires à chaque étape du parcours pour leur offrir une expérience immersive dans un environnement industriel réel. Plus d'une centaine de clients ont déjà bénéficié d'une formation à l'INDUX, leur permettant d'être parfaitement à l'aise avec leur équipement et d'optimiser le temps de fonctionnement de leur centre. En 2023, IBA va élargir son offre de formation avec la création d'un second centre INDUX aux États-Unis, qui se concentrera sur la formation des ingénieurs de maintenance sur site, ainsi que des clients existants et des prospects.



Regardez la vidéo :
Gréement (rigging) d'un
Rhodotron® haute énergie.



Découvrez ce que le Centre
INDUX peut vous apporter !

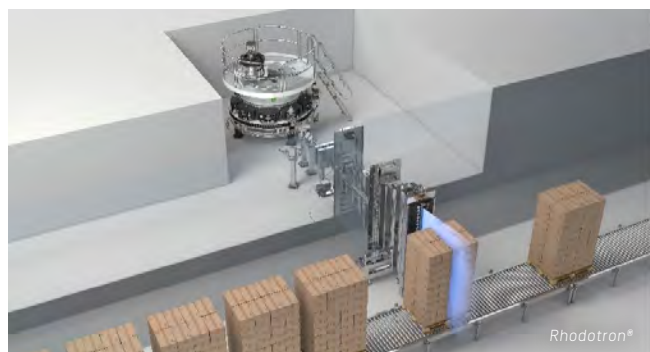
L'IRRADIATION PAR RAYONS X EST RECONNUE COMME LA TECHNOLOGIE LA PLUS SÛRE POUR FAIRE FACE À LA CROISSANCE DE L'INDUSTRIE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

L'industrie des dispositifs médicaux se compose d'une large gamme de produits pour le diagnostic et le traitement des patients. Cette industrie couvre des secteurs multiples et inclut tous les produits médicaux à usage unique, tels que gants chirurgicaux, tubes de dialyse, patches pour diabétiques, implants orthopédiques, seringues, etc.

Outre ces produits et leurs volumes, qui croissent organiquement avec la population, la crise de la COVID-19 a accéléré la croissance de nouvelles industries liées aux thérapies cellulaires, ainsi qu'à la recherche et à la production de vaccins : le secteur du biotraitement. Depuis 2022, ces volumes viennent s'ajouter aux besoins de stérilisation engendrés par la reprise des soins généraux créant la nécessité d'importantes capacités de stérilisation. Les volumes de processeurs biologiques devraient continuer à croître malgré la diminution de la pression liée à la COVID-19.

Aujourd'hui, la stérilisation des dispositifs médicaux à usage unique et des processeurs biologiques enregistre une croissance annuelle de 7 à 10 % et repose pour environ 85 % de son volume sur deux procédés : l'oxyde d'éthylène (OEt) (~50 %) et le rayonnement gamma (~35 %). Le rayonnement gamma subit une pression d'approvisionnement due à la fermeture de plusieurs réacteurs nucléaires autour du globe, source d'une importante pénurie et d'une forte augmentation des délais et des prix. L'oxyde d'éthylène a été affecté par des problèmes de toxicité et la fermeture de plusieurs sites dues à la détection de résidus.

Ces problèmes ont généré un engorgement sur le marché de la stérilisation, et une pression importante sur la chaîne d'approvisionnement des fabricants de produits médicaux. L'irradiation par faisceau d'électrons et par rayons X offre des alternatives compétitives à l'oxyde d'éthylène et au rayonnement gamma. Les deux techniques reposent sur l'électricité et ne présentent aucun problème majeur de réglementation.



L'ESSOR DES RAYONS X

Depuis les années 1990, IBA est le pionnier de l'irradiation par rayons X et, jusqu'en 2020, seul un site de référence en Suisse était opérationnel dans le monde. En raison des événements mentionnés précédemment, l'acceptation et l'utilisation de la technologie des rayons X s'accélérent aux quatre coins du monde. Un deuxième site industriel a été mis en service aux Pays-Bas en 2021, et plus de dix nouveaux sites seront opérationnels à partir de 2022-2023. Les rayons X sont reconnus par les principaux centres de service et fabricants de dispositifs médicaux comme étant la technologie la plus sûre pour faire face à la croissance du volume, et ce, tant pour les entreprises que pour les patients.

Grâce à son ambitieux programme de R&D lancé en 2010, les solutions par rayons X utilisant le Rhodotron® sont reconnues par tous les acteurs du secteur comme étant le produit le plus performant et le plus durable pour la stérilisation par rayons X. Une installation IBA peut traiter jusqu'à 100 000 palettes et fonctionner 24 h/24 et 7 j/7 avec un nombre limité d'opérateurs et seulement quelques jours d'entretien par an. Grâce à de solides programmes de numérisation et de durabilité, cette performance continuera à progresser et à dominer le marché dans les années à venir.

Dans ce contexte, 2022 a été une nouvelle année de forte demande pour les solutions de stérilisation par rayons X. IBA a notamment annoncé la signature de deux projets intégrés. Ces projets comprennent un Rhodotron®, une nouvelle technologie de convoyeurs suspendus robustes et efficaces, un système de contrôle des processus, une connexion ERP et la dosimétrie, ainsi que, pour l'un des deux projets, un entrepôt entièrement automatisé de plus de 1 000 palettes. En parallèle, un troisième centre d'irradiation par rayons X a été livré et mis en service en Asie.

UNE CROISSANCE ENCORE PLUS RAPIDE EN AMÉRIQUE ET EN ASIE

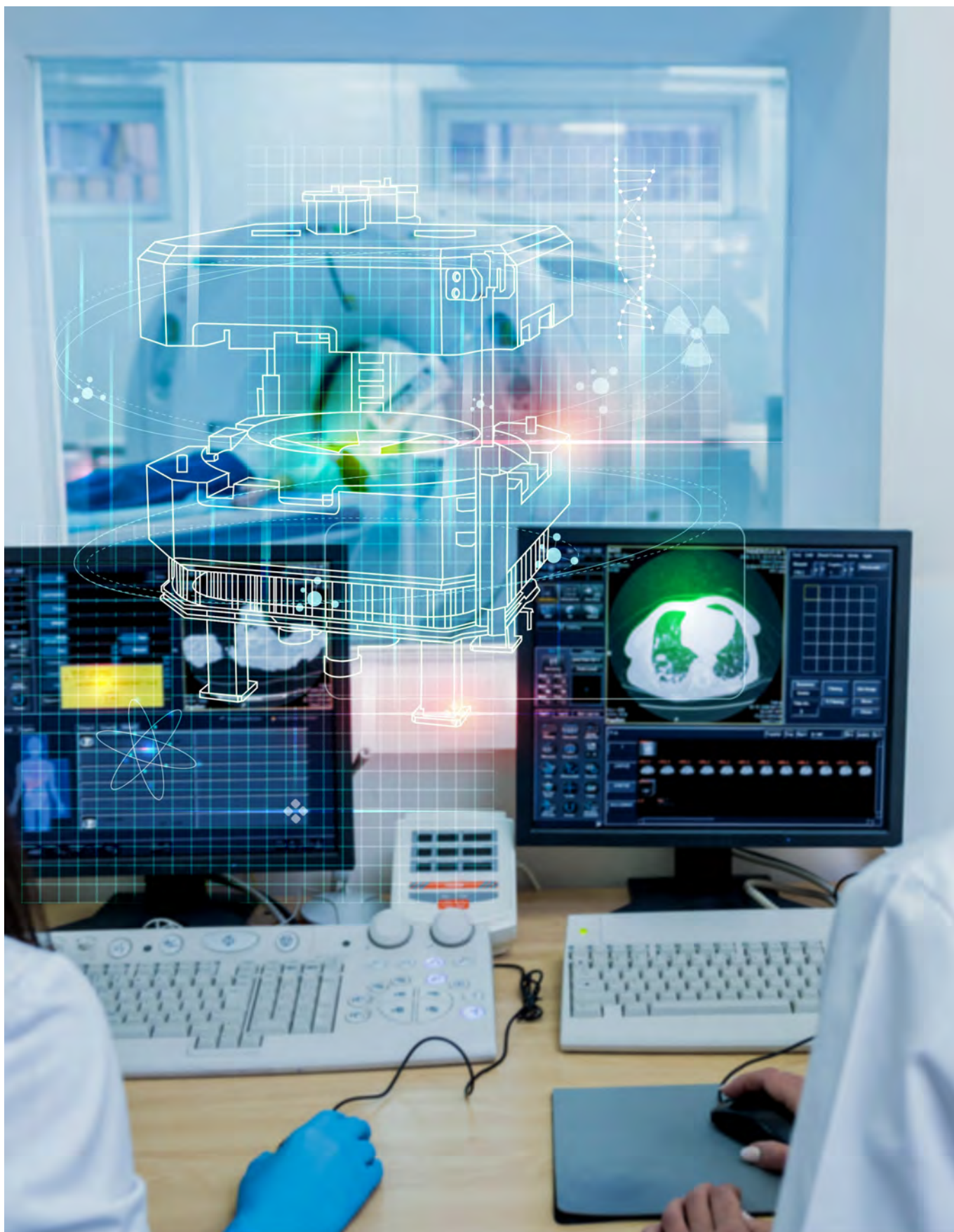
Jusqu'à récemment, les sites de référence pour la stérilisation industrielle par rayons X et par faisceau d'électrons étaient principalement concentrés en Europe centrale. Aujourd'hui, IBA constate un fort déploiement de la technologie dans toutes les régions du monde, avec une activité remarquable aux États-Unis, en Asie du Sud-Est et en Chine. La société déploie actuellement un plan de régionalisation plus robuste dans les zones où elle est déjà présente, notamment en ajoutant des ressources pour les installations et le service, des hubs pour la logistique des pièces et des fournisseurs tiers. Très prochainement, les clients du monde entier pourront profiter de la même expérience et du même parcours BEYOND™, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent, et pourront interagir avec des experts connaissant leur langue et leur culture.

Nous sommes vraiment fiers de ce qu'IBA a fait pour nous et de ce qui a été accompli pendant la COVID, c'était assez exceptionnel... L'installation de ce site a été faite sans encombre et achevée en temps voulu. Le site était plein en 6 mois, tellement réussi qu'un autre centre est en train d'être construit juste à côté.

Mr Mike Eaton
CEO of Steris EMEA & APAC



2 | Solutions RadioPharma



Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à UN DIAGNOSTIC PLUS PRÉCIS

Grâce à son expertise approfondie, IBA soutient les hôpitaux et les centres de distribution de radiopharmaceutiques de deux manières : en les aidant à produire des radioisotopes au sein des institutions hospitalières et en leur proposant des solutions globales, de la conception du projet à l'exploitation de l'installation.

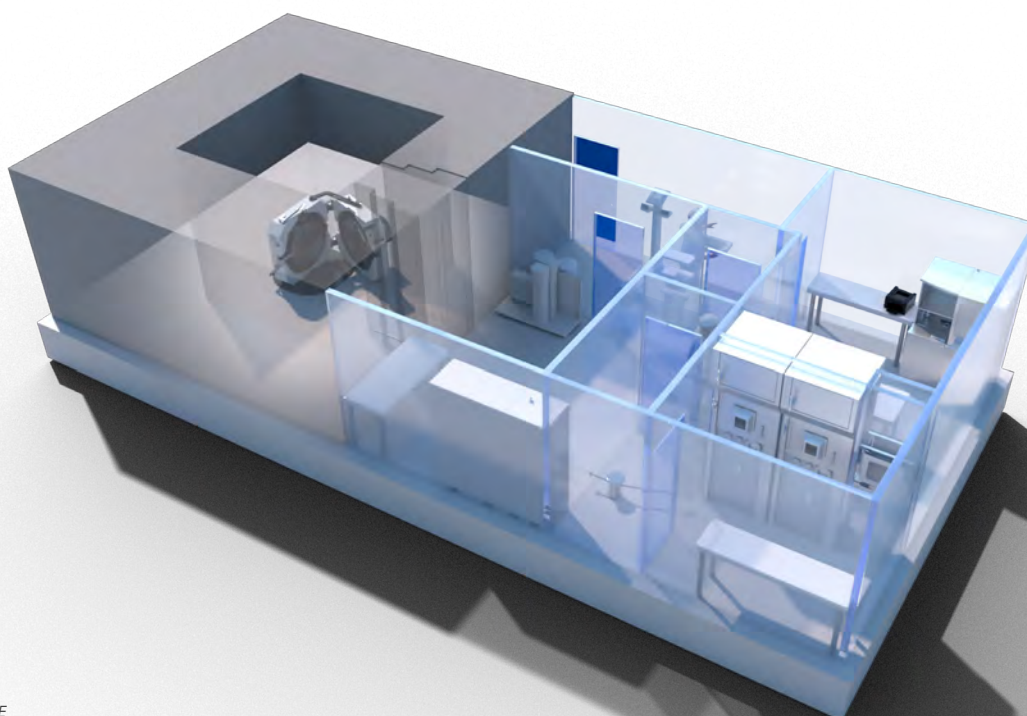
Sa gamme de produits comprend des équipements de production de pointe tels que des cyclotrons, systèmes de ciblage, synthétiseurs, systèmes de contrôle, etc. En outre, IBA a acquis une expérience considérable dans la mise en place de centres de production radiopharmaceutique [c]GMP.

LE DÉPISTAGE AUGMENTE FORTEMENT LES CHANCES DE SURVIE

3 millions de cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués.

Une étude de modélisation publiée dans The Lancet Oncology a établi des prévisions pour 200 pays et estimé que les cas de cancers pédiatriques non diagnostiqués pourraient représenter plus de la moitié du total en Afrique, en Asie centrale et du Sud et dans les îles du Pacifique. En revanche, en Amérique du Nord et en Europe seuls 3 % des cas ne sont pas diagnostiqués. Si aucune amélioration n'est apportée, les auteurs de l'étude ont estimé qu'on passera à côté de près de trois millions de nouveaux cas entre 2015 et 2030.

1. Zachary J Ward, MPH, Jennifer M Yeh, PhD, Nickhill Bhakta, MD, A Lindsay Frazier, MD, Prof Rifat Atun, FRCP, Estimating the total incidence of global childhood cancer: a simulation-based analysis. 26 February 2019. [https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045\(18\)30909-4/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045(18)30909-4/fulltext)



IntegraLab®ONE

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU DIAGNOSTIC

D'après les chiffres 2022 de l'[Organisation mondiale de la Santé](#)¹ (OMS), 10 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde des suites d'un cancer. Et pourtant, le diagnostic précoce du cancer permet d'améliorer considérablement la vie des patients et leurs chances de survie. En effet, plus un cancer est diagnostiqué tôt, plus un traitement a de chances d'être efficace, avec une meilleure probabilité de survie, une réduction de la morbidité et des coûts de soins de santé moindres. Le [Centre de Recherche contre le Cancer du Royaume-Uni](#)² confirme que le taux moyen de survie pour un cancer (parmi les huit cancers les plus courants) diagnostiqué au stade 1 s'élève à 90 %. Alors que le taux de survie des patients chute à 5 % lorsque la maladie est diagnostiquée au stade 4.

Face à ce constat, et fidèle à sa mission de protéger, améliorer et sauver des vies, IBA s'est engagée à rendre le diagnostic du cancer plus accessible dans le monde en travaillant sur plusieurs axes :

1. La réduction de la superficie des radiopharmacies dans lesquelles sont produits les traceurs radioactifs de diagnostic du cancer. En effet, la solution IntegralLab[®]ONE est la plus compacte sur le marché, ce qui facilite son installation et réduit les coûts des bâtiments.
2. L'augmentation de la capacité de production du cyclotron pour la production d'isotopes pour les traceurs radioactifs, le cyclotron Cyclone[®]KIUBE offre la plus grande capacité de production jamais atteinte à ce jour, et permet de réaliser un plus grand nombre de diagnostics.
3. L'offre de solutions de production adaptables. Le Cyclone[®]KIUBE permet de produire la plus large gamme de radioisotopes, ce qui lui permet, par exemple, de produire du Fluorodésoxyglucose (FDG), le radiopharmaceutique le plus couramment utilisé pour le diagnostic du cancer, du Gallium-68 pour le diagnostic de tumeurs neuro-endocriniennes et du Cuivre-64 pour un diagnostic plus précis du cancer de la prostate.



Cyclone[®]KEY

Cyclone[®]KEY permet à n'importe quelle institution, n'importe où dans le monde, d'accéder à la technologie cyclotron TEP et à l'imagerie TEP. Cette solution présente également un très grand intérêt pour la production en interne, car elle supprime la dépendance de l'hôpital local vis-à-vis des grands fournisseurs de produits radiopharmaceutiques.

Muhammed Sarfaraz Mirza

Responsable Ligne Business, Attieh Medico
- Arabie Saoudite



Regardez la vidéo : IBA Cyclone[®]KEY
- Accès F-18 accordé!

1. <https://gco.iarc.fr/today/data/factsheets/cancers/39-All-cancers-fact-sheet.pdf>

2. <https://www.cancerresearchuk.org/about-cancer/cancer-symptoms/why-is-early-diagnosis-important>

Le cyclotron Cyclone®KEY d'IBA joue un rôle important pour rendre l'imagerie de tomographie par émission de positons (TEP) plus accessible à travers le monde, en permettant la production d'isotopes médicaux clés utilisés dans cette technologie d'imagerie.

L'imagerie TEP est une technique d'imagerie médicale très efficace qui utilise des radiotraceurs pour produire des images détaillées des organes et des tissus du corps. Elle est utilisée pour le diagnostic et le traitement d'un large éventail de pathologies telles que le cancer, les troubles neurologiques et les maladies cardiovasculaires.

Cependant, le recours à l'imagerie TEP est limité par la disponibilité des radiotraceurs, qui nécessitent la production d'isotopes médicaux. Le Cyclone®KEY répond à cette problématique en fournissant un système compact et efficace pour la production de FDG couramment utilisé en imagerie TEP.

La taille compacte du Cyclone®KEY et ses fonctions d'automatisation en font un outil idéal pour les radiopharmacies et les instituts de recherche de petite et moyenne taille, qui peuvent utiliser le système pour produire leurs propres radiotraceurs localement. Cette solution limite le transport de radiotraceurs sur de longues distances, qui peut s'avérer coûteux et fastidieux, et permet à l'imagerie TEP d'être plus largement disponible dans les zones reculées ou dans les régions où l'accès aux produits radiopharmaceutiques peut être limité.

Diagnostic cardiologique

UNE MODALITÉ PRIVILÉGIÉE POUR L'IMAGERIE CARDIAQUE

En cardiologie, un scanner de tomographie par émission de positons (TEP), aussi appelé PET scan, est un test d'imagerie nucléaire non invasif qui utilise des traceurs radioactifs. Il est utilisé dans le diagnostic des maladies coronariennes et des lésions consécutives à une crise cardiaque. Les PET scans permettent également de définir le meilleur traitement thérapeutique.

Dans le diagnostic des maladies coronariennes, des percées technologiques importantes ont été réalisées grâce à la tomographie par émission de positons. Le Cyclotron 70 MeV d'IBA permet de produire du Rubidium-82, tandis que le Cyclone®KIUBE produit de l'Ammoniac-N13. Tous deux permettent des examens de perfusion myocardique non-invasive.



Cyclone®KEY

Ainsi, le Cyclone®KEY contribue à rendre l'imagerie TEP plus largement accessible dans le monde en facilitant la production locale d'isotopes médicaux et en réduisant les problèmes logistiques liés au transport des radiotraceurs. Cette technologie peut donc participer à améliorer les soins aux patients du fait qu'elle permet à un plus grand nombre d'entre eux d'avoir accès aux avantages de l'imagerie TEP.

L'imagerie TEP cardiaque peut s'avérer très utile dans la gestion de nombreux patients avec une maladie cardiaque présumée ou connue. Nous constatons une utilisation croissante de l'imagerie TEP cardiaque à mesure que de nouveaux centres s'établissent et que les directives cliniques intègrent l'imagerie TEP cardiaque aux algorithmes de gestion.

Terrence D. Ruddy

Professeur de médecine et de radiologie,
Université d'Ottawa, Directeur de cardiologie
nucléaire, Institut de cardiologie de
l'Université d'Ottawa

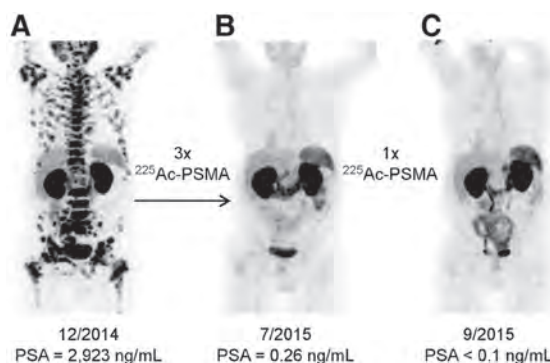
DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT COMBINÉS : LES THÉRANOSTICS

Les radiothéranostics sont un type de traitement du cancer qui associe l'imagerie diagnostique et la radiothérapie ciblée. Ce traitement repose sur l'utilisation de produits radiopharmaceutiques, c'est-à-dire des composés contenant à la fois un isotope radioactif et une molécule de ciblage. Ces produits radiopharmaceutiques sont injectés dans la circulation sanguine du patient et se déplacent vers les cellules cancéreuses qui peuvent être détectées à l'aide de techniques d'imagerie telles que la TEP ou la TEMP. Une fois les cellules cancéreuses identifiées, le même produit radiopharmaceutique peut être utilisé pour délivrer une dose ciblée de radiation aux cellules cancéreuses afin de les détruire tout en épargnant les tissus sains.

Les radiothéranostics sont une approche prometteuse du traitement du cancer, car ils permettent de personnaliser le traitement de chaque patient en fonction des caractéristiques spécifiques de ses cellules cancéreuses. Cela signifie que les patients peuvent ressentir moins d'effets secondaires et obtenir de meilleurs résultats en comparaison avec les traitements anticancéreux traditionnels. En outre, les radiothéranostics peuvent être utilisés pour traiter un large

éventail de cancers, y compris les tumeurs neuroendocrines, le cancer de la prostate et certains types de cancer du sein.

Dans l'ensemble, les radiothéranostics représentent une solution d'avenir pour le traitement du cancer qui retient de plus en plus l'attention des professionnels de santé et des chercheurs. Avec un nombre croissant d'études cliniques, les radiothéranostics devraient continuer à jouer un rôle important dans la lutte contre le cancer.



Ce principe de théranostic a pris de l'ampleur dans la médecine personnalisée ces dernières années, en particulier en oncologie, où les tumeurs avancées peuvent potentiellement être traitées de manière efficace avec de faibles effets secondaires.

Cyclone®IKON

NOUVELLES SOLUTIONS DE PRODUCTION DE RADIOPHARMACEUTIQUES THÉRANOSTIQUES

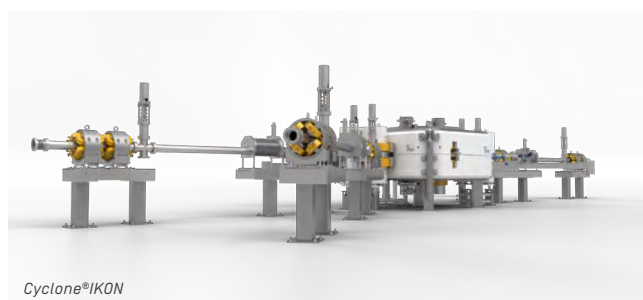
En 2021, IBA a présenté son nouveau cyclotron haute énergie et haute capacité, le Cyclone®IKON, qui offre le plus grand spectre d'énergie pour les isotopes PET et SPECT de 13 MeV à 30 MeV.

Actuellement, malgré des avancées scientifiques majeures, il existe encore un grand nombre de patients pour lesquels le traitement du cancer échoue. La médecine nucléaire apparaît comme une modalité pertinente pour combler cette lacune en prolongeant la survie globale et la qualité de vie des patients atteints de cancer. Les théranostics et les thérapies ciblées permettent d'administrer des rayonnements directement sur les cellules visées, avec des effets secondaires toxiques réduits pour les cellules saines avoisinantes, contrairement aux modalités classiques. Le nombre croissant d'essais cliniques (plus de 200) et l'accélération continue du développement de nouvelles molécules radiothérapeutiques confirment le grand potentiel de la thérapie par radioligand.

Pour permettre cette révolution, il faut améliorer la disponibilité des nouveaux isotopes et augmenter leur capacité de production. Le cyclotron doit jouer son rôle de source de production fiable et durable d'isotopes pour l'industrie radiopharmaceutique. C'est notamment le cas du Germanium-68 [utilisé pour les générateurs de Germanium-68/Gallium-68], de l'Iode-123 et d'autres radioisotopes tels que le Cuivre-64, pour lesquels la demande n'a cessé de croître d'année en année.

IBA est le partenaire de confiance de Curium depuis de longues années. Nous avons sélectionné IBA pour son expertise mondialement reconnue et pour les capacités et la fiabilité exceptionnelles du Cyclotron.

Renaud Dehareng,
Directeur Général de Curium Pharma



Voir la vidéo:
IBA nouveau Cyclone®IKON.



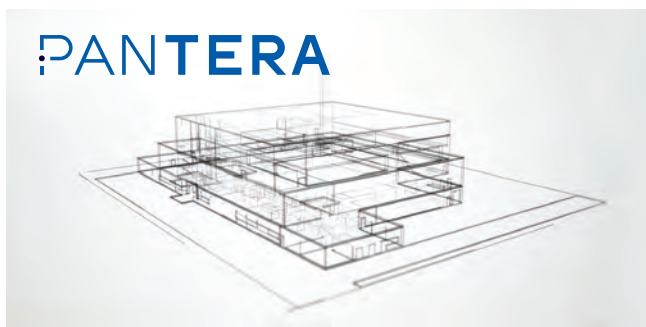
PANTERA

MIEUX LUTTER POUR LA VIE

PanTera est une joint-venture, créée par IBA et le Centre de recherche nucléaire belge SCK CEN, dédiée au développement et à la commercialisation de produits radiopharmaceutiques pour le diagnostic et le traitement du cancer. L'un de ses principaux domaines de recherche est la production d'actinium-225, un isotope radioactif prometteur dans le traitement de plusieurs types de cancer. L'actinium-225 émet des particules alpha qui sont très efficaces pour tuer les cellules cancéreuses tout en épargnant les tissus sains. PanTera travaille au développement de produits radiopharmaceutiques à base d'actinium-225 pour traiter une variété de cancers tels que le cancer de la prostate et le myélome multiple.

L'utilisation de l'actinium-225 s'inscrit dans la mission globale de PanTera, qui consiste à proposer des traitements anticancéreux innovants et efficaces aux patients du monde entier. L'expertise d'IBA et du SCK CEN en matière de développement radiopharmaceutique et de médecine nucléaire font de cette joint-venture un acteur bien positionné pour développer des thérapies innovantes capables d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer.

En utilisant le Rhodotron® et d'autres hautes technologies, la joint-venture développera et fabriquera des produits radiopharmaceutiques de pointe dont des thérapies basées sur l'actinium-225. Les activités de PanTera peuvent potentiellement révolutionner le traitement du cancer en offrant des options thérapeutiques plus personnalisées et en améliorant les résultats des traitements.



**IBA SOUTIENT LA
FONDATION ONCIDIUM**

La Fondation Oncidium est une organisation à but non lucratif qui s'efforce de mettre en relation les patients, les praticiens et les experts dans le domaine de la médecine nucléaire en améliorant l'accès aux traitements du cancer basés sur

L'actinium-225 est très prometteur pour le traitement d'une grande variété de cancers, mais seule une très petite quantité de cet isotope est disponible dans le monde aujourd'hui. Une fois que les traitements contre le cancer basés sur l'actinium-225 seront approuvés, PanTera sera à même de fournir un approvisionnement fiable de cet isotope prometteur.

Bruno Scutnaire,

Président d'IBA RadioPharma Solutions
et Président du Conseil d'Administration
de PanTera

Lancer PanTera était un choix logique pour le SCK CEN et IBA, qui permet à cette joint-venture de tirer parti des capacités d'innovation des deux organisations, tout en s'appuyant sur l'agilité d'une startup. Cette autonomie est nécessaire dans ce domaine qui évolue rapidement.

Peter Baeten,

Directeur Général Adjoint du SCK CEN et
membre du Conseil d'Administration
de PanTera

les traitements radiothérapeutiques. La Fondation Oncidium est une pionnière de cette science centrée sur le patient en soutenant l'avancement de la disponibilité des technologies des radio-thérapeutiques et la facilitation de l'accès aux patients dans le monde.

Plus d'informations sur Oncidium :



3 | Protonthérapie



Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à DES TRAITEMENTS PLUS CIBLÉS

La protonthérapie est une des formes de radiothérapie les plus avancées et une précieuse option thérapeutique pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à qui on a diagnostiqué un cancer.

La protonthérapie vise à détruire les cellules cancéreuses en envoyant des faisceaux de protons vers une tumeur ciblée. Les protons libèrent le maximum d'énergie dans la zone contrôlée au cœur de la tumeur tout en limitant l'exposition au rayonnement

des tissus sains environnants - ce qui est moins le cas de la radiothérapie par photons, le type de radiation le plus fréquemment utilisé aujourd'hui dans le traitement du cancer.

De plus, la protonthérapie peut potentiellement améliorer le contrôle local grâce à l'augmentation de la dose tout en limitant les effets secondaires et les complications à long terme, ce qui peut avoir un impact positif sur les résultats du traitement et la qualité de vie des patients¹.



Regardez l'histoire de Juliann.



300.000 patients
300.000 patients traités par protonthérapie dans le monde fin 2022

Bonjour, je suis Juliann et j'ai 9 ans. Il y a un an, on m'a découvert une récurrence de tumeur rare de la moelle épinière au niveau du bas du dos qu'on ne pouvait pas opérer vu le risque élevé de séquelle neurologique. Mon docteur a alors proposé de me traiter par protonthérapie, parce que cela allait mieux préserver les bons tissus qui sont tout autour des tumeurs, ce que la radiothérapie n'aurait pas fait. J'ai fait 30 séances pendant 6 semaines à Louvain. À ma dernière séance, la 30e, j'ai sonné une cloche. La protonthérapie a fait diminuer mes tumeurs et je marche mieux depuis. Je remercie du fond du cœur cette énorme machine et toute l'équipe qui a pris si bien soin de moi.

Juliann,
Patient âgé de 9 ans

L'une des initiatives qu'IBA soutient actuellement est le « PROTECTTrial ». L'essai PROTECT est un essai clinique comparatif aléatoire réalisé à grande échelle et mené en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès des patients à la protonthérapie, tout en validant une approche fondée sur un modèle prédictif (Model-based approach) pour l'utilisation de traitements par protonthérapie pour le cancer de manière plus générale. Le projet de recherche comprend 12 centres de protonthérapie répartis dans huit pays et est coordonné par le professeur Cai Grau de l'université d'Aarhus au Danemark. IBA offre son expertise en matière de solutions de protonthérapie. Six centres utilisant la technologie IBA participent à l'essai. Un total d'environ 400 patients devraient être inclus dans cet essai qui devrait prendre fin en 2027. Un autre objectif est que cet étude permettra de produire des données de haute qualité qui contribueront à la création de directives européennes sur l'utilisation de la protonthérapie pour le cancer de l'œsophage.

Plus d'informations : <https://protecttrial.eu/>

1. Makbule Tambas et al, Radiotherapy and Oncology <https://doi.org/10.1016/j.radonc.2020.07.056>
2. Source: PTCOG

IBA est le leader mondial de la protonthérapie

IBA est le leader mondial de la protonthérapie. Les clients d'IBA ont traité plus de la moitié de l'ensemble des patients traités par protonthérapie sur des systèmes commerciaux.

L'entreprise est à la pointe du développement dans le domaine de la protonthérapie depuis plus de 30 ans et a développé la plus grande communauté d'utilisateurs au monde. IBA propose des temps de disponibilité (Uptime) maximum et peut installer un système en moins de 12 mois.

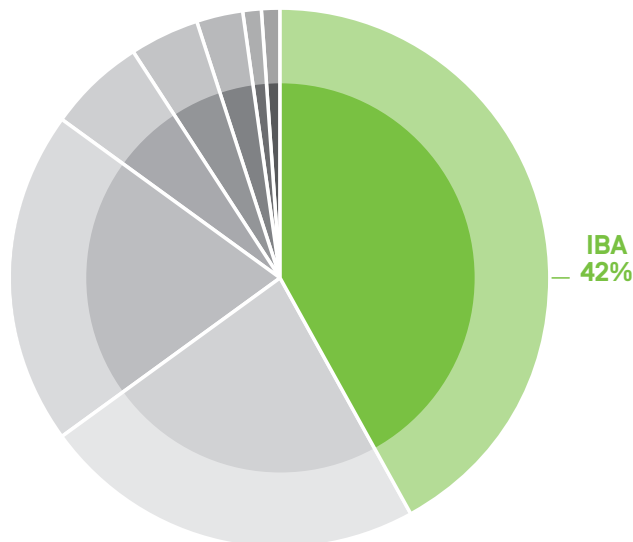
LES CENTRES DE PROTONTHÉRAPIE D'IBA FIN 2022 – LE PLUS VASTE RÉSEAU ET LA PLUS GRANDE EXPÉRIENCE

IBA a continué à renforcer sa position de leader sur le marché en 2022. Une étape importante pour l'équipe de Protonthérapie a été la signature d'un accord portant sur la vente de 10 systèmes au ministère espagnol de la Santé. Cet engagement reflète le statut d'IBA en tant que leader du marché et l'adoption croissante de la technologie sur le marché européen. Par ailleurs, IBA a remporté un contrat Proteus®ONE en Italie, un autre en Russie et deux aux États-Unis. IBA a également reçu la première commande, en Chine, de CGNNT pour un système Proteus®PLUS de trois salles dans le cadre du partenariat annoncé en 2020.

33 Centres Proteus®PLUS

40 Centres Proteus®One

Parts de marché en nombre de salles (fin 2022)



Nous sommes ravis de pouvoir offrir la protonthérapie - l'une des modalités de radiothérapie les plus innovantes - à nos patients. Le Lynn Cancer Institute propose désormais la plateforme de protonthérapie de dernière génération du fournisseur leader, IBA, et des soins oncologiques avancés facilement accessibles aux patients vivant dans la communauté de Boca Raton.

Dr. Michael Kasper

Oncologue radiothérapeute
Lynn Cancer Institute, Floride, États-Unis



Découvrez le New Mexico Cancer Center sur notre chaîne YouTube en scannant le code QR.

Proteus®ONE et Proteus®PLUS sont des marques de Proteus 235.

Campus, la communauté avec le plus de connaissance en matière de protonthérapie

QU'EST-CE QUE CAMPUS ?

Cela fait plus de 30 ans qu'IBA se consacre à la protonthérapie. L'entreprise a parcouru un long chemin pour arriver là où elle est aujourd'hui : au sommet du marché de la protonthérapie.

Pourtant, IBA n'aurait jamais pu y parvenir par ses propres moyens. Tout ce qu'elle a accompli est le résultat des relations solides qu'elle a établies avec sa communauté d'utilisateurs. Parce que transformer le monde en un monde sans cancer exige de la collaboration, du partage de connaissances et de la recherche conjointe.

Campus vise à faire passer cette collaboration au niveau supérieur. C'est un lieu où les experts, les universitaires, les chercheurs et les entrepreneurs du monde entier peuvent partager leurs connaissances et trouver les informations dont ils ont besoin à chaque étape de leur parcours en protonthérapie.

Campus est une communauté unique et tangible, qui se rencontre et interagit dans la vie réelle. La plateforme Campus est également un référentiel sans égal qui centralise une grande quantité de connaissances et d'expertise accumulées.

La communauté Campus repose sur trois piliers :

- Apprendre à développer ses compétences
- Partager en collaborant avec ses pairs
- Exceller pour maximiser les performances de son centre

COMMUNAUTÉ CAMPUS

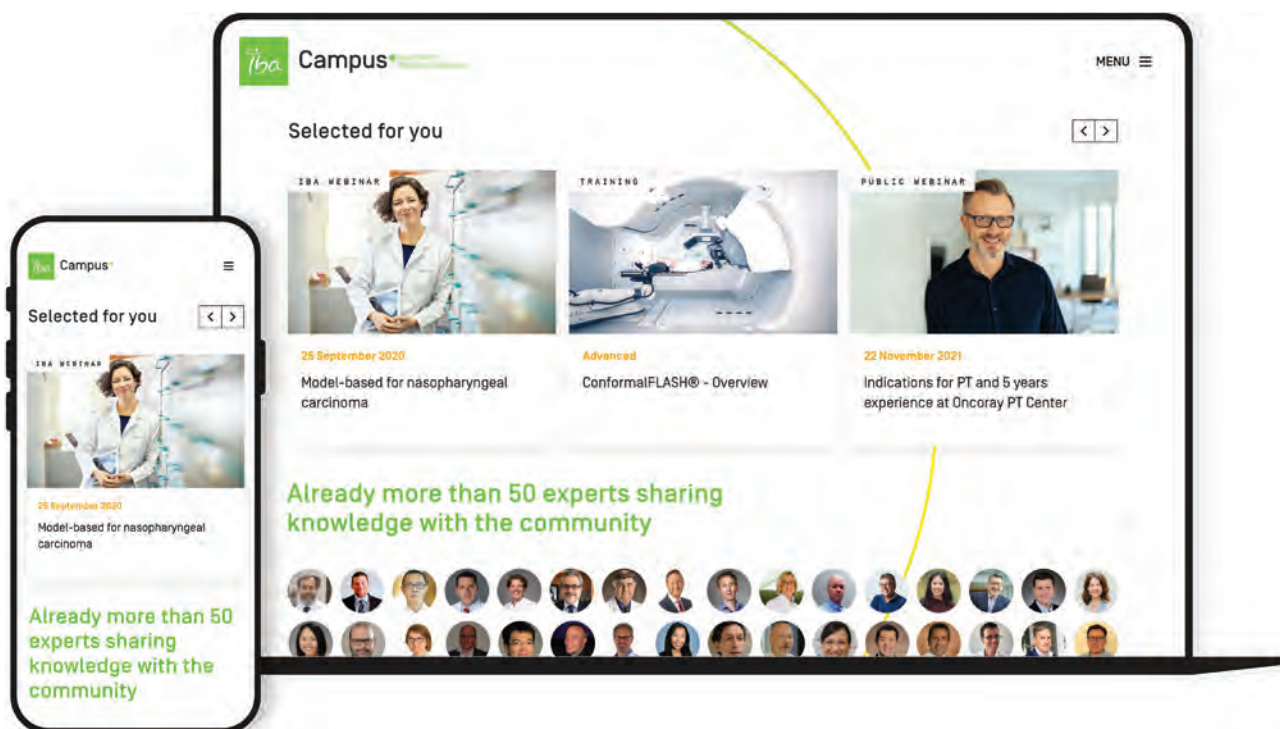
Qu'il soit un néophyte désireux d'accélérer sa courbe d'apprentissage, un utilisateur expérimenté cherchant à développer une nouvelle expertise, ou un éminent expert désireux de partager ses connaissances ou d'étendre ses recherches, **Campus est le réseau** pour être et rester à la pointe de la protonthérapie et fournir les meilleurs soins à ses patients.



Rejoignez la communauté CAMPUS dès maintenant : campus-iba.com

Un véritable partenariat à chaque étape du processus. Plus qu'un fournisseur, nous sommes un partenaire.

Marc Van Den Burght,
IBA Chief Operation Officer



Proteus : Relier la vie à la science

UNE EXPERTISE INÉGALÉE

IBA a démontré sa position de leader technologique dans le développement d'outils, de techniques et de produits de protonthérapie. Consciente des défis posés par les traitements cliniques, IBA a conçu le système et les fonctionnalités de manière à optimiser la qualité globale du traitement de chaque cas spécifique de protonthérapie. Les technologies d'IBA permettent aux utilisateurs de personnaliser les plans de traitement et de maximiser les avantages cliniques de la protonthérapie.

CONÇU PAR LES UTILISATEURS, POUR LES UTILISATEURS

Proteus® a été inspiré par la pratique clinique quotidienne. Grâce à ses interactions quotidiennes avec la communauté, IBA est parfaitement à même de comprendre les besoins des utilisateurs et d'investir pour répondre à ces derniers. Ces investissements se traduisent directement en avantages pour les patients. La conception du Proteus® améliore l'expérience du patient en favorisant un environnement apaisant tout en rendant la pratique quotidienne du personnel médical sûre et plus aisée.

Notre équipe s'efforce constamment de fournir les outils et les ressources les plus récents et les plus innovants, et nous espérons, grâce à cette recherche [sur l'irradiation FLASH], en apprendre davantage sur la façon dont cette technologie peut aider à fournir un traitement plus rapide et plus efficace.

James M. Metz, Professeur de radio-oncologie et directeur du département de radio-oncologie à la Perelman School of Medicine à l'Université de Pennsylvanie.

1. ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA actuellement en phase de recherche et développement.
2. Diffenderfer E. et al. ; L'état actuel du rayonnement préclinique Proton FLASH et les orientations futures ; Physique médicale ; 2021
3. Bourhis J. et al. ; Traduction clinique de la radiothérapie FLASH, Pourquoi et comment ? ; Radiothérapie et Oncologie ; 2019
4. Source : Modèles internes d'IBA



CONFORMALFLASH®¹

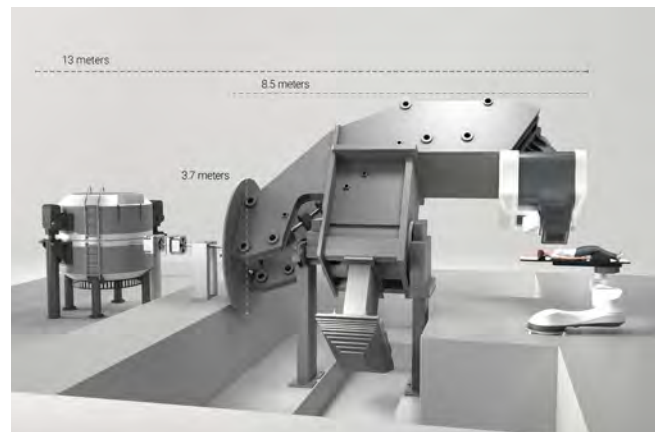
FLASH est un domaine clé de la recherche susceptible d'améliorer considérablement la pertinence clinique de la protonthérapie pour les patients du monde entier. IBA occupe une position unique pour mener le développement de l'irradiation FLASH^{2,3}, la prochaine innovation majeure en radiothérapie.

IBA investit massivement dans le développement d'une nouvelle technique utilisant le pic de Bragg, appelée ConformalFLASH®. La stratégie d'IBA pour faire passer l'irradiation FLASH de la recherche à une version clinique de ConformalFLASH® tiendra compte de la radiobiologie, de la sécurité clinique et du futur flux de travail simplifié de l'irradiation FLASH.

ConformalFLASH® signifie :

- Combinaison des avantages de FLASH avec ceux du pic de Bragg du proton.
- Délivrance de la dose en un ou deux faisceaux, sans nécessité de délivrer des angles multiples, de diviser la dose et de perdre potentiellement l'effet FLASH.
- Amélioration de la conformalité grâce à la réduction de la dose d'entrée et de sortie.
- Trois à quatre fois plus de patients en ConformalFLASH® qu'en irradiation FLASH, grâce à des indications plus accessibles comme les cancers abdominaux⁴.

En tant que leader de l'industrie, IBA collabore avec plusieurs centres d'excellence en protonthérapie dans le cadre de leurs travaux de recherches de pointe afin de mieux comprendre les mécanismes de l'irradiation FLASH. En 2022, IBA a étendu ses partenariats FLASH en signant des accords de collaboration avec l'Universitair Medisch Centrum Groningen (UMCG, à Groningen, Pays-Bas) et le Fred Hutchinson Cancer Center (Seattle – US).



Proteus® PLUS



DYNAMICARC®¹

IBA développe une nouvelle technique d'administration de protonthérapie appelée DynamicARC®. Cette technique permet une irradiation dynamique (spot-scanning) et une commutation d'énergie pendant que le faisceau tourne autour du patient. Elle offre les avantages du Pencil Beam Scanning (PBS), la caractéristique innovante du pic de Bragg sans dose de sortie, et la conformalité de délivrance du faisceau.

La Proton Arc thérapie vise l'amélioration constante de la qualité du traitement. Cette évolution technologique offrira de multiples avantages aux patients :

- Une meilleure conformalité potentielle de la dose au niveau de la tumeur et une réduction potentielle de la dose totale délivrée au patient².
- La planification et l'administration du traitement ont été simplifiées sans effectuer les multiples ajustements à chaque angle du faisceau
- Un temps de traitement en salle réduit et un flux de patients maximisé grâce à un flux de travail optimisé³.

Aujourd'hui, le système Proteus® d'IBA est le seul système de protonthérapie qui répond à tous les besoins en termes de caractéristiques de faisceau pour DynamicARC® : temps de commutation énergie/couche rapide, petit faisceau intrinsèque, balayage rapide et possibilité de moduler le débit de dose dans une couche.



Proteus®ONE



Regardez la vidéo :
Façonner l'avenir
de la protonthérapie.



GESTION DES MOUVEMENTS

Les outils de gestion des mouvements sont nécessaires pour garantir la précision du traitement en gérant les difficultés liées à la mobilité de certaines tumeurs. Grâce à la gestion des mouvements, chaque clinique de protonthérapie sera en mesure de traiter un plus grand nombre de patients avec une plus grande fiabilité.

En raison de la proximité de zones critiques et de tissus sains environnants, la gestion du mouvement de la tumeur en radiothérapie peut s'avérer difficile. La rétention, le contrôle de la respiration ou d'autres techniques d'atténuation des mouvements ou du suivi intra fractionnel, peuvent s'avérer nécessaires dans le traitement par protonthérapie.

On estime qu'environ 20 % des patients pour lesquels une radiothérapie est indiquée peuvent bénéficier d'une protonthérapie⁴. Chez 25 % de ces patients éligibles, le mouvement de la tumeur peut se produire pendant l'administration du traitement. L'enjeu pour IBA est donc de pouvoir offrir une solution intégrée de gestion des mouvements qui couvre les besoins médicaux.

SUPPORT & SERVICES

Avec la plus grande base installée de protonthérapie, IBA a mis en place une équipe de service solide et fiable pour assurer la disponibilité de sa technologie de protonthérapie et répondre en permanence du bon fonctionnement du système. IBA met à disposition des équipes de support des pièces détachées et des procédures afin de garantir le fonctionnement optimal et la maintenance de ses équipements, tout en garantissant les plus hauts standards de performance de sa technologie de pointe.

Les collaborateurs d'IBA savent que les centres anticancéreux ont besoin d'un partenaire expérimenté qui les accompagne à chaque étape du processus de lancement, d'entretien et de développement d'un centre de protonthérapie. Grâce aux services des équipes IBA, les clients bénéficient de l'expertise, la confiance, la formation et le soutien nécessaires pour garantir le succès de leur centre de protonthérapie, et ce, dès le départ.

1. DynamicARC® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton ARC d'IBA actuellement en phase de développement.

2. Ding et al, International Journal of Radiation Oncology Biology Physics 2016 (<http://dx.doi.org/10.1016/j.ijrobp.2016.08.049>)

3. Données archivées

4. Extrapolation avec l'incidence mondiale du cancer Globocan appliquée au modèle néerlandais

4 | Dosimétrie



Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à une ASSURANCE QUALITÉ INDÉPENDANTE

La priorité d'IBA en dosimétrie est de garantir que les patients reçoivent un diagnostic et un traitement sûrs, précis et fiables.

En imagerie médicale comme en radiothérapie, les radiations doivent être utilisées avec précision et précaution.

La dose prescrite [exprimée en Gray – Gy] doit être rigoureusement respectée en termes de localisation et d'intensité. Il en va de la vie des patients, de leur sécurité et de la réussite de leur traitement.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux radiations, tout en maintenant une bonne qualité de l'image.

En radiothérapie, l'objectif est d'exposer les masses tumorales à une dose élevée de rayons, avec une précision millimétrique, tout en réduisant au maximum l'exposition des tissus sains.

Dans les deux cas, la précision des machines et le contrôle des dosages sont donc primordiaux. C'est pourquoi il est important de disposer d'instruments et de logiciels de dosimétrie pour calibrer et contrôler les équipements de diagnostic et de thérapie.

C'est là la responsabilité de l'activité Dosimétrie d'IBA, qui propose une gamme d'outils pour calibrer les équipements de radiation et vérifier la dose de radiations ionisantes absorbée par le patient durant l'imagerie médicale et la radiothérapie.

En 2022, IBA a fait l'acquisition des solutions d'assurance qualité de Modus Medical Device Inc. Cette intégration place IBA à l'avant-garde de la prochaine révolution dans la distribution de radiation de précision, grâce à des capacités révolutionnaires de guidage par images de résonance magnétiques et de gestion des mouvements.



myQA® SRS



MagicMax



Modus QA - QUASAR™ MRgRT Insight Phantom

myQA® PROactive est un outil innovant d'analyse prospective des risques adapté aux besoins de la radio-oncologie. Il offre une approche formalisée de l'évaluation des risques en suivant une méthodologie fondée sur les meilleures pratiques. Le logiciel comprend des organigrammes et des analyses des modes de défaillance et de leurs effets (AMDE), et l'analyse intégrée de l'arbre des défaillances identifie les mesures permettant de bloquer les multiples voies d'erreur, ce qui accroît encore la sécurité des patients.

Prof. Dr. rer. nat. Christoph Bert
Head of Medical Physics,
Erlangen University Hospital

UNE IMAGERIE MÉDICALE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ POUR UN MEILLEUR DIAGNOSTIC

Les solutions d'assurance qualité d'IBA pour les systèmes d'imagerie médicale tels que les rayons X ou la tomographie assistée par ordinateur contribuent à améliorer la qualité des images. Elles garantissent un diagnostic et une thérapie plus précis, tout en contrôlant la dose de radiation émise par la machine. Nos solutions de dosimétrie offrent une analyse complète et instantanée de la dose libérée afin de réaliser le test requis avec efficacité et la plus grande précision.

UNE RADIOTHÉRAPIE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAITEMENT DES PATIENTS ET LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DU PLAN DE TRAITEMENT

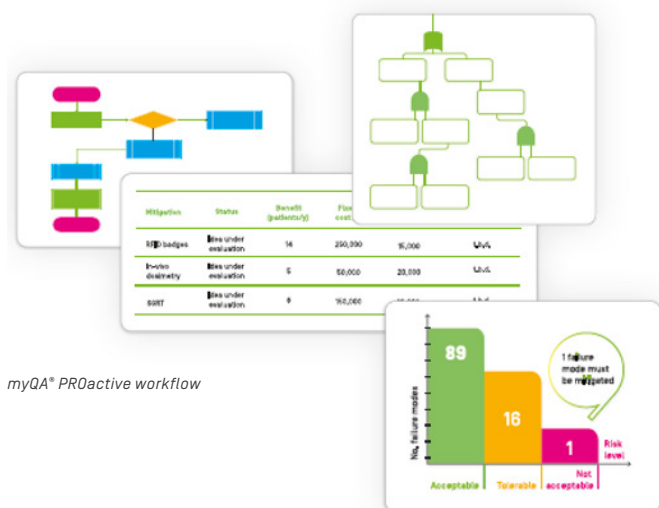
Pour garantir la sécurité des patients, il est essentiel de s'assurer, par une série de contrôles qualité, que les machines sont calibrées et que le plan est calculé de manière appropriée. Ces contrôles permettent de certifier que les appareils de radiothérapie et de protonthérapie délivreront exactement la dose requise à l'endroit exact désigné par l'équipe médicale et assurent aux médecins une tranquillité d'esprit quant à la sécurité des patients.

DES PROCÉDURES DE SOINS DE SANTÉ SÛRES : DÉCOUVRIR LES RISQUES, IDENTIFIER LES MESURES DE SÉCURITÉ CORRECTIVES ET PRÉVENIR LES ACCIDENTS

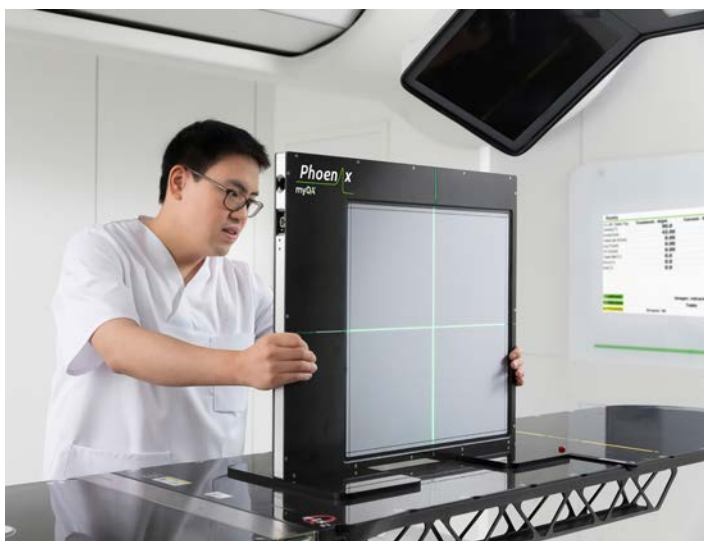
Chaque clinique, indépendamment de sa taille, de ses ressources et de son expérience, peut bénéficier d'une gestion prospective des risques. myQA® PROactive permet aux services de maximiser leur sécurité et d'optimiser leur programme d'assurance qualité avec les ressources dont ils disposent.



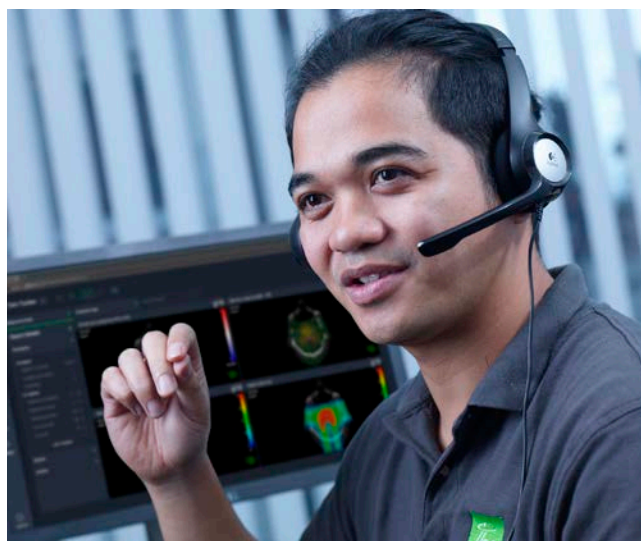
Regardez la vidéo.



myQA® PROactive workflow



myQA® Phoenix



UN SERVICE DE POINTE DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DES CLIENTS POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Chez IBA, le service et l'assistance représentent la façon dont nous nous soucions de nos clients et de leurs résultats.

Avec plus de 45 ans d'expérience en dosimétrie, et grâce à ses offres de formation, IBA aide ses clients à faire fonctionner leurs équipements de manière efficace et sûre afin de garantir la sécurité des patients en imagerie médicale et en radiothérapie. Nos équipes qualifiées de dosimétrie, réparties sur trois continents, assurent à nos clients un accès instantané et une assistance de qualité 24h/24 et 7j/7.

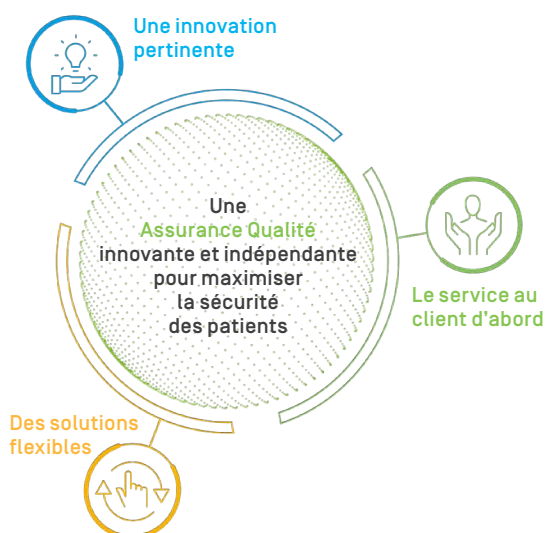
Découvrez les solutions innovantes et indépendantes QA de dosimétrie.



INNOVATIONS DE POINTE EN MATIÈRE D'ASSURANCE QUALITÉ

Grâce à des innovations de pointe, IBA possède une vaste expérience dans l'amélioration de l'assurance qualité en radiothérapie, protonthérapie et imagerie médicale. Alors que nous poursuivons sur cette voie, nous sommes convaincus que trois facteurs sont essentiels pour continuer à innover en matière d'assurance qualité :

- Une innovation pertinente
- Des solutions flexibles
- Le service au client d'abord



Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à notre **ENGAGEMENT EN TANT QUE SOCIÉTÉ**



Nous sommes fiers de cette reconnaissance qui constitue l'aboutissement d'un travail de longue haleine ayant impliqué toutes les dimensions de l'entreprise. La certification n'est cependant pas une fin en soi. Ce n'est que le point de départ d'une nouvelle approche qui était certes présente dans notre culture mais qui prend aujourd'hui une toute autre dimension. Avec l'évaluation qui a mené à notre certification B Corp, nous avons surtout identifié les points que nous pouvions améliorer. Le travail ne fait que commencer.

Olivier Legrain

Chief Executive Officer d'IBA

Dans le respect de son éthique entrepreneuriale, IBA cherche à évaluer son impact sur l'ensemble des acteurs qui concernent son activité. En effet, tout comme nous sommes engagés envers nos clients, nos patients et nos actionnaires, nous sommes conscients que notre engagement vis-à-vis de nos collaborateurs, de la société et de la planète est crucial pour maintenir la qualité de vie des générations actuelles et futures. C'est tout simplement notre sociétale et environnementale en tant qu'entreprise qui est en jeu.

UNE ENTREPRISE À IMPACT POSITIF

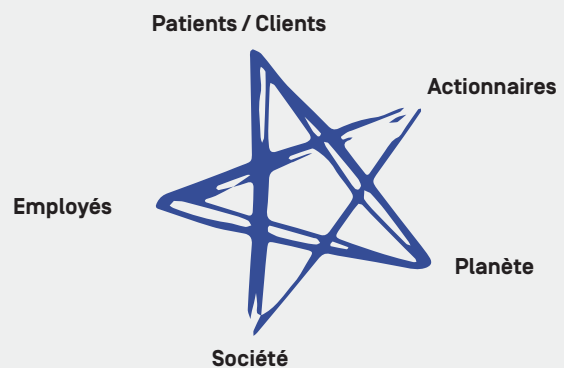
Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui est une force pour le bien et crée une valeur partagée et durable pour l'ensemble des parties prenantes. Nous l'avons d'ailleurs exprimé dans notre approche parties prenantes. Au-delà des mots, nous avons décidé d'appliquer cette vision en obtenant la certification B Corporation (ou B Corp). Le cadre B Corp est un outil global qui permet d'évaluer, de comparer et d'améliorer notre parcours de développement durable. Et être certifié B Corp apporte ce qui manque souvent ailleurs : des preuves.

IBA a ainsi rejoint une communauté B Corp de plus de 6.500 entreprises dans le monde promouvant des valeurs fortes de changement, faisant des entreprises des forces créatrices de bien et mettant en avant celles qui concilient profit et finalité sociétale. Les B Corp font partie d'un mouvement visant à transformer les entreprises pour contribuer à une économie et à une société plus durable et plus inclusive. Nous sommes également convaincus qu'être une entreprise à impact positif est le meilleur choix d'entreprise : pour attirer et retenir les talents, anticiper les risques et améliorer le catalogue de produits actuel tout en explorant des marchés nouveaux et en croissance.



B CORP : UN OUTIL POUR OPÉRATIONNALISER NOTRE APPROCHE DES PARTIES-PRENANTES

- **Évaluer** : Une réflexion à 360° afin d'identifier nos forces et nos opportunités d'amélioration dans 5 domaines d'impact, sur la base d'une norme reconnue et évolutive
- **Comparer** : Une communauté de plus de 6.500 entreprises dans le monde pour comparer nos performances et partager les meilleures pratiques
- **Améliorer** : Un cadre pour fixer les étapes de notre parcours de développement durable
- **Promouvoir** : Une source d'inspiration pour les autres, une contribution à l'avancement des normes de durabilité



USING
BUSINESS
AS A
FORCE FOR GOOD

Certified
B
Corporation



AXES STRATÉGIQUES DE NOTRE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inspirés par les résultats obtenus lors du processus de certification B Corp, nous avons dressé la carte de nos forces et de nos faiblesses en tant qu'entreprise. Nous avons ensuite identifié quatre axes de travail stratégiques pour les deux prochaines années.

En tant qu'entreprise, nous reconnaissons nos forces ainsi que nos opportunités d'améliorations. Travailler sur nos faiblesses donne encore plus de sens à nos activités mondiales.

Thomas Canon

Directeur du programme de développement durable d'IBA

PRODUITS À FAIBLE TENEUR EN CARBONE ET EN DÉCHETS

Comprendre/réduire l'impact des émissions de CO₂ et des déchets de nos produits tout au long de leur cycle de vie et de leur chaîne de valeur.

UNE ENTREPRISE FAIBLE CARBONE FAIBLE DÉCHETS

Suivre l'empreinte carbone du groupe IBA et la rendre neutre d'ici 2030 (réduction et compensation).

Contrôler l'empreinte des déchets du groupe IBA, réduire les déchets non triés de 2/3 d'ici 2025.

UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ, ÉQUITABLE ET INCLUSIF

Intégrer de manière proactive la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos activités en tant que facteur majeur d'appartenance.

UNE ENTREPRISE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer les politiques et les pratiques relatives à notre mission, à la responsabilité et à la transparence.

Construire des chaînes d'approvisionnement durables, en évaluant l'impact sociétal et environnemental des fournisseurs.

ENGAGÉS ENVERS NOS EMPLOYÉS

Comme Yves Jongen, le fondateur d'IBA, aime à le rappeler, nos collaborateurs sont le capital le plus précieux d'IBA. Notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies aurait-elle encore un sens si elle n'était pas d'abord mise en pratique pour et par nos collaborateurs ?

En tant qu'employeur responsable, nous voulons fournir à ces collaborateurs des conditions de travail sûres et efficaces ainsi qu'un environnement convivial, propice à leur développement professionnel et personnel.

AT OUR BEST

Donner le meilleur de nous-mêmes nous permet d'atteindre des performances optimales. Depuis 2020, nous avons mis en place un ensemble de nouveaux outils et pratiques qui couvre les domaines de la Gestion des Performances (Travail Collaboratif), du suivi de l'engagement (Dialogue Constant), de l'apprentissage (Développement des Connaissances et des Compétences) et de la rémunération (Partage de la Valeur Créée).

Chez IBA, protéger des vies est un engagement quotidien.

Nous l'appliquons d'abord à nous-mêmes et aux personnes avec lesquelles et pour lesquelles nous travaillons. ...

... Je suis convaincu que demain, les talents qui voudront travailler pour une entreprise définiront le développement durable comme un critère essentiel de choix.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer



Avant, nous évaluons nos collaborateurs et leur attribuons une prime pour les objectifs qu'ils atteignaient. Nous avons dorénavant changé notre optique et nous leur octroyons ce bonus pour leur prouver notre confiance envers leur engagement et envers le fait qu'ils accompliront leurs tâches, leurs projets, leurs objectifs au quotidien - des objectifs qui pourraient être révisés plus régulièrement.

Soumya Chandramouli
Chief Financial Officer

OFFRIR DES AVANTAGES FLEXIBLES

Nous croyons en la flexibilité. Dans certains pays, le nouveau plan MyChoice est conçu pour mieux aligner la valeur individuelle d'un avantage salarial sur les besoins individuels des employés d'IBA. Chaque employé peut, dans des limites définies, utiliser son « budget à la carte » pour bénéficier d'avantages tels qu'une assurance maladie complémentaire ou des services multimédias, éducatifs ou de mobilité.

PARTAGE DES BÉNÉFICES

En 2021, un nouveau système de rémunération a été mis en place conforme à notre approche parties prenantes : tandis que le salaire de base récompense la compétence, un plan de participation aux bénéfices correspondant au dividende versé aux actionnaires est attribué à chaque employé. Ce système permet d'aligner les intérêts des actionnaires et des employés avec un bon équilibre entre les performances à court terme et les objectifs à long terme, afin de soutenir la réalisation de l'engagement stratégique d'IBA dans son approche des parties prenantes.

Je vous suis très reconnaissant de l'accueil que vous m'avez tous réservé chez IBA, et de cette collaboration qui est, pour ma part, positive et enrichissante. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée.

Consultant chez Passwerk

60 nationalités
au sein du groupe IBA

PROMOUVOIR UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ, ÉQUITABLE ET INCLUSIF

La diversité est un élément fondamental de notre culture. En tant qu'employeur engagé, nous apprécions la singularité des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons des cultures dans lesquelles nous évoluons et nous les respectons, nous encourageons la diversité au sein de notre personnel et nous disposons d'un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.



Journée internationale des droits des femmes chez IBA Dosimétrie

IBA s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique part du principe que personne, chez IBA, ne devrait jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Grâce à un partenariat tel que celui avec Passwerk, nous tirons parti des possibilités de rendre notre entreprise plus inclusive.



La zone de production d'IBA.



Découvrez
l'IBA Beam
Factory.

L'ENGAGEMENT ENVERS LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ

IBA mène ses activités dans le respect des droits humains universels.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail stimulant, productif et sûr, libre d'association, ergonomique, et équipé de manière adaptée pour nos collaborateurs. IBA plaide pour la prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains, la prévention du travail des mineurs et de l'épuisement professionnel, dans un environnement exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur.

IBA n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale. Nous considérons que toute menace de violence est grave.

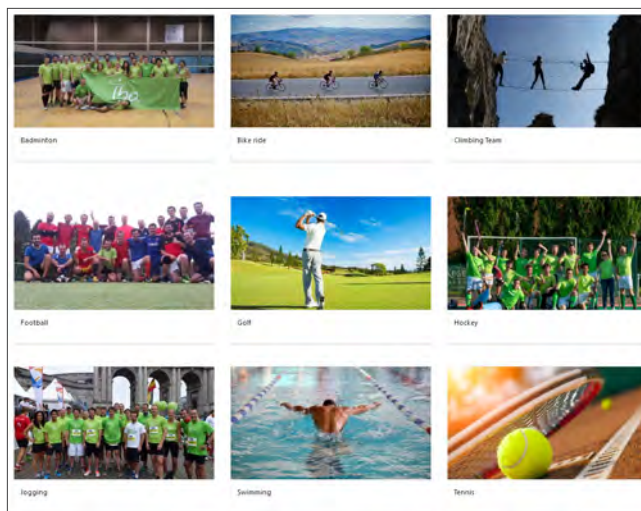
IBA s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail afin de tenir sa promesse « No Harm to our people » (Ne pas porter préjudice à nos employés).

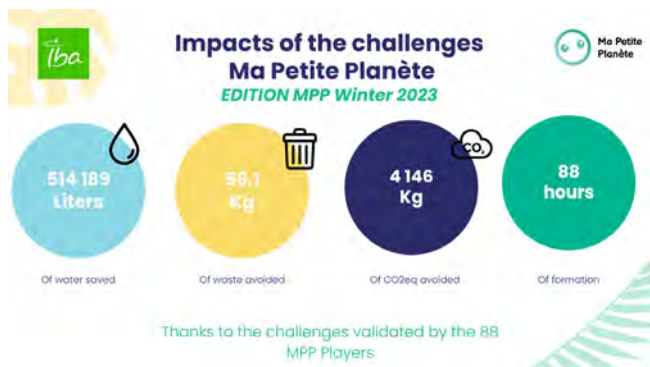
Pour atteindre cet objectif, nous :

- veillons à ce que les activités d'IBA soient conformes aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail et, le cas échéant, nous mettons en place des contrôles supplémentaires pour répondre aux exigences de l'entreprise ;
- donnons à tous nos employés le pouvoir de mettre fin à toute activité qu'ils jugent dangereuse et qui irait à l'encontre de notre principe « No Harm » (Ne pas porter préjudice).

À toutes les étapes du développement, de la mise en œuvre et de l'exploitation des produits et services d'IBA, nous garantissons les normes de sécurité les plus élevées à nos collaborateurs.

Chez IBA, nous sommes convaincus que passer du temps en dehors du bureau peut avoir des effets bénéfiques. Nous avons conclu des partenariats avec des associations locales pour offrir à nos collaborateurs des activités stimulantes, en team building ou en individuel, durant la pause déjeuner. IBA soutient également la création de clubs mis en place par des collaborateurs bénévoles. Escalade, golf, vélo, course à pied, hockey, photographie et fitness en salle font partie des activités proposées, à l'heure du déjeuner ou après les heures de bureau.





En Allemagne, nous organisons régulièrement des semaines de la santé pour promouvoir des activités et pratiques liées à la santé et au bien-être. Nous parrainons des activités et événements sportifs (cyclisme, course à pied...) et les employés ont accès à un programme de location de vélos attractif afin de promouvoir le sport, les déplacements à faible impact environnemental et le bien-être.

Aux Etats-Unis, notre portail « IBA Wellness » propose aux employés d'IBA des défis amusants et engageants (course, step...), des formations en ligne, un suivi axé sur le sport et l'alimentation, des outils de coaching santé, des fonctionnalités sociales, des articles de blog sur le bien-être, et plus encore.

Tous les employés d'IBA ont accès à un programme d'assistance de haute qualité, quel que soit le lieu de résidence et de travail, dans la langue locale de plus de 70 pays.

Grâce à ce programme, les employés et leurs proches bénéficient d'informations pratiques et de conseils sur une variété de sujets, conseils dont ils peuvent bénéficier quand et où ils le souhaitent.



Dans notre approche parties prenantes, nous nous devons en tant que société de couvrir tous les aspects de nos activités, y compris le sociétal et l'environnemental, et d'impliquer un maximum de personnes pour augmenter l'impact positif que nous pouvons avoir sur la société.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer d'IBA

ENCOURAGER LA MOBILITÉ À FAIBLE IMPACT

IBA encourage une mobilité efficace, durable et saine. Nous proposons à nos employés des conditions attrayantes de leasing de véhicules de mobilité douce, tels que des vélos et trottinettes électriques. Une façon efficace de combiner les déplacements quotidiens avec l'optimisation du parking, l'exercice physique, la remise en forme et la réduction de l'empreinte carbone.

Plus de 200 vélos sont sous contrat de leasing par 20 % du personnel d'IBA en Belgique et en Allemagne. IBA est régulièrement récompensée dans le cadre du challenge belge « Tous Vélo-Actifs », se classant parmi les entreprises belges les plus proactives en la matière.

IBA encourage également les voitures électriques en proposant à ses collaborateurs des conditions de leasing avantageuses, des recharges gratuites et des infrastructures adaptées : places de parking dédiées et bornes de recharge puissantes.

20% du personnel en Belgique et en Allemagne ont un leasing vélo

Un grand merci pour la nouvelle formule de leasing, qui élargit l'offre de vélos, pour l'allocation vélo et l'excellente infrastructure d'IBA. C'est un plaisir de traverser les champs le matin et de dépasser la file de voitures à l'approche d'IBA.

François,
Un cycliste d'IBA

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ

Nous sommes convaincus que l'objectif de tout acteur économique est de favoriser le progrès social et le bien-être de la collectivité. Le modèle que nous voulons adopter - tant à l'extérieur qu'en interne - va au-delà des contraintes de la réglementation : il encourage une vision éthique de nos pratiques et comportements, le respect des différences et une contribution pertinente aux communautés qui nous entourent.

Not in
Employment
Education
Training



YouthStart, une association qui forme des jeunes « ni en études, ni en emploi, ni en formation ».



Soirée d'information recrutement

SOUTIEN À L'ÉDUCATION

Si nous investissons massivement dans la formation de nos employés, nous nous engageons également à éduquer les jeunes. Pour nous, il est essentiel de transmettre notre savoir aux jeunes générations pour assurer notre avenir.

Sur le long terme, nous soutenons des partenariats avec des ONG et des fondations qui contribuent à améliorer l'apprentissage et l'éducation. En 2022, IBA a poursuivi sa collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures, en tant que partenaire du programme HERA Awards avec les Philippe de Woot Awards, mais aussi en tant que partenaire de l'UCLouvain en soutenant le programme de diplôme de « Civil Biomedical Engineer » et en permettant ainsi à l'École Polytechnique de Louvain (EPL) d'élargir son offre de cours.

Les collaborateurs d'IBA partagent régulièrement leur expérience et leurs connaissances avec les universités et les écoles supérieures. Nous menons une politique active d'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, en proposant des stages, des travaux de fin d'études et des emplois d'étudiants. IBA embauche principalement des employés locaux dans les pays où elle est active, ce qui permet de créer des emplois et de verser des salaires aux résidents des régions voisines, et donc de stimuler l'économie locale. C'est notre façon d'apporter une contribution positive à l'avenir de la société et d'attirer de nouveaux talents chez IBA.

Et depuis 2021, nous soutenons YouthStart, une association qui forme chaque année plus de 1.000 jeunes « not in Education, Employment or Training » (NEET, ni en études, ni en emploi, ni en formation), les préparant ainsi à entrer dans le monde professionnel.



YouthStart



Regardez la vidéo :
Hera sponsoring.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous pensons qu'une chaîne d'approvisionnement solide et responsable profite à notre communauté.

IBA compte une centaine de fournisseurs principaux dans le monde qui supportent la conception et la fabrication de ses produits. La majorité d'entre eux se situe en Europe. Les fournisseurs d'IBA ont été sélectionnés pour leur capacité à se conformer aux exigences de la norme ISO 13485 : 2016. Le processus de sélection et de qualification d'un fournisseur tient compte de la criticité des biens et services fournis. IBA encourage la collaboration technique et l'innovation avec ses partenaires afin de réduire les risques, les coûts et d'améliorer la qualité de ses produits et services. Des partenariats stratégiques sont développés chaque fois qu'ils présentent des avantages.

La nature de nos activités et l'origine des produits entrant dans notre chaîne de production ne sont pas considérées à risque en matière de respect des droits humains. Nous sommes toutefois conscients que nous ne connaissons pas l'ensemble de notre chaîne de valeur de façon optimale. Nous avons une bonne vision de notre premier niveau d'approvisionnement, y compris des processus rigoureux de sélection et de validation des fournisseurs, mais en ce qui concerne les fournisseurs et sous-traitants au-delà du premier niveau, nous devons admettre que nous avons une vue moins détaillée.

C'est la raison pour laquelle IBA publie son rapport « Conflict Minerals » et son Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs qui définit les normes minimales attendues de ses principaux fournisseurs. Ce Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs s'appuie sur le Code de Conduite des Affaires d'IBA auquel doivent adhérer tous les employés de l'entreprise. IBA attend également de ses fournisseurs qu'ils en communiquent les principes et

qu'ils appliquent, dans leur sphère d'influence, ces normes minimales à leurs sous-traitants et fournisseurs.

Le Code de Conduite à l'attention des Fournisseurs d'IBA suit et soutient les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), en alignant ses principes sur les ODD pertinents IBA s'engage à réaliser ce parcours avec ses fournisseurs en tant que partenaires à part entière.

NOTRE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE PATIENTS

Partout dans le monde, les hommes et les femmes d'IBA, tous experts dans leur domaine, témoignent de leur passion et de leur enthousiasme pour ce qu'ils font. Ils s'engagent collectivement à jouer un rôle actif dans la mise en pratique de notre mission « Protéger, Améliorer et Sauver des Vies ».

Ils aident chaque patient, malade du cancer, à avoir accès au traitement le mieux adapté et ils mettent au service de nos clients les technologies industrielles les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement.

IBA soutient également les patients et leurs familles, en partenariat avec ceux qui travaillent sur le terrain et en encourageant les actions citoyennes volontaires de ses collaborateurs : parrainage, partage des installations, dons provenant d'initiatives des employés telles que les événements « Relay for Life », « FunRun », « Rock Against Cancer » ou encore « Golf Against Cancer ».

Des associations telles que « Compass to Care Childhood Cancer Foundation » aux États-Unis, « Muni Seva Ashram » en Inde, « La Vie-là » en Belgique, qui soutiennent et accompagnent les personnes atteintes de cancer afin de leur offrir une meilleure qualité de vie, bénéficient du soutien constant d'IBA et de ses collaborateurs depuis de nombreuses années.



Regardez la vidéo : L'engagement d'IBA envers les ODD.



C'était très positif de voir des changements de comportement chez les participants et leur famille pendant ce challenge. Certains de ces changements vont rester, c'est sûr.

Augustin,
participant IBA au challenge Ma Petite Planète



NOTRE ENGAGEMENT POUR LA PLANÈTE

IBA est consciente de la crise environnementale majeure actuelle. Parmi les nombreux défis à relever, nous nous concentrons aujourd'hui sur deux d'entre eux : nos gaz à effet de serre (GES) et nos déchets. Notre objectif est d'élargir régulièrement ce champ d'intervention et d'y inclure d'autres sources d'impacts environnementaux, des objectifs encore plus rigoureux et, au bout du compte, des mesures de régénération.



Soil Capital



Regardez la vidéo sur le partenariat avec Soil Capital.

NET-ZERO 2030 CO₂ EQ

CLIMAT

Notre impact sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) est à la fois direct et indirect :

- Un impact direct via nos opérations : nos bureaux et infrastructures de production ainsi que les déplacements de notre personnel.
- Un impact indirect via notre base de produits installée : production sur les sites de nos fournisseurs, transport au sein de la chaîne de valeur, et, une fois les équipements installés chez le client, la consommation électrique, l'entretien et le démantèlement.

Inspirés par les ambitions climatiques de l'Europe, nous nous sommes fixé l'objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de nos activités d'ici 2030.

Nous y parviendrons en prenant des mesures visant à réduire d'au moins 50 % les impacts de nos infrastructures et de notre mobilité par rapport aux niveaux de 2018 d'ici 2030, et en compensant pour la partie restante.

Nos contrats d'énergie électrique sont 100 % verts, et nos quartiers généraux ont été pensés dans une optique d'économie et d'autonomie dans sa consommation énergétique.

Nous évaluons l'impact de nos infrastructures numériques et de l'utilisation des logiciels, afin de mieux comprendre l'empreinte carbone de cette partie toujours plus importante des organisations modernes.

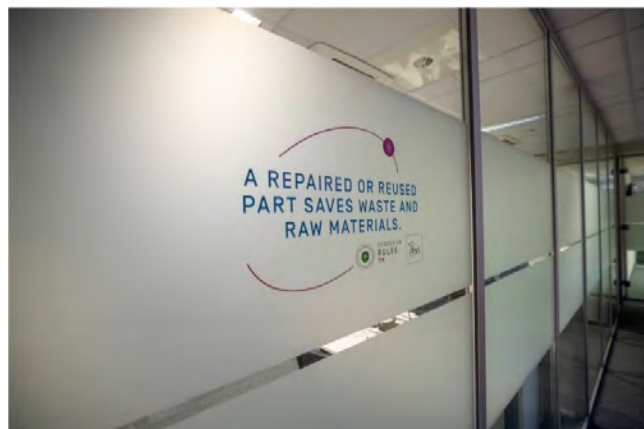
Nous continuons à travailler sur nos politiques de mobilité afin d'améliorer l'efficacité et l'empreinte carbone de la mobilité de nos employés, via des incitations à la mobilité à faible impact, publique et électrique, le télétravail et une organisation plus efficace du service.

Dans le cadre du projet d'agriculture carbone mené par « Soil Capital », IBA a également acheté des certificats carbone issus de l'agriculture régénératrice locale pour contribuer à la décarbonisation de ses activités dans la région. Cette initiative volontaire contribue à la création d'un marché pour lesdits certificats en Wallonie, qui soutient des pratiques agricoles en transition qui réduisent les émissions nettes de gaz à effet de serre des exploitations fermières. Non seulement ces pratiques augmentent la biodiversité, soutiennent l'économie locale et les systèmes alimentaires durables, mais elles créent également un cadre permettant à d'autres acteurs, privés, publics et associatifs, de se joindre à ce projet pilote et de l'améliorer.

Le soutien d'IBA pour rémunérer les agriculteurs qui stockent du carbone a vraiment été une condition nécessaire au succès de ce projet.

Chuck de Liedekerke
Directeur Général de Soil Capital LTD

Grâce à l'introduction des huit règles et pratiques de l'écoconception, IBA réduit également sans cesse l'empreinte carbone de sa base installée en augmentant l'efficacité énergétique et en réduisant la masse de son portefeuille de produits.



Le système de protonthérapie Proteus®ONE offre ainsi une performance énergétique considérablement améliorée grâce à l'usage de la supraconductivité.

Notre division RadioPharma Solutions a aujourd'hui achevé la transition technologique vers le Cyclone®KIUBE, avec une bien meilleure compacité (moins de ressources utilisées) et une meilleure efficacité énergétique.

Notre division Industrial Solutions poursuit également sa transition avec l'arrivée du Rhodotron® nouvelle génération, dont les performances énergétiques se sont fortement améliorées.

Nous évaluons progressivement l'impact de notre chaîne d'approvisionnement, avec la mise en application d'un Code de Conduite pour les Fournisseurs traitant entre autres de l'impact climatique.

Nous évaluons et publions chaque année nos émissions de GES liées à notre parc de machines et à notre organisation mondiale : bureaux et moyens de production, et mobilité des employés (flotte de véhicules de société et voyages professionnels en avion/ transport public).

Dans un souci de transparence et d'évaluation de nos pratiques, nous communiquons annuellement nos données environnementales via le projet « carbon disclosure protocol CDP ». En 2022, IBA a obtenu le score B- et est désormais entrée dans la catégorie « niveau gestion » des entreprises qui prennent des mesures coordonnées en matière de climat.

DÉCHETS

IBA a également un impact sur la production de déchets :

- Un impact direct par le biais de nos activités : bureaux et processus de fabrication.
- Un impact indirect de notre base de produits installés : processus de production sur les sites de nos fournisseurs, transport au sein de la chaîne de valeur, et, une fois les équipements installés chez le client, l'entretien et le démantèlement.

En ce qui concerne nos propres déchets, nous nous sommes fixés, à l'horizon 2025, des objectifs de réduction par trois de nos déchets non triés par rapport à 2018.

Nous atteindrons cet objectif en apportant des changements, à tous les niveaux, aux impacts de notre logistique, notre production et nos bureaux. L'emballage de nos produits, par exemple, fait l'objet d'améliorations continues pour en réduire l'impact environnemental.

Avec l'introduction des pratiques d'écoconception, notre gestion des produits tient compte des principes de circularité : éviter, réduire, réutiliser, recycler. Les produits de nos quatre activités, Protonthérapie, Solutions RadioPharma, Dosimétrie et Solutions Industrielles sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien. Chez nos clients, nous avons également établi un processus circulaire de retour des pièces défectueuses ou en surplus, pour la réparation, la revente ou le recyclage, en partenariat avec des opérateurs de transport à bas impact.

Nos solutions industrielles basées sur le Rhodotron® proposent aux clients, ou aux centres de services, des solutions innovantes pour la stérilisation de dispositifs médicaux par E-beam. Ces solutions constituent une alternative écologique permettant d'éliminer les déchets toxiques liés aux processus classiques de stérilisation tels que l'oxyde d'éthylène et les matières nucléaires telles que le cobalt 60.

À côté de cela, IBA a développé un béton à « faible activation », qui réduit considérablement la quantité de déchets à retraiter, et donc les coûts et l'impact environnemental en cas de futur démantèlement des casemates abritant ses accélérateurs. Ce béton a également été utilisé pour la construction du nouveau siège social.

Pour mieux contrôler le résultat de nos actions, nous surveillons et publions, chaque année, nos taux d'émissions de déchets liées à nos opérations mondiales.

BIODIVERSITÉ

IBA a également un impact sur la biodiversité :

- Un impact direct par le biais de nos activités : bureaux et usines de production.
- Un impact indirect à travers les déchets générés par nos activités.

En partenariat avec Natagora, nous avons fixé des objectifs pour labelliser nos principales installations « Réseau Nature Entreprise ». Cette démarche vise à développer la biodiversité sur notre lieu de travail avec des initiatives bénéfiques pour la nature. Diverses mesures ont été prises pour favoriser la biodiversité, comme les toits verts, la plantation d'espèces indigènes ou l'adoption de pratiques de jardinage durable pour réduire notre empreinte écologique. Un projet pilote de micro-compostage des déchets verts a été mis en place, en partenariat avec une entreprise locale, afin de tester et, espérons-le, développer cette pratique innovante sur nos sites.

MATÉRIALITÉ ET RAPPORTS

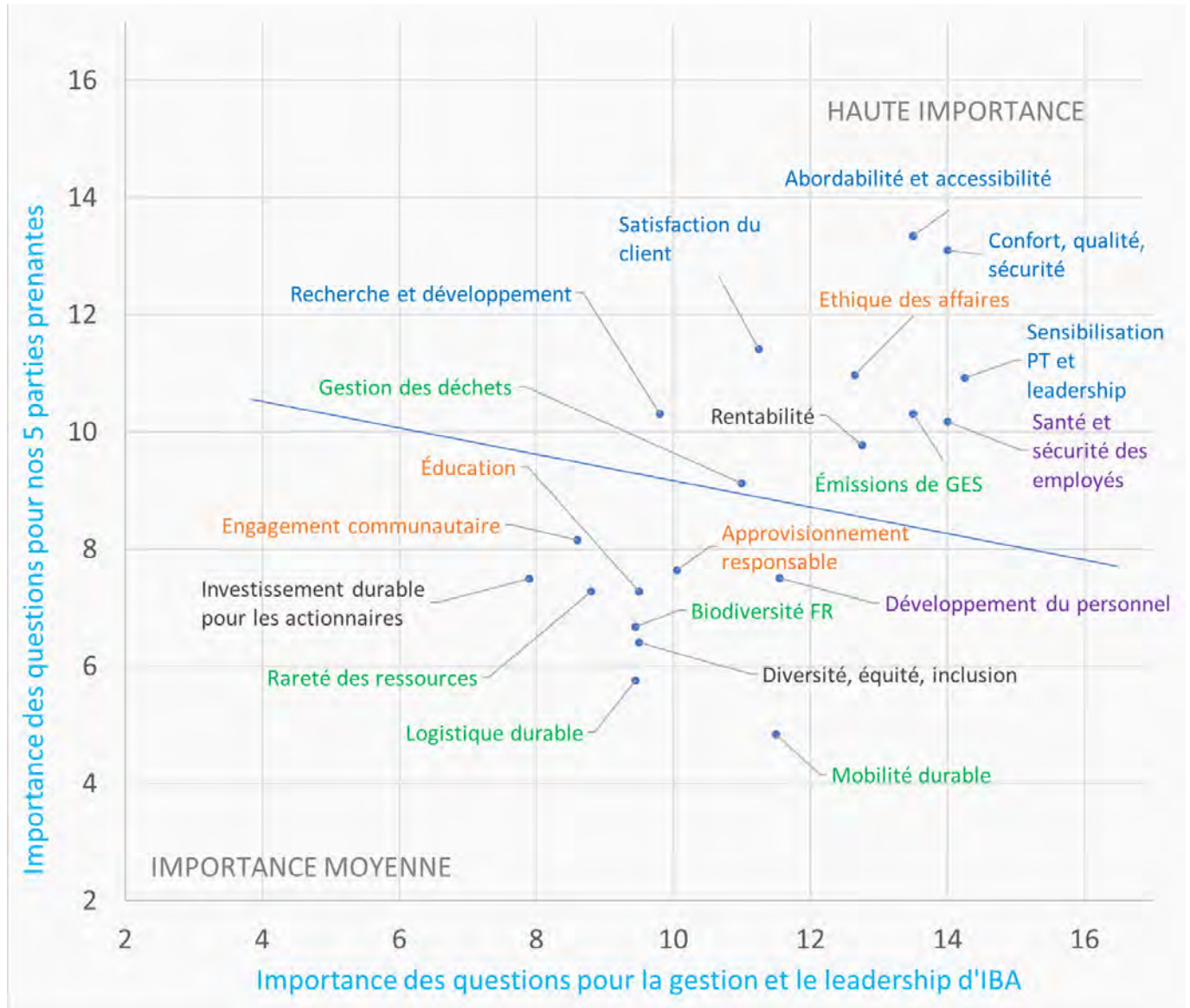
Afin de clarifier ses priorités, IBA maintient une matrice de matérialité, basée sur un dialogue avec ses parties prenantes, dans le cadre de référence recommandé par le Global Reporting Initiative [GRI]. C'est au sein de ce vaste cadre que nous menons nos réflexions. En alignant les enjeux les plus importants pour l'entreprise avec les intérêts des parties prenantes, nous obtenons la hiérarchie de nos priorités.

Cette matrice tient compte des données issues du dialogue permanent qu'IBA a établi avec toutes ses parties prenantes, par le biais d'échanges formels et informels et de publications sur les questions environnementales.

Pour plus d'informations sur nos résultats annuels, veuillez consulter l'index GRI de notre rapport annuel.



Matrice de materialité



RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2023

Ce rapport sur l'exercice 2022 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après le « CSA »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport consolidé et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise
- Les activités en matière de recherche et de développement
- Les acquisitions d'actions propres
- L'existence de succursales de l'entreprise
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

Déclaration des dirigeants

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Directeur Général (CEO), Administrateur et Directeur Général d'IBA SA, et Mme Soumya Chandramouli, Chief Financial Officer (CFO) d'IBA SA, déclare que, à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément

aux normes comptables applicables, donnent une vue fidèle et juste des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Faits marquants de l'année (sections 3:6, §1, 1° et 3:32, §1, 1°, du CSA)

Les principaux événements de l'exercice 2022, dont de plus amples détails figurent dans le rapport de gestion, étaient les suivants :

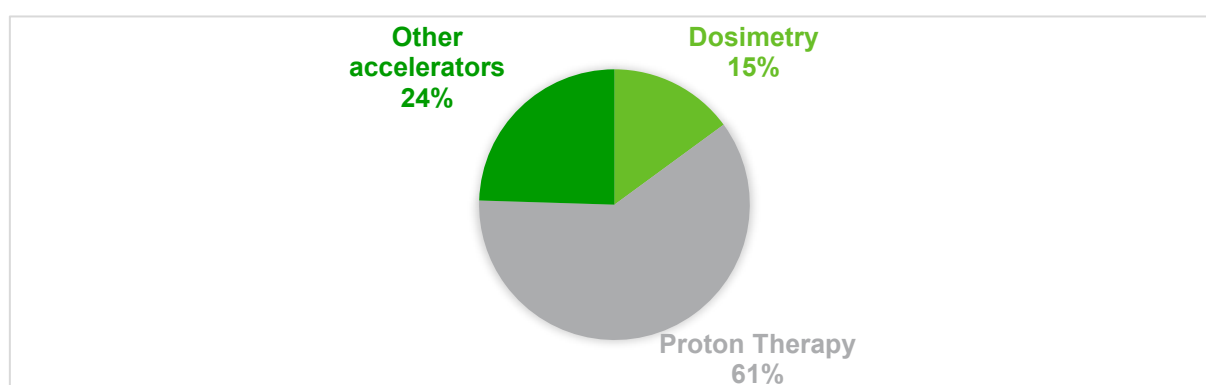
- 17 nouvelles salles de protonthérapie vendues en 2022, contre neuf l'année dernière
- Prise de commandes de 36 systèmes en Autres Accélérateurs, contre 31 en 2021
- Prise de commandes de dosimétrie en hausse de 22%, avec un record d'EUR 67 millions
- Trois nouvelles installations en PT et 32 installations en Autres Accélérateurs ont débuté pendant l'année, avec quatre installations achevées en PT et 20 en Autres Accélérateurs
- De progrès majeurs ont été réalisés sur quatre axes stratégiques de durabilité : a) des produits à faible empreinte carbone et peu de déchets b) une entreprise à faible empreinte carbone et peu de déchets c) un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif et d) la responsabilité en matière de durabilité

Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :

- Record historique des prises de commandes annuelles d'équipements en Protonthérapie (PT) et Autres Accélérateurs avec EUR 456 millions et EUR 67 millions de prise de commandes en Dosimétrie
- Record historique du carnet de commandes global des équipements et des services d'EUR 1,4 milliard, comprenant un carnet de commandes d'équipements d'EUR 713 millions et un carnet de commandes de services d'EUR 669 millions
- Total des revenus 2022 du groupe en hausse de 15% par rapport à 2021, à EUR 361,3 millions
- Les revenus des Services en Protonthérapie et Autres Accélérateurs ont augmenté de 12,8% par rapport à l'année dernière, pour atteindre EUR 135 millions.
- La marge brute était de 35,1%, contre 34,4% en 2021.
- REBIT positif d'EUR 11,1 millions en 2022, en baisse par rapport aux EUR 14,5 millions en 2021

- en raison de l'environnement inflationniste élevé, ainsi qu'à l'investissement accru en R&D, l'infrastructure, les technologies numériques et la durabilité pour maintenir l'offre de pointe de IBA et investir dans sa croissance future
- Bénéfice net du groupe d'EUR 6,1 millions (2021: EUR 3,9 millions), impacté positivement par la reconnaissance d'impôts différés actifs liée à l'amélioration de la rentabilité future
- Un bilan solide avec une trésorerie brute d'EUR 158 millions et une trésorerie nette d'EUR 117 millions
- Annnonce de prévisions à moyen terme et proposition d'un versement de dividende d'EUR 0,21 euro par action par le Conseil d'administration, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière. Examen des secteurs d'activité de l'IBA (sections 3:6, §1, 1° & 4° et 3:32, §1, 1° & 4°, du CSA)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Le segment de la protonthérapie et d'autres accélérateurs couvre:

Protonthérapie qui offre des solutions clés en main pour un traitement plus précis du cancer, avec moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

Autres accelerators qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radio-isotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (types de rayons X E-beam et Rhodotron® et Dynamitron®).

(EUR 000)	FY 2022	FY 2021	Variance	Variance %
Ventes nettes	307 299	260 638	46 661	17,9%
Proton Thérapie	218 761	169 923	48 838	28,7%
Autres accélérateurs	88 538	90 715	-2 177	-2,4%
REBITDA	18 443	18 087	356	2,0%
% des ventes	6,0%	6,9%		
REBIT	10 397	9 618	779	8,1%
Proton Thérapie	4 383	2 813	7 196	-255,8%
Autres accélérateurs	6 014	12 431	-6 417	-51,6%
% des ventes	3,4%	3,7%		

(EUR 000)	FY 2022	FY 2021	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	110 162	74 230	35 932	48,4%
Equipement Autres Accélérateurs	62 606	67 100	-4 494	-6,7%
Ventes équipement	172 768	141 330	31 438	22,2%
services Protonthérapie	108 599	95 693	12 906	13,5%
services Autres Accélérateurs	25 932	23 615	2 317	9,8%
Ventes équipement	134 531	119 308	15 223	12,8%
Ventes totales Protonthérapie & Autres Accélérateurs	307 299	260 638	46 661	17,9%
<i>Services en % des ventes du segment</i>	<i>43,8%</i>	<i>45,8%</i>		

Aperçu

- Un système Proteus®PLUS¹ signé en Chine et 14 systèmes Proteus®ONE¹ vendus aux États-Unis et en Europe, dont un contrat de 10 systèmes en Espagne.
- Prise de commandes totale d'EUR 281 millions en Protonthérapie avec une dynamique continue dans tous les régions
- Les prises de commandes en Autres Accélérateurs ont atteint EUR 175 millions, avec 36 nouvelles ventes sur la période et un pipeline d'activité très encourageant.
- Un carnet de commandes historiquement élevé pour la Protonthérapie et les Autres Accélérateurs d'EUR 713 millions (2021 : EUR 449 millions).
- Le total des revenus s'est élevé à EUR 307,3 millions, en hausse de 18% par rapport à 2021, reflétant une forte conversion du carnet de commandes en Protonthérapie et des revenus de service croissants, même en excluant les indemnités exceptionnelles reconnues à la suite de la faillite des centres Rutherford au Royaume-Uni.
- Les revenus des équipements de Protonthérapie (PT) ont augmenté de 48%, et atteignent EUR 110,2 millions.
- Les revenus des équipements des Autres Accélérateurs ont diminué à EUR 62,6 millions (2021 : EUR 67,1 millions) en raison d'une conversion plus lente du carnet de commandes.
- Les Services poursuivent leurs solides performances avec un total de revenus d'EUR 134,5 millions, en hausse de 13% alors que 4 nouveaux centres de protonthérapie ont commencé à traiter des patients.
- Un REBIT global d'EUR 10,4 millions, composé de :
 - Un REBIT² d'EUR 4,4 millions pour la Protonthérapie .
 - Un REBIT d'EUR 6,0 millions pour les Autres Accélérateurs².

Protonthérapie

(EUR 000)	FY 2022	FY 2021	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	110 162	74 230	35 932	48,4%
services Protonthérapie	108 599	95 693	12 906	13,5%
Ventes nettes	218 761	169 923	48 838	28,7%
REBIT2	4 383	-2 813	7 196	-255,8%
% des ventes	2,0%	-1,7%		

IBA a maintenu sa position de leader du marché de la protonthérapie en 2022, avec une part de marché de 71% au cours de l'année, vendant 15 nouveaux systèmes en Europe, aux États-Unis et en Chine (via CGNNT). Il y a actuellement 32 projets en production ou en installation (y compris CGNNT), comprenant sept systèmes Proteus®PLUS et 25 systèmes Proteus®ONE,

et le pipeline reste très actif dans les régions géographiques stratégiques.

Le chiffre d'affaires global a augmenté de près de 29 %, grâce à des niveaux de production plus élevés, à une conversion plus forte du carnet de commandes et à des revenus de services croissants, ainsi qu'aux indemnités comptabilisées à la suite de la faillite des sites

¹ Proteus®ONE et Proteus®PLUS sont des marques déposées de Proteus 235

² Sur la base d'une allocation pro forma des frais de production et des dépenses de vente, générales et administratives à chaque activité

de Rutherford au Royaume-Uni. Malgré l'augmentation globale des frais généraux et des dépenses d'exploitation, la rentabilité s'est améliorée par rapport à l'année dernière, grâce à cette forte augmentation des revenus.

Les services de PT ont vu une croissance de 13,5% en 2022. Un total de 41 sites IBA PT génèrent des revenus de services dans le monde entier. Le carnet de commandes de Services reste élevé à 669 millions d'euros, diminuant légèrement par rapport à 2021 étant donné la suppression des centres Rutherford du carnet de commandes suite à leur faillite. Ce flux de revenus récurrent continuera d'être très important pour IBA, et offre une visibilité sur une croissance rentable durable.

Une étape très significative pour IBA Protonthérapie est l'accord pour 10 systèmes conclu avec le ministère de la Santé espagnol en décembre, la plus grande commande jamais reçue par IBA pour un même client et d'une valeur totale d'EUR 217 millions d'euros. Les contrats de maintenance pour chaque système seront négociés ultérieurement au cas par cas. Cet engagement reflète le statut d'IBA en tant que leader du marché et l'adoption croissante de cette technologie sur le marché européen.

IBA a également reçu la première commande de CGNNT pour un système Proteus®PLUS de trois salles dans le cadre du partenariat annoncé en 2020. Ailleurs, IBA a remporté un contrat Proteus®ONE en Italie, un en Russie et deux aux États-Unis.

Afin de soutenir ses clients dans la conception et la construction de leurs projets de protonthérapie, IBA a signé, en mars, un accord avec Tractebel.

Une priorité centrale pour IBA durant cette période a été de s'assurer de maintenir son offre technologique de pointe en protonthérapie. Par conséquent, les investissements en R&D ont augmenté, particulièrement dans les collaborations de recherches et les alliances.

Une collaboration de quatre ans a été signée avec le Centre médical universitaire de

Groningen (UMCG) en avril pour étudier les techniques d'irradiation FLASH pour le cancer du sein à un stade précoce. Cette collaboration fournira des recherches utiles dans le cadre du développement de la technique ConformalFLASH® d'IBA. De plus, l'Alliance ConformalFLASH® a été lancée en juin pour accélérer la mise en œuvre de cette nouvelle technologie, avec des partenaires tels que l'Université de Pennsylvanie et l'UMC Groningen. En août, le groupe a annoncé un projet de recherche pluriannuel avec le Fred Hutchinson Cancer Center et l'Université de Washington. Le but est d'évaluer les paramètres physiques optimaux pour FLASH, avec IBA fournissant la salle de traitement à portique rotatif avec une fonctionnalité de recherche ConformalFLASH®.

DynamicARC® a atteint des étapes importantes dans son développement avec des tests fructueux en laboratoire en 2022. Cette étape ouvre la voie à des tests sur site au Beaumont Proton Therapy Center en 2023 et rapproche IBA de la mise en service du premier système DynamicARC® entièrement fonctionnel.

Dans le cadre de l'étude clinique PROTECT-trial sur le cancer de l'œsophage, 14 premiers patients ont été recrutés, dont huit patients au Danish Centre for Particle Therapy (DCPT) de l'hôpital universitaire d'Aarhus au Danemark et six patients au Centre interuniversitaire de protonthérapie de Louvain en Belgique. Au total, 396 patients seront inclus dans cet essai clinique comparatif aléatoire mené dans 30 sites répartis dans huit pays, et qui devrait être achevé en 2027.

La formation continue pour les utilisateurs de services est très importante pour IBA. La réunion des utilisateurs Proteus en juin a été un forum utile pour échanger des idées. En août, IBA a signé un accord de collaboration avec l'Apollo Hospitals Enterprise Ltd (AHEL), en Inde, pour fournir des programmes de formation et d'éducation pour les clients de Protonthérapie en Asie.

Autres accélérateurs

(EUR 000)	FY 2022	FY 2021	Variance	Variance %
Equipement Autres Accélérateurs	62 606	67 100	-4 494	-6,7%
services Autres Accélérateurs	25 932	23 615	2 317	9,8%
Ventes nettes	88 538	90 715	-2 177	-2,4%
REBIT2	6 014	12 431	-6 417	-51,6%
% des ventes	6,8%	13,7%		

Les Autres accélérateurs ont enregistré une prise de commandes record de 36 machines pendant la période, dans toutes les régions. La conversion du carnet de commandes est encore confrontée à des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale et à d'autres conditions macroéconomiques. Néanmoins, un total de 32 installations a commencé pendant la période, dont 23 au cours du second semestre. Les services d'Autres Accélérateurs ont bien performé avec une croissance globale des revenus de 9,8%. Le REBIT a été inférieur à celui de l'année précédente, affecté par une conversion du carnet de commandes d'équipement plus faible malgré la forte reprise au deuxième semestre et par la pression inflationniste sur les coûts.

Industrial Solutions a connu une croissance significative au cours de 2022. Par rapport à 2021, la prise de commandes en nombre de systèmes a doublé et a même triplé en valeur du fait qu'Industrial Solutions vend de plus en plus de solutions intégrées. Les ventes de Rhodotron® se sont accrues dans toutes les zones géographiques et la moitié des prises de commandes ont été réalisées aux États-Unis. Un facteur clé a été la forte augmentation de la demande de stérilisation par rayons X et faisceaux d'électrons, qui deviennent des concurrents en croissance par rapport à l'oxyde d'éthylène (EtO) et à l'irradiation gamma, les deux principales méthodes de stérilisation aujourd'hui. Le Rhodotron® d'IBA permet à la fois une irradiation rayons X et une irradiation par faisceau d'électrons, et les commandes continuent de croître fortement. Les prises de commandes record et la base installée croissante sont des moteurs pour une croissance de plus en plus rentable d'Autres Accélérateurs dans les années à venir.

IBA Industrial Solutions a signé un contrat pour installer la première solution d'irradiation par rayons X entièrement intégrée sur le site d'un nouveau centre de services chez un client en France. La solution comprend un Rhodotron® d'IBA, un système de contrôle de processus, un

système d'accès de sécurité, un convoyeur suspendu pour palettes et un stockage automatisé des palettes.

En septembre, NorthStar et IBA ont annoncé un accord pour deux accélérateurs d'électrons Rhodotron® TT300 HE supplémentaires, s'ajoutant à trois ventes précédentes en 2019 et 2021. Ces machines seront utilisées pour la production de radio-isotopes diagnostiques et thérapeutiques.

La demande du marché des radiopharmaceutiques reste également forte, avec un nombre de ventes comparable à 2021. Les ventes se sont principalement concentrées sur les marchés émergents, avec la moitié des commandes provenant de Chine, mais également dans de nouvelles géographies telles que l'Afrique et l'Amérique du Sud.

En janvier, IBA a lancé un nouveau cyclotron de taille compacte et à basse énergie, le Cyclone® KEY. La nouvelle machine permettra aux petits et moyens hôpitaux de produire leurs propres produits radiopharmaceutiques en interne, tout en offrant un accès mondial plus étendu aux solutions de diagnostic en oncologie, neurologie et cardiologie.

En août, un accord a été signé avec Chengdu New Radiomedicine Technology (CNRT) pour l'installation d'un Cyclone® IKON à Chengdu, en Chine, pour la production de nouveaux isotopes utilisés dans la théranostique et les thérapies oncologiques ciblées. Ailleurs, IBA observe une croissance sur le marché africain, avec une solution IntegraLab® PLUS vendue au Ghana Medical Centre pour un centre à Accra.

De plus, IBA a installé deux systèmes Cyclone®70 en Corée du Sud et en Afrique du Sud dans les délais impartis, et cela malgré les défis dans le marché pour accéder à ces régions.

IBA poursuit son engagement dans l'innovation avec le lancement officiel de PanTera, la coentreprise précédemment annoncée avec le SCK CEN pour produire de l'actinium-225

(²²⁵Ac), l'un des radioisotopes émetteurs d'alpha les plus prometteurs pour lutter contre les cancers. PanTera travaille actuellement à l'établissement de relations avec des sociétés pharmaceutiques afin de mettre ce radio-isotope à disposition des patients dès que possible. Le

développement de la technologie se poursuit et des brevets ont déjà été déposés. Ces initiatives devraient permettre à PanTera de se positionner à l'avant-plan de la production d'²²⁵Ac dans le futur. La construction de l'usine de production devrait commencer en 2024.

DOSIMÉTRIE

(EUR 000)	FY 2022	FY 2021	Variance	Variance %
Ventes nettes	53 971	52 326	1 645	3,1%
REBITDA	3 128	6 495	-3 367	-51,8%
% des ventes	5,8%	12,4%		
REBIT	653	4 892	-4 239	-86,7%
% des ventes	1,2%	9,3%		

Aperçu

- Les prises de commandes ont augmenté de 22% pour atteindre un record d'EUR 67 millions, nettement supérieur aux performances du marché dans son ensemble.
- Le carnet de commandes a augmenté de 200% pour atteindre EUR 32 millions (2021 : EUR 16,3 millions), en partie grâce aux 10 systèmes de protonthérapie vendus en Espagne.
- Les ventes de 2022 ont augmenté de 3,1% à EUR 54 millions, boostées par l'acquisition de Modus. Cependant, la division a continué à être impactée par la lente reprise en Chine et les sanctions contre la Russie.
- le REBIT a été fortement affecté par les investissements en R&D et les augmentations de coûts liées aux problèmes d'approvisionnement. En conséquence, il diminue à EUR 0,7 million (2021 : EUR 4,9 millions).

L'équipe Dosimétrie a élargi la gamme d'indications pour sa technologie, annonçant en octobre la compatibilité de myQA® iON avec la radiothérapie basée sur les accélérateurs linéaires (LINAC).

IBA élargit également sa présence sur le marché de la dosimétrie grâce à des acquisitions et des alliances stratégiques. Cela inclut l'acquisition en avril de Modus QA, un fournisseur spécialisé de "phantômes" pour l'assurance qualité en radiothérapie. Cette acquisition renforce les opérations de Dosimétrie en Amérique du Nord. En août, la signature d'une alliance stratégique avec ScandiDos A.B. pour des solutions de dosimétrie d'assurance qualité patient en radiothérapie. IBA a acquis 10,1 % de l'entreprise cotée à la bourse de Stockholm.

IBA a aussi progressé avec l'intégration de son offre de dosimétrie dans les offres de produits de fabricants d'équipements d'origine (OEM) tiers existants. Une collaboration a notamment été conclue en mars avec Elekta pour l'optimisation du contrôle qualité. IBA fournit des solutions d'assurance qualité qui s'intègrent aux systèmes de traitement d'Elekta, rationalisant les flux de travail et améliorant l'accès aux données de mesure. En octobre, le groupe a reçu l'approbation de Varian pour la compatibilité des solutions IBA MatriXX Resolution™ et myQA® SRS avec leurs solutions de radiothérapie et de thérapie adaptative, Halcyon® et Ethos™.

Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont

responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES DE IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent de manière indépendante la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

En plus du Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (QMR) aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.


IBA améliore en permanence son processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements susceptibles d'affecter sa stratégie et ses objectifs, notamment stratégiques, financiers, humains et environnementaux. Notre système de gestion de la qualité est certifié ISO9001, ISO13485, MDD et MDSAP. Nous sommes audités une fois par an par notre organisme notifié. En 2022, nous avons également été inspectés par la FDA, qui n'a formulé aucune observation.

Le comité de durabilité de septembre 2022 a présenté le plan d'action mis en place sur plusieurs axes, notamment le C02, les déchets, la diversité et la gouvernance, ainsi que l'état d'avancement de chaque action. Un examen plus complet des risques environnementaux par le comité de gestion des risques est prévu en 2023.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques susceptibles d'affecter IBA en définitive. IBA décrit les

facteurs pertinents au sein de chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants


IBA a décidé de présenter ses risques comme suit :



Risques stratégiques

Clients, concurrents, investisseurs

Évaluer les risques qui guident la mission et la stratégie de l'IBA.



opérationnels

Processus, Systèmes, Personnes, Chaîne de Valeur

Identifier le risque de perte dû à des processus internes, des personnes ou des systèmes inadéquats qui affecteront IBA dans l'exécution de son plan stratégique.



Risques juridiques & de conformité

Droit, réglementation, politique et gouvernance d'entreprise

Évaluer les performances du programme de conformité d'entreprise d'IBA, en se concentrant sur les risques réglementaires des dispositifs médicaux.



Risques financiers

L'évolution du marché et de l'économie

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter le rendement ou l'exposition au risque de l'organisation et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.



Contrôles matériels, logiciels et réseau

Évaluer les défaillances potentielles du système et les risques de retard d'innovation et les manquements en matière d'infrastructure, des contrôles d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Le Conseil du développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes.

Risques stratégiques

Offrir un risque d'évolution

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison du développement technologique concurrent.

Risque d'amortissement des actifs

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment établies dans des secteurs innovants. IBA ne peut pas garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement terminés.

Risque lié à l'effectif du personnel

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la société a été significativement augmenté. Cependant, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

Risque de concurrence et risque pour l'industrie

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains

marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies qui aboutit à de nouvelles thérapies nécessitent néanmoins une période relativement longue.

Remboursement des soins de santé

Le subventionnement par les institutions de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué – fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influenceront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

Risques opérationnels

Risque de vente

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

Risque d'inventaire

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une

obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

Risque de développement de produits

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

Risque de qualité / protection des consommateurs / risque lié à la sécurité des produits

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de

diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

Risques juridiques et de conformité

Anti-trust / concurrence loyale / risque éthique

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers. Consciente de ce risque depuis plus de 20 ans, IBA a publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce code est revu et modifié régulièrement, et plus récemment à la fin de l'année 2021. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les fournisseurs de produits et de services, les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le code de conduite de l'IBA pour les fournisseurs).

Risque de propriété intellectuelle

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

Risque juridique

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

Risque réglementaire

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

Risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du BCAC)

De plus amples détails concernant la section 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5° du BCAC sont fournis, le cas échéant, dans la section « Instruments Financiers » du présent rapport annuel, voir page 133.

Le programme global de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels découlant de l'imprévisibilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. A cet effet, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique des politiques écrites. Ces politiques fournissent des principes écrits relatifs à la gestion globale du risque financier, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Afin de couvrir ce risque, la politique de la société consiste à émettre pour les contrats d'équipement des lettres de crédit par ses clients avant l'expédition de l'équipement, ou à

contracter une assurance-crédit spécifique soit auprès de l'organisme officiel belge de crédit à l'exportation Credendo, ou auprès d'assureurs privés.

En outre, les états financiers consolidés présentent les actifs et passifs financiers du Groupe selon la méthode d'évaluation (juste valeur et valeur comptable). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal du Groupe.

Risque de change

Le Groupe opère à l'échelle internationale et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant de transactions commerciales (contrats de vente et de fourniture), d'actifs et de passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations hors zone euro. Environ 1,3% du chiffre d'affaires du Groupe (5,1% en 2021) sont libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'unité opérationnelle réalisant les ventes, tandis que 94,0% des coûts (93,7% % en 2021) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'unité.

Alors que la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au dollar américain, au yuan chinois, à la roupie indienne, au rouble russe, à la livre sterling, au yen japonais, au won sud coréen, et au Dollar singapourien. Le dollar américain et le yuan chinois sont notamment considérés comme importants pour le Groupe.

La politique générale du Groupe consiste à couvrir les contrats de vente libellés en devises étrangères ainsi que les flux de trésorerie opérationnels nets attendus lorsqu'ils peuvent raisonnablement être prévus. À cet effet, à condition qu'il n'y ait pas de possibilité de couverture naturelle, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, notamment les contrats de change à terme, les swaps de devises et les options sur devise.

Les couvertures de flux de trésorerie sont en outre désignés au niveau du Groupe comme des couvertures de risque de change sur des actifs, des passifs ou des transactions engagées ou futures spécifiques sur une base brute.

Une documentation appropriée est préparée conformément à IFRS 9. Le CFO approuve et le le CEO est informé des opérations de couverture

importantes, avec rapport au Comité d'Audit du Groupe quatre fois par an.

Le Groupe réalise certains investissements dans des opérations à l'étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le cas échéant, le risque de change lié aux actifs nets des opérations étrangères du Groupe peut-être gérée par des emprunts libellés dans les devises concernées.

Le segment Protonthérapie est impacté par la fluctuation du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2022 une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Protonthérapie de -1,10% (-1,30% % en 2021).

Le segment Dosimétrie est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l'EUR. En 2022 une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Dosimétrie de -0,4% (-1,06% en 2021).

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt du marché est principalement liée à des obligations à long terme du Groupe à taux d'intérêt flottants qui ont été entièrement remboursées en 2022. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture à ces transactions, ces instruments sont donc réévalués par le biais du compte de résultat.

Fin 2022 et 2021, le Groupe n'avait pas de swaps de taux d'intérêt en cours.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie suffisante et de titres négociables ainsi que de facilités de crédit disponibles (non utilisées), compte tenu du caractère dynamique des activités du Groupe. Ces facilités de crédit sont détaillées ci-dessous.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de facilités de crédit d'un montant d'EUR 83,1 millions dont 25,6% sont utilisés.

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	10 530	10 530	0
S.F.P.I. – subordonné	3 851	3 851	0
Lignes de crédit à court terme	41 757	0	41 757
TOTAL	56 138	14 381	41 757

S.R.I.W. et S.F.P.I. obligations subordonnées

S.R.I.W. et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires et autres comprennent des obligations subordonnées non garanties de S.R.I.W. pour un montant total d'EUR 10,5 millions (EUR 13,7 millions en 2021), une obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour EUR 3,9 millions (millions (EUR 5 millions en 2021), ainsi que des facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2021), et le découvert non utilisés en Chine.

Facilités de crédit

IBA SA a accès à des facilités de crédit syndiquées d'EUR 37 millions (initialement, EUR 67 millions) sous la forme de facilités de crédit renouvelables arrivant à échéance en décembre 2024. Ces facilités de crédit syndiquées restent inutilisées au 31 décembre 2022. Les prêts à terme amortissables d'EUR 21 millions (initialement, EUR 30 millions) ont été complètement remboursés en 2022.

En Chine, la facilité de découvert de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour le même montant (non tiré en date du 31 décembre 2022).

Risque lié aux engagements bancaires (covenants)

Les facilités susmentionnées sont soumises à certaines clauses financières restrictives.

Suivant les termes des contrats d'obligations S.R.I.W. et S.F.P.I., le Groupe a accepté de respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres du groupe, qui a été respecté au 31 décembre 2022.

Les clauses financières s'appliquant aux facilités bancaires syndiquées consistent en (a) un ratio de levier net maximum (calculé comme

l'endettement senior net consolidé divisé par le REBITDA consolidé des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et des dettes subordonnées). Les deux clauses restrictives ont été respectées au 31 décembre 2022.

Risques numériques

Risque lié à la qualité de l'information

Des informations erronées ou non reçues en temps opportun peuvent nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer des quantités volumineuses d'informations. IBA augmente continuellement la qualité de ses processus et augmente la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

Risque pour l'intégrité

Pour faire face à l'augmentation globale des menaces à la sécurité et aux niveaux plus élevés de professionnalisme en matière de criminalité

informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure des technologies de l'information contre la cyberfraude.

IBA a intensifié son programme de sécurité au cours de l'année 2022 afin de renforcer l'assurance des employés en matière de cybersécurité par le biais de modules de formation supplémentaires sur l'utilisation correcte et sûre du matériel de la société et des activités des employés sur les médias sociaux, ainsi que par le biais de tests surprises autour du phishing.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site vers le cloud afin de bénéficier du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Ce programme est en cours de déploiement et l'intention d'IBA est d'atteindre le niveau de sécurité requis par la norme ISO27001 (" Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Systèmes de management de la sécurité de l'information - Exigences ").

Succursales de l'entreprise (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2022, la Société avait dix succursales à Prague, République Tchèque; Orsay, France; Seoul; Corée du sud ; Cracovie, Pologne; Trento, Italie; Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni;

Madrid Espagne et Dublin, Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre du Proton Therapy business (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

Conflits des intérêts et autres informations à divulguer conformément à l'article 3:6, §1, 7°, du CSA

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a pas eu de conflit d'intérêts entre la Société et certains de ses administrateurs, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Compétence et indépendance de membres du comité d'audit (sections 3:6, §1, 9° et 3:32, §1, 6°, du CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le conseil d'administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une

grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les programmes transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de relations avec la société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

Déclaration de gouvernance d'entreprise (section 3:6, §2 et §3, et 3:32, §1, 7° and 8° du CSA)

Conformément à l'article 3:6, § 2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non

exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure d'actionariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Par conséquent, IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

"La société a respecté toutes les dispositions du Code 2020 de gouvernance d'entreprise, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées ailleurs dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise".

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, § 1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

Environnement de contrôle

Le conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet quant à l'importance du contrôle interne. La direction définit les attentes aux différents niveaux de l'organisation.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

Processus de gestion des risques

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie ;

- Des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Chef de conformité est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de l'entreprise. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise. En outre, depuis décembre 2021, IBA a pris l'initiative de mettre en place une plateforme de dénonciation conforme aux normes européennes et internationales. Cette plateforme est accessible à tous via le site internet de l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

Activités de contrôle

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la senior management team sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la complétude de l'information comptable et financière relative :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

Information et communication

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;
- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;
- Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le département informatique travaille avec des consultants en fonction de besoins spécifiques. La collaboration avec ces prestataires est définie contractuellement. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement pour garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle

prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

Gestion

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil

d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2022, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2022 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations

importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	31-déc-21		31-déc-22	
Dénominateur	30 218 718		30 282 218	
Entité	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,49%	6 204 668	20,49%
IBA Investment SCRL	51 973	0,17%	51 973	0,17%
IB Anchorage	348 530	1,15%	348 530	1,15%
IBA SA on behalf of ESP holders	21 180		18 048	
IBA SA	755 994	2,50%	1 110 781	3,68%
Sous-total	7 382 345	24,32%	7 734 000	25,49%
UCL	426 885	1,41%	426 885	1,41%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%
Sous-total	606 885	2,01%	606 885	2,01%
SRIW SA	715 491	2,37%	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,94%	1 189 196	3,94%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,71%	1 423 271	4,71%
BNP Paris	528 425	1,75%	528 425	1,75%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,54%	768 765	2,54%
BlackRock, Inc.	407 194	1,35%	407 194	1,35%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,75%	1 133 108	3,75%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%
Sous-total	7 099 038	23,49%	7 099 038	19,74%
Total	15 088 268	49,82%	15 439 923	50,99%
Public	15 130 450	50,07%	14 842 295	49,01%
Grand Total	30 218 718	100%	30 282 218	100%

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site internet, à la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit membres.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après dénommés « administrateurs internes »).

Les autres administrateurs sont nommés librement par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont, directement ou indirectement, liés à un même actionnaire (ou à une société ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- 1) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités ;
- 2) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et, le cas échéant, un

vice-président. Sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil, le président et le vice-président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins demandent une réunion.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil – sous la présidence de M. Pierre Mottet -, une fois pour la réunion du Conseil du développement durable, et une fois pour la réunion du Conseil des produits. Le taux de participation aux réunions du Conseil d'administration a été très élevée. Une grande majorité des administrateurs ont assisté à toutes les réunions.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2022, deux mandats ont été renouvelés, le mandat de Mme Prof.Hedvig Hricak, administrateur indépendant ainsi que le mandat de Saint-Denis SA, représenté par Mr. Mottet. La durée de leur mandat est fixée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2025 (c.-à-d Assemblée générale ordinaire convoquée pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2024).

Conseil d'administration au 31 décembre 2022;

NOM	DEBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2023	Directeur Général / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC / PC / SC	N/A
Saint-Denis SA (represented by Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2025	Administrateur Interne / Président du Conseil d'Administration / (président) / NC (président) / PC (président) / SC	Administrateur de l'UWE (Association wallonne des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2024	Administrateur interne / Administrateur-délégué / NC / PC / SC	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).
Nextstepefficiency (represented by Christine Dubus) ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administratrice indépendante / (présidente) / RC / PC / SC	AC Directeur exécutif de Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales
Consultance Marcel Miller SCS (represented by Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2023	Administrateur indépendant / RC / NC / SC / PC	AC / Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du conseil d'administration de Schröder / Président du conseil d'administration de Technord
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2025	Administratrice indépendante / SC	PC / Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administrateur indépendant / RC / NC / PC / SC	AC / Anciennement président et PDG d'Elekta AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Bridging for Sustainability SRL (represented by Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2023	Administratrice indépendante / SC (présidente)	PC / Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité des rémunérations - NC : Comité des nominations - AC : Audit Comité – PC : Comité produit – SC : Comité du développement durable

- (1) Conformément au sens attribué par la charte d'entreprise au terme « administrateur interne », à savoir un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition du directeur général.
- (2) Soumis à l'Assemblée Générale en tant que candidat administrateur indépendant lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

Comité de rémunération

Le Comité des rémunérations s'est réuni 4 fois en 2022. Un rapport sur chaque réunion a été fourni au Conseil d'administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur les questions relatives aux primes 2022, les incitations à long terme et les systèmes de rémunération en général.

Le 19 décembre 2022, le Comité de Rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représenté par son représentant permanent, M.

Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par sa représentante permanente Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Ces derniers membres étant indépendants, le Comité de Rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pierre Mottet. M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen sont invités à y assister, sauf si le comité est appelé à se prononcer sur la politique de rémunération ou sur d'autres questions relatives aux directeurs généraux.

Comité de nomination

Le Comité de nomination s'est réuni 4 fois en 2022 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'administration a besoin, lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et pour faire des propositions à cet égard au Conseil d'administration.

Sur la base du rapport établi par ce Comité, le Conseil d'administration avait proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2022 d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Prof. Hedvig Hricak, administrateur indépendant ainsi que le mandat de Saint-Denis SA, représenté par Mr. Mottet et de fixer la durée de leur mandat à l'AGO qui se tiendra en 2025, appelés à statuer sur les comptes annuels 2024.

Le comité de nomination est composé de cinq membres, parmi lesquels le président du conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2022, le comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son directeur général, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, M. Olivier Legrain, M. Yves Jongen, et Dr Richard A. Hausmann. Ce comité est présidé par M. Pierre Mottet.

Comité produit – réunion du conseil d'administration produit

Un comité de produits a été mis en place en tant que comité du conseil d'administration de l'IBA pour avoir une vue d'ensemble de la stratégie de produit de protonthérapie, pour analyser et valider la recherche et le développement et de donner un compte rendu sur ses activités au Conseil.

Au 31 décembre 2022, l'ancien comité produit est composé de tous les membres du Conseil d'administration : M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par sa représentante permanente, Christine Dubus, Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil des Produits est présidé

par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 20 octobre, 2022.

Aucune absence n'a été enregistrée pour le Comité des produits.

Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2022, en présence de M. Olivier Legrain et occasionnellement de M. Pierre Mottet. A chaque fois, le Comité a fait un rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, l'examen du budget 2023 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions. Ceci permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés sont transmis jusqu'à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et développe une solution appropriée, en collaboration avec le comité d'audit et les départements appropriés de l'organisation.

Au 31 décembre 2022, le Comité d'audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par son représentant permanent Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

Comité de développement durable – réunion du conseil d'administration sur le développement durable

Le Comité du développement durable a été mis en place en 2018 en tant que Comité du Conseil d'administration d'IBA.

Ce comité s'est réuni une fois le 21 octobre, 2022, pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète.

Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs membres de la Direction intéressés

par ces questions, mais tous les membres n'étaient pas présents lors de la réunion.

Depuis octobre 2020, le Comité du développement durable est considéré comme une réunion plénière du conseil d'administration avec la durabilité comme sujet spécifique, car la durabilité est un point clef de la stratégie d'IBA.

Au 31 décembre 2022, l'ancien Comité du développement durable était composé de tous les membres du Conseil d'administration: M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son directeur général, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par son représentant permanent, Mme Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Mr. Marcel Miller, Dr. Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Dr. Sybille van den Hove.

Gestion quotidienne et stratégique

La gestion courante de la société et le pouvoir de représentation de la société dans ces matières sont délégués à deux Directeurs Généraux, M. Olivier Legrain, Directeur Général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le Directeur Général est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion au jour le jour et est assisté par une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe *Corporate*. Ensemble, ils constituent la Direction du groupe.

Le Directeur Général, accompagné de la Directrice Financière, soumet régulièrement des rapports au Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également demandé aux membres de la Direction et aux responsables de division de faire rapport au conseil sur deux sujets : l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget 2023.

Équipe de direction au 31 décembre 2022 :

MEMBRES DE L'EQUIPE DE MANAGEMENT	FONCTIONS	AUTRES OBLIGATIONS
Olivier Legrain (representing Lamaris Group SRL)	Directeur Executif	Administrateur Interne/ Administrateur Délégué/ Membre du Comité de Nomination/ Membre du Comité Produit (avant son intégration)/ Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration)
Yves Jongen (representing Research Management Systems SRL)	Directeur de la recherche	Administrateur Interne / Directeur Général / Membre du Comité de Nomination / Membre du Comité Produit (avant son intégration) / Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration) Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL)
Soumya Chandramouli	Directeur financier	Chief Financial Officer depuis 2016/ Travaille chez IBA depuis 2004, successivement Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance et VP Finance, Medical Accelerators Solutions/ 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY
Frédéric Nolf	Directeur des ressources humaines et du développement durable	A rejoint IBA en 2007 en tant que directeur des ressources humaines Particle Therapy / Auparavant a travaillé chez Abbott Vascular (Guidant) et GSK dans divers rôles RH

POLITIQUE DE DIVERSITÉ (SECTION 3:6, §2, 6°, DU CSA)

Le Code de Conduite des Affaires énonce les principes de la politique sociale et de la politique relative au personnel d'IBA. Il est, entre autres, basé sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

En outre, le Conseil a approuvé, lors de sa réunion de décembre 2021, la politique de

diversité, d'équité et d'inclusion de la société ("politique DEI ") comme suit :

« La diversité, l'équité et l'inclusion sont des aspects fondamentaux de l'approche de développement durable d'IBA. Nous valorisons le caractère unique ».

Nous définissons la diversité non seulement comme des statistiques, mais comme la richesse accumulée des origines, des vies, des expériences culturelles uniques des gens et la diversité de pensée et de façons d'agir que cela apporte à notre lieu de travail.

Nous encourageons l'inclusion en respectant les différences individuelles et en tirant parti des avantages qu'elles procurent pour accroître l'impact et la valeur de notre travail. Nous appelons cela la culture IBA, dans laquelle nous créons un environnement qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

L'équité est la garantie d'un traitement, d'un accès, d'une opportunité et d'un avancement équitables. IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi et de formation égales, et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique est que personne chez IBA ne doit être soumis à une quelconque forme de discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Cela conduit finalement à un sentiment d'appartenance que nous définissons comme l'appartenance. C'est le sentiment pour un individu de faire partie intégrante d'IBA, une organisation où nous pouvons tous nous sentir au mieux, partout, chaque jour.

Le cadre B Corp choisi par IBA comme référence pour son approche de la durabilité inclut des

mesures sur le DEI, permettant à IBA de suivre les progrès sur ce front".

Le Code de Conduite des Affaires et la Politique DEI sont aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement envers la diversité dans notre culture d'entreprise.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise, publiée sur le site web du Groupe, définit les compétences essentielles dont le Conseil d'Administration a besoin pour être efficace. Les membres sont nommés sur la base des besoins du Conseil en termes de connaissances, d'expérience et de compétences à ce moment-là, en respectant également l'équilibre entre les administrateurs externes, internes et autres prévu par les statuts, la loi et le Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, plus d'un tiers des administrateurs sont de l'autre sexe, ce qui signifie que la Société satisfait aux exigences en matière de diversité des genres.

La répartition par âge au sein de l'équipe de direction est assez large, ce qui témoigne d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits membres.

La direction a approuvé la politique de diversité, d'équité et d'inclusion les 15 et 16 décembre 2021, et demande à la direction de mettre en œuvre cette politique dans toute sa mesure.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

i) Structure du capital, catégories d'actions, droits attachés à chaque catégorie d'actions et le % du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2022, la Société a émis 30 282 218 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/30 282 218 ième du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes

droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

ii) Restrictions légales ou incluses dans les statuts de la Société, sur le transfert d'actions

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) Les détenteurs de titres qui transmettent des droits de contrôle spécifiques et une description de ces droits

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) Tous les accords importants auxquels l'émetteur fait partie et qui sont subordonnés à un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat à moins que leur divulgation ne nuise gravement à l'émetteur

Non applicable.

v) Tous les accords entre l'émetteur et les administrateurs ou le personnel, contenant l'octroi de compensations si les administrateurs démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi du personnel cesse à la suite d'une offre publique d'achat

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

vi) Mécanisme de contrôle dans un système d'actionariat du personnel

Il n'existe pas de système d'actionariat du personnel au sein de la Société.

vii) Restrictions légales ou statutaires, sur l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2022, les articles 27 et 28 de la Société Coordonnée Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la

Société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

– toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;

– toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent;

– tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;

– tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette assemblée générale.

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) Accords en vigueur entre actionnaires, connus par la Société et susceptibles de restreindre le transfert d'actions et/ou l'exercice du droit de vote

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et à la modification des statuts de l'émetteur

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2022, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

« Article 11 :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. »

Article 12 :

La composition du conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'assemblée générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :

(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;

(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un

actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;

(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou

(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'assemblée générale.

Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au conseil d'administration dans les délais légaux.

Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'assemblée générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur interne » ou un « administrateur lié, directement ou

indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.

Si l'assemblée générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'assemblée générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2022, l'article 29, § 2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

« Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées

réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées. »

x) Pouvoirs du conseil d'administration d'émettre ou de racheter les actions propres de la Société

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6 :

Le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »). »

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, § 3, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 67,24 %. Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a tenu compte de l'environnement externe dans lequel IBA opère, des exigences légales et des principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, des pratiques du marché et des conseils émis par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

Politique de rémunération des Administrateurs-Délégués et autres membres du Comité Exécutif

Procédure

Après examen par le comité de rémunération, le Conseil d'Administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs-Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés. Le Comité de rémunération suit et révisé la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif, adoptée par le CEO. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité de rémunération et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance

d'Entreprise, de se doter de ressources suffisantes, y compris l'assistance de consultants externes, si et quand cela s'avère nécessaire.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses différentes parties prenantes - y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète -, tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et les décisions en matière de rémunération répondent à tout moment aux critères suivants :

- Ils équilibrent de manière appropriée la compétitivité externe avec d'autres organisations et l'équité interne, en tenant compte à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du manager au sein d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, en évitant les excès.
- Ils récompensent les performances alignées sur la stratégie de l'entreprise, en considérant les résultats à court terme et l'orientation à long terme.
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'entreprise, si et quand cela est nécessaire.
- La rémunération qui en résulte constitue un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte des circonstances exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles uniquement, les administrateurs non-dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées dans le présent document ou de s'en écarter s'ils estiment que cela est dans le meilleur intérêt de la société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les "circonstances exceptionnelles" couvrent les situations dans lesquelles une dérogation à la politique de rémunération est nécessaire pour servir l'intérêt

à long terme et la durabilité de l'entreprise. Une dérogation ne peut être demandée que par les administrateurs non-exécutifs et une explication complète sera fournie.

La compétitivité externe est actuellement évaluée par rapport à un échantillon général de sociétés actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue en permanence l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement si cela est jugé nécessaire ou approprié.

Rémunération totale (section 3:6, §3, 1°, du CSA)

Rémunération totale des administrateurs non-exécutifs

Les administrateurs d'IBA perçoivent actuellement une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 6.000, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications et contraintes de temps spécifiques liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent EUR 16.000. Le Président du conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les Présidents du Comité d'audit et du Comité Sustainability reçoivent chacun une rémunération forfaitaire annuelle de 9 000 euros.

La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de 1 600 euros par réunion du Conseil d'Administration ou du Conseil à laquelle l'administrateur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil d'administration perçoit 3 000 EUR par réunion à laquelle il a assisté. Le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de Sustainability reçoivent 2 200 EUR par réunion de Comité qu'ils ont présidée et 1 600 EUR par autre réunion à laquelle ils ont assisté. Les rémunérations fixes sont calculées sur la base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les Administrateurs non-exécutifs ne reçoivent aucune forme de rémunération variable ou aucune autre forme de rémunération fixe, en actions ou en nature au cours de l'année.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que cette politique change fondamentalement au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs font l'objet d'un suivi et d'un examen annuels, qui peuvent donner lieu à un ajustement s'il est jugé nécessaire ou approprié.

Les administrateurs délégués ne reçoivent pas de rémunération spécifique. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans la société comprend une compensation pour leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-exécutif

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2022 sont :

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération)	52 500	12 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	21 000 AUCUNE 10 500 N/A 6 000 3 000 AUCUNE
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	34 000	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 5 600 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Olivier Legrain (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur général (CEO))	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE AUCUNE AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (autre directeur)	32 400	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 5 600 N/A 3 200 N/A AUCUNE
Nextstepefficiency Srl., représentée par Christine Dubus (Présidente du Comité d'Audit)	39 400	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 8 800 5 600 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante)	25 600	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 N/A N/A N/A 3 200 2 200 AUCUNE
Yves Jongen (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur de la recherche (CRO))	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE N/A AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	27 200	16 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	9 600 N/A N/A N/A 1 600 N/A AUCUNE

* CA – Réunion du conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits

; SC – Comité de Sustainability. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu ; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques.

En 2022, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 414 413 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la direction

Pour les Administrateurs-Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, la rémunération

totale se compose généralement d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'intéressements à long terme.

Le poids des différentes composantes de la rémunération, en tant que partie de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut être résumée comme suit :

Directeurs généraux et autre membre du Comité Exécutif

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION

PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (LORSQUE CELA EST PROPOSÉ)

Rémunération fixe annuelle	Entre 50% et 72%
Rémunération variable annuelle (si objectif atteint)	Entre 21% et 50%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante en espèces de la rémunération, définie en fonction du poste occupé par une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience au poste concerné.

Les Administrateurs-Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de rémunération où leurs performances et les niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense les performances par rapport à des objectifs spécifiques, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de paiement sont actuellement ciblés entre 20% et 50% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste. Les niveaux de paiement réels dépendent des performances d'IBA. Le paiement maximum est fixé à 150% en cas de performance exceptionnelle, tandis que les performances inférieures se traduisent par un paiement nul. La période de performance est l'année fiscale.

Plan de partage des bénéfices

L'approche multipartite d'IBA comprend un plan de participation aux bénéfices afin de matérialiser l'alignement entre les intérêts des employés et des actionnaires. Le paiement d'un dividende déclenche un plan d'intéressement aux bénéfices qui se traduit par une vision commune du succès. L'engagement d'IBA est de distribuer à ses employés le même montant que le dividende total versé à ses actionnaires. Un nombre de points de participation aux bénéfices est attribué à chaque employé d'IBA, proportionnellement à son niveau de responsabilité. Les administrateurs délégués et les autres membres de l'équipe de direction participent à ce plan aux côtés des employés.

Pour l'année de performance 2023, la performance est mesurée par rapport à 3 éléments : Bénéfice avant impôts (33 %), Prises de commandes (33 %) et la Sustainability (34 %). Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'année fiscale de la société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA.

Les accords conclus avec les administrateurs délégués et les membres de l'équipe de direction contiennent des dispositions de récupération concernant tout paiement qui serait effectué sur la base d'informations financières erronées.

Intéressement à long terme (LTI)

IBA émet généralement des LTI sous la forme d'un plan d'options sur actions. L'objectif de ce plan est d'harmoniser davantage les intérêts de la direction et ceux des actionnaires, en permettant aux participants de bénéficier de la valeur à long terme créée. La valeur du LTI prend en considération le gain potentiel par rapport au salaire annuel des participants, à condition que le prix de l'action s'apprécie suffisamment. IBA a une politique d'achat d'actions sur le marché pour soutenir le plan LTI afin de neutraliser la dilution associée. Ces plans s'accompagnent d'une ligne directrice en matière d'actionnariat, comme décrit ci-dessous.

Un plan d'options d'achat d'actions a été lancé en 2021. Ce plan couvre plusieurs années et il n'y a actuellement aucune intention d'ouvrir un nouveau plan pour les mêmes bénéficiaires avant la fin de sa période d'acquisition. Tout gain réalisé dans le cadre de ce plan sera remis aux bénéficiaires sous forme d'actions d'IBA jusqu'à ce que leur exigence de détention minimale (MHR Minimum Holding Requirement), telle que définie ci-dessous soit atteinte. Lorsque le MHR est atteint, les bénéficiaires du plan peuvent décider de vendre les parts additionnelles.

Exigence minimale de détention (MHR)

IBA croit fermement que la direction doit posséder des actions de la société pour s'aligner fortement sur les intérêts des actionnaires.

Un nombre minimum d'actions nominatives de la Société doit être détenu par les administrateurs délégués et les membres du Comité Exécutif. Chacun d'entre eux doit acquérir, détenir et conserver directement ou indirectement un nombre d'actions de la Société correspondant à 100.000 actions IBA pour les Administrateurs-Délégués et à 10.000 actions IBA pour les membres du Comité Exécutif. Le MHR devra être atteint au plus tard le 31 décembre 2026. Le MHR peut être constitué de la manière jugée la plus appropriée par la personne à laquelle ce minimum est imposé, y compris par le biais du plan d'intéressement à long terme décrit ci-dessus.

Le MHR s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA, et pendant une période de trois ans à compter de la date à laquelle ladite relation contractuelle prend fin, sauf si la fin de la relation contractuelle est

consécutif au départ à la retraite ou au décès du concerné.

Les Administrateurs-Délégués ayant une importante participation à l'actionnariat de référence, ils se conforment déjà à l'Exigence Minimale de Détention.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses Administrateurs-Délégués et membres du comité exécutif, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses Administrateurs-Délégués et membres du comité exécutif, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2022:

La performance commerciale de 2021 a été excellente avec la réalisation d'un bénéfice net de 3,9m€ et un solide niveau de prise de commandes pour tous nos métiers. Ces résultats se sont traduits par un paiement supérieur à l'objectif de la part variable de la rémunération des dirigeants en 2022.

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des directeurs exécutifs était composée en 2022 d'un salaire de base, d'une rémunération variable annuelle et, en fonction de leur accord contractuel, d'une contribution à la retraite et d'autres éléments de rémunération tels que des chèques-repas, une assurance santé, une voiture de société et des avantages sociaux.

Les Administrateurs-Délégués et Executive Managers exerçant dans le cadre d'une société de management, ne bénéficient pas d'un plan de pension sponsorisé par IBA, ni d'autres éléments de rémunération décrits ci-dessus.

Le Conseil d'administration recommande que les membres de l'équipe de direction (MT), considérée comme telle par le CEO et le Comité de rémunération de temps à autre, fournissent des services de conseil en gestion à la Société

par le biais d'une société de gestion organisée de manière indépendante, et non dans le cadre d'une relation d'emploi. Le Conseil d'administration considère, conjointement avec le régulateur belge, que le cadre permettant à l'équipe de direction d'exercer ses fonctions, c'est-à-dire en vertu des principes 2.19, 2.20, 20.21 et 2.22 du Code belge de gouvernance d'entreprise (2020) dans l'uniformité collégiale et avec le plus grand impact possible, est mieux servi par une structure de gestion de l'entreprise dans laquelle la relation 'intuitu personae' reste l'atout le plus important ».

Rémunération variable – incitants à court terme

Critères du plan

La rémunération variable versée en 2022 concerne l'année de performance 2021.

Le plan était basé sur les résultats de l'entreprise par rapport à des objectifs prédéfinis qui étaient

Score	Insatisfaisant	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, la part du PBT a atteint son maximum avec un paiement de 150 %, et les prises de commandes ont atteint l'objectif du [Rapport annuel 2021](#). Il en résulte un paiement final de 132%.

La rémunération variable était plafonnée à 150% du paiement cible. Il n'a pas été nécessaire

mesurés pour 60 % par rapport au bénéfice avant impôts (PBT) et pour 40 % par rapport à la prise de commandes.

Le choix de ces critères de performance contribue au développement à long terme de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle (conversion du backlog), de nouvelles affaires (création du backlog) et d'objectifs qualitatifs.

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas de cibles ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport à des objectifs pré-approuvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, donnant lieu au paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2021.

En 2022, la rémunération variable des managers exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces, de warrants et de cotisations de retraite. La valeur totale correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale des ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS

Le tableau ci-dessous décrit la rémunération totale perçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan de pension	Autres
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	2022	411 840	468 164	/	/
		% du total		47%	53%	0%	0%
		EUR	2021	391 468	493 518	/	/
	% du total		44%	56%	0%	0%	
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	2022	317 082	259 838	/	/
		% du total		55%	45%	0%	0%
		EUR	2021	339 182	249 927	/	/
	% du total		58%	42%	0%	0%	

1. Directeur Général et représentant de Lamarinis SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2022

Nom	Titre	Devise	PBT		Prise de commandes		Profit sharing	
			a. % paiement	b. montant	a. % paiement	b. montant	a. sharing value	b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 120%	b. 140 928€	b. 150%	b. 117 440€	a. 10,56€	b. 209 796€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 120%	b. 78 739€	b. 150%	b. 65 616€	a. 10,56€	b. 115 484€

1. Directeur Général et représentant de Lamarinis SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

Rémunération totale de l'équipe de direction*

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan de pension	Autres
Équipe de direction	EUR	2022	475 463	138 343	17 375	26 308
	% of total		72%	21%	3%	4%
Équipe de direction	EUR	2021	372 621	136 438	16 059	47 781
	% of total		65%	24%	3%	8%

* administrateurs exclus (rémunération variable détaillée des Administrateurs-Délégués pour 2022)

*c.-à-d. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages sociaux mineurs, conformément aux pratiques locales

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE POUR 2022 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

	Devise	PBT		Prise de commandes		Profit Sharing	
		a. % paiement	b. montant	a. % paiement	b. montant	a. sharing value	b. amount
Equipe de direction	EUR	a. 120%	b. 40 243€	c. 150%	d. 33 536€	a. 10,56€	b. 64 564€

Rémunération liée aux actions (section 3: 6, §3, 2 °, de la CCB)

Rémunération sous forme d'actions

Aucune rémunération sous forme d'actions n'a été offerte en 2022.

Trois autres plans sont encore actifs :

- Le SOP2014 a été attribué le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier

2019 et expirera le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action au moment de l'attribution, soit 11,52 euros.

- Le SOP2020 a été attribué le 1er juin 2020. Ce plan sera acquis le 1er janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les autres 50% le 31 mai 2030. Le prix d'exercice est de

7,54€ (soit le prix de clôture moyen des 30 derniers jours).

- Le SOP2021 a été attribué le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39 € (soit le prix de clôture moyen des 30 derniers jours). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026. Les participants à ce plan ont automatiquement contracté une obligation de détention minimale conformément aux règles définies dans la politique de rémunération des administrateurs délégués et des autres membres de l'équipe de direction [Politique de rémunération](#)

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'année financière faisant l'objet du rapport			
	1. Plan	2. OfDate de la proposition	3. Date de l'Aquisition	4. Fin de la Période de Rétenion	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	Bilan d'ouverture	Dans le courant de l'année (*)		Bilan de clôture
							7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées 8.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date de la proposition (3)	9.a) Nombre d'Options Accordées 9.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date d'Aquisition 9.c) Valeur @Prix d'Exercice 9.d) Plus-Value @Date d'Aquisition(4)	10. Nombre d'Options Proposées mais non encore Accordées (5)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	95.870			95.870
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	25.000			25.000
						Total :	120.870			120.870
Yves JONGEN, CRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	23.967			23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000

	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	10.000			
							Total :	43.967		33.967
Soumya CHANDRAMOULI, CFO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin de l'emploi (40% de la subvention)	from 02-01-25 to 31-12-26	13,39 €	23.967			23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
							Total :	33.967		33.967
Frédéric NOLF, CHRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin de l'emploi (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	23.967			23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	6.500			
							Total :	40.467		33.967

*Au cours de l'année, les options suivantes ont été exercées: Frédéric Nolf – 6500 options sous le plan SOP 2014. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option

Indemnités de départ (section 3 : 6, §3, 3°, du CSA)

Accords de départ avec les Administrateurs Non-Exécutifs

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque administrateur non-exécutif en cas de cessation à l'initiative de la Société :

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2022	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2023	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak (2)	2017	AG 2022	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency (représentée par Christine Dubus)	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2023	Aucune	Aucun

Accords de départs avec les Administrateurs-Délégués et d'autres membres du Comité Exécutif

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-Délégué en cas de cessation à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET COMITÉ EXÉCUTIF	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2023; Accord de gestion: indéfini	Mandat: Aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Research Management Systems SRL, représentée Yves Jongen	Mandat: 2021; Accord de gestion avant le 2009, amandé en 2012	Mandat: AG 2024; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Frinso SRL, représentée par Soumya Chandramouli	2004	Indéfini	12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Frédéric Nolf SRL, représentée par Frédéric Nolf	2007	Indéfini	12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants

Utilisation de droits de restitution
(article 3: 6, §3, 4 °, du CSA)

Non applicable

Évolution de la rémunération et
des performances de la société
(section 3 : 6, §3, 5° & 6 °, du
CSA)

Dérogation à la politique de
rémunération (section 3: 6, §3, 5
°, du CSA)

Aucun écart en 2022

a) Évolution annuelle de la
rémunération

La rémunération annuelle des Directeurs
Généraux et des membres de l'Équipe De
Direction réunis a évolué comme suit (€) :

	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération totale actuelle	1.263.316	1.508.119	1.747.635	2.046.994	2.114.414
Nombre de positions incluses	5	4	4	4	4
Afin de permettre une comparaison utile sur les années, le reste du tableau ci-dessous montre l'évolution pour les mêmes positions qu'en 2022					
Rémunération totale actuelle	994.890	1.508.119	1.747.635	2.046.994	2.114.414
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	941.012 (2)	1.106.793	1.100.658	1.103.271	1.204.385
Rémunération variable cible annuelle	647.048	672.894	671.391	672.845	724.068
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performancet de l'exercice précédent)	-	347.179	585.948	879.883	866.345
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.588.060	1.779.687	1.772.049	1.776.116	1.928.453
Rémunération annuelle actuelle(fixe + variable)	941.012	1.453.972	1.686.606	1.983.154	2.070.730

(1) Le CFO était JM Bothy jusqu'au 31 mai 2016, suivi de S Chandramouli à partir du 1er juin 2016

(2) Effet du chômage économique et réduction volontaire des frais

b) Évolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PBT	27.899	(19.607)	(894)	10.766	33.054	8.255
Prise de commandes	297.178	162.039	167.797	306.021	165.696	278.000
Bénéfice net	24.440	(39.201)	(4.401)	7.610	31.921	3879

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés (€)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	65,530	67,543	68,017	70,295	74,836

- Sélection de toutes les personnes en emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.

La rémunération moyenne des salariés est
calculée comme suit :

- Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre. Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.
- Somme de toutes les rémunérations annuelles Cibles.
- La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection.

d) Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus faible

Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 17-1.

Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle la plus basse incluse dans la sélection pour le calcul au 3.c) ci-dessus, telle qu'applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée à son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 816 430€, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible du Directeur Général, Monsieur Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

En considérant uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse des employés de l'entreprise en Belgique est de 10-1.

Vote des actionnaires (article 7 : 149, 3°, du CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis annuellement à l'Assemblée générale pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale annuelle sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 67,24 %.

Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport.

Codes de conduite (articles 3:6, §4 et 3:32, § 2, du CSA)

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

La société s'est engagée à assurer une conduite honnête, éthique et honorable de ses activités. Elle estime que la gestion éthique est le pilier de sa croissance et de son succès continu et qu'elle lui permettra de maintenir sa bonne réputation et d'accomplir sa mission stratégique de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Les valeurs d'IBA détaillées ici font partie intégrante de son modèle commercial et sont le moteur des objectifs, des stratégies et de l'organisation d'IBA. Pour cette raison, la Société s'est efforcée de créer un code de conduite des affaires qu'elle met régulièrement à jour, la dernière mise à jour datant de 2021.

Ce Code définit les principes fondamentaux de la conduite des affaires (11 principes au total sont décrits) et fournit des orientations aux salariés du Groupe et aux cocontractants sur des sujets tels que les partenariats commerciaux, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale, la protection de la propriété intellectuelle, la confidentialité et la protection des données, la lutte contre la corruption ainsi que la protection des droits humains universels, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Une nouvelle version de ce Code a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020 et légèrement mis à jour en

2021. Cette nouvelle version souligne l'importance et détaille les actions spécifiques menées contre la corruption et les pots-de-vin ainsi qu'en faveur de la protection active des Droits de l'Homme. Le Code de conduite des affaires est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://ibaworldwide.com/fr/content/code-conduct>.

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique avec un quiz dont le taux de réussite est de 80%, obligatoire pour tous les employés d'IBA, les stagiaires, le personnel intérimaire et une sélection de consultants. L'objectif de cette formation est de rappeler aux employés les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons chaque jour chez IBA dans toutes les activités et à travers le monde. Elle vise également à informer les employés des différentes options permettant de signaler un non-respect du Code. En décembre 2021, une plateforme de dénonciation conforme aux normes européennes et internationales a été activée sur le site web de la société. Cette plateforme offre ainsi aux parties prenantes d'IBA la possibilité de signaler de manière anonyme des violations présumées du Code de conduite des affaires, en plus des canaux existants au sein de l'entreprise. Les plaintes sont gérées par le Compliance Officer qui reste le point de contact central chargé de contrôler la conformité et de suivre les incidents de non-conformité signalés. En 2022, six incidents de non-conformité présumée (dont l'un a été signalé par la plateforme wistleblower) ont été signalés et ont fait l'objet d'une enquête. Toutes les plaintes concernaient soit des conflits d'intérêts potentiels (principe 1 du Code de conduite des affaires), soit des allégations (tentatives) de corruption (principe 10 du Code de conduite des affaires). Les pays concernés étaient principalement la Chine et la Russie. Aucune preuve concluante n'a été trouvée pour les violations présumées. Le Compliance Officer fait rapport sur le code de conduite des affaires (formation, suivi, enquêtes, notifications de conflits d'intérêts et suggestions d'amélioration) au comité d'audit de l'entreprise.

En 2022, plus de 90% des employés d'IBA ont réussi la formation sur le Code de conduite des affaires (avec un score de plus de 80%). À la fin de l'année 2022, 1753 employés au total avaient ainsi reconnu avoir compris les 11 principes.

IBA a également mis en place un ensemble de principes éthiques pour les relations commerciales avec les fournisseurs. Tous les fournisseurs de biens et de services d'IBA sont tenus de souscrire à ces principes. Le code des fournisseurs est joint à tous les modèles de contrats et aux contrats finaux signés par les fournisseurs d'IBA. Des audits annuels ad hoc sont réalisés pour contrôler le respect du Code des fournisseurs.

Politique et objectifs

Le Code de conduite professionnelle définit les principes de la politique sociale et du personnel d'IBA. Il s'inspire, entre autres, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les employés d'IBA sont les ressources les plus précieuses de la société et sont essentiels à son succès. La diversité est fondamentale pour la culture d'IBA et le caractère unique des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent sont reconnus et valorisés. La Société promeut la diversité au sein de ses effectifs et un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement à son succès.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Aucune discrimination n'est fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. La politique de la société est que personne chez IBA ne doit jamais être soumis à une quelconque forme de discrimination. L'adhésion ou la non-adhésion à un syndicat est également libre.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur. La société n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale ; toutes les

menaces de violence sont considérées comme graves. IBA s'engage également pour offrir un lieu de travail exempt de harcèlement. Les droits sociaux, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, sont activement protégés par la Société.

IBA garantit également les normes de sécurité les plus élevées pour tous les employés. L'objectif d'IBA, tel que défini dans le Code de conduite des affaires, est « *No Harm* » pour nos employés. À titre d'exemple, le code de conduite des affaires stipule clairement que tous les employés ont le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et va à l'encontre du principe « *No Harm* ». Le Code définit également les temps de travail qui ne peuvent être dépassés, même si les règles et réglementations locales permettent un tel dépassement. D'autres politiques internes garantissent un haut niveau de sécurité pour tous les employés (par exemple : la « Politique de travail en hauteur », la « Politique de matrices EPI », la sécurité radiologique mondiale, la « Politique LOTO », la « Politique Électrique ». La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein du Comité pour la protection et la prévention au travail.

Au-delà du simple respect de la loi, IBA mène ses activités conformément aux normes les plus élevées d'honnêteté et d'intégrité.

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, fournisseurs, patients, investisseurs, sous-traitants, membres du personnel et de toute autre personne faisant affaire avec IBA.

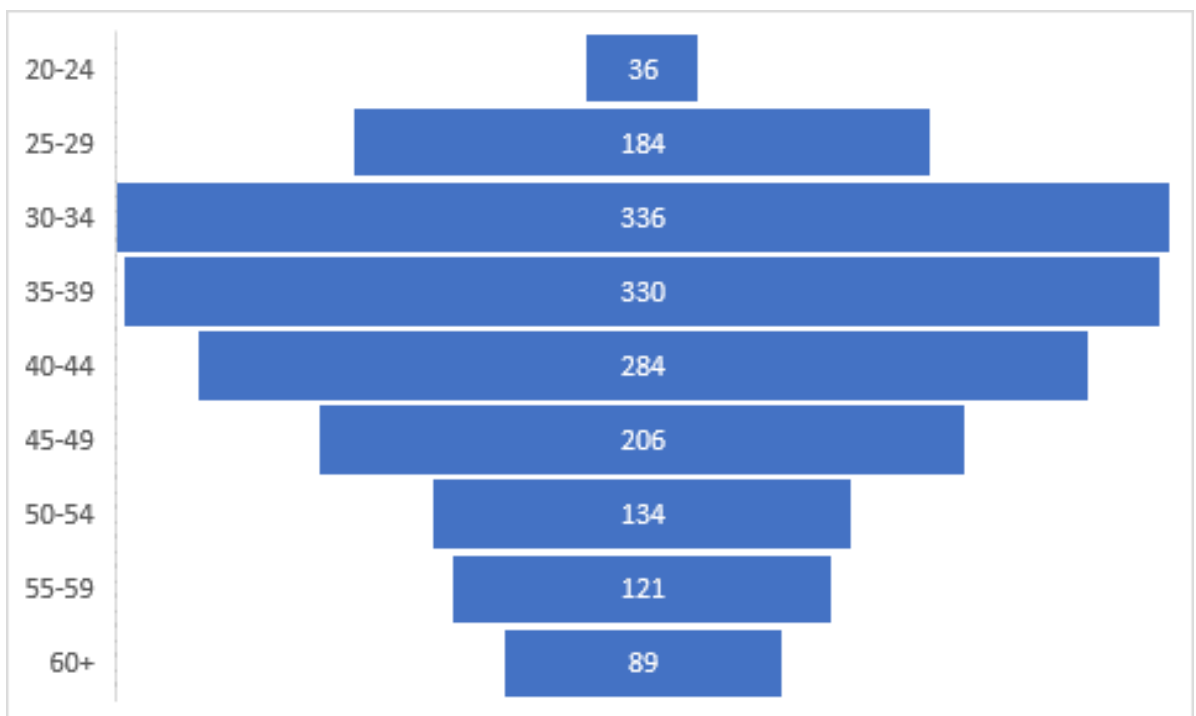
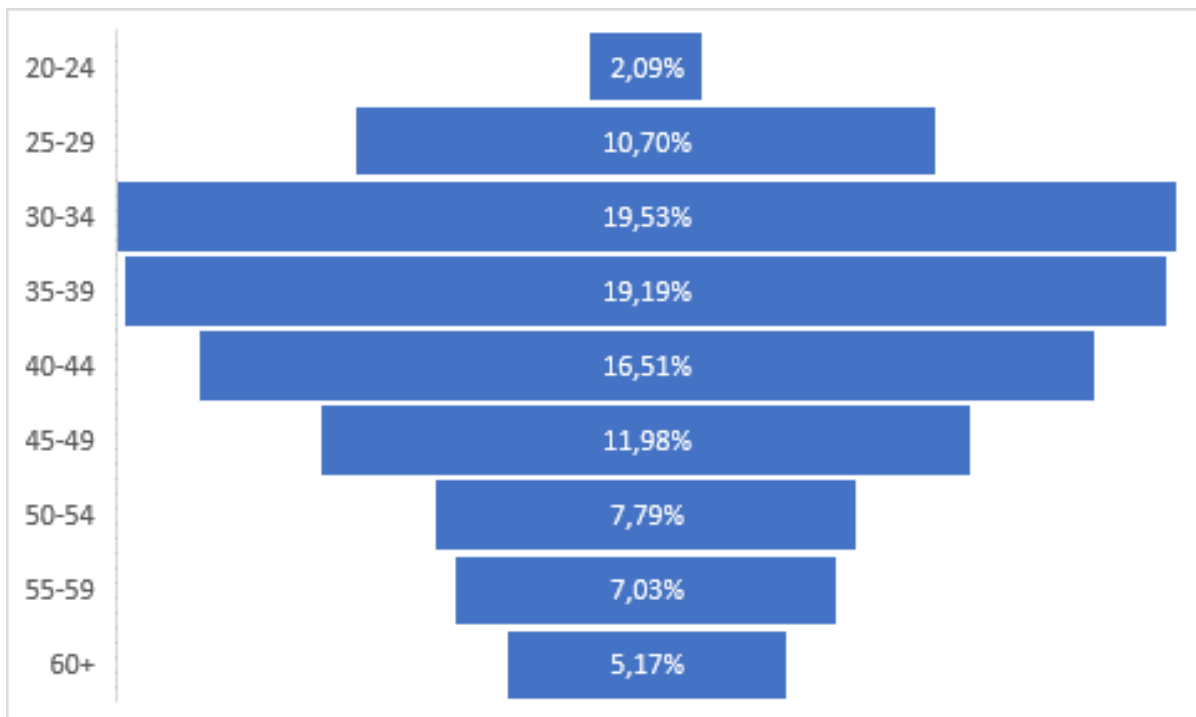
IBA soutient les entreprises locales, renforce les communautés et réduit les émissions associées au transport des marchandises. IBA reconnaît également que l'établissement de relations à long terme avec des fournisseurs importants est un indicateur de stabilité et fournit des revenus et une stabilité d'emploi pour tout fournisseur et ses employés. IBA embauche des employés majoritairement sur place, créant des emplois et fournissant des salaires aux résidents de la région, stimulant ainsi l'économie locale. Les installations d'IBA elles-mêmes sont construites, entretenues et contrôlées dans le respect des réglementations locales, disposent d'un système de recyclage des déchets en place et ne produisent aucune émission toxique dans l'air ou l'eau qui pourrait affecter les communautés locales.

Indicateurs et résultats non financiers

Un système de signalement formel est décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de pratiques illicites (par exemple : discrimination, harcèlement, coercition, etc.) par le biais de canaux internes et d'une plateforme de dénonciation. Lorsqu'une telle notification est faite à IBA, IBA prend rapidement les mesures appropriées pour remettre la situation en conformité avec le Code et les politiques de l'entreprise, et pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant de 20 à plus de 60 ans témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits employés.

Pyramide des âges



Le pourcentage de femmes reste stable à 26% et les employés de 58 nationalités différentes font désormais partie de l'IBA.

Au niveau du groupe IBA, nous suivons déjà différentes données sur la diversité et l'inclusion dans notre recrutement, la gestion du rendement, l'examen des salaires pour s'assurer que nous n'avons aucun parti pris conscient ou inconscient dans nos décisions de gestion.

Notre politique de recrutement et la mobilité interne offrent chaque année des opportunités de développement à nos employés et aux candidats pour rejoindre IBA dans le monde entier.

En 2022, IBA a ouvert plus de 500 postes dans 17 pays :

- Plus de 30% étaient des opportunités pour les employés d'IBA de bénéficier d'une mobilité interne au sein du groupe
- Nous avons embauché plus de 300 nouveaux collègues dont la tranche d'âge va de 20 à 67 ans, en équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA

IBA mène régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre de l'analyse du Conseil d'Entreprise, sous le chapitre II.13 Égalité des chances .

Celui-ci aborde les sujets suivants – entre autres.:

- Ratio F/M, absolu et par catégorie de travail
- Ratio F/M pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché)
- Accès à la formation
- Équité salariale
- Nationalités
- Accès au temps partiel

L'équité salariale par sexe est abordée tous les deux ans. Voici ci-dessous les dernières données au 30 juin 2021, par catégorie et par devise, au niveau du groupe (ATTR+ = salaire de base annuel incluant les primes):

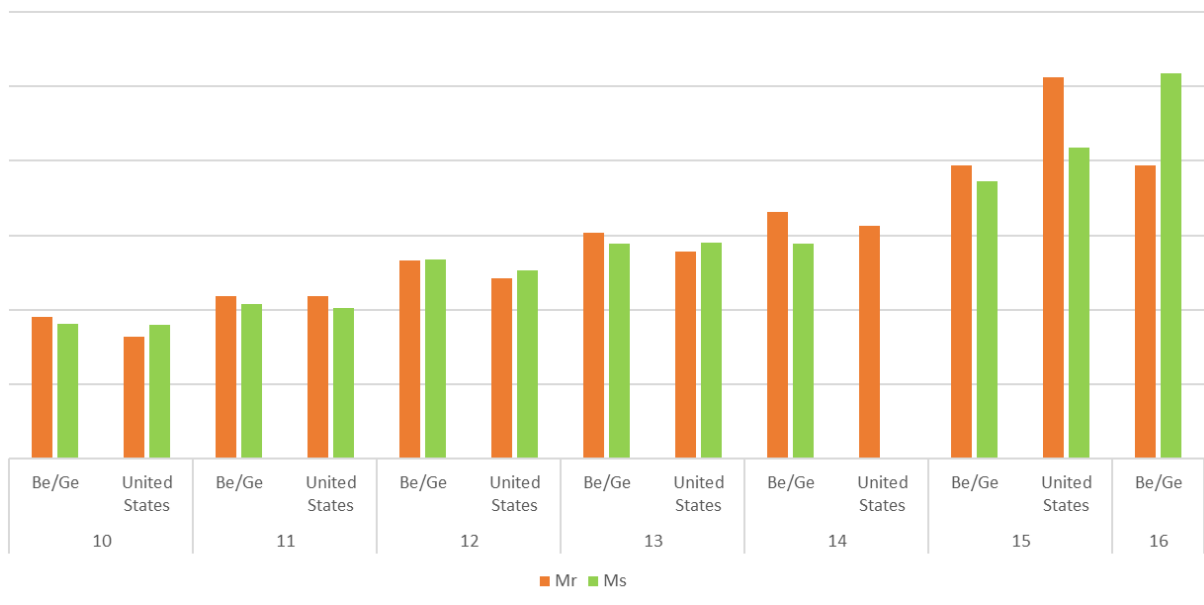


Figure Salaire moyen homme/femme (normalisé en eur) par grade, pour la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis

- Vertical : ATTR+, normalisé en euros, avec indication du nombre de personnes représentées
- Horizontal: Grade, homme vs femme, pour la Belgique et l'Allemagne combinées, vs les États-Unis

Remarque: un petit nombre peut fausser la comparaison, en particulier au-dessus du grade 12.

La conclusion de ces analyses est que la politique d'IBA n'est pas seulement respectueuse des femmes et des hommes, mais tend à respecter toutes les personnes sans distinction, à travers les 3 principales régions du groupe, la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés aux questions sociales et liées au personnel sont

En 2021, un incident a été signalé comme une menace pour la sécurité. Il a été rapidement résolu. À des fins de comparaison, en 2020, un incident a été signalé.

Aucun incident lié à la confidentialité des données n'a été signalé en 2022. Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2022.

décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Risques principaux et incertitudes auxquels la Société est confrontée » (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Questions environnementales

Politique et objectifs

IBA promeut un modèle d'affaires entrepreneurial durable qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète, et, afin de le faire, développe et introduit des technologies et des processus compatibles avec l'environnement, que ce soit :

- en soutenant la communication et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le monde entier ;
- en appuyant autant que possible toute initiative personnelle qui contribuerait à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

IBA est attentive à l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement et prend des mesures pour réduire son empreinte écologique, y compris des initiatives visant à :

- consommer moins d'énergie et de ressources (y compris la promotion de l'économie circulaire et des transports durables) via des pratiques d'écoconception;
- réduire les émissions (en particulier les gaz à effet de serre);
- protéger la nature environnante (gestion des préoccupations, contamination des sols et des eaux souterraines et protection de la biodiversité entourant nos installations); et
- mieux gérer les déchets (minimisation et recyclage).

- dans ses activités commerciales, en travaillant à créer une société avec des « Sound material cycles », en soutenant les efforts visant à mieux comprendre les questions environnementales;

- en établissant des processus de gestion de l'environnement dans ses usines, en cherchant à améliorer sa gestion environnementale;

Au sein d'IBA, on s'attend à ce que chaque employé effectue son travail avec conscience ainsi que d'appliquer les principes de prévention, de précaution et de rectification à la source.

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage en outre ses principaux fournisseurs à partager son engagement envers l'environnement et qui s'efforcent de réduire l'impact environnemental de leurs conceptions, procédés de fabrication, déchets et émissions.

En amont, les statuts d'IBA précisent désormais à l'article 3 « (...) Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs. »

Indicateurs non financiers et résultats

Un système de rapport formel est décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la notification des pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA.

En fonction de la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001 (gestion de l'environnement) ou ISO 50001 (systèmes de gestion de l'énergie) pour devenir fournisseur d'IBA.

Risques et gestion des risques

Le Conseil d'administration portant sur le développement durable de novembre s'est

concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes. Le comité de gestion des risques examinera donc le risque environnemental à partir de 2022.

Questions relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Politique et objectifs

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société se conforme à la législation applicable en matière d'anti-corruption et de corruption.

IBA respecte les lois anti-corruption et anti-corruption et les fait appliquer, ainsi que les valeurs qu'elles contiennent, au sein de la Société. Pour ce faire, IBA a fait de la corruption et de l'anti-corruption l'un des principes clés de son Code de Conduite des Affaires ; la corruption de tout fonctionnaire de n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel paiement fait perdre à la Société une opportunité commerciale.

A ce titre, IBA, y compris ses employés et représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de sa famille ou de toute autre personne, de cadeaux ou de faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ni les offrir à ce dernier, ou à tout agent public, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme modestes en valeur et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés.

Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, de l'agent public, d'IBA

ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est de première importance au sein de la Société et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

A travers son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société vise en outre à travailler avec des tiers qui partagent son engagement éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

Le but est donc d'atteindre l'objectif de ne pas impliquer les fournisseurs, clients et partenaires tiers d'IBA dans des pratiques de corruption.

Indicateurs non financiers et résultats

Un plan en deux phases est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et les objectifs de surveillance. La première phase a eu lieu en 2020, avec une évaluation approfondie des pratiques d'IBA, la conduction d'une évaluation des risques de fraude et la mise à jour d'un certain nombre de processus internes. Cette évaluation se concentre sur les principaux domaines de risque tels que la corruption, le détournement d'actifs, la fraude aux états financiers, la cyberfraude du vol de données et la fraude aux contrats et aux marchés publics. En outre, une formation informelle des employés a lieu quotidiennement. Un système de signalement formel est également décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de telles pratiques, entre autres par le biais de la plateforme de dénonciation anonyme sur le site web de la société.

En ce qui concerne la fraude, l'idée est avancée de faire réaliser un audit externe d'ici la fin de l'année 2022, afin de vérifier le niveau de mise en œuvre du système d'IBA. Pour atténuer le risque cybernétique, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre et d'autres le seront. Depuis le 23 août 2021, un délégué à la protection des données est en fonction.

En 2022, IBA n'a pas rencontré d'incidents possibles de pratiques corrompues dans sa chaîne d'approvisionnement. En 2022, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

En 2022, nous avons lancé un inventaire complet de nos contrats afin de garantir l'inclusion et l'affirmation de nos principes. Au total, 1.698 contrats ont été examinés et archivés dans notre nouvelle base de données de référence.

À la fin de l'année 2022, aucune action en justice ou allégation importante n'est en cours sur des

questions liées à des comportements anticoncurrentiels.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques en matière d'anti-corruption et de corruption sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée " (sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA). Afin de limiter son risque de corruption, IBA identifie continuellement les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en (i) analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) en examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux, (iii) en créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec une diligence raisonnable, et (iv) en sensibilisant les employés par le biais de communications et de formations appropriées.

Protection et respect des droits de l'homme

Politique et objectifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de l'homme comme des droits inhérents à tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur sexe, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou toute autre situation. Les droits de l'homme comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et bien d'autres encore. Tout le monde a droit à ces droits, sans discrimination.

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour garantir un environnement de travail durable pour tous. Il est également essentiel d'agir pour un monde meilleur et fait partie de la manière dont l'entreprise veut se comporter et des valeurs pour lesquelles nous voulons être connus. Dans cette mesure, IBA se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables qui traitent ou ont un impact sur les Droits de l'Homme. Les sources internationales pertinentes auxquelles nous nous référons sont la Charte Internationale des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de

l'Homme, et les principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Le présent Code de Conduite des Affaires contient la politique de l'IBA en matière de Droits de l'Homme. Il établit les principes communs applicables sur tous les marchés où IBA exerce ses activités.

La Société interdit le travail forcé ou sous contrat, sous toutes ses formes. Les contrats de travail doivent être conclus sur une base volontaire, et chaque employé reçoit un paiement régulier pour son travail et une explication sur ses fiches de paie. En outre, les employés sont, conformément aux lois applicables, autorisés à mettre fin à leur relation de travail avec un préavis raisonnable. Les règles et règlements en matière de temps de travail, de temps de déplacement et de récupération sont respectés.

IBA interdit également l'emploi d'enfants. Tout enfant a le droit de ne pas effectuer un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisible ou qui interfère avec sa scolarité. IBA vérifie l'âge de tous les candidats avant de les embaucher. Nous pensons que la conformité de l'entreprise est également

démontrée par des éléments, notamment la certification B-corp ("Benefit Corporation") de la société en 2021 .

L'égalité des chances en matière d'emploi est offerte à tous les employés d'IBA. Aucune discrimination n'est faite sur quelque base que ce soit. Les décisions relatives à l'emploi sont uniquement basées sur les compétences, les capacités et les performances de l'employé.

Chaque employé d'IBA a le droit d'adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation. Conformément à son principe d'"égalité des chances", personne chez IBA ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la création d'un syndicat, ni en raison du choix de l'employé de ne pas adhérer à un tel groupe ou de ne pas le créer.

Le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les Droits de l'Homme et leur interaction avec l'environnement. Il inclut l'impact de l'environnement sur de nombreux droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à la propriété, au logement, à la vie privée, à la culture, au développement et à la non-discrimination. L'IBA est consciente de l'importance de ce droit alors que notre génération est confrontée à une grave crise environnementale et à son impact sur les droits de l'homme. L'environnement ("la Planète") est donc inclus comme l'une des cinq parties prenantes d'IBA et reçoit une attention centrale dans le travail quotidien au sein de la Société.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas seulement exigé par IBA et ses employés, mais aussi par ses clients et ses fournisseurs. Par le biais de son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société s'assure de travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers les Droits de l'Homme et qui ne violent pas les Droits de l'Homme de leurs employés. Tous les consultants et autres parties agissant au nom d'IBA sont également tenus de respecter

pleinement les Droits de l'Homme de leurs employés, fournisseurs et clients.

Indicateurs non-financiers et résultats

Un système de rapport formel (plateforme de whistleblower) est également décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui seraient contraires à la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. En cas de dénonciation à IBA, cette dernière prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les droits de l'homme, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

IBA évalue en permanence ses fournisseurs afin de s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à la violation des Droits de l'Homme. Cette évaluation dépend de la nature des services qui sont demandés au fournisseur et de la localisation géographique de ce fournisseur.

En 2022, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

Aucun incident relatif aux Droits de l'Homme en rapport avec les activités ou les décisions d'IBA n'a été constaté en 2022.

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés à ces personnes. Si nécessaire, une discussion constructive est menée avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de manière aussi autonome que possible.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés à la protection et au respect des Droits de l'Homme sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Principaux Risques et Incertitudes auxquels la Société est confrontée » (Sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, de la CSA).

Dealing code - code de conduite pour prévenir les opérations d'initiés et les abus de marché

La Société a mis à jour le Code des transactions afin de protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont reçu une copie de ce code. En

outre les dirigeants ont signé le Code de reconnaissance et de consentement.

Les détails des transactions effectuées par les dirigeants concernant les actions de la Société

sont disponibles dans le rapport de rémunération.

Le Code de transaction est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>

Les périodes de clôture pour l'année 2022 étaient les suivantes :

- du 22 février 2022 au 23 mars 2022 pour le rapport annuel;
- du 1^{er} août 2022 au 30 août 2022, pour le rapport de mi-année.

B Corp

En obtenant la certification B Corp le 1^{er} avril 2021, IBA a rejoint une communauté de plus de 6500 entreprises dans le monde, qui promeuvent des valeurs fortes de changement, faisant des entreprises "une force pour le bien" et mettant en avant celles qui concilient profit et objectif sociétal. Les B Corps ("Benefit Corporations") font partie d'un mouvement visant à transformer les entreprises afin de contribuer à une économie et une société plus durable et plus inclusive.

La certification B Corp a été attribuée à IBA par B Lab, l'organisation à but non lucratif à l'origine du mouvement B Corp dans le monde. L'évaluation rigoureuse du modèle d'entreprise et des opérations de la société a démontré qu'IBA répond à des normes parmi les plus élevées en matière d'environnement, de transparence et de responsabilité sociale. Ce prestigieux label, reconnu internationalement comme l'un des plus complets et des plus exigeants dans son domaine, atteste de l'engagement effectif d'IBA en faveur d'objectifs visant à la fois l'intérêt collectif et le profit des actionnaires. La performance est particulièrement remarquable pour une entreprise industrielle internationale de la taille d'IBA. La communauté des plus de 6500 B Corps dans le monde, qui comprend de nombreuses sociétés réputées telles que Patagonia, la Banque Triodos, Alpro, Chiesi Group, Alessi, Spadel ou Ben & Jerry's, ne compte qu'une trentaine de sociétés cotées en bourse.

Le processus de certification B Corp a couvert l'ensemble des activités d'IBA et a évalué cinq principaux domaines d'impact : la gouvernance, les travailleurs, la communauté, l'environnement

et les clients. L'entreprise a pu démontrer des pratiques socialement et écologiquement responsables dans les domaines de l'énergie, de la santé, du bien-être, de la rémunération, de la diversité, de la transparence, etc. IBA a obtenu un score de 90 points, soit 10 points de plus que le score de référence de 80, requis pour la certification. Conformément aux exigences de B Lab, IBA a également modifié ses statuts pour intégrer formellement son engagement à prendre en compte les conséquences de ses activités et les intérêts de toutes les parties prenantes (patients, actionnaires, employés, clients, fournisseurs, communauté, planète, etc.) dans les domaines social, économique, juridique, sociétal et environnemental.

B Corp est un premier pas important mais humble ; IBA devient une entreprise inspirante pour les autres, ce qui nous responsabilise.

Inspirés par les résultats du processus de certification B Corp, nous avons cartographié nos forces et nos faiblesses en tant qu'entreprise. À partir de là, nous avons identifié 4 axes stratégiques de développement durable sur lesquels travailler au cours des trois prochaines années, un tiers des objectifs de l'entreprise étant liés aux objectifs B Corp correspondants.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 4 axes identifiés constituent un objectif pour la recertification B Corp 2024, mais plus encore un guide pour construire notre parcours de développement durable. À partir de là, les objectifs variables de 2022 pour le management sont les suivants : 33 % liés à la prise de commandes, 33 % liés aux bénéfices avant impôts, et 34 % liés au développement durable sur la base des points B Corp.

L'axe 'produits à faible empreinte carbone et en déchets' porte sur la compréhension et la réduction de l'impact de nos produits en termes de CO2 et de déchets tout au long de leur cycle de vie et de leur chaîne de valeur. Un groupe de travail sur l'écoconception est en place, 220 personnes ont été formées et des défis sont en cours pour promouvoir les 8 règles d'écoconception établies par IBA. Sur la base de l'analyse du cycle de vie des principaux produits et activités, l'empreinte carbone du Groupe IBA a été évaluée et attribuée aux activités et produits des BU concernées. Un dialogue est

engagé avec les BU sur la durabilité dans la proposition de valeur étendue des produits.

L'axe 'entreprise à faible empreinte carbone et à faible production de déchets' porte sur le suivi de l'empreinte carbone du groupe, en vue de la rendre neutre d'ici 2030 (réduction et compensation combinées). Il porte également sur le contrôle et la réduction de l'empreinte des déchets du groupe, en vue de réduire les déchets non triés de 2/3 d'ici à 2025. Un système de gestion de l'environnement (EMS) est en place. Le CDP nous a attribué la note B- (contre C en 2020). Notre entrepôt a supprimé les emballages toxiques (polyuréthane) de ses processus. Nous avons fixé un prix interne du carbone à 40 €/tonne avec une recommandation de 80 €/tonne à partir de 2024. Nous avons acheté 1700 tonnes de certificats de CO2 à des projets de culture bas carbone (Soil Capital). Un projet de mobilité verte est en place, basé sur une enquête auprès des employés, en vue de définir une politique de mobilité à faible impact, et attractive, pour nos employés qui font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail.

L'axe 'lieu de travail diversifié, équitable et inclusif' vise à intégrer de manière proactive la diversité, l'égalité et l'inclusion dans nos activités en tant que facteur majeur d'appartenance. Un certain nombre d'initiatives d'intelligence collective sont en place, telles qu'un sounding board pour impliquer les employés volontaires dans des initiatives stratégiques, de gestion ou quotidiennes telles que l'écoconception, l'amélioration de la biodiversité, la politique de volontariat ou la mobilité verte.

L'axe 'responsabilité en matière de durabilité' concerne les politiques et les pratiques relatives à notre mission, à la responsabilité et à la transparence, ainsi qu'à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable, en examinant l'impact sociétal et environnemental de nos fournisseurs. Nous avons obtenu un score B Corp 2022 de 97+pts (proforma tel que mesuré par un rapport intermédiaire de vérification par une tierce partie sur les progrès de B Corp). 34% des objectifs variables de 2022 pour le management sont liés à l'augmentation des points B Corp. Nous avons choisi Ecovadis comme prestataire de services pour l'analyse ESG de la chaîne d'approvisionnement. Nous suivons de près les réglementations applicables et à venir en matière de rapports non financiers (GRI 2021, taxonomie, CSRD, diligence raisonnable).

LE NOUVEAU ET FUTUR PAYSAGE DE LA FINANCE DURABLE DANS L'UE

Le paysage juridique continue d'évoluer et ce qui est présenté aujourd'hui est un instantané de la situation actuelle. En ce qui concerne la taxonomie, il convient d'examiner les 6 critères par rapport aux activités d'IBA. Si elles entrent dans le champ d'application, la conformité doit être signalée. Aujourd'hui, IBA n'entre pas dans le champ d'application, mais le champ d'application évoluera à l'avenir et nous devons examiner de plus près les activités et les initiatives de notre division industrielle. La Global Reporting Initiative (GRI) est un outil de reporting non financier sur une base volontaire, mais qui pourrait faire partie des obligations de reporting obligatoire à l'avenir. Aucun changement n'est prévu pour 2023. Toutefois, à partir de l'année de référence 2024, la directive sur les rapports de développement durable des entreprises entrera en vigueur avec des obligations de rapport ultérieures, mais probablement basées sur les normes de la GRI. Les obligations de diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises sont encore à l'état de projet mais pourraient entrer en vigueur à partir de 2025. IBA est bien préparée à cette évolution des rapports sur le développement durable et la finance.

Taxonomie

Afin de réaliser l'un des objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, le règlement de l'UE sur la taxonomie (EU) 2020/852 a été créé pour évaluer la durabilité des activités économiques en tenant compte des différentes circonstances et obligations des différents acteurs économiques. Le règlement sur la taxonomie a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et est entré en vigueur le 12 juillet 2020. Il énonce six objectifs environnementaux:

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution

- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Différents moyens peuvent être nécessaires pour une activité afin d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif. Le règlement de l'UE sur la taxonomie exige la divulgation du pourcentage du chiffre d'affaires (Turnover), des dépenses d'investissement (Capex) ou des dépenses opérationnelles (Opex) qui serait éligible et aligné à la taxonomie.

- Part des ventes générée par les activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE
- Dépenses d'investissement (CapEx) liées aux activités éligibles alignées avec la taxonomie de l'UE
- Dépenses opérationnelles (OpEx) liées aux activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE

Chiffre d'affaires

La taxonomie de l'UE identifie actuellement les activités éligibles parmi sept secteurs différents, comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux. Les activités principales d'IBA sont classées comme NACE C26.6 (26600) Manufacture of irradiation,

electromedical and electrotherapeutic equipment³). Elles ne sont pas attribuables aux activités économiques couvertes par la taxonomie actuelle

Dépenses d'investissement (CapEx)

Les dépenses d'investissement éligibles à la taxonomie et alignées concernent les dépenses d'améliorations des installations (catégorie taxonomique 7.4. Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et places de parking attenantes aux bâtiments)) et 7.6. Installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable. Comme ces installations sont en cours, elles ne sont pas encore attribuables aux activités économiques couvertes par la taxonomie actuelle.

Dépenses opérationnelles (OpEx)

Il n'y a pas de dépenses opérationnelles significatives attribuables aux activités économiques couvertes par la taxonomie actuelle.

IBA suivra de près l'évolution de la taxonomie et divulguera toute activité significative éligible et alignée.

	Total (EUR millions)	Part de la taxonomie éligible, alignée en %.
Chiffre d'affaires	361,3	0%
Dépenses d'investissement (CapEx)	7,3	0%
Dépenses opérationnelles (OpEx)	115,7	0%

Rapport d'activités non financières (sections 3:6, §4 et 3:32, §2, de la CSA)

IBA SA publie une déclaration sur ses activités non financières. Cet état non financier a été préparé en conformément aux normes GRI 1: Fondation 2021.

(<https://www.globalreporting.org/standards/>).

Une partie de ces informations non financières est mentionnée dans les sections précédentes, et est complétée par des informations incluses dans la section annexe de la table GRI.

Veuillez vous référer à l'index de contenu GRI à la fin du présent rapport.

³https://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/index/nace_all.html

Etats financiers annuels consolidés (sections 3:23, 3:31 et 3:32, de la CSA)

COMPTE DE RÉSULTAT

IBA a réalisé une augmentation de 15,4% des revenus d'EUR 361,3 millions en 2022 (2021: EUR 313,0 millions) en grande partie grâce à une excellente prise de commandes pour la protonthérapie et autres accélérateurs, avec des revenus de services toujours élevés et une légère croissance pour la dosimétrie.

En date du 31 décembre 2022, la marge brute du Groupe (35,1%) s'est améliorée par rapport à 2021 (34,4%). La marge de l'exercice en cours a été positivement affectée par la faillite de Rutherford Estate Ltd et la marge de 2021 comprenait la reconnaissance du subside provenant du Paycheck Protection Program aux États-Unis pour EUR 4,4 millions.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022, les charges d'exploitation du Groupe se sont élevées à EUR 115,7 millions, représentant une augmentation de 24,2% par rapport à 2021 (2021: EUR 93,2 millions). Malgré un contrôle efficace des frais généraux, des dépenses prudentes et des mesures de contrôle des dépenses d'IBA, l'augmentation des coûts peut être observée sur les trois types de dépenses (frais généraux et administratifs, frais de vente et de marketing et recherche et développement, déduction faite des crédits de recherche) et reflète les conditions de l'environnement macro-économique général, mais elle démontre également les efforts stratégiques qu'IBA déploie sur les deux segments d'exploitation pour maintenir son leadership technologique dans tous les secteurs d'activité. Le bénéfice d'exploitation récurrent avant intérêts et impôts (REBIT⁴) a diminué en passant d'un gain d'EUR 14,5 millions en 2021 à un gain d'EUR 11,1 millions, reflétant l'inflation actuelle et les facteurs liés à l'environnement macro-économique actuel, associés à la reconnaissance de revenus de subventions provenant du programme de protection des chèques de paie en 2021.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022, l'autre résultat d'exploitation (pert) était d'EUR -6,1 millions (2021: EUR -1,0 million) et comprend principalement des créances irrécouvrables, nette des inventaires récupérés de la faillite de Rutherford (telle que décrit en note 3.4 des états financiers consolidés) pour EUR 2,5 millions. L'autre résultat opérationnel a également été impacté négativement par un coût exceptionnel des services passés du plan de retraite d'EUR 1,9 million (résultant d'un changement du plan d'assurance group et de compagnie d'assurance), par les coûts encourus pour le plan d'options d'achat d'actions pour EUR 0,9 million et par la contribution pour le démantèlement d'un Cyclone 30 utilisé à des fins de recherche pour EUR 0,6 million.

En date du 31 décembre 2022, le résultat financier (charges) s'est élevé à EUR -5,4 millions (2021: EUR -4,0 millions de charges). En 2022, malgré des paiements d'intérêts en baisse, un gain net provenant d'un accord avec un ancien partenaire en Italie (EUR 0,9 million), par un gain unique sur la renégociation des taux d'intérêt avec les principaux prêteurs du Groupe le résultat financier a diminué en raison de pertes de change plus élevées (gains et pertes réalisés et non réalisés ainsi que variation de la juste valeur des instruments dérivés).

Au 31 décembre 2022, le Groupe comptabilise une recette fiscale d'un montant d'EUR -6,5 millions représentant 1508,6% du bénéfice avant impôt. La recette fiscale vient de la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportables en Belgique pour EUR 10,9 millions suite aux prévisions opérationnelles du groupe positives.

En conséquence des effets mentionnés ci-dessus, IBA a enregistré un gain net d'EUR 6,1 millions, en augmentation comparé au gain d'EUR 3,9 millions de l'année précédente.

⁴ Pour plus de détails sur le REBIT, se reporter à la note 35 des états financiers consolidés

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants du Groupe s'élevaient à EUR 123,4 millions diminué d'EUR 4,5 millions au cours de 2022, essentiellement en raison des effets suivants:

- Une réduction de la juste valeur de l'investissement du groupe dans Rutherford Estates Ltd d'EUR 11,1 millions suite à la faillite déclarée de l'entité.
- Une reclassification en actif courant d'un dépôt qui arrivera à échéance en 2023 pour EUR 11,1 millions;

Compensé par

- Les actifs reconnus via l'acquisition de Modus Medical Devices Inc par Dosimetry pour un total d'EUR 7,9 millions (y compris le goodwill et les autres actifs incorporels) ;
- La capitalisation des coûts encourus par IBA dans le cadre de la mise en conformité pour le renouvellement d'une licence de vente de dispositifs médicaux en Europe en accord avec le nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux pour EUR 2,0 millions ;
- Un nouvel investissement dans les actions de Scandidos A.B. évalué à la fin de l'année à EUR 1,0 million ;
- Une augmentation de la juste valeur de l'investissement d'IBA dans HIL Applied Medical d'EUR 1,0 million ;
- Une augmentation des actifs d'impôts différés d'EUR 11,6 millions due à la comptabilisation initiale des impôts différés sur une partie des pertes fiscales reportées en Belgique;
- L'augmentation des autres créances à long terme due à la reconnaissance de l'acquisition d'un financement à long terme lié à un bâtiment de protonthérapie avec un client existant pour EUR 2,6 millions, l'extension des conditions de paiement d'une facture pour EUR 2,0 million et une certaine rétention sur facture des clients pour EUR 1,0 million.

Le Goodwill à la fin de 2022 (EUR 10,3 millions) concerne l'activité Dosimétrie et a augmenté suite à l'acquisition de Modus Medical Devices Inc.

Selon IFRS 16, le Groupe présente les actifs qui font l'objet d'un contrat de location dont le groupe est le locataire comme des « actifs au titre du droit d'utilisation ». Ceux-ci sont amortis sur une plus courte période du bail à terme et de la durée d'utilité.

Les immobilisations du Groupe s'élevaient à EUR 7,6 millions pour les autres immobilisations incorporelles, EUR 19,0 millions d'immobilisations corporelles et EUR 27,1 millions d'actifs pour les droits d'utilisation. La variation au cours de l'exercice est principalement attribuable aux investissements dans les logiciels, les bâtiments et l'équipement ainsi que nouveaux actifs loués pour un total de nouvelles acquisitions de EUR 10,6 millions, cessions/reclassement pour EUR -0,1 million d'euros, et amortissements pour EUR -10,7 millions.

Les actifs circulants s'élevaient à EUR 500,5 millions à la fin de 2022 et ont augmenté d'EUR 73,3 millions.

Les principaux facteurs de cette augmentation sont :

- une augmentation des inventaires et des contrats en cours d'EUR 29,9 millions :
 - Une augmentation des contrats en cours pour EUR 3,8 millions
 - une augmentation des travaux en cours pour EUR 3,4 millions
 - une augmentation des matières premières et matériel pour EUR 22,6 millions
 - une augmentation de la dépréciation des stocks pour EUR -0,6 million.
- Une augmentation des créances commerciales d'EUR 35,8 millions reflétant l'augmentation du business ainsi que l'achèvement des millesontes des contrats et les factures s'y affèrent
- Une augmentation des autres créances d'EUR 48,4 millions liés à l'augmentation des créances non commerciales pour EUR 21,7 millions (surtout suite à des paiements en avance à des fournisseurs), l'augmentation des autres actifs courants pour EUR 20,9 millions (surtout

représenté par du cash rapatrié de Russie et temporairement bloqué par les autorités belges ainsi qu'un large dépôt financier reclassé des créances à long-terme) et l'augmentation des produits à recevoir pour EUR 4,9 million

compensée par la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EUR -41,9 millions pour clôturer sur un solde élevé d'EUR 158,4 millions au 31 décembre 2022.

Les passifs non courants ont diminué d'EUR -24,8 millions pour clôturer avec un solde d'EUR 46,8 millions à la fin de 2022. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- Les emprunts à long terme ont diminué d'EUR 19,3 millions, en raison de :

Du remboursement anticipé de la partie à long terme du prêt à terme pour un montant d'EUR 15,0 millions

les reclassements à court terme de la partie de tous les emprunts due en 2023 pour EUR 3,7 millions.

Un rabais du à une renégociation de taux d'intérêt pour EUR -0,6 million

- Les engagements locatifs à long terme ont diminué d'EUR -3,1 million, les principaux mouvements de l'année sont:

Les nouveaux passifs locatifs selon IFRS 16 pour EUR 3,5 millions

La capitalisation des intérêts pour EUR 0,8 million

Le reclassement à court terme d'une partie du passif locatif d'EUR -7,1 millions

- Les autres passifs à long terme ont diminué d'EUR -2,6 millions, principalement parce que le montant de la contrepartie avec le contrat de licence auprès de CGN soumis à l'obligation de performance d'EUR 15 millions a été réduit d'EUR 5 millions en décembre 2021, et encore d'EUR 5 millions en décembre 2022 avec un reclassement au passif à court terme du montant supplémentaire d'EUR 5 millions pour l'annulation convenue en 2023. Les obligations sont comptabilisées en tant que gage de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude associée à la contrepartie variable soit résolue, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de cette obligation.

Ceci est compensé par la comptabilisation d'une dette à long terme envers un ancien partenaire en Italie pour un montant d'EUR 1,3 million et des rétentions appliquées aux factures des fournisseurs pour un montant d'EUR 1,1 million.

- Les provisions à long-terme ont diminué d'EUR 0,9 million ;

- Les impôts différés passifs et la juste valeur des instruments financiers dérivatifs ont légèrement augmenté d'EUR 0,6 million chacun.

Les passifs courants s'élèvent à EUR 461,2 millions à la fin 2022, avec une augmentation d'EUR 112,6 millions par rapport à 2021. Les éléments suivants sont à noter :

- Les emprunts à court terme d'EUR 3,7 millions à la fin de 2022 incluent la partie à court terme du prêt provenant d'un prêt syndiqué à terme de 5 ans d'un montant d'EUR 2,7 millions, la partie à court terme du prêt S.R.I.W. d'EUR 1,1 millions. Durant l'année, les emprunts à court terme ont diminué d'EUR 6,0 millions suite au remboursement anticipé du prêt à terme

- Le passif locatif à court terme pour EUR 5,7 millions augmenté d'EUR 0,3 million (reclassement à long terme pour EUR +7,2 millions compensés par des paiements EUR -6,9 millions).

- Les provisions à court terme s'élèvent à EUR 7,6 millions à la fin de 2022, augmenté d'EUR 1,2 million. L'évolution de l'ensemble des provisions (à court terme et à long terme) est une augmentation d'EUR 0,3 million) en raison de

- La nouvelle provision pour EUR 7,2 millions principalement pour garanties (EUR 3,9 millions) et contrats déficitaires (EUR 1,9 million) ;
- Une perte actuarielle sur la provision pour pension d'EUR -3,5 millions;
- L'utilisation des provisions pour garanties pour EUR -1,2 million et pour contrats déficitaires pour EUR -1,0 million
- L'annulation des provisions pour garanties pour EUR -1,1 million

Le montant des autres dettes à court terme à la fin 2022 est d'EUR 75,6 millions, ce qui représente une augmentation d'EUR 16,6 millions par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des dettes sociales pour EUR 5,3 millions,

l'augmentation d'EUR 7,6 millions des dettes non commerciales et l'augmentation des produits différés pour EUR 5,8 millions. Cette augmentation est compensée par la diminution d'EUR 3,7 millions des subventions en capital reçues mais non utilisées et par la diminution d'EUR 1,3 million des dettes fiscales.

Les avances reçues sur les contrats en cours à la fin de la 2022 sont d'un montant en EUR 296,2 millions qui représentent une augmentation d'EUR 88,1 millions principalement expliqué par une bonne collecte de trésorerie sur des projets ayant une courbe de trésorerie positive.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe présentés dans le tableau des flux de trésorerie ont diminué d'EUR -40,9 millions en 2022, principalement en raison de :

- une trésorerie d'exploitation positive d'EUR 21,7 millions principalement liés à l'amélioration du fonds de roulement pour EUR 26,1 millions et du bénéfice net d'EUR 6,1 millions;

partiellement compensé par un flux de trésorerie de financement d'EUR -41,5 millions liés au remboursement des emprunts et des engagements locatifs pour EUR -30,9 millions (passif locatif pour EUR -6,1 millions, EUR -21,0 millions sur le prêt à terme sur 5 ans, EUR -2,7 millions sur le prêt S.R.I.W. et EUR -1,0 million sur le prêt S.F.P.I.), la trésorerie nette des transactions sur actions propres pour EUR -5,2 millions, le dividende versé pour EUR -5,6 millions;

et par un cash-flow d'investissement négatif de EUR -19,1 millions principalement liés aux acquisitions d'actifs corporels et incorporels d'7,3 millions, l'acquisition de Modus Medical Devices Inc. pour EUR 8,7 millions et l'acquisition d'actions dans Scandidos A.B. et dans InvestBW pour respectivement EUR 1,3 million et EUR 1,5 million.

La trésorerie financière nette a diminué d'EUR 12,8 millions passant de EUR 130,3 millions à la fin de 2021 à EUR 117,5 millions à la fin de 2022.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement liées aux activités du Groupe s'élèvent à EUR 44,2 millions (12,2% des revenus) en 2022 diminué d'EUR 2,4 millions de crédit d'impôt pour la recherche.

Chez IBA, les frais de recherche sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les charges de développement sont

comptabilisées directement dans le compte de résultat car la nature des coûts de développement capitalisables ne peut être démontrée conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements importants permettent à la Société de rester parmi les leaders mondiaux sur tous les marchés sur lesquels elle opère.

Augmentations de capital et émissions d'options sur actions et d'obligations convertibles – article 7:203 de la CSA

En 2022, a émis 63 500 nouvelles actions, représentant une augmentation du capital souscrit d'EUR 0,1 million et de la prime d'émission d'EUR 0,6 million. IBA n'a pas émis de nouveau plan d'options sur actions, mais le

groupe a émis de nouvelles options sur actions dans le cadre du plan existant lancé en 2021.

Ceux-ci sont plus détaillés dans l'information générale – Capital Section.

Rachat d'actions propres - article 7:215 du CSA

Au 31 décembre 2022, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait de ce qui suit : « La Société peut, sans autre décision de

l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts de bénéficiaires ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7:

215 et suivants de la BCAC) dans une ou plusieurs transactions, jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total de titres émis concernés, pour un équivalent minimum de dix cents (0,10 EUR) et un maximum de vingt pour cent (20 %) de plus que le dernier cours de l'action. Cette autorisation est accordée pour une période renouvelable de cinq ans à compter

de la date de publication de cette autorisation légale (ou de son renouvellement). (...)"

Au cours de l'exercice 2022, IBA SA, principalement par l'intermédiaire de sa filiale IBA Investments SCRL, a acheté 302.451 actions propres. Au 31 décembre 2022, IBA SA détenait 1.110.781 actions propres et IBA Investments SCRL, 51.973 actions.

Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat net (section 3:6 du CSA)

ÉTAT DES RÉSULTATS

En 2022, IBA SA a enregistré une perte d'EUR 14,5 millions contre une perte d'EUR 19,7 millions en 2021, soit une amélioration d'EUR 5,2 millions, expliquée dans les paragraphes suivants.

Le résultat d'exploitation (hors autres produits exceptionnels) au augmenté significativement en passant d'EUR 294,1 millions en 2021 à EUR 346,0 millions en 2022 principalement suite à l'augmentation du niveau d'activités après 2 années ralenties avec la pandémie COVID.

La perte opérationnelle s'élève à EUR 6,6 millions en 2022 contre une perte d'EUR 13,2 millions en 2021, en nette augmentation d'EUR 6,6 millions. Ceci est à nouveau expliqué par l'accélération des activités après 2 années de pandémie COVID, et donc d'une marge brute plus élevée mais aussi par des investissements de la société plus importants pour supporter le futur, ces derniers viennent compenser partiellement la tendance positive de la marge.

Les charges d'exploitation ont augmenté d'EUR 45,4 millions en 2022 pour clôturer à EUR 352,7 millions. Les charges d'exploitation comprennent notamment le coût lié au plan de pension pour les employés belges - ce plan a changé de manière significative et les impacts ont été reflétés dans les états financiers consolidés 2022 (voir Note 3.5 : Changement du régime de pension en Belgique). Contrairement aux états financiers consolidés, le coût total est supporté dans le compte de résultat de l'exercice et aucune provision n'est enregistrée.

Les dépenses de R&D d'EUR 46,7 millions en 2022 (EUR 38,7 millions en 2021) ont été

capitalisées. Les dépenses de développement capitalisées pour EUR 43,2 millions sont amorties sur trois ans tandis que les dépenses de recherche capitalisées pour EUR 3,5 millions sont immédiatement amorties la même année.

IBA a présenté une perte financière d'EUR 7,2 millions contre une perte d'EUR 4,3 millions en 2021. La perte de 2022 comprend principalement les charges d'intérêts, les effets de change et les frais bancaires.

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA restent positives.

À la fin de 2022, la Société comptait 10 succursales, dans les endroits suivants: Prague, République tchèque ; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trente, Italie; Séoul, Corée du Sud, Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni; Madrid, Espagne, et Dublin, Irlande. Les succursales ont été créées dans le cadre de l'activité de protonthérapie de la Société (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

La perte de 2022 s'élève à EUR 14,5 millions, le bénéfice reporté des années précédentes est de EUR 145,3 millions, amenant donc un bénéfice total pour l'affectation d'EUR 130,8 millions.

Une réserve indisponible pour les actions propres doit être comptabilisée avec un impact d'EUR 17,2 millions, réduisant les bénéfices reportés à EUR 5,7 millions.

Le Conseil d'administration d'IBA propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de EUR 6,1 millions, et de reporter le montant restant (EUR 119,0 millions) à l'exercice suivant.

BILAN

Actifs immobilisés

Investissements au niveau des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 46,4 millions au 31 décembre 2022 contre EUR 38,5 millions au 31 décembre 2021. Ces immobilisations incorporelles concernent principalement :

- Les coûts de développement pour EUR 41,0 millions
- Le logiciel pour une valeur nette de EUR 1,8 millions (systèmes SAP, Microsoft, CRM, CMM (maintenance) et PLM)
- Des immobilisations incorporelles en cours de construction pour EUR 3,6 millions

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les coûts de recherche ont été capitalisés et amortis sur l'année depuis le 1er janvier 2016. Les coûts de recherche en 2022 se sont élevés à EUR 3,4 millions et ont été entièrement amortis au cours de l'exercice.

Investissements au niveau des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent EUR 28,2 millions au 31 décembre 2022, soit une diminution d'EUR 0,8 millions d'une année sur l'autre, expliquée par des investissements supplémentaires pour un montant total d'EUR 2,3 millions, principalement en immobilisations corporelles en cours de construction, compensés par EUR 2,8 millions de charge d'amortissement des actifs existants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 139,0 millions en 2022 contre EUR 145,8 millions en 2021, soit une diminution nette d'EUR 6,8 million. Cette diminution est le résultat de 2 événements : la faillite de In Rutherford Estates Ltd pour EUR 7.1 millions (GBP 5 millions) et l'investissement dans la Joint Venture avec SCK-CEN, PanTera pour un montant d'EUR 0.3 million.

Les participations dans des sociétés liées (EUR 129,2 millions), comprennent entre autres la

participation dans la sociétés liées IBA Russie. Dans la note 3.1 des états financiers consolidés nous avons analysé l'impact des sanctions de l'UE sur le contrôle qu'exerce IBA SA sur sa filiale russe, ainsi que les indicateurs de pertes de valeur des d'actifs que le conflit pourrait soulever.

En plus des participations dans des sociétés liées, IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement d'un système de traitement par carbon thérapie
- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par protonthérapie. Les perspectives à court terme pour cette entité restent identique à 2021, la réduction de valeur sur investissement et prêt subordonné pour un montant total d'EUR 3 millions est maintenue.
- Une participation de 50% dans PanTera NV, une Joint Venture avec SCK-CEN (StudieCentrum voor Kernenergie - Centre d'Étude de l'énergie Nucléaire), le centre de recherche nucléaire belge basé à Mol, avec une contribution au capital social d'EUR 0,3 million. La Joint Venture sera active dans le domaine de la médecine nucléaire, plus précisément elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac.225
- Une créance d'EUR 1,5 millions sur la société NHa SA.

D'autres actions et parts incluent une participation de 11,4% (USD 2 millions, EUR 1,8 millions d'euros) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur israélien de systèmes de protonthérapie à base de laser.

Actifs courants

Créances à long terme

Les créances à long terme s'élevaient à EUR 21,4 millions à la fin de 2022, soit une augmentation par rapport à la fin de 2021 (EUR 17,6 millions). Cette augmentation est due l'acquisition d'une créance à long terme sur un centre de protonthérapie en Italie, suite au

dénouement d'une association temporaire avec un partenaire immobilier, et la partie à long terme d'une créance commerciale sur un client chinois. Le montant restant est principalement constitué d'un crédit d'impôt reçu pour les activités de Recherche et Développement ('CIRD'). Étant donné que ces activités de R&D restent d'une année sur l'autre à un niveau comparable, le crédit d'impôt reste également stable.

Inventaires et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à EUR 146,2 millions en 2022 contre EUR 116,9 millions en 2021. Les approvisionnements et en-cours de fabrication ont augmenté d'EUR 20,6 millions. Les commandes en cours d'exécution ont augmenté d'EUR 58,1 millions à EUR 66,7 millions. Les augmentations sont dues à l'accélération significative des activités après les deux années COVID.

Depuis 2016, les montants des commandes en cours d'exécution et des acomptes reçus sur commandes sont comptabilisées en position nette au niveau de chaque projet. Lorsque les projets ont des acomptes reçus inférieurs à la valeur des commandes en cours d'exécution, ceux-ci sont inclus avec une position nette 'commandes en cours d'exécution' dans cette section du bilan.

Créances à un an au plus

On constate une augmentation d'EUR 68,5 millions des créances à court terme qui passent d'EUR 113,0 millions en 2021 à EUR 181,5 millions en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des créances clients d'EUR 58,7 millions, et principalement relatives aux des comptes clients intra groupe.

Les autres créances, s'élevant à EUR 30,0 millions, comprennent un paiement d'EUR 7,3 millions de la filiale russe qui a été temporairement bloqué par les autorités belges dans le cadre des mesures relatives à l'environnement d'embargo actuel (pour plus d'informations, voir la note 14.2 des états financiers consolidés décrivant les liquidités avec restrictions).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 67,2 millions en 2022 et correspondent aux actions propres (EUR 17,2 millions) et aux dépôts à court terme pour un montant d'EUR 50 millions).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à EUR 38,7 millions à fin 2022, soit une diminution par rapport au solde de fin d'exercice précédent d'EUR 135,1 millions. Les principaux facteurs de cette diminution sont, outre le fait que la position de trésorerie a atteint un niveau record à la fin de 2021, le remboursement de prêts à long terme (15 millions d'euros) et l'investissement dans des dépôts à court terme (50 millions d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif ont augmenté par rapport à l'année précédente d'un montant d'EUR 5,7 millions pour clôturer avec une balance d'EUR 17,6 millions à fin 2022. Ces comptes sont utilisés pour s'assurer que les revenus et les charges sont correctement reconnus dans l'exercice en cours.

Passif

Capitaux propres

Capital souscrit et prime d'émission

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,5 millions au 31 décembre, 2022, une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Suite à une augmentation de capital de EUR 0,1 million. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 43,5 millions. Le capital souscrit et les primes d'émission ont augmenté étant donné que des options d'achat d'actions dans le cadre des régimes offerts au personnel ont été exercées pendant 2022.

IBA SA a actuellement quatre plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2022. Les deux plans pour 2014 et 2015 expirent le 30 juin 2024. En juin 2021, un nouveau plan d'options avait été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030. En janvier 2021, un autre plan d'options d'achat d'actions a été émis pour des options sur actions

à moyen terme expirant en décembre 2026. Pour les deux plans, aucune nouvelle action ne sera créée (mais sera réglée au moyen d'actions propres acquises par la société).

L'attribution du résultat proposé à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Augmentation de la réserve indisponible par les actions propres pour un montant d' EUR 5,7 millions (en plus de la réserve précédemment constituée en 2021) ;
- Distribution de dividendes d'EUR 6,1 millions ;
- Bénéfice reporté au titre de l'exercice 2022 d' EUR 119,0 millions.

Actions propres

IBA SA détient 755 994 actions propres au 31 décembre 2022, contre 1 110 781 en 2021 (18 048 actions étaient détenues pour le compte de d'anciens membres du personnel à la fin de 2022 – cela représentait 21 180 actions à la fin de l'année précédente). La valeur de ces actions propres s'élève à EUR 17,2 millions au 31 décembre 2022.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 11,0 millions en 2022 contre EUR 9,8 millions en 2021. Celles-ci correspondent principalement à des provisions pour garanties techniques et pour garanties d'exécution des commandes ainsi que pour les plans d'options d'achat d'actions émis.

Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an en 2022 s'élèvent à EUR 212,4 millions comparés à EUR 188,8 millions en 2021 une augmentation nette d' EUR 23,7 millions :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont diminué d' EUR 20,1 millions et s'élèvent à EUR 20,2 millions:
 - Un prêt de la S.R.I.W. (EUR 7,7 millions) et de la SFPI (EUR 2,9 millions). La

diminution par rapport à l'année dernière concerne une partie du prêt SRIW (EUR 2,7 millions) et du prêt SFPI (EUR 1,0 million) qui seront remboursés au cours de l'année 2023.

Dettes de crédit-bail (EUR 9,5 millions).

Le prêt à terme d'institutions financières, EUR 15 millions à la fin de 2021, a été complètement remboursé pendant l'année.

- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 179,2 millions en 2022 contre EUR 130,3 millions en 2021
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 13,1 millions et concernent généralement des avances remboursables et des prêts intragroupe.

Dettes à court terme

Dettes à un an au plus représentent EUR 225,0 millions en 2022 contre EUR 164,0 millions en 2021 :

- Les dettes à long terme arrivant à échéance au cours de l'année s'élèvent à EUR 6,8 millions en 2022 (cela concerne, entre autres, la partie à court terme des emprunts avec la SRIW et la SFPI)
- Les dettes commerciales représentent EUR 80,2 millions en 2022, soit une augmentation significative d' EUR 30,0 millions par rapport à 2021
- Les acomptes sur commandes à court terme ont augmenté par rapport à 2021 : en 2022, ils s'élèvent à EUR 98,1 millions contre EUR 62,5 millions en 2021
- Les dettes fiscales et sociales ont augmenté (EUR 28,3 millions), ce qui représente une augmentation d' EUR 8,6 millions par rapport à l'année précédente (EUR 19,7 millions en 2021).
- Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 6,1 millions) ainsi qu'une garantie pour lettre de crédit pour un montant d'EUR 5 millions.

Instrument financiers (article 3:6, §1, 8°, de la CSA)

Les principaux instruments financiers sont constitués de prêts inter-entreprises, de prêts

bancaires, de soldes bancaires et de prêts bancaires et/ou dépôts intragroupe. L'objectif

principal de ces instruments financiers est de lever des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société a également d'autres actifs et passifs financiers tels que des créances commerciales et des dettes, qui découlent directement de son activité.

En outre, la Société a également des contrats de change externes qui sont conclus au niveau de la Société dans le but de couvrir les opérations contre les risques de change sur les actifs, les passifs ou les transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale de gestion des risques financiers met l'accent sur le caractère imprévisible des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers. IBA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Des règles sont en place qui établissent des principes écrits pour la gestion des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec la Société.

Plus des détails sur la gestion des risques financiers sont disponibles dans le chapitre « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 : 6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 133.

Acquisitions significatives et cessions en 2022

En avril 2022, le groupe a acquis Modus Medical Devices Ltd par le biais de son activité de Dosimétrie. Modus a une présence internationale et est à la pointe de l'assurance qualité dans le domaine de la radiothérapie avancée et de l'imagerie médicale.

Par étapes, IBA a aussi acquis 10,11% des actions de ScandiDos A.B.

Au cours de l'année, le groupe a été informé de la faillite de Rutherford Estates Ltd, dans laquelle IBA détenait une participation minoritaire.

Perspectives générales pour 2023

Pour l'année à venir, nous prévoyons que la forte prise de commandes devrait se poursuivre dans toutes les activités en 2023. Les services en croissance continuent de fournir des revenus récurrents stables et le carnet de commandes a atteint un nouveau record historique. Notre bilan solide et notre excellente position de trésorerie offrent à IBA des opportunités de croissance organique et inorganique.

Malgré la situation géopolitique actuelle et les incertitudes économiques, IBA dispose d'une visibilité claire sur ses performances à moyen terme et est confiante dans sa capacité à se développer dans les années à venir et à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes.

Les prévisions à moyen terme ci-dessous reposent sur l'hypothèse que les facteurs macro-économiques se normalisent au cours de

l'année à venir : la stabilisation des problèmes de chaîne d'approvisionnement, la baisse de l'inflation vers environ 3 % et la réduction des difficultés d'accès à certaines régions. De plus, ces prévisions sont basées sur le fait que les prises de commandes restent soutenues, notamment dans les activités Protonthérapie et Industrial Solutions. Sous réserve de ces facteurs, IBA prévoit :

- Un taux de croissance annuel moyen (CAGR) de 15 % entre 2022 et 2026 sur les revenus, doublant presque les revenus d'ici quatre ans
- Un REBIT sur les ventes atteignant environ 10 % d'ici 2026, progressivement délivré et pondéré après 2024, au fur et à mesure que les effets macro-économiques actuels s'estompent et que l'effet de levier opérationnel s'accélère avec le volume

- Les CAPEX passeront de 5 à 7 millions d'euros par an actuellement à environ 10 à 12 millions d'euros par an jusqu'en 2026 pour soutenir l'augmentation des investissements dans l'infrastructure, l'innovation, la durabilité et la numérisation afin de maintenir l'offre de pointe d'IBA et d'investir dans sa croissance future.

IBA SA

Etats financiers annuels [section 3:1 du CSA]

Conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, selon le Code belge des sociétés et associations, les états suivants représentent une version abrégée des états financiers annuels. Le texte intégral est disponible sur demande au

siège de la Société et sera déposé auprès de la Banque nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas toutes les annexes et le rapport de l'auditeur, qui a exprimé une opinion sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2021	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	213 375	213 636
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations incorporelles	38 468	46 367
Immobilisations corporelles	29 058	28 249
Terrains et constructions	10 917	10 742
Installations, machines et outillages	2 493	2 139
Mobilier et matériel roulant	2 337	2 173
Location-financement et droits similaires	12 561	12 139
Immobilisations en cours et acomptes versés	750	1 056
Immobilisations financières	145 849	139 020
Entreprises liées	129 254	129 217
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	7 630	7 885
Autres immobilisations financières	8 965	1 918
ACTIFS CIRCULANTS	405 948	472 649
Créances à plus d'un an	17 550	21 418
Stocks et commandes en cours d'exécution	116 939	146 166
Stocks	58 856	79 474
Commandes en cours d'exécution	58 083	66 692
Créances à un an au plus	113 038	181 569
Créances commerciales	92 842	151 536
Autres créances	20 196	30 033
Placements de trésorerie	11 521	67 219
Valeurs disponibles	135 072	38 723
Comptes de régularisation	11 828	17 554
TOTAL DE L'ACTIF	619 323	686 285

PASSIF (EUR 000)	2021	2022
CAPITAUX PROPRES	253 120	229 528
Capital	42 413	42 502
Primes d'émission	42 836	43 478
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	15 954	21 653
Réserve légale	4 230	4 231
Réserves indisponibles	11 521	17 219
Réserves immunisées	203	203
Résultat reportée	145 328	118 983
Subsides en capital	6 589	2 912
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 799	11 009
DETTES	356 404	445 748
Dettes à plus d'un an	188 778	212 442
Dettes financières	40 327	20 183
Acomptes reçus sur commandes	130 318	179 190
Autres dettes	18 133	13 069
Dettes à un an au plus	164 007	225 017
Dettes financières - partie courante des dettes financières à long-terme	5 628	6 759
Dettes financières – courantes	14 910	-
Dettes commerciales	50 146	80 193
Acomptes reçus sur commandes	62 474	98 116
Dettes fiscales, salariales et sociales	19 688	28 320
Autres dettes	11 161	11 629
Comptes de régularisation	3 619	8 289
TOTAL DU PASSIF	619 323	686 285

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2021	2022
Ventes et prestations	294 116	346 061
Chiffre d'affaires	210 126	217 637
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	-15 997	11 544
Production immobilisée	38 734	46 737
Autres produits d'exploitation	61 253	70 143
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coûts des ventes et des prestations (-)	-307 298	-352 653
Approvisionnements et marchandises	-87 846	-92 379
Services et biens divers	-97 294	-116 798
Rémunérations, charges sociales et pensions	-77 616	-89 779
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-41 202	-45 615
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	3 616	-262
Provisions pour risques et charges	-5 778	-1 306
Autres charges d'exploitation	-1 146	-5 953
Charges d'exploitation non récurrentes	-32	-561
Bénéfice/(perte) d'exploitation	-13 182	-6 592
Produits financiers	4 446	14 530
Produits des immobilisations financières	0	0
Produits des actifs circulants	439	2 157
Autres produits financiers	3 527	12 373
Produits financiers non récurrents	480	0
Charges financières (-)	-8 701	-21 686
Charges des dettes	-2 132	-952
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0
Autres charges financières	-6 064	-13 633
Charges financières non récurrents	-505	-7 101
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	-17 437	-13 748
Impôts sur le résultat (-) (+)	-2 285	-773
Bénéfice/(perte) de l'exercice	-19 722	-14 521
Transferts aux réserves immunisées (-)	0	0
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	-19 722	-14 521

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2021	2022
Bénéfice/(perte) à affecter	161 868	130 807
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	-19 722	-14 521
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	181 590	145 328
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0
Au capital et aux primes d'émission	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	10 942	5 698
Bénéfice/(perte) à reporter	145 328	118 983
Bénéfice à distribuer	5 598	6 126
Dividendes	5 598	6 126

ÉTAT DU CAPITAL	2021		2022	
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS
Capital social				
<u>Capital souscrit</u>				
Au terme de l'exercice précédent	42 294		42 413	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	119	84 798	89	63 500
Au terme de l'exercice	42 413		42 502	
<u>Représentations du capital</u>				
<i>Catégories d'actions</i>				
Ordinaires sans désignation de valeur nominale	24 412	17 516 229	24 501	17 579 729
Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	18 001	12 702 489	18 001	12 702 489
<i>Actions nominatives ou au porteur</i>				
Nominatives		8 145 467		8 145 467
Au porteur		22 073 251		22 136 751
Actions propres détenues par				
La société elle-même	1 061	755 994	1 559	1 110 781
Ses filiales	73	51 973	73	51 973
<u>Engagements d'émission d'actions</u>				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
Nombre de droits de souscription en circulation		1 119 153		1 115 682
Montant du capital à souscrire	0		0	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		98 810		83 500
Capital autorisé non souscrit	0		0	

Etats financiers

CONSOLIDÉS

IFRS pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

1 État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022	108
2 Compte de résultat consolidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	109
3 État consolidé du résultat global pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	110
4 Tableau de variation des capitaux propres	111
5 Tableau consolidé des flux de trésorerie	112
6 Notes	113

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
ACTIF			
Goodwill	7	3 821	10 262
Autres immobilisations incorporelles	7	3 790	7 578
Immobilisations corporelles	8	19 081	18 952
Droits d'utilisation d'actifs	23,1	29 566	27 116
Sociétés mises en équivalence	9	20	273
Autres investissements	9	12 923	3 805
Actifs d'impôts différés	10	8 642	20 211
Actifs financiers à long terme	21	13	42
Autres actifs à long terme	11	41 032	35 184
Actifs non courants		118 888	123 423
Stocks	12	74 874	101 017
Actifs sur contrats	13	35 639	39 391
Créances commerciales	14	75 809	111 649
Autres actifs courants et créances	14	41 489	89 893
Actifs financiers à court terme	21	82	160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	199 270	158 366
Actifs courants		427 163	500 476
TOTAL DE L'ACTIF		546 051	623 899
PASSIF			
Capital souscrit	16.1	42 413	42 502
Primes d'émission	16.1	42 836	43 478
Actions propres	16.1	-12 613	-18 328
Réserves	17	8 348	2 453
Écarts de conversion	17	-6 315	-5 585
Résultats reportés	17	51 227	51 431
Capitaux propres et réserves		125 896	115 951
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
FONDS PROPRES		125 896	115 951
Dettes financières à long terme	18	29 937	10 647
Dettes de location à long terme	23,2	23 943	20 811
Provisions à long terme	19	8 411	7 479
Passifs financiers à long terme	21	654	1 221
Passifs d'impôts différés	10	197	756
Autres dettes à long terme	20	8 450	5 862
Passifs non courants		71 592	46 776
Dettes financières à court terme	18	9 734	3 734
Dettes de location à court terme	23,2	5 362	5 675
Provisions à court terme	19	6 467	7 647
Passifs financiers à court terme	21	6 996	2 907
Dettes commerciales	22	47 731	65 559
Dettes fiscales		5 173	3 853
Autres dettes	22	58 988	75 578
Passifs sur contrats	13	208 112	296 219
Passifs courants		348 563	461 172
TOTAL DETTES		420 155	507 948
TOTAL DU PASSIF		546 051	623 899

Les notes allant de la page 113 à 184 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Ventes d'équipements et de licences	4	188 192	220 534
Prestations de services	4	124 772	140 736
Total des ventes et services	4	312 964	361 270
Coût des ventes et prestations (-)	4	-205 270	-234 505
Marge brute	4	107 694	126 765
Frais de ventes et marketing (-)		-19 337	-24 787
Frais généraux et administratifs (-)		-39 834	-49 089
Frais de recherche et développement (-)		-34 013	-41 839
Autres charges d'exploitation (-)	24	-1 038	-6 088
Résultat opérationnel (EBIT)	4	13 472	4 962
Charges financières (-)	25.1	-10 439	-16 271
Produits financiers	25.2	6 475	10 876
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mises en équivalence	9.1	-1 253	3
Résultat avant impôts		8 255	-430
Charges/(produits) d'impôts	26	-4 376	6 487
Résultat de la période		3 879	6 057
Attribuable aux :			
Propriétaires de la Société mère		3 879	6 057
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action (EUR par action)	34		
De base		+0.1318	+0.2078
Dilué		+0.1286	+0.2007

État consolidé du résultat global pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

(EUR 000)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Gain/(perte) de la période (net d'impôts)		3 879	6 057
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts)			
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		113	545
- Différences de change liées aux investissements net		-859	185
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	17	-8 969	38
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		-9 715	768
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts):			
- Revalorisation à la juste valeur des autres investissements	9.2	-165	-10 422
- Mouvements des avantages postérieurs à l'emploi	27	-514	3 548
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		-679	-6 874
Autre résultat global total de l'exercice, net d'impôts		-10 394	-6 106
Résultat global total de l'exercice		-6 515	-49

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital souscrit (Note 16.1)	Primes d'émission (Note 16.1)	Actions propres (Note 16.1)	Réserves de couverture (Note 17)	Autres réserves – Plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions (Note 16.2)	Autres réserves - Régimes à prestations définies (Note 27)	Autres réserves - réserves de réévaluation (Note 9)	Autres réserves - autres	Écarts de conversion (Note 17)	Résultats reportés (Note 17)	TOTAL Fonds propres
EUR 000											
Au 1er janvier 2021	42 294	41 978	-5 907	529	15 840	-3 550	4 179	154	-5 569	51 883	141 831
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 879	3 879
Résultat global pour l'exercice	0	0	0	-8 969	0	-514	-165	0	-746		-10 394
Résultat global total de la période	0	0	0	-8 969	0	-514	-165	0	-746	3 879	-6 515
Capital increase	119	858	0	0	0	0	0	0	0	0	977
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 934	-5 934
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	844	0	0	0	0	0	844
Achat d'actions propres	0	0	-11 227	0	0	0	0	0	0	0	-11 227
Cession d'actions propres	0	0	4 521	0	0	0	0	0	0	1 404	5 925
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	-5
Au 31 décembre 2021	42 413	42 836	-12 613	-8 440	16 684	-4 064	4 014	154	-6 315	51 227	125 896
Au 1er janvier 2022	42 413	42 836	-12 613	-8 440	16 684	-4 064	4 014	154	-6 315	51 227	125 896
Bénéfice/(perte) de la période (note 4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 057	6 057
Autres éléments du résultat global de la période	0	0	0	38	0	3 548	-10 422	0	730	0	-6 106
Résultat global total de la période	0	0	0	38	0	3 548	-10 422	0	730	6 057	-49
Capital increase	89	642	-555	0	0	0	0	0	0	0	176
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5 598	-5 598
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 16.2)	0	0	0	0	941	0	0	0	0	0	941
Achat d'actions propres	0	0	-5 160	0	0	0	0	0	0	0	-5 160
Ajustement pour l'hyper inflation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-247	-247
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-8	-8
Au 31 décembre 2022	42 502	43 478	-18 328	-8 402	17 625	-516	-6 408	154	-5 585	51 431	115 951

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		3 879	6 057
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations corporelles	8, 23.1	8 370	8 989
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	7.2	1 523	1 722
Réductions de valeur sur créances	14,1	-287	-749
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		704	-3 591
Variations des provisions	19	4 278	6 143
Impôts différés	10	-890	-11 244
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	1 253	-3
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	28,1	-11 116	-7 864
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		7 714	-540
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		29 362	-72 997
Stocks et commandes en cours		48 040	66 009
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		16 180	40 720
Autres actifs/passifs à court terme		-14 338	-7 615
Variation du fonds de roulement		79 244	26 117
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 800	-4 418
Charges d'intérêts		2 546	2 049
Produits d'intérêts		-491	-1 496
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		87 213	21 712
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-4 245	-3 231
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7.2	-784	-4 098
Ventes d'immobilisations corporelles		33	0
Mise à disposition de trésorerie sur les cessions de filiales des années précédentes		1 271	0
Investissements dans des obligations subordonnées à long-terme.		-4 415	0
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		119	37
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	6.1	0	-8 679
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	0	-3 091
Autres flux d'investissement		-4	-73
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-8 025	-19 135
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Remboursements d'emprunts	18	-12 984	-24 734
Remboursements du principal des dettes de location et loyers de sous-location perçus	23.2	-5 142	-6 074
Intérêts payés		-2 694	-2 311
Intérêts reçus		491	1 496
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	977	176
Dividendes payés		-5 785	-5 579
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres	6.1	-11 227	-5 160
Autres flux de financement	28,3	83	710
Variation nette de la trésorerie de financement		-36 281	-41 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		153 911	199 270
Variation nette de trésorerie		42 907	-38 899
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		2 452	-2 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	15	199 270	158 366

Notes aux états FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes

1.	Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au groupe.....	114	16.	Capital et plans fondés sur actions	161
2.	Description des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)	133	17.	Réserves	163
3.	Événements marquants de la période et estimations et jugements comptables déterminants	136	18.	Dettes financières	164
4.	Secteurs d'exploitation	142	19.	Provisions à long terme et à court terme	167
5.	Liste des filiales et des participations comptabilisées en capitaux propres	147	20.	Autre dettes à long terme.....	168
6.	Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du groupe	148	21.	Autres actifs et passifs financiers	169
7.	Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	149	22.	Dettes commerciales et autres passifs	170
8.	Immobilisations corporellesmais.	152	23.	Locations	170
9.	Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement et autres investissements.....	153	24.	Autres charges et produits d'exploitation.....	174
10.	Impôts différés.....	156	25.	Charges et produits financiers.....	174
11.	Autres actifs à long terme.....	157	26.	Impôt sur le revenu	175
12.	Inventaires.....	157	27.	Avantages au personnel	176
13.	Actifs sur contrat et passifs sur contrat.....	158	28.	Tableau de financement.....	177
14.	Créances commerciales et autres créances	158	29.	Litige	179
15.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	161	30.	Engagements et passifs éventuels et actifs éventuels	179
			31.	Transactions parties liées	180
			32.	Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes	182
			33.	Événements postérieurs à la clôture des comptes	182
			34.	Résultat par action	182
			35.	Glossaire des mesures alternatives de performance (MAP).....	184
			36.	Rapport de l'auditeur sur les états financiers consolidés.....	185

1. Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au groupe

1.1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ion Beam Applications SA (la « Société » ou la « Société Mère »), fondée en 1986, et ses filiales (ensemble, le « Groupe » ou « IBA ») s'engagent pour le progrès technologique dans le domaine du diagnostic et du traitement du cancer et fournissent des solutions efficaces, fiables et d'une précision inégalée. IBA propose également des solutions innovantes pour l'hygiène et la sécurité au quotidien.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L'adresse de son siège social est Chemin du Cyclotron, 3 ; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Ion Beam Applications SA est la société mère du groupe et la société mère ultime.

La Société est cotée à la bourse paneuropéenne Euronext (compartiment B) et est incluse dans l'indice BEL Mid.

IBA publie de ses états financiers consolidés semestriels et annuels condensés sous IFRS comme adoptés par l'UE;

Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont :

- Préparés conformément aux normes IFRS (« International Financial Reporting Standards ») telles qu'adoptées par l'Union (UE). Toutes les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en vigueur à la fin de l'exercice 2022 ont été adoptées par l'UE. Par conséquent, les normes comptables appliquées par le Groupe se conformant également aux IFRS publiées par l'IASB.
- Préparés sur base des coûts historiques, sauf indication contraire (Instruments

financiers tels que les dérivés et les placements en actions qui ont été évalués à la juste valeur).

- Préparés sur la base des droits constatés (« accrual basis ») et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.
- Présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société.
- Arrondi au plus proche milliers sauf en cas d'indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines présentant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

1.2.1 Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir, changements dans les estimations et les erreurs

Les méthodes comptables adoptées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2022 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2021, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétations en vigueur à partir du 1er janvier 2022.

Les changements dans les estimations sont comptabilisés prospectivement. Les erreurs matérielles sont comptabilisées rétrospectivement, mais il n'y a pas eu d'erreur comptable significative comptabilisée dans ces états financiers consolidés.

1.2.2 Normes publiées et en vigueur

Le Groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements, qui entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles à compter du 1er janvier 2022. Le

Groupe n'a pas adopté anticipativement d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Bien que ces nouvelles normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2022, elles n'ont pas d'incidences importantes sur les états financiers consolidés du Groupe. La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrites ci-dessous :

- Amendements à IAS 37 *Contrats onéreux* – Coûts à prendre en considération, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* – Commissions dans le cadre « 10% » pour la décomptabilisation des passifs financiers, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'Entreprises* – référence au cadre conceptuel, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendements à IAS 16 *Immobilisations corporelles* – Produit avant utilisation prévue, en vigueur le 1er janvier 2022
- Modifications IFRS 16 – Avantages locatifs liés à la COVID-19

Amendements à IAS 37 contrats onéreux – coûts à prendre en considération

Les modifications apportent des précision sur les « coûts d'exécution d'un contrat », lorsqu'il s'agit d'évaluer si un contrat est onéreux ou déficitaire, comprennent à la fois:

- les coûts supplémentaires – par exemple la main-d'œuvre directe et les matériaux; et
- une allocation d'autres coûts directs – par exemple une allocation de la dotation aux amortissement pour une immobilisation corporelle utilisée dans l'exécution du contrat

Comme la pratique antérieure du groupe était déjà conforme aux amendements, les états financiers consolidés du Groupe n'ont pas été affectés par cet amendement.

Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers – frais dans le test des « 10 % » pour la décomptabilisation des passifs financiers

Pour déterminer s'il y a lieu de décomptabiliser un passif financier qui a été modifié ou échangé,

une entité évalue si les conditions sont substantiellement différentes. L'amendement à IFRS 9 clarifie les commissions qu'une entreprise inclut lors de la réalisation de cette évaluation. Ces frais ne comprennent que ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur ou en leur nom.

Le Groupe a appliqué les modifications apportées aux passifs financiers qui ont été modifiés 2022, cependant aucun frais n'a été payé/reçu dans le cadre des renégociations d'emprunt décrites en note 0.

Modifications d'IFRS 3 regroupements d'entreprises – référence au cadre conceptuel

Les changements dans la référence au cadre conceptuel (amendements à IFRS 3) :

- Mise à jour de la norme IFRS 3 afin qu'elle fasse référence au Cadre conceptuel de 2018 au lieu du Cadre de 1989;
- Ajout à IFRS 3 d'une exigence selon laquelle, pour les transactions et autres événements entrant dans le champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21, un acquéreur applique cette norme plutôt que le cadre conceptuel en identifiant les passifs qu'il a assumés lors d'un regroupement d'entreprises ; et
- Ajout à IFRS 3 d'une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne reconnaît pas les actifs éventuels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, car il n'y avait pas d'actifs, de passifs ou de passifs éventuels entrant dans le champ d'application de ces modifications survenues au cours de la période.

Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation du produit

Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en déduction du coût de l'immobilisation. À la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car il n'y a pas eu de ventes d'articles produits par des immobilisations corporelles mises à disposition pour être utilisées à partir du début de la première période présentée.

Amendements à IFRS 16 – COVID 19 CONCESSIONS DE LOYER

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés à la COVID-19.

L'amendement exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de la COVID-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location.

La modification apportée à l'IFRS 16 consiste à aider les preneurs à comptabiliser les allègements de loyer directement liés à la COVID-19. Selon cette modification, les preneurs qui appliquent l'IFRS 16 bénéficient d'une exemption facultative leur permettant de ne pas appliquer les dispositions sur les modifications de contrat de location pour comptabiliser les allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la COVID-19. Un preneur appliquant cet amendement comptabilise tout changement apporté aux paiements de loyers en raison de l'allègement de loyer comme il le ferait par application de la présente norme si ce changement n'était pas une modification de contrat de location. Cette modification a prolongé l'allègement d'un an pour couvrir les loyers qui ne réduisent que les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2022.

L'amendement s'applique aux périodes de déclaration annuelles à partir du 1er avril 2021.

Cependant, le Groupe n'a pas reçu de concessions de loyer liées à la COVID-19.

1.2.3 Normes publiées mais pas encore en vigueur

Les nouvelles normes ainsi que les amendements et interprétations qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe sont décrites ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'appliquer ces normes et interprétations, le cas échéant, à partir de leur date d'application.

- IFRS 17 *Contrats d'assurance*, en vigueur le 1er janvier 2023
- Amendements à IAS 1 *Présentation des passifs en tant que passifs courants ou non*

courants et passifs non courants avec covenants en vigueur le 1er janvier 2024

- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* – Définition des estimations comptables, en vigueur le 1er janvier 2023
- Modifications d'IAS 1 *Présentation des Etats Financiers et l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Présentation des méthodes comptables*, entrée en vigueur le 1er janvier 2023
- Modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat: impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction*, entrée en vigueur : 1er janvier 2023

IFRS 17 Contrats d'assurance

IFRS 17 est une nouvelle norme comptable pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et l'information, remplaçant IFRS 4.

Le groupe n'émet pas de contrat d'assurance, les garanties financières qui peuvent être émises par le Groupe sont traitées comme des instruments financiers conformément à la norme IFRS 9. Le groupe ne s'attend pas à des impacts sur des états financiers consolidés à la date d'application.

Amendements à IAS 1 classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants avec covenants

Les modifications clarifient les exigences de classification des passifs comme courants ou non courants. Plus précisément, les amendements clarifient :

- Qu'entend-on par droit de différer le règlement
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exercera son droit de report
- Ce droit peut être soumis au respect de covenants inclus dans le contrat de prêt, mais seules les clauses en vigueur à la fin ou avant la fin de la période comparative pourraient avoir une incidence sur la classification

- Que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres, les conditions d'un passif n'auraient pas d'incidence

Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date et doivent être appliquées rétrospectivement. La pratique actuelle du groupe étant conforme aux amendements, le Groupe n'anticipe aucun effet sur ses états financiers consolidés.

Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements dans les estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables

L'IASB a publié les amendements apportés à IAS 8, dans lesquelles il a introduit une définition d' « estimation comptable ». Les amendements clarifient la distinction entre les changements dans les estimations comptables, les changements dans les méthodes comptables et la correction des erreurs. En outre, ils clarifient la façon dont les entités utilisent les techniques de mesure et les entrées pour élaborer des estimations comptables.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelle commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date et s'appliquent aux changements de méthodes comptables et aux changements de l'estimation de la comptabilité qui se produisent au début de cette période ou après cette période.

Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe, car les clarifications confirment les pratiques actuelles du Groupe.

Amendement d'IAS 1 et l'énoncé de pratiques en IFRS2 : Présentation des méthodes comptables

L'IASB fournit des indications et des exemples sur l'application de la matérialité relatif à la présentation

des méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables qui sont plus utiles en remplaçant l'obligation de présenter les méthodes comptables « principales » par l'obligation de présenter les méthodes comptables « significatives » et en ajoutant Des clarifications et des exemples illustratifs sont ajoutés dans le guide d'application pour faciliter l'application du concept de matérialité lors de la formulation de jugements sur la présentation de méthodes comptables.

Les modifications d'IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée.

Le groupe évalue actuellement l'impact de ces modifications sur les états financiers consolidés du Groupe.

Amendement à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une seule transaction

En Mai 2021, l'IASB a publié des amendements d'IAS 12, qui restreignent la portée de l'exception de comptabilisation initiale en vertu d'IAS 12 Impôts sur le Résultat, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux opérations qui donnent lieu à des différences temporaires à la fois imposables et déductibles.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée. Les modifications s'appliquent prospectivement aux transactions qui ont lieu au début ou après le début de la première période comparative présentée. De plus, au début de la première période comparative présentée, un l'actif d'impôt différé (à condition que le bénéfice imposable disponible soit suffisant) et un passif d'impôt différé devraient également être comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles et imposables liées aux contrats de location financement et aux obligations de démantèlement.

1.3. BASE DE CONSOLIDATION

La société mère et toutes ses filiales contrôlées sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 Filiales

Les actifs et passifs, les droits et engagements, ainsi que les produits et charges de la société mère et de ses filiales contrôlées sont consolidés dans son intégralité.

Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé à, ou a des droits à, des rendements variables de sa participation avec l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela s'est avéré nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par le Groupe.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation:

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminés ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle » des capitaux propres.
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du Groupe est représentée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » ;
- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminées.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

>> *En savoir plus sur les filiales dans Note 5.1*

1.3.2 Entreprise associées

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise (cf. sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20 % des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexistante lorsque les parts détenues représentent moins de 20 %. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence : les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (sous la rubrique « Sociétés mise en équivalence ») à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités selon les IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Quote-part dans le bénéfice/(perte) des sociétés mises en équivalence ».

Les profits et les pertes résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

>> *En savoir plus sur les associés dans Note 5.2*

1.3.3 Entités contrôlées conjointement

Comme pour les entreprises associées, la méthode de la mise en équivalence est utilisée pour les accords de coentreprise du Groupe qui sont classés comme des Joint ventures.

>> *En savoir plus sur les coentreprises dans la note 5.2*

1.3.4 Regroupement d'entreprises et traitement des goodwill ou des goodwill négatifs

Les regroupements d'entreprises sont une transaction ou un autre événement dans lequel un acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en oeuvre et gérés ensemble afin de fournir un rendement ou tout autre avantage économique à ses investisseurs. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus après le 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« Purchase Method »). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la date

d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. Le goodwill est initialement évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation minoritaire sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.

Les coûts liés aux acquisitions sont pris en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Toute contrepartie conditionnelle devant être transférée par le Groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les modifications ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle qui est considérée comme un actif ou un passif sont comptabilisées en résultat. La contrepartie conditionnelle classée comme fonds propres n'est pas réévaluée, et son paiement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent). Le goodwill négatif est comptabilisé comme bénéfice.

Au cas par cas, le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets de l'entreprise acquise.

>> *En savoir plus sur Goodwill dans Note 7.1*

1.3.5 Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans

l'état de la situations financières est déduit des fonds propres (« modèle de l'entité économique »).

1.3.6 Conversion des états financiers des opérations étrangères

Les états financiers des entités du Groupe sont évalués en utilisant leur devise fonctionnelle, qui est la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent et qui correspond pour la plupart d'entre elles à leur devise locale.

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs monétaires que non monétaires sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois Sauf pour les opérations à l'étranger dans des économies hyperinflationnistes.

Les différences résultant de la conversion à ces différents taux sont comptabilisées directement dans les capitaux propres au titre de «Écarts de conversion» et n'ont pas d'impact sur le compte de résultat.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous:

	Taux de clôture au 31 Décembre 2021	Taux moyen annuel 2021	Taux de clôture au 31 Décembre 2022	Taux moyen annuel 2022
USD	1,1326	1,1831	1,0666	1,0541
SEK	10,2503	10,1420	11,1218	10,6256
CNY	7,1947	7,6318	7,3582	7,0768
INR	84,2292	87,3256	88,1710	82,5729
RUB	85,3004	87,1639	78,8640	73,8896
JPY	130,3800	129,8215	140,6600	137,9390
CAD	1,4393	1,4829	1,4440	1,3703
GBP	0,8403	0,8598	0,8869	0,8524
ARS	116,4634	112,2964	189,0702	155,7788
THB	37,6530	37,7450	36,8350	36,7956
SGD	1,5279	1,5906	1,4300	1,4516
EGP	17,7837	18,5345	26,4505	20,1267
TWD	31,4035	33,0330	32,8278	31,3239
KRW	1 346,3800	1 352,5865	1 344,0900	1 356,7687
GEL	3,4820	3,7816	2,8458	3,0473

1.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

- (1) Cette immobilisation est identifiable, c'est-à-dire lorsqu'elle est aliénable (elle peut être vendue, transférée ou cédée sous licence) ou lorsqu'elle résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux;
- (2) Qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA;
- (3) IBA peut contrôler la ressource; et
- (4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels que les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produits ou projet d'IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir : la faisabilité technique du projet, son intention de mener à bien les développements, comment l'immobilisation incorporelle générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple : l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporelle elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures dont l'objectif est de maintenir (plutôt qu'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et sont appliqués avec prudence.

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation en appliquant la méthode linéaire.

Les durées de vie d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATION INCORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Coûts de développement du produit	3 ans, sauf si une durée d'utilisation plus longue est justifiée (n'excédant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement informatique pour les principaux logiciels (p. ex. ERP).	5 ans, sauf si un durée d'utilisation plus longue est justifiée
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires.	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue est justifiée

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisé est disponible à l'usage, par exemple lorsqu'il se trouve à l'emplacement et dans les conditions nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la Direction afin d'obtenir une correspondance appropriée des coûts et des recettes.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

>> *En savoir plus sur les immobilisations incorporelles dans la note 7*

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus).

Les frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état du site (dans

la mesure où un tel coût est comptabilisé comme une provision).

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation et de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont :

IMMOBILISATION CORPORELLES	DUREE D'UTILITE
Terrain	Non déprécié
Construction bureau	33 ans
Immeuble de bureaux	33 ans
Cyclotrons et chambres fortes	15 ans, sauf en cas de circonstances spécifiques rare ou une différence de durée d'utilité est justifiée
Equipement de laboratoire	5 ans
Autre Equipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et équipements	5 à 10 ans
Matériel roulant	2 à 5 ans

>> *Pour en savoir plus sur les immobilisations corporelles, consultez la note 8*

1.6. LOCATIONS

Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est un contrat de location. Autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

1.6.1 Groupe en tant que locataire

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les

contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location portant sur des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes de location pour effectuer des paiements de location et des droits d'utilisation d'actif représentant le droit d'utilisation d'actifs sous-jacents.

Droits d'utilisation d'actifs

Le Groupe comptabilise les actifs liés aux droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible). Les droits d'utilisation d'actifs sont

évalués à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de la valeur cumulés et ajustés de toute réévaluation des dettes de location. Le coût du droit d'utilisation d'actifs comprend le montant des dettes de location comptabilisées, le coût direct initial engagé et les paiements de location effectués à la date de début du contrat ou avant, moins les incitatifs à la location reçus.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité estimée des actifs.

DROIT D'UTILISATION D'ACTIFS	Base de depreciation
Terrain	99 ans
Constructions	1 à 15 ans
Appartements	1 à 4 ans
Machines	3 à 9 ans
Matériel Roulant	1 à 4 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
Vélos	3 ans

Les droits d'utilisation des actifs font également l'objet de perte de valeur (voir note 1.7).

Dettes de location

Au début de la date du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à payer sur la durée du contrat de location. Les paiements de location comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins les incitations à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, et les montants devant être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également l'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par le Groupe et le paiement de pénalités pour la résiliation du bail, si la durée du bail reflète le fait que le Groupe exerce l'option de résiliation.

Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date d'entrée en vigueur, le montant des dettes

de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, une modification des paiements de location (par exemple, des modifications des paiements futurs résultant d'une modification d'un indice ou d'un taux utilisé pour les déterminer) ou une modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes de location sont présentées dans la note 23.2.

1.6.2 Contrats de location à court terme et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption pour contrat de location à court terme à ses contrats à court terme.

Le Groupe applique aussi l'exemption pour contrat de location portant sur des actifs de faible valeur à ses contrats de location portant sur du matériel de bureau, du matériel informatique et des véhicules qui sont considérés comme étant de faible valeur. Les paiements pour les contrats de location à court terme et portant sur des actifs à faible valeur sont comptabilisés comme charge de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

1.6.3 Groupe en tant que bailleur

IBA sous-loue parfois certains actifs et cette sous-location est traité comme suit. Une sous-location est une opération par laquelle un locataire loue un actif d'un bailleur (bail principal) et le locataire cède ensuite le même actif (en tant que bailleur intermédiaire) à un autre locataire tiers (sous-location).

Un locataire intermédiaire classe la sous-location comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple comme suit :

- Si le contrat de location est un contrat de location à court terme que l'entité, en tant que preneur, a comptabilisé en comptabilisant les paiements de location comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, la sous-location doit être classée comme un contrat de location simple
- Dans le cas contraire, la sous-location doit être classée par référence au droit

d'utilisation de l'actif découlant du contrat de location principal, plutôt que par référence à la durée de vie économique de l'actif sous-jacent (telle que l'immobilisation corporelle qui fait l'objet du contrat de location).

Par conséquent, lorsque le contrat de location principal n'est pas un contrat de location à court terme comptabilisé en charges linéaire sur la durée du contrat de location, le bailleur doit utiliser les principes généraux de classification d'un contrat de location en tant que contrat de location simple ou location-financement par référence au droit d'utilisation de l'actif. IFRS 16 requiert une sous-location :

- D'être classé comme un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont été transférés au locataire.
- D'être autrement classé comme un contrat de location simple.

>> *En savoir plus sur les contrats de location dans Note 23*

1.7. PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

Quand la direction estime qu'il y a un risque de réduction de valeurs, les valeurs recouvrables des actifs corporelles et incorporelles sont déterminés sur la base de la « valeur d'utilité ». Ces valeurs d'utilité ont été estimés sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA, tel qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par la Direction et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation afin de supporter les mêmes hypothèses.

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des frais de cession (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Lorsque les possibilités le permettaient, des tests de dépréciation ont été effectués sur les immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendantes par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré d'un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptible de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues et ne dépend pas de la location des immobilisations acquises.

Le test de la valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voir plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles/UGT sont testées uniquement en

présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable du goodwill est ensuite

déduite des autres de l'UGT uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.8. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de la valeur nette de réalisation à la date de la situation financière.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent - coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de la vente, de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans les coûts des stocks.

La méthode de coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation des frais généraux de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeables est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des

opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date de la situation financière est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente :

- En l'absence de mouvement après 1 an : réduction de valeur sur 3 ans;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur : une reprise de la réduction de valeur est actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

>> Pour en savoir plus sur les stocks, consultez la note 12

1.9. RECONNAISSANCE DE REVENUS

IBA Group applique la norme IFRS 15 pour déterminer le chiffre d'affaires qui doit être reconnu sur l'exercice. IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les revenus résultant de contrats conclus avec des clients. Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. La norme requiert l'application de jugements importants pour comptabiliser les revenus fournis par IBA en vertu de la note 4.1.1.

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux différentes obligations de performance des contrats.

Lorsque l'issue d'un contrat (c'est-à-dire l'estimation de la marge finale) peut être estimée de manière fiable, les recettes sont reconnues soit au fil du temps ou à un moment donné, comme expliqué plus loin pour chaque type de revenu.

Lorsque le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les recettes ne sont reconnues que dans la mesure où les coûts engagés seront probablement récupérés; les coûts contractuels sont reconnus comme une dépense engagée. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des recettes contractuelles, la perte prévue est immédiatement reconnue, et une provision pour perte à l'achèvement est enregistrée.

1.9.1 Ventes d'équipements et service d'installation

L'activité principale du Groupe consiste à réaliser et à construire des équipements de protonthérapie et à organiser les services d'installation pour ses clients. Ces contrats avec les clients sont appelés fourniture d'équipement et services d'installation. Ils représentent la plus grande part du chiffre d'affaires d'IBA et sont présentés dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».

DOMAINE IMPORTANT DE JUGEMENT :

Les fournitures d'équipement et les services d'installation font toujours l'objet d'un contrat et sont vendus comme un ensemble car l'équipement est spécialisée par nature que seul IBA peut fournir les services d'installation aux clients. En conséquence, les obligations d'IBA concernent le transfert d'une sortie combinée intégrant à la fois l'équipement promis et les services d'installation correspondants. Le Groupe a déterminé qu'en raison de la nature de ses promesses, le contrat de fourniture d'équipement et de services d'installation devait être considéré comme une seule obligation de performance.

En ce qui concerne le moment de la comptabilisation des produits, le Groupe a estimé que ses performances créaient ou amélioreraient un actif que le client contrôle lorsque celui-ci est créé. De plus, le Groupe a déterminé que, pour ces contrats types, sa performance ne crée pas un actif avec une utilisation alternative au Groupe et il a conclu que, à tout moment, il a un droit exécutoire au paiement pour les performances réalisées à ce jour. Par conséquent, le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps en mesurant l'avancement en utilisant la méthode des intrants sur la base des coûts encourus qui sont comparés au coût total prévu sur le projet (anciennement appelé « pourcentage d'achèvement »).

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (par exemple : les ressources consommées, heures de main-d'œuvre dépensées, coûts engagés, temps écoulé ou temps d'utilisations des machines);
- Les autres coûts qui sont spécifiquement à la charge du client en vertu des termes du contrat;

- Les coûts encourus pour obtenir le contrat lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Le Groupe exclut l'effet de tous les coûts encourus qui ne contribuent pas à la performance du Groupe dans le transfert du contrôle des biens ou des services au client (tels que les quantités inattendues de matériaux, de main-d'œuvre ou d'autres ressources gaspillés) et ajuste la méthode de saisie pour tous les coûts encourus qui ne sont pas proportionnés à la progression du Groupe dans le respect de l'obligation de performance.

Lorsque des garanties financières doivent être données à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties impliquent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.9.2 Services

En plus de la fourniture d'équipement et services d'installation, le Groupe fournit des services opérationnels et de maintenance (rapporté en tant que « prestations de services ») qui se rapportent au fonctionnement quotidien et l'activité de maintenance des centres de protonthérapie une fois ceux-ci transférés au client. Pour ces contrats, la comptabilisation des produits a eu lieu au fil du temps en utilisant la méthode de comptabilisation des produits selon la méthode linéaire, car IBA considère que le client reçoit et utilise simultanément l'avantage et que ses efforts sont déployés de manière uniforme sur toute la période de performance correspondant à la durée du contrat.

1.9.3 Recettes de licence

Occasionnellement, le groupe IBA vend une licence pour la propriété intellectuelle détenue. Cela ne fait pas partie de l'activité principale d'IBA et constituera, dans la plupart des cas, une obligation distincte. Sur base des critères définis dans la norme IFRS 15, le Groupe détermine qu'il transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle plutôt qu'un droit d'accès à la propriété intellectuelle. Par conséquent, les revenus provenant de la vente de la licence sont reconnus au moment où les droits sont transférés au client.

1.9.4 Prix de transaction

Dans le cadre des services de la fourniture d'équipement et de services d'installation ainsi que des services opérationnels et de maintenance, IBA examine les conditions du contrat et de ses pratiques commerciales habituelles pour déterminer le prix de transaction. Le prix de transaction est le montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange du transfert du paquet ou des services promis à un client. Le contrat d'IBA avec les clients ne contient généralement pas de montants variables et la composante de financement est également considérée comme non significative.

1.9.5 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client. Si le Groupe transfère des biens ou des services à un client avant que celui-ci ne verse une contrepartie ou avant que le paiement ne soit dû, ce qui est généralement le cas pour la fourniture d'équipement et de service d'installation, un actif du contrat est comptabilisé pour la contrepartie acquise conditionnelle.

1.9.6 Créances commerciales

Une créance représente le droit d'IBA de recevoir un montant inconditionnel de contrepartie (c'est-à-dire que seul le passage du temps est nécessaire avant que le paiement de la contrepartie ne soit dû) présenté sous la rubrique « *Créances commerciales* ».

1.9.7 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lequel le Groupe a reçu une contrepartie (ou un montant de contrepartie est dû) de la part du client. Si un client paie une contrepartie avant qu'IBA ne lui transfère des biens ou des services, un passif contractuel est comptabilisé lorsque le paiement est effectué ou que le paiement est dû (le premier des deux prévalant). Les passifs liés au contrat sont comptabilisés en produits lorsque le Groupe exécute ses contrats.

1.9.8 Passif de remboursement

Un passif de remboursement est reconnu pour le montant des droits de paiements reçu en avance par un client que le Groupe s'attend à rembourser au client. Ce passif est mesuré par le montant reçu pour lequel l'entité ne s'attend pas à avoir droit (c'est-à-dire les montants non inclus dans le prix de transaction).

1.10. INSTRUMENTS FINANCIERS

1.10.1 Actifs financiers

▪ Classification et évaluation

En vertu d'IFRS 9, les instruments financiers sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat net (JVR), du coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVRG). La classification repose sur deux critères : le modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments représentent « uniquement des paiements de principal et d'intérêts » sur le montant principal impayé (le « critère SPPI »).

La nouvelle classification et l'évaluation des actifs financiers du Groupe sont les suivants :

- Les dettes au coût amorti pour les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dans le but de

conserver les actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels conformes au critère SPPI. Cette catégorie comporte les créances commerciales, les créances à long terme sur les commandes en cours, les autres créances et prêts compris dans la rubrique autres créances à long terme, les créances non commerciales et acomptes sur commandes, les créances à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie.

- Les instruments de capitaux propres à la JVRG, dont les gains et pertes de la décomptabilisation qui ne sont pas recyclés par le compte de résultats. Cette catégorie comprend uniquement les instruments de capitaux propres (autres investissements), que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe a

irrévocablement choisi de classer lors de la comptabilisation ou de la transition initiale. Le Groupe a classé ses instruments de capitaux propres non cotés en instruments de capitaux propres à la JVRG. Les instruments de capitaux propres à la JVRG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation selon IFRS 9.

- Les actifs financiers à la JVRG comprennent uniquement des instruments dérivés.

▪ Créances

Une créance est comptabilisée si un montant de contrepartie inconditionnelle est dû par le client (c'est-à-dire que seul le passage du temps est nécessaire avant que le paiement de la contrepartie soit dû).

Sauf si l'impact de l'actualisation est significatif, les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées lorsque la réception de tout ou partie est incertaine ou douteuse.

▪ Dépréciation d'actifs financiers – provision pour pertes de crédit attendues

Tous les actifs financiers, en particulier les créances commerciales et autres créances (à court et à long terme) sont soumis à la méthode de dépréciation, appelée modèle des pertes de crédit attendues (ECL), qui mesure les pertes de crédit attendues. Ces pertes de crédit attendues se fondent sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe prévoit de recevoir.

Pour les créances commerciales, le Groupe a mis en place une matrice basée sur l'ancienneté des soldes ouverts corrigés des facteurs prévisionnels liés au client pour le calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La matrice utilisée est la suivante :

- 25 % après 90 jours de retard;
- 50 % après 180 jours de retard;
- 75 % après 270 jours de retard;
- 100% après 360 jours de retard.

Pour les autres actifs financiers (prêts et titres de créance), la perte de crédit attendue (ECL) est basée sur l'ECL à 12 mois. L'ECL à 12 mois est la partie de la durée de vie des ECL qui résulte d'événements de défaut sur un instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, lorsque le risque de crédit a augmenté de manière

significative depuis le départ, la provision sera calculée sur la durée de vie total du ECL. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut (totalement ou partiellement) lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que le Groupe reçoive l'intégralité des montants contractuels en souffrance et comptabilise les ECL appropriées.

>> *Pour en savoir plus sur la ECL sur les créances clients, consultez la note 14.1*

1.10.2 Passifs financiers

▪ Comptabilisation et classification

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des prêts et emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, dans le cas des prêts, emprunts et dettes, nets des coûts de transaction directement attribuables à ces dettes.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créateurs, les prêts et emprunts, y compris les découverts bancaires et les instruments financiers dérivés.

▪ Comptabilisation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend principalement les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture au sens de la norme IFRS 9 et expliquées dans la note 1.10.3.

- Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)

Il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lors de la

décomptabilisation des passifs ainsi que par le biais du processus d'amortissement au taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de toute décote ou prime d'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus comme charges financières dans le compte de résultat.

Cette catégorie s'applique généralement aux prêts et emprunts portant intérêt.

>> Pour en savoir plus sur les emprunts, consultez la note 0

1.10.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, sauf si elles sont considérées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe désigne certaines transactions sur produits dérivés comme couvertures de la variabilité de la juste valeur des actifs ou passifs comptabilisés (couvertures de juste valeur); en tant qu'engagements fermes non reconnus; ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie découlant d'un risque spécifique associé à un actif ou à un passif reconnu ou à une transaction prévisionnelle hautement probable (couverture des flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation entre les instruments de couverture et l'élément couvert, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses opérations de couverture. Transactions. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois au début de la couverture et sur une base continue, de la question de savoir si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

1.11. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de

▪ Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments financiers dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie futurs sont désignés comme instruments de couverture sur la base de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie.

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couvertures des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte lié à la part inefficace de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultat pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et sera reclassé dans le compte de résultat au moment où la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulée déclaré dans les fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

▪ Dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions. Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

>> Pour en savoir plus sur les produits dérivés, consultez la note 0

l'actionnaire à en recevoir le paiement (c'est-à-dire au cours de l'année N+1).

>> En savoir plus sur les produits et dépenses financiers dans Note 25

1.12. JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. En conformité avec IFRS 9, tous les intruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans la position financière.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification prenant en compte les taux actuels du marché. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables. Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de

clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

La norme IFRS 13 «*Évaluation de la juste valeur*», décrit 3 niveaux de la juste valeur en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable :

- Niveau 1 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir dérivés de prix).
- Niveau 3 Les évaluations de la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau d'intrant le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

1.13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme qui peuvent être utilisés pour tout objet dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. Pour le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un objet particulier, mais placé sur des investissement très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à ce

qu'ils soient nécessaires à l'usage spécial, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

>> *En savoir plus sur l'argent liquide et équivalents de trésorerie en note 15*

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte. Les flux de trésorerie des sociétés étrangères du groupe sont traduits à des taux moyens. Les changements dans la structure du groupe, les acquisitions et les cessions sont comptabilisés bruts, hors trésorerie et équivalents de trésorerie, et sont inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

1.14. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont

l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur, mais qui se rapportent à un exercice précédent.

Le produit à reporter correspond au montant proportionnel du revenu reçu au cours de

l'exercice courant ou des exercices précédents, mais qui se rapportent à un exercice ultérieur.

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs.

1.15. CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique « Capital-souscrit ». Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultat.

>> *En savoir plus sur le capital dans Note 16*

1.16. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont comptabilisés comme revenus reçus en avance. Les subsides sont comptabilisés en produits au même taux que le taux d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Lorsque les subventions sont relatives

à un des coûts non capitalisés, ils sont systématiquement comptabilisés comme revenus dans la période au cours de laquelle les coûts ont été engagés.

1.17. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.17.1 Provisions

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque :

- IBA a l'obligation de transférer les bénéfices économiques à cause d'événements passés;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme d'une obligation légale soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes

fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en application des dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est reconnue comme une provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit a) élaborer un plan officiel et détaillé qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou

en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

>> Pour en savoir plus sur les dispositions, voir la note 0

1.17.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est un passif dont l'échéance et le montant sont incertains. Les éventualités ne sont pas reconnues dans le bilan parce que leur existence ne

peut être confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle d'IBA ou parce que le risque de perte est estimé possible (>5%) mais non probable (<50%) ou parce que le montant ne peut être mesuré de manière fiable.

>> En savoir plus sur le passif éventuel dans Note 30

1.18. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.18.1 Pensions

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

À la suite de l'évolution du rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies à la place de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. En conséquence, à compter du 1er janvier 2016, le Groupe a modifié sa règle d'évaluation et a adopté la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge dans le compte de résultat afin de répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base d'un calcul actuariel préparé par des actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année.

Les états actuarielles comprennent, pour les actifs et les passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

>> Pour en savoir plus sur les régimes de retraite, consultez la note 27

1.18.2 Plans d'options sur actions et paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés ou aux autres parties) et les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le prix des actions du Groupe. Ces plans comportent souvent certaines conditions des droits d'acquisition, telles que l'emploi continu pendant un certain temps.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charge.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués. Des reprises de charges peuvent toutefois se produire lorsque les conditions d'acquisition des droits ne sont pas remplies et que les demandes sont abandonnées.

>> Pour en savoir plus sur les régimes d'options d'achat d'actions, consultez la note 0

1.19. CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat est la somme de la charge d'impôt courant et de la charge d'impôt différé. Elle est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf si elle est liée à un regroupement d'entreprises ou dans les produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres.

>> Pour en savoir plus sur la charge d'impôt sur le résultat, consultez la note 26.

1.19.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le résultat courante est le montant estimé de l'impôt à payer (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable pour une période donnée et de tout ajustement du montant d'impôt courant au titre des périodes antérieures. L'impôt à payer (ou à recevoir) est calculé à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou qui ont été adoptés en substance à la date de déclaration.

1.19.2 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes de la situation financière et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou que le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés pour :

- Les goodwill non amortis à des fins fiscales;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable;
- Les investissements dans les filiales, divisions, associées et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle pas la distribution ou qu'il est probable que des dividendes vont être distribués dans un avenir prévisible si IBA contrôle la distribution).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées et non utilisées. Lors de l'évaluation des actifs d'impôts différés, la Direction s'assure que cette évaluation est basée sur un nombre raisonnable d'années de résultats imposables.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés se référant à des impôts uniquement si les soldes différés sur le résultat prélevé par une seule et même autorité fiscale.

>> Pour en savoir plus sur l'impôt différé, consultez la note 10

1.20. TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c'est-à-dire lorsque le règlement n'est ni planifié, ni

susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- (1) Le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante, soit dans l'opération étrangère; et
- (2) Le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.21. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les secteurs opérationnels sont présentés conformément au rapport interne fourni au principal décideur opérationnel (CODM – « Chief Officer Decision Maker »), qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels (voir la note 4).

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

a) qui exerce des activités commerciales pouvant générer des revenus et des dépenses (y compris des revenus et des dépenses liés à des transactions avec d'autres composantes de la même entité),

b) dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions concernant les ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance, et

c) pour lesquels des informations financières discrètes sont disponibles.

>> Pour en savoir plus sur les secteurs opérationnels, consultez la note 4

Description des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)

2. Description des risques financiers

Le Groupe a décidé de présenter ses risques financiers avec les autres principaux risques identifiés dans la section "Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée" à partir de la page 55.

Il s'agit notamment du risque de crédit, du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque de liquidité, risques liés aux covenants.

2.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe :

(EUR 000)	ACTIFS FINANCIERS						Total
	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans		
31 décembre 2021							
Créances commerciales	64 274	11 535	0	0	0	75 809	
Autres actifs à LT et CT	558	36 699	12 179	2 635	14 288	66 359	
TOTAL	64 832	48 234	12 179	2 635	14 288	142 168	
31 décembre 2022							
Créances commerciales	61 801	49 848	0	0	0	111 649	
Autres actifs à LT et CT	711	83 624	4 964	4 424	14 101	107 824	
TOTAL	62 512	133 472	4 964	4 424	14 101	219 473	

Après avoir examiné le type d'actifs inclus dans le tableau ci-dessus, nous avons décidé de supprimer les autres actifs " crédit d'impôt de recherche et développement " car nous ne les considérons pas comme des actifs financiers. Pour assurer la comparaison, les chiffres de 2021 ont été modifiés (-12,0 millions d'euros) par rapport aux états financiers publiés de 2021.

(EUR 000)		PASSIFS FINANCIERS					
31 décembre 2021	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Dettes bancaires et autres dettes financières	0	10 936	10 668	21 477	0	43 081	
Dettes de location	0	5 783	5 231	7 485	12 544	31 043	
Dettes commerciales	5 492	42 239	0	0	0	47 731	
Autres passifs à LT et CT	0	52 729	9 018	86	0	61 833	
TOTAL	5 492	111 687	24 917	29 048	12 544	183 688	
31 décembre 2022	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Dettes bancaires et autres dettes financières	0	4 265	3 934	7 467	0	15 666	
Dettes de location	0	6 087	4 720	6 074	11 246	28 127	
Dettes commerciales	20 791	44 701	0	0	0	65 492	
Autres passifs à LT et CT	0	61 709	4 027	2 722	333	68 791	
TOTAL	20 791	116 762	12 681	16 263	11 579	178 076	

*Les emprunts bancaires et autres ainsi que les dettes locatives indiquées ci-dessus incluent les paiements d'intérêts futurs pour EUR 1,3 million et EUR 1,6 million respectivement.

Les actifs et passifs du Groupe sont valorisés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Créances commerciales	75 809	75 809	111 649	111 649
Autres créances à long terme	41 032	41 032	35 184	35 184
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	18 625	18 625	40 285	40 285
Autres créances à court terme	22 862	22 862	49 607	49 607
Autres investissements	12 923	12 923	3 805	3 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	199 270	199 270	158 366	158 366
Produits dérivés de couverture	53	53	137	137
Produits dérivés – autres	43	43	65	65
TOTAL	370 617	370 617	399 098	399 098
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes bancaires et autres dettes financières	39 671	43 081	14 381	15 666
Dettes de location	29 305	31 043	26 486	28 127
Dettes commerciales	47 731	47 731	65 559	65 559
Produits dérivés de couverture	7 025	7 025	2 531	2 531
Produits dérivés – autres	625	625	1 597	1 597
Autres dettes à long terme	8 450	8 450	5 862	5 862
Autres dettes à court terme	35 615	35 615	46 925	46 925
TOTAL	168 422	173 570	163 341	166 267

Au 31 décembre 2021 et 2022, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'était pas significativement différente de leur juste valeur.

Les rubriques « Produits dérivés de couverture » et « Produits dérivés – autres » à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux de change.

2.2. CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont mesurés après la comptabilisation initiale à la juste valeur, ventilés selon les niveaux 1 à 3.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous:

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2021
Contrats de change à terme		52		52
Swaps de taux de change		1		1
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		53		53
Contrats de change à terme		11		11
Swaps de taux de change		31		31
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		42		42
Participations comptabilisées à la juste valeur (Note 9.1.)	11 097	1 793		12 890
Contrats de change à terme		4 904		4 904
Swaps de taux de change		2 121		2 121
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		7 025		7 025
Contrats de change à terme		285		285
Swaps de taux de change		340		340
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		625		625

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2022
Contrats de change à terme		3		3
Swaps de taux de change		134		134
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		137		137
Contrats de change à terme		39		39
Swaps de taux de change		26		26
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		65		65
Participations comptabilisées à la juste valeur (Note 9.1.)	995	0	2 753	3 747
Contrats de change à terme		1 604		1 604
Swaps de taux de change		927		927
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		2 531		2 531
Contrats de change à terme		1 412		1 412
Swaps de taux de change		185		185
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		1 597		1 597

2.2.1 Instruments comptabilisés sur la base de la comptabilité de couverture

IBA évalue l'efficacité de la couverture au moyen d'une comparaison des termes critiques entre l'élément couvert (flux de trésorerie probables futurs) et l'instrument de couverture, y compris le montant et l'échéance. Une

certaine inefficacité limitée peut toutefois survenir lorsque le moment réel des flux de trésorerie diffère des attentes initiales, dans quels cas la position de couverture doit donc être reconduite.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 17 contrats de change à terme (23 au 31 décembre 2021) et 7 swaps de change (12 au 31 décembre 2021) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en dollars américains,

dollars singapouriens, dollars canadiens, yuans chinois et en won coréens. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces. L'impact cumulé de ces couvertures ont généré une perte d'EUR 8,4 millions au 31 décembre 2022 (perte d'EUR 8,4 millions au 31 décembre 2021). Cette perte est comptabilisée dans les réserves de couverture avec les fluctuations dans les autres postes du compte de résultat global.

2.2.2 Instruments comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 14 contrats de change à terme (10 sur 31

décembre 2021), 8 swaps de change (6 swaps au 31 décembre 2021), pour couvrir les flux de trésorerie futurs en dollars américains, en yuans chinois, en dollars singapouriens et en livres sterling.

Comme ils ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de IFRS, les divers instruments de couverture dont il est question dans la présente section sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La perte générée sur ces instruments actifs inclus dans le compte de résultat s'élève à -1,5 million d'euros à 31 décembre 2022 (perte de EUR -1,7 million pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

(EUR 000)		MATURITE DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
31 décembre 2021		Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
Couverture de change en	CAD	-145	-53	7	-99
Couverture de change en	CNY	-6 610	-6 610	0	0
Couverture de change en	GBP	446	0	-206	652
Couverture de change en	SGD	-291	-291	0	0
Couverture de change en	USD	-1 768	-828	-483	-457
Couverture de change en	KRW	-72	0	0	-72
		-8 440	-7 782	-682	24
31 décembre 2022		Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
Couverture de change en	CAD	-213	-213	0	0
Couverture de change en	CNY	-4 354	-1 436	-705	-2 213
Couverture de change en	SGD	-325	-325	0	0
Couverture de change en	USD	-3 319	-2 533	-786	0
Couverture de change en	KRW	-192	0	-192	0
		-8 403	-4 507	-1 683	-2 213

2.3. GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionariat tout en gardant la

flexibilité financière désirée afin d'en exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

3. Événements marquants de la période et estimations et jugements comptables déterminants

3.1. IMPACTS FINANCIERS DIRECTS DE L'INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

Début 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, entraînant une myriade de sanctions économiques et autres contre la Russie, dont certaines ont également un impact sur le fonctionnement d'IBA.

IBA a une filiale en Russie qui emploie environ 25 employés, dont les activités ont été maintenues pour assurer le fonctionnement et la maintenance d'un centre de protonthérapie à Dimitrovgrad, le contrat de maintenance de ce centre a été renouvelé pour une année

supplémentaire et l'installation de la dernière salle de traitement.

Nous avons analysé l'impact de ces sanctions sur le contrôle exercé par IBA sur sa filiale en Russie du point de vue du périmètre de consolidation ainsi que l'accès aux ressources de cette dernière, et les indicateurs de pertes de valeur des actifs qui peuvent provenir du contexte lié au conflit :

3.1.1 Contrôle

Nous avons examiné si IBA Group a toujours le contrôle sur sa filiale russe (Ion Beam Applications LLC, filiale détenue à 100% par IBA SA). Nous avons conclu qu'IBA Group a toujours le contrôle de sa filiale sur la base des trois aspects suivants :

- IBA SA en tant que société mère et la direction du groupe IBA dirige toujours les activités de l'entité;
- IBA Russie continue de générer des rendements en continuant les activités d'entretien et de maintenance qui ne font l'objet d'aucune sanction de l'UE;
- IBA SA a le pouvoir d'influer ces rendements (c'est-à-dire de verser un dividende): les prévisions de flux de trésorerie indiquent un excédent de trésorerie de la part du contrat de maintenance. La direction estime qu'IBA a toujours la capacité d'obtenir un dividende de l'entité russe.

Pour évaluer si IBA Russie est en mesure de remplir ses obligations en vertu du contrat, nous avons examiné les éléments suivants :

- Les liquidités générées par ces activités sont suffisantes pour couvrir toutes les dépenses locales engagées pour remplir les obligations d'IBA Russie en vertu du contrat;
- Le stock de pièces de rechange détenues sur place est suffisant pour assurer un niveau normal de service du site pendant au moins 12 mois; de plus, toutes les fournitures nécessaires au contrat d'installation sont déjà sur place, prêtes à être consommées;

La direction a estimé que les liquidités peuvent être rapatriées sous la forme de dividendes, ceux-ci n'étant pas bloqués par les sanctions actuelles, et qu'IBA a donc la possibilité de recevoir un retour de sa filiale russe.

3.1.2 Dépréciation d'actifs non financiers

Actifs en Russie

Les actifs non courants de la filiale russe s'élèvent à RUB 50,0 millions (EUR 0,6 million) et sont principalement composés d'un actif de droit d'utilisation pour le bail du bâtiment qui est renouvelé sur une base annuelle, de certains actifs d'impôts différés sur les différences temporaires.

Les actifs courants s'élèvent à RUB 360,2 millions (EUR 4,6 millions) et sont les suivants :

- Stock qui est consommé dans le projet de maintenance en fonction des besoins, l'obsolescence a été évaluée en tenant compte des besoins futurs prévus du site en pièces détachées. Étant donné que toutes les pièces sont considérées comme recommandées pour être disponibles sur un site de maintenance, la direction n'a pas identifié de niveaux de stock excessifs pour lesquels des amortissements supplémentaires devraient être comptabilisés.
- Créances commerciales : il n'y a pas d'importantes balances impayées nécessitant des provisions pour pertes de crédit prévues, les clients ont payé régulièrement, conformément aux conditions contractuelles.
- Actif sur contrat : il n'y a pas de retard inhabituel à observer sur le contrat d'installation qui indique un risque de perte de valeur.
- Les autres actifs concernent principalement diverses créances fiscales pour lesquelles nous n'observons pas de risque significatif.
- Du cash : en 2022, IBA a régulièrement converti des liquidités excédentaires reçues de RUB en EUR afin de couvrir un risque potentiel de dévaluation de la devise russe. Comme les EUR étaient maintenus sur un compte sous la filiale Russe qui a le RUB comme devise fonctionnelle, le cash a été réévalué en RUB. Étant donné que le RUB s'est renforcé durant 2022, le Groupe a du reconnaître des pertes de change pour environ EUR 1,0 million comptabilisées dans le compte de résultat. Le cash a été transféré par la suite en Belgique.

En conclusion, IBA a estimé qu'il n'y a pas de risque de dépréciation sur les actifs d'IBA Russie, notons que les actifs nets de IBA Russie s'élèvent à RUB - 343,2 millions (EUR -4,4 millions).

Autres actifs détenus par IBA Group

La direction a examiné si le conflit a un impact sur le test de dépréciation effectué sur le goodwill et s'il constitue un indicateur de dépréciation pour les autres actifs non financiers.

Test de dépréciation du goodwill : le plan stratégique à 5 ans utilisé comme base pour le test de dépréciation a été préparé en décembre 2022 en utilisant les dernières prévisions d'inflation, en tenant compte des augmentations des prix de l'énergie et des transports, ainsi qu'un taux d'actualisation plus élevé. Malgré ces données prudentes, le groupe dispose d'une marge de manœuvre suffisante dans le test de dépréciation pour conclure que le risque est relativement faible.

Le conflit a été évalué comme ayant peu d'impact sur la chaîne d'approvisionnement globale d'IBA ; les prix élevés de l'énergie et des autres matériaux ont été

pris en compte lors de l'application de l'inflation dans les prévisions stratégiques du groupe. L'évaluation a permis de conclure que la situation économique actuelle ne représente pas un indicateur de perte de valeur sur les actifs du groupe IBA.

3.1.3 Autres considérations comptables

IBA n'a pas de dérivés de couverture de flux de trésorerie en ce qui concerne ses activités en Russie, par conséquent aucune considération supplémentaire n'a été donnée à l'application de la comptabilité de couverture.

IBA a également examiné si le conflit pouvait avoir un impact sur ses autres clients et leur capacité à payer les soldes dus à IBA ; Aucune perte de crédit supplémentaire significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.2. QUESTIONS LIÉES AU CLIMAT

Les questions liées au climat sont gérées par le comité de durabilité qui se réunit 3 fois par an et rapporte les risques actuels et futurs au conseil de gestion des risques pour décider des engagements et des plans d'action du groupe. Trois catégories de risques ont été identifiées : les risques stratégiques, les risques liés aux processus et aux opérations et les risques liés aux produits, qui sont tous surveillés de près par la direction. L'évaluation des risques est effectuée une fois par an et chaque risque est géré en interne selon un processus défini qui couvre l'identification des risques, l'analyse et la notation des risques, la stratégie de gestion des risques, la mitigation et la clôture des risques ainsi que l'examen et le suivi. Les 3 types de risques qui ont été identifiés comme ayant l'impact le plus élevé sur l'organisation sont les suivants :

- Réglementations émergentes : celle-ci pourraient avoir un impact sur la demande future de produits et de services. Plus précisément, l'interdiction de l'utilisation du gaz SF6 (actuellement utilisé dans certains de nos produits) pourrait entraîner une perte de revenus d'EUR 0,7 million par an. Ce risque fait l'objet d'un projet de R&D, soutenu par des subventions gouvernementales ;
- Conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, tsunamis, etc.) : elles pourraient perturber de manière significative les processus en amont de la chaîne d'approvisionnement d'IBA en affectant la capacité de production de nos

fournisseurs et le fret et, par conséquent, affecter nos revenus. Une évaluation de haut niveau a été réalisée avec une perte potentielle de revenus d'EUR 0,9 million par an. En conséquence, un dialogue est établi avec notre fournisseur clé et le code de conduite du fournisseur ainsi que la politique d'approvisionnement interne ont été modifiés pour refléter des exigences plus strictes.

- Mécanismes de tarification du carbone, ceux-ci pourraient augmenter les coûts directs. IBA a réalisé un scénario basé sur 40 €/tCO_{2e}, conformément à notre tarification interne du carbone telle qu'elle est utilisée pour notre initiative de compensation du carbone, et qui pourrait avoir un impact d'EUR 1,0 million sur les coûts futurs. IBA est continuellement à la recherche d'opportunités pour compenser la partie restante de l'empreinte de l'organisation.

A partir de l'analyse ci-dessus et d'un examen plus détaillé de tous les risques et des mesures d'atténuation, les facteurs suivants ont été évalués par la direction :

- Nous ne pensons pas que le climat ait un impact sur le résultat du test de valeur du goodwill, ni sur la durée de vie utile de nos actifs non courants ;
- Nous n'avons pas identifié de risque supplémentaire de perte de crédit attendue

sur nos créances commerciales et autres actifs financiers ;

- Nous n'avons pas identifié d'obligations constructives résultant d'engagements de réduction des émissions de carbone, ni la nécessité d'enregistrer des provisions pour pertes opérationnelles autres que celles

déjà présentées dans ces états financiers consolidés ;

- Nos prévisions de transactions restent suffisamment certaines et prudentes pour garantir le maintien de l'efficacité de nos instruments financiers dérivés afin de pouvoir bénéficier de la comptabilité de couverture;

3.3. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

La direction a pris en compte plusieurs facteurs liés à l'environnement macroéconomique et leur impact sur la dépréciation des actifs non financiers, les pertes de crédit attendues, les provisions, la comptabilisation des revenus, la comptabilité de couverture, les régimes de retraite, les impôts différés et la continuité de l'exploitation.

Lors de la préparation du budget 2023 et du plan stratégique à moyen terme, les conditions macro-économiques ont été prises en compte dans l'élaboration des hypothèses et des opérations prévisionnelles. Les prises de commandes d'IBA restent importantes et le carnet de commandes augmente, ce qui réduit l'incertitude quant aux ventes futures. En outre, la position de trésorerie du groupe reste solide avec EUR 158,4 millions de trésorerie brute (117,5 EUR millions nets). La direction a conclu que la continuité d'exploitation n'est pas menacée pour le groupe et ses entités et que les actifs d'impôts différés sont recouvrables.

Nous expliquons ci-dessous comment plusieurs facteurs macroéconomiques ont été pris en compte :

3.3.1 Forte inflation

- Dépréciation : Lors de la préparation des tests de dépréciation du goodwill et de l'examen des indicateurs de dépréciation, la direction a pris en considération une forte inflation des coûts prévus dans le budget et les plans financiers stratégiques. Compte tenu de la marge de manœuvre disponible, cela n'a pas eu d'impact sur la conclusion du test de dépréciation.
- Reconnaissance des revenus et contrats onéreux : la plupart des contrats signés par IBA ne comportent pas de clause d'indexation liée à l'inflation. Les coûts d'achèvement de chaque contrat important d'équipement et d'installation ainsi que des contrats d'exploitation et de maintenance

ont été revus en fonction de la dernière augmentation des prix et de l'inflation future prévue. En conséquence, les provisions pour contrats onéreux ont été révisées/reconnues pour un site de protonthérapie supplémentaire.

- Provision pour le régime de retraite : l'inflation a également été prise en compte dans les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de la provision pour le régime de retraite à prestations définies, bien que seule l'inflation à long terme soit pertinente pour ces calculs.
- Pertes de crédit attendues sur les prêts et créances : le montant et le calendrier des pertes de crédit attendues, ainsi que la probabilité qui leur est attribuée, ont été basés sur les informations disponibles à la fin de l'année 2022, y compris une considération sur l'impact de l'inflation sur nos clients. A la suite de cette révision, aucune perte de crédit supplémentaire pour les clients confrontés à des difficultés financières n'a été reconnue.

3.3.2 Taux d'intérêt élevés

L'augmentation des taux d'intérêt s'est traduite par un WACC plus élevé utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs dans le modèle de dépréciation.

En outre, les taux d'actualisation utilisés dans les hypothèses actuarielles du régime à prestations définies ont été augmentés, ce qui a entraîné une diminution de la provision. Ceci a été partiellement compensé par une diminution du rendement des actifs du régime, car nous observons une baisse des marchés boursiers.

Les emprunts portant intérêt qu'IBA a contractés sont des instruments à taux fixe sans incertitude sur le moment et le montant des flux de trésorerie futurs.

3.3.3 Effets restants liés à la pandémie

Les effets du COVID-19 ont considérablement diminué au cours de l'année 2022. Nous observons à ce stade que tous les bâtiments loués par IBA sont occupés et que la production est à pleine capacité. La trésorerie d'IBA reste solide.

Des retards sont encore à observer sur les sites de certains clients, plus particulièrement en République

Populaire de Chine. Nous avons passé en revue les positions de couverture du groupe pour identifier tout nouveau déclencheur potentiel de disqualification des couvertures. Toutes les couvertures sont restées conformes aux politiques de comptabilité de couverture d'IBA telles que définies dans les états financiers de fin d'année 2021 et remplissent les conditions requises pour la comptabilité de couverture.

3.4. LA FAILLITE DE RUTHERFORD ESTATES LIMITED

En 2015, le Groupe a pris une participation minoritaire de 5 millions de livres sterling (7,1 millions d'euros) dans Rutherford Estates Limited (anciennement Proton Partners International (PPI)). Cet investissement représentait moins de 5 % du capital émis.

Au cours du premier semestre de l'année, le Groupe a été confronté à la faillite de Rutherford Estates Ltd, un prestataire de services de santé basé au Royaume-Uni, qui exploitait 3 centres de PT et 2 autres qui n'étaient pas encore opérationnels.

Suite à la faillite, la juste valeur de cet investissement existant a été réduite à zéro à la fin du mois de décembre et l'ajustement est comptabilisé dans l'état des autres éléments du résultat global et ne sera pas recyclé en résultat.

De plus, IBA a dénoué les contrats et conservé les acomptes reçus à ce jour en compensation des

contrats résiliés, couvrant partiellement les coûts des contrats de service annulés et les provisions pour créances douteuses existantes, avec un impact positif net d'EUR 5,5 millions.

En supplément, selon les termes et conditions du contrat, en cas de défaut de paiement, IBA a conservé la propriété de l'équipement de PT situé sur l'un des sites en exploitation. L'équipement a été comptabilisé dans les stocks au 31 décembre 2022. Avec le dénouement de tous les éléments des contrats, une perte d'EUR 2,1 millions a été comptabilisée dans les "Autres produits d'exploitation", note 24.

Outre l'impact direct sur les états financiers 2022, le carnet de commandes lié aux contrats de services connexes a été réduit à zéro, soit une réduction d'EUR 81,1 millions.

3.5. CHANGEMENT DU PLAN DE PENSION EN BELGIQUE

Jusqu'à la fin juin 2021, IBA a géré ses plans de pension par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance Intégrale (aujourd'hui Monument Re). Étant donné que cette entité a commencé à avoir des problèmes de solvabilité et a finalement été placée sous la supervision de la Banque Nationale de Belgique, IBA a préparé un transfert de ses actifs du plan de pension et les a transférés vers AG le 1er juillet 2021.

Ce transfert nécessitait que certaines modifications soient apportées au plan, les modifications du plan ont été comptabilisées au 1er janvier 2022. Les plans Intégrale à cotisations définies ont été convertis en plans "Cash Balance", ce qui était nécessaire pour pouvoir continuer à garantir les mêmes conditions aux employés, tant les actifs que les inactifs.

En raison des délais de négociation et des difficultés rencontrées par les compagnies d'assurance, le transfert effectif des actifs du plan a eu lieu plusieurs mois plus tard. De plus, le transfert effectif des données justifiant les modifications apportées au régime n'a pas été finalisé avant le premier semestre 2022. Par conséquent, un calcul complet des actifs et des obligations du régime mis à jour n'a été possible qu'à partir des états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2022.

Une conséquence de ce passage à un plan "cash balance" est que le rendement du plan est garanti jusqu'à l'âge de la retraite, pour tous les employés passés et présents inclus dans le plan.

Comme expliqué ci-dessus, l'effet du transfert du plan est rapporté dans les chiffres de Décembre

2022 car le transfert du plan n'a été finalisé qu'au début de 2022.

L'impact sur le compte de résultat s'élève à environ EUR 3,3 millions, et se compose des primes du budget normal (les contributions standards) pour un montant d'environ EUR 1,4 million et d'un coût des services passés d'EUR 1,9 million. Ce dernier, un impact unique, est déclenché par le fait que des garanties supplémentaires jusqu'à la retraite ont été accordées à tous les employés, actifs et inactifs, voir paragraphe précédent et a été comptabilisé dans les autres charges d'exploitation (note 24.1).

La provision pour pensions décrite en note 19.4 a diminué de manière significative. La provision n'est pas affectée par l'inclusion de la population inactive ("différée") pour un montant d'EUR 3,0 millions, car cela augmente à la fois l'obligation et les actifs du plan. La diminution de l'obligation nette est donc due aux autres mouvements des actifs du plan et des obligations au titre des prestations définies:

- l'insuffisance des cotisations versées par le Groupe pour EUR 2,5 millions par rapport

au coût des services actuels et passés pour EUR 3,3 millions entraîne une augmentation de la provision nette d'EUR 0,8 million.

- Le gain actuariel d'EUR 3,5 millions d'euros qui affecte la provision et l'état du résultat global est principalement dû à une modification des hypothèses financières pour EUR 6,1 millions (surtout l'augmentation du taux d'actualisation reflétant les conditions macroéconomiques actuelles) ce qui a eu un impact sur l'obligation au titre des prestations définies. Dans le cadre du nouveau régime, comme il n'y a plus de rendement garanti par la compagnie d'assurance, les actifs sont simplement évalués à la juste valeur du financement collectif apporté par la société, ce qui a entraîné une perte sur les actifs du régime d'EUR 2,1 millions.

Plus de détails sur les balances des plans de pension sont décrits dans la note 27.2.

3.6. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Lors de l'établissement de ces états financiers consolidés, La direction est tenue de faire des estimations et de porter des jugements qui influent sur l'application des conventions comptables et sur les montants déclarés des actifs et des passifs, des produits et des charges.

L'application des conventions comptables exige des jugements qui ont un impact sur les montants comptabilisés. En outre, les montants comptabilisés sont basés sur des facteurs qui sont par défaut

associés à l'incertitude. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations. Le cas échéant, les estimations et les jugements sont décrits par note dans les états financiers consolidés.

Les estimations et hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrits dans les notes suivantes:

Domaine particulier impliquant des estimations et des jugements significatifs	Note	Montants comptabilisés
Jugements dans l'application des politiques comptables		
Reconnaissance des revenus - Équipement et installation considérés comme une seule obligation de performance	Note 1.9 – Reconnaissance des revenus	
Détermination de la durée du contrat de location avec option de renouvellement et/ou de résiliation - en tant que locataire	Note 23 - Location	
Résiliation de contrats	Note 1.9 – Reconnaissance des revenus	
Hypothèses et sources d'incertitude d'estimation		
Évaluation du caractère recouvrable des pertes fiscales passées	Note 10 – Impôt différés	EUR 4,5 millions
Estimation de la juste de valeur des autres investissements mesurés au niveau 3	Note 9.2. Autres investissements	EUR 2,8 millions
Acquisition d'entreprises – Exercice d'allocation du prix d'acquisition	Note 6.1.1 - Acquisition de Modus Dispositifs médicaux inc. (Canada)	EUR 9,3 millions
Comptabilisation des revenus - Estimation de l'avancement du contrat de services d'équipement et d'installation	Note 4.1.1 – Secteurs d'exploitation – Compte de résultat	EUR 295,8 millions
Reconnaissance des revenus - contrat de licence avec CGN	Note 4.1.1 – Secteurs d'exploitation – Compte de résultat	EUR 5,0 millions
Plan d'options d'achat d'actions	Note 16.2. - Options sur actions et paiements fondés sur actions	EUR 0,9 million
Impôts locaux dans les pays autres que la Belgique	Note 26 – Impôts sur le revenu	
Estimation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 1.7 - Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	
Estimation du taux d'emprunt différentiel d'un contrat de location	Note 23 - Locations	

4. Secteurs d'exploitation

IBA a désigné son Management Team comme (CODM-Chief Officer Decision Maker) car c'est le comité qui décide de la répartition des ressources et

de l'évaluation des performances des composants du Groupe.

4.1. SECTEURS D'EXPLOITATION

Les secteurs opérationnels sont définis en fonction des informations fournies au Management Team. Sur la base de ses rapports financiers internes et compte tenu de la principale source de risque et de rentabilité du Groupe, IBA a identifié deux segments opérationnels. Conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels, les secteurs d'activité sur lesquels l'information sectorielle est basée sont (1) la Protonthérapie et autres accélérateurs et (2) la Dosimétrie.

Des informations financières distinctes sont disponibles pour ces secteurs et sont utilisées par le Management Team pour prendre des décisions sur les ressources à allouer au secteur et évaluer ses performances.

- **Protonthérapie et autres accélérateurs:** Ce secteur constitue la base technologique des nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.
- **Dosimétrie:** Ce secteur regroupe des activités qui offrent une gamme complète de solutions et services innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité et de minimiser les erreurs dans le domaine de l'imagerie médicale, de la radiothérapie et en matière de procédures d'étalonnage.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable.

Les dépenses d'investissement sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

4.1.1 Compte de résultat

SOURCE D'INCERTITUDE D'ESTIMATION:

- **Reconnaissance des revenus :**

Le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps sur ces contrats et l'avancement est mesuré par rapport aux coûts supportés en comparant ceux-ci aux coûts à réaliser. Le coût à supporter est une estimation significative car il détermine les progrès réalisés depuis le début du contrat et IBA comptabilise les revenus du contrat en fonction des avancements estimés en pourcentage.

- **Contrats à pertes attendues pour le service**

Le Groupe comptabilise une provision pour contrat déficitaire lorsque les coûts d'exécution du contrat qui ne peuvent être évités dépassent les avantages économiques attendus. C'est le cas lorsqu'on s'attend à ce qu'un contrat de service génère une marge négative au cours des années restantes du terme. Pour chaque contrat présentant un risque, la marge attendue pour les années restantes de la durée initiale est calculée sur la base des dernières prévisions disponibles des coûts futurs nécessaire pour satisfaire les obligations d'IBA. La marge est ensuite actualisée à l'aide d'un taux sans risque.

- **Contrat de licence avec CGN :**

En août 2020, le groupe a signé un contrat de licence technologique avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la fourniture de biens et de services liés à son système de protonthérapie multi-pièces. Le contrat s'applique au territoire continental de la République populaire de Chine.

Étant donné que le contrat contient un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution inconditionnelle et irrévocable sur laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale initiale de EUR 15 millions (réduite à EUR 10 millions en décembre 2021 et à EUR 5 millions en décembre 2022), la Direction a décidé de ne pas reconnaître le revenu total de la licence, compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de vente (unique en son genre pour IBA). Au lieu de cela, le montant restant de la contrepartie variable qui est très sensible à des facteurs hors de l'influence de l'entité est reconnu

comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit résolue.

En décembre 2021, les deux parties ont convenu de réduire la performance de l'obligation à EUR 10 millions et de le réduire encore à EUR 5 millions en décembre 2022 si elle n'est pas utilisée, le reste de l'incertitude devrait être résolu à la date d'expiration de la performance de l'obligation (à la première des deux dates suivantes : après la livraison des composants de l'équipement ou 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord (25 août 2024)).

■ Impôts différés

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées non utilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la société mère du Groupe. En 2022, un actif d'impôt différé d'EUR 10,9 millions a été comptabilisé sur les pertes fiscales reportées en Belgique qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant. Les plans financiers sont préparés sur un horizon de 4 ans et

sont basés sur la prévision que le Groupe doublera presque ses revenus à la fin de la période couverte par le plan avec un ratio REBIT/ventes de 10%, en se basant sur l'hypothèse que les facteurs macro-économiques se normalisent au cours de l'année à venir. La direction est confiante dans sa capacité à développer l'entreprise dans les années à venir et à apporter de la valeur à toutes les parties prenantes.

DOMAINE DE JUGEMENT SIGNIFICATIF:

■ Résiliation du contrat

En fonction des termes du contrat avec les clients, IBA peut mettre fin à un contrat de vente lorsque la contrepartie ne respecte pas les termes du contrat. La direction s'efforce toujours de trouver une solution avec le client par le biais de négociations, mais dans certaines circonstances rares, il peut s'avérer nécessaire de mettre fin à un contrat afin de limiter les risques et les pertes pour le Groupe. Si, après négociation, aucun accord n'a été trouvé, une lettre de résiliation sera envoyée. Les dépôts et les paiements d'étape non remboursables peuvent être comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat ; ils ne seront comptabilisés par le Groupe qu'après un délai raisonnable, c'est-à-dire une fois que le risque de toute autre réclamation de la part du client sera jugé suffisamment faible pour éviter une reprise future des produits.

Les tableaux suivants reprennent les détails du compte de résultat pour chaque secteur :

(EUR 000)		Transactions inter-segments éliminées	Groupe IBA	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie
Exercice clôturé au 31 décembre 2021	Total segments				
Ventes d'équipements et de licences	189 608	1 416	188 192	141 330	46 862
Prestations de services	124 772	0	124 772	119 308	5 464
Total des ventes et services	314 380	1 416	312 964	260 638	52 326
Coût des ventes et prestations (-)	-206 686	-1 416	-205 270	-177 579	-27 691
Charges d'exploitation (-)	-93 184	0	-93 184	-73 441	-19 743
Autres (charges)/produits d'exploitation	-1 038	0	-1 038	-844	-194
Résultat sectoriel (EBIT)	13 472	0	13 472	8 774	4 698
(Charges)/produits financiers	-3 964	0	-3 964	-3 893	-71
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-1 253	0	-1 253	-1 253	0
Résultat avant impôts	8 255	0	8 255	3 628	4 627
(Charges)/Produits d'impôts	-4 376	0	-4 376	-4 537	161
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	3 879	0	3 879	-909	4 788
REBITDA	24 582	0	24 582	18 087	6 495

(EUR 000) Exercice clôturé au 31 décembre 2022	Total segments	Transactions inter-segments éliminées	Groupe IBA	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie
Ventes d'équipements et de licences	222 068	-1 534	220 534	172 769	47 765
Prestations de services	140 736	0	140 736	134 530	6 206
Total des ventes et services	362 804	-1 534	361 270	307 299	53 971
Coût des ventes et prestations (-)	-236 039	1 534	-234 505	-203 956	-30 549
Charges d'exploitation (-)	-115 715	0	-115 715	-92 946	-22 769
Autres (charges)/produits d'exploitation	-6 088	0	-6 088	-5 992	-96
Résultat sectoriel (EBIT)	4 962	0	4 962	4 405	557
(Charges)/produits financiers	-5 395	0	-5 395	-5 363	-32
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	3	0	3	3	0
Résultat avant impôts	-430	0	-430	-955	525
(Charges)/Produits d'impôts	6 487	0	6 487	7 043	-556
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	6 057	0	6 057	6 088	-31
REBITDA	21 571	0	21 571	18 443	3 128

Les informations sectorielles présentées sont nettes des transactions intersociétés entre les segments. Le coût des ventes comprend principalement le coût des matériaux et les coûts des avantages sociaux directement liés à la production de l'équipement et la prestation des services. Les charges d'exploitation comprennent également principalement les charges liées aux avantages sociaux des employés.

Les sources de revenus significatives sont détaillées ci-dessous, conformément à l'analyse des activités présentée dans le rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à EUR 361,3 millions, soit une augmentation de 15,4% par rapport à 2021 (2021:EUR 313,0 millions), principalement composé comme suit:

- Les revenus du segment Protonthérapie et autres accélérateurs sont d'EUR 307,3 millions, soit une augmentation de 17,90% par rapport à 2021 (2021: EUR 260,6 millions) :
 - Les revenus des activités de Protonthérapie s'élèvent à 218,8 millions (2021: EUR 169,9 millions), représentant une augmentation de 28.7% largement expliquée grâce aux avancements significatifs réalisés dans les projets notamment ceux qui avaient été ralentis en raison de l'environnement macroéconomique et de la pandémie;
 - Les revenus des activités autres accélérateurs s'élèvent à 88,5 millions (2021: EUR 90,7 millions), en légère baisse de 2.4%;
- Les revenus du segment Dosimétrie d'EUR 54,0 millions, soit une légère diminution de 3,1% par rapport à 2021 (2021:EUR 52,3 millions) car les performances de cette année-là étaient exceptionnelles.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022, la marge brute du Groupe (35,1%) s'est améliorée par rapport à 2021 (34,4%) malgré la reconnaissance du subside provenant du Paycheck Protection Program aux États-Unis pour EUR 4,4 millions en 2021. La marge de l'exercice en cours a également été touché par la faillite de Rutherford, tel que décrit à la note 3.4.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022, les charges d'exploitation du Groupe se sont élevées à EUR 115,7 millions, représentant une augmentation de 24,2% par rapport à 2021 (2021:EUR 93,2 millions). Ces dépenses comprennent les frais généraux et frais administratifs pour EUR 49,1 millions, les frais de vente et de marketing pour EUR 24,8 millions et recherche et développement net de crédit recherche d'EUR 41,8 millions. Malgré un contrôle efficace des frais généraux, des dépenses prudentes et des mesures de contrôle des coûts d'IBA, l'augmentation des coûts peut être observée sur les trois types de dépenses et reflète les conditions de l'environnement macroéconomique général, mais elle démontre également les efforts stratégiques qu'IBA déploie sur les deux segments d'exploitation pour maintenir son leadership technologique dans tous les secteurs d'activité.

Pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022, l'autre résultat d'exploitation (perte) était d'EUR -6,1 millions (2021: EUR -1,0 million) et

comprend principalement des créances irrécouvrables, nette des inventaires récupérés de la faillite de Rutherford (telle que décrit en note 3.4) pour EUR 2,5 millions. L'autre résultat opérationnel a également été impacté négativement par un coût exceptionnel des services passés du plan de retraite d'EUR 1,9 million (résultant d'un changement de compagnie d'assurance groupe), par les coûts encourus pour le plan d'options d'achat d'actions pour EUR 0,9 million et par la contribution pour le démantèlement d'un Cyclone 30 utilisé à des fins de recherche pour EUR 0,6 million. La perte comptabilisée en 2021 représente les coûts engagés pour le régime d'options d'achat d'actions.

Le REBIT des deux secteurs a été fortement impacté par l'environnement inflationniste élevé, ainsi qu'à l'investissement accru en R&D, l'infrastructure, les technologies numériques et la durabilité pour maintenir l'offre de pointe de IBA et investir dans sa croissance future.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, le résultat financier (charges) s'élève à EUR -5,4 millions (2021:EUR -4,0 millions de charges), principalement composé comme suit :

- les intérêts payés sur les dettes et les dettes locatives pour EUR -1,9 million et la variation nette de la juste valeur des produits dérivés pour EUR -6,6 millions,
- Partiellement compensée par un gain net provenant d'un accord avec un ancien

partenaire en Italie (EUR 0,9 million), par un gain unique sur la renégociation des taux d'intérêt avec les principaux prêteurs du Groupe (voir note 0) pour EUR 0,6 million, et par les revenus d'intérêts sur les comptes bancaires et par rapport aux projets de protonthérapie pour EUR 1,3 million pour le segment de la protonthérapie et autres accélérateurs.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de coûts liés aux entités mises en équivalence. Il y avait très peu d'activités dans la nouvelle entité (PanTera SA/NV) et la valeur comptable de Cyclhad SAS et Normandy Hadrontherapy SAS a déjà été réduite à zéro. IBA ne comptabilise pas sa quote-part de la perte dans ces dernières au-delà de la valeur de son investissement car le Groupe n'a aucun engagement à participer à une éventuelle augmentation de capital future.

Au 31 décembre 2022, le Groupe comptabilise une recette fiscale d'un montant d'EUR -6,5 millions représentant 1508,6% du bénéfice avant impôt. Dans le segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs, la charge fiscale résulte de l'état d'avancement des projets d'installation, de la reconnaissance des revenus et de la marge correspondantes dans certains pays où le taux d'imposition est relativement élevé. La recette fiscale vient de la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportables en Belgique pour EUR 10,9 millions suite aux prévisions opérationnelles du groupe positives.

4.1.2 Situation financière

(EUR 000) 31 décembre 2021	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
Actifs non courants	103 765	15 103	118 868
Actifs courants	408 474	18 689	427 163
Actifs sectoriels	512 239	33 792	546 031
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	-	20
TOTAL DE L'ACTIF	512 259	33 792	546 051
Passifs non courants	69 209	2 383	71 592
Passifs courants	337 887	10 676	348 563
Passifs sectoriels	407 096	13 059	420 155
TOTAL DU PASSIF	407 096	13 059	420 155
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	4 105	924	5 029
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	4 958	229	5 187
Amortissements sur immobilisations corporelles	6 830	1 540	8 370
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 277	246	1 523
Dépenses de personnels	131 290	16 898	148 187
Charges/(produits) non décaissés	-4 830	-938	-5 769
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 338	228	1 567

(EUR 000) 31 décembre 2022	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
Actifs non courants	99 932	23 218	123 150
Actifs courants	478 157	22 319	500 476
Actifs sectoriels	578 089	45 537	623 626
Participations dans les sociétés mises en équivalence	273	-	273
TOTAL DE L'ACTIF	578 362	45 537	623 899
Passifs non courants	43 541	3 235	46 776
Passifs courants	449 700	11 472	461 172
Passifs sectoriels	493 241	14 707	507 948
TOTAL DU PASSIF	493 241	14 707	507 948
Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	6 286	1 043	7 329
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	2 004	1 297	3 301
Amortissements sur immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'actifs	7 103	1 886	8 989
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 135	587	1 722
Dépenses de personnels	154 788	18 294	173 082
Charges/(produits) non décaissés	-16 759	237	-16 522
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 512	252	1 764

* Les positions bilantaires inter-sociétés ne sont pas présentées dans les actifs et passifs des secteurs d'activités.

4.2. INFORMATIONS À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ

Le Groupe est présent dans trois grandes zones géographiques : la Belgique, les États-Unis et le reste du monde. Les chiffres de vente présentés

ci-après se basent sur la localisation des clients, alors que les éléments de la situation financière sectoriel reposent sur la localisation des actifs.

(EUR 000) 31 décembre 2021	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	5 668	81 991	225 305	312 964
Actifs non courants	80 651	10 623	27 594	118 868
Actifs courants	333 742	22 764	70 657	427 163
Actifs sectoriels	414 393	33 387	98 251	546 031
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	0	0	20
TOTAL DE L'ACTIF	414 413	33 387	98 251	546 051
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	3 681	201	1 147	5 029

31 décembre 2022	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	4 252	127 716	229 303	361 270
Actifs non courants	85 977	11 262	25 912	123 150
Actifs courants	346 034	35 382	119 060	500 476
Actifs sectoriels	432 010	46 644	144 972	623 626
Participations dans les sociétés mises en équivalence	273	-	-	273
TOTAL DE L'ACTIF	432 283	46 644	144 972	623 899
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	5 957	184	1 188	7 329

*Il n'y a pas de ventilation des ventes et des services disponibles par secteur géographique.

Au 31 décembre 2022, aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % des ventes et des services du Groupe.

Au cours des exercices, le chiffre d'affaires a été comptabilisé à un moment donné ou au fil du temps, comme indiqué ci-dessous :

Moment de la reconnaissance de revenus	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Biens et services transférés à un moment donné	54 601	62 542
Biens et services transférés dans le temps	258 363	295 764
Total revenus des contrats avec les clients	312 964	358 306

5. Liste des filiales et des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2022, IBA Group se compose de la société IBA SA et 26 sociétés et entreprises associées dans 14 pays. 22 d'entre elles sont consolidés globalement et 4 sont mises en équivalence.

5.1. LISTE DES FILIALES

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2022	Détention (en%) par le Groupe 2021
IBA Participations SRL	LLN, Belgique	100%	100%
IBA Investments SCRL	LLN, Belgique	100%	100%
Ion Beam Beijing Applications Co. Ltd.	Pékin, Chine	100%	100%
Striba Ltd. ³	Köln, Allemagne	0%	100%
IBA Radiolotopes France SAS	Lyon, France	100%	100%
IBA Dosimetry Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
IBA Dosimetry America Inc.	Bartlett, États-Unis	100%	100%
IBA Proton Therapy Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Industrial Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA USA Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Particle Therapy Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
LLC Ion Beam Applications	Moscou, Russie	100%	100%
IBA Particle Therapy India Private Limited	Chennai, Inde	100%	100%
Ion Beam Application SRL	Buenos Aires, Argentine	100%	100%
IBA Japan KK	Tokyo, Japon	100%	100%
Ion Beam Applications Singapore PTE. Ltd	Singapore, Singapore	100%	100%
IBA Egypt LLC	Caire, Egypte	100%	100%
Ion Beam Applications Limited	Taipei, Chine	100%	100%
IBA Proton Therapy Canada, Inc.	Quebec, Canada	100%	100%
IBA Georgia LLC	Tbilisi, Georgie	100%	100%
Modus Medical Devices Inc ¹	Ontario, Canada	100%	0%
IBA Dosimetry Co Ltd. ²	Shanghai, Chine	100%	0%
Ion Beam Applications Korea, Ltd.	Gyeonggi-do, Corée du Sud	100%	100%

1 Filiale acquise en Avril 2022

2 Filiale créée en Juillet 2022

3 Filiales fusionnées en Juillet 2022, Striba Ltd entité absorbante renommée IBA Particle Therapy Ltd et changement d'adresse

5.2. LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2022	Détention (en%) par le Groupe 2021
Cyclhad SAS	France	33,33%	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	39,81%	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50,00%	50,00%
Pantera NV/SA	Belgique	50,00%	0,00%

IBA ne comptabilise pas sa part de la perte dans Cyclhad SAS et Normandy Hadrontherapy SAS au-dessus de la valeur de son investissement car il n'y a aucun engagement à participer à une

éventuelle augmentation de capital future. Le montant des pertes de ces entreprises non comptabilisées sont mentionnées dans la note 9.1.1.

6. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du groupe

6.1. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

6.1.1 Acquisition de Modus Dispositifs médicaux inc. (Canada)

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

Le processus d'allocation du prix d'achat implique une estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. La juste valeur des actifs incorporels non reconnus précédemment par l'entreprise acquise a été déterminée sur la base de données non observables et a donc été classée au niveau 3. La valeur a été estimée sur base d'un modèle dans lequel les résultats possibles sont pondérés par leur probabilité. Le paramètre non observable auquel cette évaluation de la juste valeur est la plus sensible est le montant estimé des ventes de Modus sur la période de référence.

Dans le cadre d'une transaction clôturée le 29 avril 2022, la société a acquis 100 % des actions de Modus Medical Devices Inc.

Avec un centre de développement au Canada et 17 membres d'équipe, Modus a une présence internationale et est à l'avant-garde de l'assurance qualité dans le domaine de la radiothérapie avancée et de l'imagerie médicale. Modus a gagné la confiance des plus grands médecins médicaux du monde en créant des "fantômes" et des logiciels qui les aident à s'acquitter de leurs responsabilités avec la plus grande confiance.

Cette transaction est qualifiée de regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 et est donc comptabilisée en appliquant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par le groupe pour acquérir Modus comprend :

- Un montant en espèces de CAD 11 millions (EUR équivalents à 8,2 millions) payé à la date de clôture;
- Un ajustement final du fonds de roulement pour un montant de CAD 0,4 million (EUR équivalents à 0,3 millions) qui a été payé aux vendeurs en juin 2022 et;

- Une contrepartie conditionnelle d'un montant maximum de CAD 2,5 millions de dollars canadiens (complément de prix à payer par la Société, EUR équivalents à 1,9 million) dépendant des ventes de certains produits réalisées par Modus entre le 1er mai 2022 et le 30 avril 2032.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle s'élève à CAD 1,3 million à la date d'acquisition et n'a pas changé à la date du rapport.

A la date d'acquisition, le Groupe a estimé la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Modus. Comme le permet la norme IFRS 3, IBA dispose d'un délai d'un an pour finaliser l'exercice d'évaluation et d'allocation du prix d'acquisition et ces justes valeurs ont ensuite été révisées à la fin de l'exercice pour un montant net de CAD 3,4 millions (équivalents EUR 2,5 millions), l'excédent de contrepartie représente un goodwill d'acquisition de CAD 9,3 millions (équivalents à la date d'acquisition à EUR 6,9 millions, réévalué à EUR 6,4 millions au taux de change de clôture au 31 décembre 2022). La direction reste attentive à tout changement potentiel de la juste valeur des actifs nets, bien qu'aucun changement ne soit attendu dans la valeur reconnue, la réaffectation du prix est encore autorisée jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

Le goodwill est attribuable au secteur d'activité de Dosimetry. L'excédent du prix est soutenu par la stratégie du Groupe avec cette acquisition, qui est double, d'abord pour stimuler et étendre les ventes du produit commercialisé par Modus à des marchés supplémentaires où IBA a déjà de l'expérience, ensuite pour profiter de certaines opportunités d'économies de coûts.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables de Modus ainsi que la contrepartie transférée et le goodwill qui en résulte sont présentés dans le tableau ci-dessous avec l'effet du flux de trésorerie net à la date d'acquisition:

(CAD 000)	Juste value comptabilisée à l'acquisition
ACTIF	
Trésorerie	3
Créances commerciales	899
Autres créances et charges à reporter	210
Stocks	797
Immobilisations corporelles	12
Immobilisations incorporelles	2 036
TOTAL DE L'ACTIF	3 957
Dettes commerciales	4
Passifs d'impôts différés	539
TOTAL DETTES	543
Actifs net acquis	3 414
Goodwill	
	9 300
Contrepartie payée en espèce à la date d'acquisition	11 000
Paievements Earn Out prévus sur dix ans après la date d'acquisition.	1 320
Ajustement du fonds de roulement payé en espèces après la date d'acquisition.	394
COUT TOTAL DE L'ACQUISITION	12 714
Sortie de Fonds nettes de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2022	11 693

À compter de la date d'acquisition, Modus Medical Devices Inc. a contribué à hauteur d'EUR 3,0 millions des revenus du Groupe et d'EUR 0,4 million au bénéfice avant impôt du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu au début

de 2022, le chiffre d'affaires opérationnel du Groupe aurait été d'EUR 362,8 millions et le bénéfice avant impôt aurait été d'EUR -0,1 million.

6.2. CESSIONS D'ENTREPRISES

Aucune cession n'a été effectuée en 2022.

7. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

7.1. GOODWILL

Les mouvements du goodwill sont détaillés ci-après :

1er janvier 2021	3 821
Additions	0
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	0
31 décembre 2021	3 821
1er janvier 2022	3 821
Additions	6 927
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	-486
31 décembre 2022	10 262

Les additions représentent l'excédent de prix payé pour d'acquisition de Modus Medical Devices Inc., détaillé à la note 6.1.1. Ce Goodwill concerne la Dosimétrie et a été ajouté

à la CGU de Dosimétrie compte tenu des synergies croisées qui découleront de cette acquisition.

Le goodwill généré par une acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées et un test de dépréciation est réalisé chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris le goodwill).

Le tableau suivant résume la répartition de la valeur comptable du goodwill par secteur d'exploitation:

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe
31 décembre 2021	0	3 821	3 821
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2021		4,49%	
Taux de croissance à long terme 2021		2,60%	
31 décembre 2022	0	10 262	10 262
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2022 (1)		3,44%	
Taux de croissance à long terme 2022 (2)		3,60%	

(1) Taux d'actualisation avant impôt utilisé appliqué a été dérivé du coût moyen pondéré du capital spécifique aux entités Dosimétrie.

(2) Taux conforme à la croissance prévue dans le secteur.

La valeur recouvrable du goodwill a été déterminée sur la base de la « valeur d'utilité ».

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

La valeur d'utilité a été déterminée sur la base des derniers business plans d'IBA, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Les tests de dépréciation utilisent des marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la

Direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport aux secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice comptable 2022 et 2021.

7.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EUR 000	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2021	27 808	123	0	4 550	32 481
Acquisitions	362	0	0	422	784
Transferts	231	0	0	-231	0
Écarts de conversion	116	10	0	12	138
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2021	28 517	133	0	4 753	33 403
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	24 182	123	0	3 649	27 954
Additions	1 523	0	0	0	1 523
Écarts de conversion	113	10	0	13	136
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	25 818	133	0	3 662	29 613
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	3 626	0	0	901	4 527
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	2 699	0	0	1 091	3 790
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2022	28 517	133	0	4 753	33 403
Acquisitions	589	0	0	3 509	4 098
Cessions	-222	0	0	0	-222
Transferts	952	0	0	-952	0
Valeur d'acquisition des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	0	0	0	1 453	1 453
Écarts de conversion	38	9	0	-33	14
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2022	29 874	142	0	8 730	38 746
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	25 818	133	0	3 662	29 613
Additions	1 395	0	0	327	1 722
Cessions	-222	0	0	0	-222
Écarts de conversion	38	8	0	9	55
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	27 029	141	0	3 998	31 168
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	2 699	0	0	1 091	3 790
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	2 845	1	0	4 732	7 578

En 2022, IBA a réalisé l'acquisition d'une entreprise telle que décrite à la note 6.1.1, dans lequel le Groupe a acquis les actifs de Modus Medical Devices Inc et des actifs intangibles individuellement identifiables comprenant principalement une liste de clients et un carnet de commandes pour un montant total de CAD 2,0 millions (équivalents EUR 1,5 million).

Les additions incluent également les frais encourus par IBA dans le cadre de l'effort de conformité visant à renouveler une licence de vente de dispositifs médicaux en Europe conformément au nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux. Les coûts encourus sont principalement des frais de personnel interne et sont considérés comme des coûts de développement étant donné que chacun des critères de la norme IAS 38 sont remplis. Le projet est toujours en cours et les coûts y afférents sont capitalisés dans le rubrique « Autres » pour 2,0 millions d'euros.

Enfin, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans le développement de logiciels.

En 2021, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans les logiciels, principalement pour le développement du système de gestion des services informatiques internes et d'une plate-forme centrale SAP HR.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles a été comptabilisée dans le compte de résultat dans les postes « Coût des ventes et des prestations », « Frais de vente et marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

IBA n'a pas d'actifs incorporels à durée de vie économique indéfinie. Malgré les conditions macro-économiques et autres événements de l'année décrits dans la note 3, IBA n'a pas identifié d'indication de perte de valeur sur ses immobilisations incorporelles pour les exercices 2022 et 2021.

8. Immobilisations corporelles

EUR 000	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2021	21 055	15 470	3 961	9 164	49 65
Acquisitions	838	1 450	297	1 660	4 245
Cessions	0	-62	0	-122	-184
Transferts	77	220	111	-619	-211
Écarts de conversion	36	97	69	102	304
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2021	22 006	17 175	4 438	10 185	53 80
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	9 923	11 399	2 553	7 446	31 32
Additions	905	1 578	288	707	3 478
Disposals	0	-5	0	-121	-126
Transfers	-211	0	0	0	-211
Currency translation difference	23	93	63	82	261
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	10 640	13 065	2 904	8 114	34 72
Valeur nette comptable au 1er janvier 2021	11 132	4 071	1 408	1 718	18 32
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	11 366	4 110	1 534	2 071	19 08
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2022	22 006	17 175	4 438	10 185	53 80
Acquisitions	642	824	200	1 565	3 231
Cessions	-8	-515	-138	-213	-874
Transferts	69	37	0	-106	0
Valeur d'acquisition des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	0	52	80	25	157
Écarts de conversion	21	58	37	53	169
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2022	22 730	17 631	4 617	11 509	56 48
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	10 640	13 065	2 904	8 114	34 72
Additions	903	1 256	260	843	3 262
Disposals	-6	-433	-104	-205	-748
Amortissements cumulés des actifs acquis en rassemblement	0	49	74	24	147
Currency translation difference	20	60	23	48	151
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	11 557	13 997	3 157	8 824	37 53
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	11 366	4 110	1 534	2 071	19 08
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	11 173	3 634	1 460	2 685	18 95

Les «autres immobilisations corporelles» comprennent principalement du matériel informatique et des actifs en cours de construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur les immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultat au niveau des postes « Coût des ventes et des prestations », « Frais de vente et de marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

En 2022 et 2021, des investissements supplémentaires ont été réalisés pour l'équipement informatique et d'autres développements de l'usine.

En 2022 et 2021, les cessions d'actifs corporels correspondent principalement à la mise au rebut d'actifs inutilisés par le Groupe.

Malgré les conditions macro-économiques et autres événements de l'année décrits dans la note 3, IBA n'a pas identifié d'indication de perte de valeur sur ses immobilisations corporelles pour les exercices 2022 et 2021.

9. Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement et autres investissements

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Sociétés mises en équivalence	20	273
Autres investissements	12 923	3 805
TOTAL	14 361	4 078

9.1. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont reprises à la note 5.2 **Error! Reference source not found.** et sont Cyclhad SAS, Normandy Hadrontherapy SAS, Normandy Hadrontherapy SARL et PanTera SA/NV.

Les changements des participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Au 1er janvier	1 273	20
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en	-1 253	3
Acquisitions	0	250
Gain non réalisé sur la cession d'une immobilisation incorporelle	0	0
Au 31 décembre	20	273

Les acquisitions de l'année représentent principalement la contribution dans le capital de

PanTera SA/NV, une entreprise conjointe créée en partenariat avec le SCK-CEN.

9.1.1 Entreprises associées

La participation du Groupe dans les sociétés associées, toutes non cotées, sont les suivantes :

(EUR 000)						% de participation
2021	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	Détenu
Cyclhad SAS	France	66 373	76 589	4 892	-2 035	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	59 153	55 306	3 753	-4 981	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	51	-9	124	35	50,00%

2022	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation
						Détenu
Cyclhad SAS	France	66 136	77 222	6 268	-870	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	54 284	57 246	4 116	-6 809	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	63	-14	124	35	50,00%

Cyclhad SAS

Le Groupe détient une participation de 33,33% dans Cyclhad SAS, qui a construit un centre de protonthérapie opérationnel depuis l'été 2018.

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et n'a

aucun engagement à participer à un éventuel financement futur de Cyclhad SAS.

IBA n'a dès lors pas comptabilisé sa quote-part des pertes et des fonds propres négatifs de Cyclhad SAS au-delà de sa valeur du capital investi.

Normandie Hadronthérapie SAS

Depuis juin 2019, la participation d'IBA dans Normandie Hadrontherapy SAS est restée à 39,81 % (sans changement par rapport à 2019) dans cette société suite à un financement par plusieurs acteurs publics et privés. L'objectif de ce projet est de lancer le développement du premier système de thérapie au carbone à base de cyclotron au monde à Caen, en France, à travers sa filiale Normandie Hadrontherapy (NHa), en collaboration avec la Région Normandie et plusieurs autres acteurs privés et publics, dont SAPHYN (SANTé et PHYsique Nucléaire).

L'investissement global de tous les partenaires dans NHa s'élève à plus de EUR 60 millions, en fonds propres et en obligations (garanti par la Région Normandie). La contribution d'IBA s'est

élevée à EUR 6 millions en fonds propres et à EUR 1,5 million en financement d'obligations convertibles (voir note 11).

L'investissement d'IBA comprend également la vente de la propriété intellectuelle liée au cyclotron Cyclone®400 NHa. Le gain sur cette transaction s'est élevé à EUR 5 millions qui a été réduit de EUR 2 millions (39,81%) au titre de gain non réalisé en 2019.

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 et n'a pas d'engagement à participer à tout financement futur potentiel de Normandie Hadrontherapy SAS.

IBA n'a dès lors pas comptabilisé sa quote-part des pertes et des fonds propres négatifs de Normandie Hadrontherapy SAS au-delà de sa valeur du capital investi.

Le tableau suivant illustre l'information financière résumée des entreprises associées :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	34 816	31 456
Actifs non courants	90 760	89 027
Passifs courants (-)	-11 812	-14 366
Passifs non courants (-)	-120 092	-120 116
Fonds propres	-6 328	-13 999
Quote-part du Groupe dans les fonds propres	-1 853	-4 849
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	-1 991	-1 991
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	3 865	6 865
Autres	0	0
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	21	25

9.1.2 Sociétés contrôlées conjointement

Le Groupe a une joint-venture depuis 2022 :

2022	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenue
PanTera SA/NV	Belgique	499	2	17	-3	50,00%

PanTera SA/NV

En 2022, IBA a établi un partenariat stratégique en R&D en tant que joint-venture avec le SCK-CEN (Centre belge de recherche nucléaire). Les deux entités participent à hauteur de 50% du capital social avec une contribution initiale d'EUR 0,3 million. La Joint Venture est établie en Belgique et sera active dans la médecine nucléaire, plus précisément, elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac.225.

Le projet de R&D en est encore à ses débuts et la production et distribution devrait s'accélérer à partir de 2026.

Le tableau suivant illustre l'information financière résumée de PanTera SA/NV:

(EUR 000)	31 décembre 2022
Investissement dans les entreprises liées	
Actifs courants	499
Actifs non courants	0
Passifs courants (-)	-2
Passifs non courants (-)	0
Fonds propres	497
Quote-part du Groupe dans les fonds propres	249
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	249

9.2. AUTRES INVESTISSEMENTS

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

La valeur comptable de ces investissements est la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif ni de données observables pouvant être utilisées pour l'évaluation, les investissements sont évalués à la catégorie de juste valeur de niveau 3, sur base de techniques d'évaluation utilisant des données qui ne sont pas directement observables. Sur la base des informations fournies par la direction de l'entreprise détenue partiellement par le Groupe, telles que le plan prévisionnel, IBA a développé un modèle d'évaluation basé sur les revenus en

utilisant les flux de trésorerie futurs qui sont actualisés en utilisant le CMPC de l'entreprise. Il existe une incertitude inhérente aux plans prévisionnels utilisés comme base de calcul ainsi que dans les primes de risque et de marché utilisées pour déterminer le taux d'actualisation.

Les « Autres investissements » incluent les actions de sociétés dans lesquelles IBA n'a pas d'influence notable. Ces actions sont réévaluées soit sur la base du prix marché, ou soit sur la base de la valeur qui leur ont été accordées sur base d'un modèle de valorisation.

(EUR 000)	2021	2022
Au 1er janvier	13 088	12 923
Mouvements par les réserves (Valorisation à la juste valeur – IFRS 9)	-165	-10 422
Acquisitions	0	1 304
Au 31 décembre	12 923	3 805

HIL Applied Medical Ltd

En 2016, le Groupe a investi USD 2,0 millions (EUR 1,8 million) dans HIL Applied Medical Ltd, une société privée israélienne qui développe des systèmes de protonthérapie au laser. HIL applique une approche novatrice et brevetée à l'accélération et la distribution de particules, combinant la nanotechnologie avec des lasers à ultra-haute intensité et des aimants ultra-rapides. Cette avancée technologique potentielle pourrait permettre de réduire de façon significative la taille et le coût des systèmes de protonthérapie sans compromettre sa pertinence clinique. Parallèlement à cet investissement, IBA et HIL ont signé un accord de fabricant d'équipement d'origine (FEO) qui donnera à IBA le droit d'acheter leurs accélérateurs de protons au laser en vue de les intégrer dans ses solutions de protonthérapie.

Au 31 décembre 2022, en l'absence de données directement observables pour étayer l'évaluation, IBA a mesuré la juste valeur de l'investissement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et les données significatives utilisées sont

les prévisions de flux de trésorerie dérivées des prévisions d'EBITDA sur une période de 10 ans préparées par la direction de HIL et un CMPC de 22,3% reflétant le taux d'intérêt sans risque du marché local, la prime de risque du marché et les primes pour les petites entreprises. Sur base de l'exercice d'évaluation, IBA a enregistré une augmentation de valeur de l'investissement d'EUR 1,0 million au 31 décembre 2022 contre les autres éléments du résultat global (impact cumulé sur les réserves d'EUR 1,0 million au 31 décembre 2022).

Scandidos A.B.

En 2022, le Groupe a pris une participation minoritaire de SEK 13,7 millions (EUR 1,3 million) dans ScandiDos A.B. Cet investissement représente une participation de 10,11% du capital La société est un groupe coté à la bourse suédoise, l'investissement est comptabilisé à la juste valeur avec les changements comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global. En 2022, cette réévaluation à la juste valeur a diminué la valeur de l'investissement par rapport à l'acquisition d'EUR 0,3 million contre les autres

éléments du résultat global du Groupe (impact cumulé sur les autres réserves d'EUR 0,3 million au 31 décembre 2022).

Rutherford Estates Ltd

Tel que décrit dans la note 3.4, Rutherford Estates Ltd a déclaré faillite en 2022, le Groupe a réduit la juste valeur de son investissement d'EUR 11,1 millions à zéro (contre les autres éléments du résultat global du Groupe).

10. Impôts différés

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	4 667	15 917
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	193	426
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	945	0
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	3 576	4 607
TOTAL	9 381	20 950
Passifs d'impôts différés nettes des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	-739	-739
Actifs d'impôts différés totaux comptabilisés	8 642	20 211
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	936	1 495
Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	0	0
TOTAL	936	1 495
Passifs d'impôts différés nettes des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même groupe de consolidation fiscale	-739	-739
Passifs d'impôts différés totaux comptabilisés	197	756
Actifs d'impôts différés nets	8 445	19 455

Les actifs d'impôt différés ont augmenté d'EUR 8,6 millions par rapport à la fin de l'exercice du 31 décembre 2021 pour clôturer à EUR 20,2 millions au 31 décembre 2022, représentant une augmentation des différences temporaires d'EUR 1,3 million et une augmentation des pertes fiscales utilisables reportées d'EUR 10,3 millions. La raison principale de cette augmentation est la reconnaissance initiale d'actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées en Belgique.

Sur base du dernier plan financier, le Management a conclu qu'IBA SA sera en mesure de compenser les bénéfices imposables futurs avec les pertes fiscales passées, ce qui représente une économie d'impôts futurs d'au moins EUR 10,9 millions. Plus de détails sur l'estimation de cet actif sont donnés en note 4.1.1. Une diminution de 10% de la marge brute annuelle prévue entraînerait une diminution de l'actif d'impôt différé comptabilisé d'EUR 4,4 millions.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes d'EUR 162,7 millions (2021: EUR 194,8 millions) utilisables pour compenser les bénéfices futurs imposables principalement en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis et le montant de la base taxable des différences temporaires s'élevant à EUR 65,0 millions (2021: EUR 53,5 millions) principalement en Belgique, aux États-Unis et en Allemagne. Le Groupe a reconnu des actifs d'impôts différés relatifs à des pertes fiscales reportées pour EUR 15,9 millions en vue d'utiliser ces dernières dans les années prochaines et à des différences temporaires pour EUR 3,6 millions.

En 2022 et en 2021, les écarts temporaires comptabilisés sont principalement liés aux revenus différés taxables, des réductions de valeur sur créances commerciales non déductibles, aux dépenses provisionnées et aux stocks dans les entités américaines.

(EUR 000)	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS
Au 1er janvier 2021	7 797	-521
Crédités/ (débités) au compte de résultats	543	347
Écarts de conversion	302	-23
Au 31 décembre 2021	8 642	-197
Crédités/ (débités) au compte de résultats	11 426	-182
Impôts différés comptabilisés lors de rassemblements d'entreprises	0	-375
Écarts de conversion	143	-2
Au 31 décembre 2022	20 211	-756

L'impôt différé comptabilisé à partir d'un regroupement d'entreprises représente la différence temporaire sur les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée comptabilisées dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition effectué lors de l'acquisition de Modus détaillée dans la note 6.1.1.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est

probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer.

Au 31 décembre 2022, EUR 38,4 millions d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'actif de la situation financière (EUR 49,5 millions en 2021) principalement en raison de l'incertitude quant aux bénéfices imposables futurs permettant de les utiliser à l'avenir.

Les pertes fiscales et les différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'expiration.

11. Autres actifs à long terme

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Créances à long terme sur commandes en cours	511	436
Crédit d'impôt	11 932	11 738
Prêt subordonné à NHA	1 520	1 520
Obligation subordonnée à des clients de proton thérapie	4 414	4 688
Titres financiers donnés à des clients de proton thérapie	4 772	4 748
Prêt aux actionnaires	5 807	5 769
Clients avec délais de paiement supérieurs à 1 an	0	1 988
Paievements retenus par des clients	0	970
Financement à long-terme pour un bâtiment à un client de proton	0	2 583
Dépôts à long terme	11 469	321
Autres actifs	607	423
TOTAL	41 032	35 184

En 2022, IBA Group a conclu un accord avec un ancien partenaire en Italie. Le résultat de l'accord est qu'IBA reprend tous les droits et obligations de l'ancien partenaire dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien d'un immeuble hébergeant un équipement de protonthérapie. Dans le cadre du règlement, IBA recevra les flux de trésorerie du client liés aux opérations de financement initiales de l'immeuble par l'ancien partenaire pour un montant d'EUR 2,5 millions.

En 2022, IBA a accordé exceptionnellement des délais de paiement supplémentaires sur certaines factures, dont la partie différée à long-terme est d'EUR 2.0 millions. Etant donné que l'horizon de paiement reste relativement court, l'effet de l'actualisation a été considéré comme immatériel. De plus, certains clients ont appliqué une retenue sur les

factures d'IBA relatives à la construction des bâtiments, celles-ci seront payées à la fin de la construction.

Durant l'année 2021, le Groupe IBA a accordé un prêt à long terme à IB Anchorage (renommé par la suite « Management Anchorage ») pour financer l'acquisition d'actions de la Société. Le Groupe a également souscrit à hauteur de USD 5 millions d'obligations subordonnées exonérées d'impôt par rapport à un client de Protonthérapie.

La diminution des dépôts à long terme est principalement expliquée par un dépôt de CNY 80 millions (équivalent à EUR 11 millions) en Chine requis pour obtenir une garantie bancaire pour un client, ce dépôt a été reclassé à court terme car la date d'expiration est en 2023.

12. Inventaires

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels aucun client n'a encore été alloué, alors que les commandes en cours

d'exécution (note 13) portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Matières premières et fournitures	79 210	101 793
Produits finis	2 424	3 219
En-cours de fabrication	4 903	8 285
Réductions de valeur sur stocks (-)	-11 663	-12 280
Stocks et commandes en cours	74 874	101 017

Les stocks ont considérablement augmenté en 2022. Cela est dû principalement à une augmentation des

commandes de clients et à la croissance de l'activité du groupe.

13. Actifs sur contrat et passifs sur contrat

Les contrats en cours ont les positions suivantes à la fin de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Coûts activés et marge reconnue	369 685	383 734
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-334 046	-344 343
Commandes en cours d'exécution	35 639	39 391
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours	-208 112	-296 219
Montants nets sur commandes en cours d'exécution	-172 473	-256 828
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	4 255	11 161

Au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, il n'y a pas de commandes en cours mises en garantie afin de couvrir le financement d'un contrat de protonthérapie

Au 31 décembre 2022, les commandes en cours d'exécution et les montants dus aux clients sur les commandes en cours montre une position nette d'EUR -256,8 millions comparés à EUR -172,5 millions au 31 décembre 2021. L'augmentation d'EUR 84,4 millions s'explique principalement par le niveau élevé de facturation en 2022 et des acomptes reçus à la signature des commandes des clients.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, IBA n'a pas identifié de risque relatif au recouvrement de ces actifs sur contrat et par conséquent, n'a pas reconnu de provisions pour pertes de crédit attendues.

Le prix de transaction de contrat alloué à des obligations de prestation restantes (non satisfaites ou partiellement satisfaites) se décompose comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
A satisfaire dans un an ou moins	255 229	453 580
A satisfaire dans plus d'un an	953 904	1 073 387
Total du prix de vente alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement satisfaites)	1 209 133	1 526 967

14. Créances commerciales et autres créances

14.1. CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales sont détaillées comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	4 255	11 161
Créances commerciales relatives aux clients qui ne sont pas en position d'actif sur contrats	75 514	103 852
Provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales (-)	-3 960	-3 364
TOTAL	75 809	111 649

L'augmentation des créances commerciales s'élève à EUR 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 ce qui s'explique principalement par d'importantes

factures d'étape émises en Chine avant la fin de l'année.

Les créances commerciales (à l'exclusion de la provision pour pertes de crédit attendues)

comprennent en 2022 un montant d'EUR 0,1 million relative à la revalorisation des créances commerciales dans une autre devise que la devise fonctionnelle des différentes entités consolidées (EUR 0,4 million en 2021).

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (à l'exception des provisions pour pertes de crédit attendues) se présente comme suit :

(EUR 000)	TOTAL	non échu < 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2021	79 769	11 535	8 876	1 051	17 549	863	2 788	33 955
2022	113 663	49 848	40 627	5 297	1 785	2 087	3 844	3 566

Au 31 décembre 2022, les provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales s'élève à EUR 3,4 millions. Pour calculer les pertes de crédit attendues, le groupe IBA applique la matrice globale décrite dans les politiques comptables. La perte de

crédit est alors revue en détail pour prendre en considération d'autres facteurs spécifiques à certains clients tels que la re-négociation, les opérations de refinancement du client et les garanties reçues.

Le tableau ci-dessous explique la relation entre les pertes de crédit attendues et les créances commerciales :

(EUR 000)	Not overdue	Due from 1 to 90 days	Due from 91 to 180 days	Due from 181 to 270 days	Due from 271 to 360 days	Due more than 360 days	Total Trade receivable
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	11 535	27 476	863	2 788	3 152	33 955	79 769
Pertes de crédit attendues calculées			216	1 394	2 364	33 955	37 929
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-39	-1 348	-2 309	-30 273	-33 969
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2021			177	46	55	3 682	3 960

(EUR 000)	Non échu	Du entre 1 et 90 jours	Du entre 91 et 180 jours	Du entre 181 et 270 jours	Du entre 271 et 360 jours	Du à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	49 848	47 709	2 087	3 844	3 566	6 609	113 663
Pertes de crédit attendues calculées			522	1 922	2 675	6 609	11 727
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-309	-1 753	-2 624	-3 677	-8 363
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2022			213	169	50	2 932	3 364

Les changements apportés à la provision pour pertes sur créances attendues au cours des deux dernières années sont les suivants :

(EUR 000)	
Au 1er janvier 2021	4 026
Dotation de l'année	595
Utilisation	0
Reprise	-882
Transferts vers les actifs destinés à être cédés	221
Au 31 décembre 2021	3 960
Dotation de l'année	588
Utilisation	-24
Reprise	-1 337
Transferts depuis les actifs destinés à être cédés	177
Au 31 décembre 2022	3 364

Les reprises représentent les paiements reçus des clients qui ont été provisionnés au cours des années précédentes et concernent principalement l'activité aux États-Unis.

La charge pour perte de crédit attendue est incluse dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » du compte de résultats.

14.2. AUTRES ACTIFS CIRCULANTS ET AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont détaillées comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	9 477	11 652
Advance payments	9 156	28 633
Charges à reporter	5 192	5 724
Produits acquis relatifs aux contrats de maintenance	11 283	16 219
Produits acquis autres	215	362
Créances d'impôts sur le résultat	3 298	3 392
Autres créances courantes	2 868	3 975
Cash avec restrictions supérieures à 3 mois	0	7 260
Prépaiement sur investissements en actions	0	1 538
Dépôt à court terme qui ne sont pas très liquides	0	11 138
TOTAL	41 489	89 893

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur les commandes, les charges à reporter et les produits acquis.

Pour l'année 2022, l'augmentation des autres créances d'EUR 48,4 millions s'explique principalement par l'augmentation des factures de nos fournisseurs payées en avance.

Au 31 décembre 2022, la rubrique "créances non commerciales et acomptes sur commandes" est principalement composée de la TVA à recevoir pour un montant d'EUR 8,0 millions (EUR 3,6 millions en 2021), des acomptes versés à des fournisseurs pour un montant d'EUR 28,7 millions (EUR 9,2 millions en 2021) et des subsides à recevoir pour un montant d'EUR 2,9 millions (EUR 5,4 millions en 2021).

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres créances courantes » est composée d'un « crédit d'impôt recherche » d'un montant d'EUR 2,2 millions (EUR 1,9 million en 2021), la partie à court terme des notes financières aux clients de PT qui sont exigibles dans les 12 mois pour EUR 0,9 million (EUR 0,7 million en 2021), la partie à court terme des flux de trésorerie de refinancement d'un client acquis auprès d'un ancien partenaire italien pour EUR 0,5 million et d'autres créances pour un montant d'EUR 0,3 million (2021: EUR 0,2 million).

Au 31 décembre 2022, le cash avec restrictions représente le cash que la direction a rapatrié, représentant un paiement d'EUR 7,3 millions de sa filiale russe. Compte tenu de la situation actuelle en Russie, les autorités belges ont temporairement bloqué ces fonds dans le cadre d'une mesure de révision dans le contexte de l'embargo actuel décrit

en Note 3.1. Ces fonds sont détenus sur un compte qui est légalement détenu et contrôlé par IBA. Etant donné que le délai de déblocage est encore incertain, les liquidités sont présentées comme autres actifs plutôt que comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

En décembre 2022, le groupe IBA a conclu une convention d'achat d'actions pour acheter des actions d'une entité d'investissement en capital. IBA a versé EUR 1,5 million pour augmenter sa participation de 0,5% à 25% avec une date effective de transfert de propriété le 1er janvier 2023.

Les dépôts à court terme ont considérablement augmenté en raison de la reclassification des actifs à long terme (Note 11) relatifs à un dépôt en Chine qui arrivera à échéance en 2023.

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Créances d'Impôts sur le résultat » est principalement composée d'impôts en Belgique pour EUR 2,2 millions (EUR 2,2 millions d'euros en 2021), aux États-Unis pour EUR 1,6 million (aucune en 2021) et en Russie pour EUR 0,4 million (EUR 0,4 million en 2021)

Le groupe a un contentieux fiscal ouvert concernant la déductibilité de certaines dépenses de R&D pour EUR 0,9 million. Cependant, le groupe est convaincu que le risque est faible. Par conséquent, le Groupe a comptabilisé à la fois un passif fiscal courant et une créance fiscale courante équivalente incluse dans le solde ci-dessus. Le litige a été résolu début 2023, confirmant que les soldes comptabilisés au 31 décembre 2022 étaient appropriés car le passif sera extourné et l'actif réalisé.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Soldes bancaires et	197 370	108 366
Comptes avec des restrictions à moins de 3	0	0
Dépôts bancaires à court terme	1 900	50 000
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	199 270	158 366

Les dépôts à court terme ont une maturité moyenne inférieure à 30 jours ou sont disponibles à la demande et sont donc très liquides.

16. Capital et plans fondés sur actions

16.1. CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Au 1er janvier 2021	30 133 920	42 294 182	41 978 166	-8 501 979	75 770 369
Capital increases	84 798	119 014	857 859	2 595 475	3 572 348
Purchase of treasury shares	0	0	0	-11 226 747	-11 226 747
Disposal of treasury shares	0	0	0	4 520 619	4 520 619
Au 1er janvier 2022	30 218 718	42 413 196	42 836 025	-12 612 632	72 636 589
Augmentations de capital	63 500	89 122	642 397	-555 149	176 370
Achat d'actions propres	0	0	0	-5 160 572	-5 160 572
Au 31 décembre 2022	30 282 218	42 502 318	43 478 422	-18 328 353	67 652 387

Au cours de l'année 2022, le Groupe a émis 63 500 nouvelles actions, dont 15 310 ont été accordées aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions entièrement acquises et exercées. Le Groupe a également acheté 302 451 actions propres. Les actions nouvellement émises restantes ont été enregistrées en actions propres.

Au 31 décembre 2022, 49,01% des actions d'IBA ont été échangées sur Euronext. Les informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont

reprises à la section « La bourse et les actionnaires » de ce rapport annuel.

En 2022, l'Assemblée générale a approuvé un dividende d'EUR 0,19 par action tel que recommandé par le Conseil d'administration d'IBA, pour un montant total d'EUR 5,6 millions.

Compte tenu du profit de l'exercice 2022, le Conseil d'administration d'IBA a l'intention de recommander à l'Assemblée générale de verser un dividende d'EUR 0,21 par action en 2023.

16.2. OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS

Les employés du groupe et la direction peuvent acheter ou obtenir des actions IBA par le biais de divers plans d'options sur actions et de plans d'actions. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacente) à la date d'octroi des options.

En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage accordé est déterminée à l'aide du modèle Black & Scholes, tel que décrit ci-

dessous. L'avantage accordé est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Les plans d'options sur actions accordés en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant : 100% définitivement acquis au 31 décembre 2018 et peuvent être exercée jusqu'au 30 juin 2024.

En 2016, 2017, 2018 et 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été accordé.

Les options attribuées dans le cadre des plans d'options sur actions lancés en 2020 seront acquises le 2 janvier 2024 et 50% de ces options peuvent être exercées jusqu'au 31 mai 2026, tandis que les 50% restants peuvent être exercés jusqu'au 31 mai 2030.

En janvier 2021, 649 972 des options d'achat d'actions (les « options d'achat d'actions ») ont été octroyées aux membres de la direction du Groupe (y compris certaines personnes déterminées), le « Head Plan ». Chaque option d'achat d'actions permet à son bénéficiaire de souscrire à une action nouvellement émise ou de recevoir des actions propres détenues par la Société contre paiement d'un « prix d'exercice ». Le plan permet d'augmenter le nombre d'options à mesure que de nouvelles personnes adhèrent au plan à un stade ultérieur, « prix d'exercice », dates d'acquisition et dates d'expiration peuvent varier. En 2021, après le

lancement initial du plan, 38 346 options supplémentaires ont été émises et 16 839 en 2022. Les détails de ceux-ci sont fournis dans le deuxième tableau ci-dessous.

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

La Société a utilisé le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options, sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations journalières du prix de l'action. Le prix d'exercice des actions pour les plans d'options sur actions était basé sur le prix moyen des actions pour les 30 jours précédant la date d'attribution.

Les détails des plans octroyés en 2022 sont donnés ci-dessous:

	Plan d'optoin
Nature du plan	Options sur actions
Date de l'émission	1er Septembre 2022
Nombre d'options accordées	16 839,00
Prix d'exercice	17,15
Prix de l'action à la date de l'émission	16,58
Durée de vie contractuelles (années)	5,33
Type de règlement	Actions
Volatilité attendue	0,51
Taux d'intérêt sans risque	0,02
Dividende attendu (exprimé en % du cours de	0,02
Départs attendus à la date de l'émission	0,04
Juste valeur par option accordée à la date de	6,75
Modèle d'évaluation	Black & Scholes

Au 31 décembre 2022, le Groupe a reconnu un montant d'EUR 0,9 million en autres charges d'exploitation pour les options sur actions des employés (EUR 0,8 million d'euros en 2021).

Les options sur actions en circulation au 31 décembre ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
30 Juin 2024	11,52	78 810	11,52	63 500
30 Juin 2024	31,84	20 000	31,84	20 000
31 Mai 2026	7,54	175 000	7,54	172 500
31 Mai 2030	7,54	175 000	7,54	172 500
31 Décembre 2026	13,39	631 997	13,39	631 997
31 Décembre 2026	15,77	7 190	15,77	7 190
31 Décembre 2026	14,39	31 156	14,39	31 156
31 Décembre 2027	N/A	N/A	17,15	16 839
TOTAL des options sur actions en circulation		1 119 153		1 115 682

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit :

	31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1er janvier	13,57	540 608	11,4	1 119 153
Émises	13,46	688 318	17,15	16 839
Annulées (-)	12,00	-24 975	7,54	-5 000
Exercées (-)	11,52	-84 798	11,52	-15 310
Échues (-)	0	0	0	0
Existantes au 31 décembre	11,4	1 119 153	11,91	1 115 682
Exercables au 31 décembre		98 810		83 500

17. Réserves

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Réserves de couverture	-8 440	-8 402
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des	16 684	17 625
Autres réserves – Autres	154	154
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente	4 014	-6 408
Autres réserves – régimes à prestations définies	-4 064	-516
Réserves	8 348	2 453
Écarts de conversion	-6 315	-5 585
Résultats reportés	51 227	51 431

Les réserves de couverture comprennent les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie des transactions qui n'ont pas encore eu lieu. Les réserves de couverture sont restées en ligne avec 2022.

En 2021 et 2022, les variations des « Autres réserves – ajustements à la juste valeur des investissements disponibles à la vente » est liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation dans Rutherford Estates Limited (EUR 11,1 millions) voir Note 1.1, dans ScandiDos A.B (EUR 0,3 million) et HIL applied Medical Ltd (EUR 1,0 million).

La diminution des « Autres réserves – Régime à prestations définies » pour EUR 3,5 millions est décrite plus en détail dans la note 3.5.

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des

entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans les activités étrangères.

Au 31 décembre 2022, une perte cumulée d'EUR - 1,0 millions sur la conversion de ces prêts a été reclassée en capitaux propres afin de compenser la perte résultant de la conversion de ces prêts entre filiales du Groupe (perte cumulée d'EUR -1,2 million au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022 et 2021, les prêts de CNY 45,0 millions et CNY 14,8 millions entre IBA SA et Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd ont été désignés comme des financements permanents du Groupe dans des activités à l'étranger.

18. Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux termes et conditions des facilités de crédit existantes :

Emprunt/ligne de crédit	Rang	Statut	Outstanding g 31 décembre 2021 (EUR 000)	Outstanding g 31 décembre 2021 (EUR 000)	Outstanding g 31 décembre 2022 (EUR 000)	Outstanding g 31 décembre 2022 (EUR 000)	Devis	Intérêt	Maturité	Profil de remboursement
S.R.I.W.	Subordinate	Unsecured	6 121	6 121	4 897	4 715	EUR	Fixed	2026	Amortizing
S.R.I.W.	Subordinate	Unsecured	2 550	2 550	2 040	1 964	EUR	Fixed	2026	Amortizing
S.R.I.W.	Subordinate	Unsecured	5 000	5 000	4 000	3 851	EUR	Fixed	2026	Amortizing
S.F.P.I.	Subordinate	Unsecured	5 000	5 000	4 000	3 851	EUR	Fixed	2026	Amortizing
Emprunt à 5 ans	Senior	Secured	21 000	21 000	0	0	EUR	Floating*	2025	Amortizing
Crédit de caisse - China	Senior	Secured	0	0	0	0	CNY	Floating**	UFN****	Revolving
Lignes de crédit revolving	Senior	Secured	0	0	0	0	EUR	Floating*	2024	Revolving

* EURIBOR + marge en fonction du ratio de levier net

** MCLR + marge

« Coût de financement » + marge

Le tableau ci-dessous présente les principales facilités de crédit existante par maturité et explique les mouvements de l'année :

(EUR '000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Non courantes	29 937	10 647
Courantes	9 734	3 734
Total	39 671	14 381
Solde à l'ouverture	56 731	39 671
Ajustement du coût amorti suite à une modification de contrat	0	-556
Emprunts convertis en subsides	-4 384	0
Remboursements d'emprunts	-12 984	-24 734
Écart de conversion	308	0
Solde à la clôture	39 671	14 381

Les remboursements d'emprunts concernent le prêt à terme (EUR 21,0 millions) et les obligations S.R.I.W. et S.F.P.I. (EUR 3,7 millions).

L'ajustement du coût amorti représente l'impact de la renégociation des taux d'intérêt futurs avec la S.R.I.W. et la S.F.P.I. IBA a convenu avec les deux prêteurs de diminuer les taux d'intérêt, ce qui représente un changement non substantiel des termes du contrat au sens des IFRS et est traité comme une modification de contrat. En conséquence, IFRS 9 exige que les nouveaux flux de trésorerie futurs soient amortis avec le taux d'intérêt effectif initial, ce qui entraîne un gain unique d'EUR 0,6 million en 2022 (comptabilisé dans les autres produits financiers dans le compte de résultat consolidé).

En 2020, le Groupe avait sollicité un prêt auprès de la banque Wells Fargo dans le cadre du Paycheck

Protection Program ("PPP"), un programme fédéral d'aide aux Etats-Unis destiné à soutenir l'emploi dans les entreprises suite à la pandémie de la COVID-19. Les prêts ont été signés par IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc. et IBA Industrial Inc. pour un montant total de USD 5 millions (EUR 4,4 millions) et les participants peuvent demander l'annulation du prêt sous certaines conditions. Cependant comme l'issue de la demande d'annulation était incertaine, la direction a décidé de ne pas reconnaître l'impact de l'annulation dans les comptes de 2020. Au cours de l'année 2021, des preuves ont été trouvées que le Groupe IBA pouvait bénéficier d'une remise de dette, considérant cette aide gouvernementale comme un subside, la décision a ensuite été confirmée par une lettre officielle avant la fin de l'exercice, les prêts initiaux ont donc été

convertis en subsides et comptabilisés en conséquence en 2021.

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires et les autres emprunts incluent : des emprunts obligataires subordonnés non garantis de la S.R.I.W. pour un montant total de 10,5 millions d'EUR (EUR 13,7 millions en 2021) et une obligation subordonnée non garantie de la S.F.P.I. pour un montant d'EUR 3,9 millions (EUR 5,0 millions en 2021) ainsi que les facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2021), et les facilités de découvert inutilisées en Chine.

Le prêt à terme d'EUR 21 millions a été entièrement remboursé en 2022.

S.R.I.W. et S.F.P.I. Obligations subordonnées

S.R.I.W. et S.F.P.I. sont deux fonds publics d'investissement belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Selon les termes des accords obligataires avec la S.R.I.W. et la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un covenant financier relatif au niveau de

fonds propres du groupe IBA, qui a été respecté au 31 décembre 2022.

Lignes de crédit bancaire

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de facilités de crédits d'un montant d'EUR 83,1 millions dont 25,6% sont utilisés (47,8% en 2021).

Les lignes de crédit bancaires au niveau d'IBA SA comprennent des lignes de crédit renouvelables de 37 millions d'euros (à échéance décembre 2024).

Les covenants financiers qui s'appliquent à ces lignes de crédit consistent en (a) un ratio d'endettement senior net (calculé comme l'endettement senior net divisé par le REBITDA consolidé au cours des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme étant la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et de l'endettement subordonné). Ces deux covenants ont été respectés au 31 décembre 2022.

En Chine, le crédit de caisse de CNY 35 millions (emprunteur: Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenu pour le même montant (non utilisé au 31 décembre 2022).

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	10 530	10 530	0
S.F.P.I. - subordonné	3 851	3 851	0
Lignes de crédit à court terme	41 757	0	41 757
TOTAL	56 138	14 381	41 757

Les facilités expirant dans un délai d'un an comprennent la partie à court terme de la dette à long terme, les lignes de crédit soumises à révision à différentes dates dans le courant des 12 derniers mois suivant la clôture de l'exercice, des lignes de crédit

n'ayant pas de date d'expiration ferme (disponibles « jusqu'à nouvel ordre »).

Les échéances des dettes bancaires et autres dettes financières sont reprises ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Moins d'un an	9 734	3 734
Entre 1 et 2 ans	9 734	3 467
Entre 2 et 5	20 203	7 180
TOTAL	39 671	14 381

Les paiements des dettes bancaires et autres dettes financières sont les suivants:

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Moins d'un an	10 936	4 264
Entre 1 et 2 ans	10 668	4 120
Entre 2 et 5	21 478	7 838
	43 082	16 222
Charges financières futures sur dettes bancaires et autres dettes financières (-)	-3 411	-1 841
TOTAL	39 671	14 381

Les taux d'intérêts effectifs pour les dettes bancaires et autres dettes financières à la date de clôture étaient les suivants:

	31 décembre 2021		INR	CNY	31 décembre 2022	
	EUR	USD			EUR	CNY
Dettes bancaires et autres dettes financières	3,35%	0,00%	n/a - ligne de crédit non utilisée	n/a - ligne de crédit non utilisée	2,33%	n/a - ligne de crédit non utilisée

Les valeurs comptables des emprunts du groupe sont toutes libellées en euros.

Les lignes de crédit utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	6 000	0
Remboursements au-delà d'un an	15 000	0
TOTAL TAUX FLOTTANT	21 000	0
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	3 734	3 734
Remboursements au-delà d'un an	14 937	10 647
TOTAL TAUX FIXE	18 671	14 381
TOTAL	39 671	14 381

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TAUX FLOTTANT		
Remboursements dans l'année	1 543	0
Remboursements au-delà d'un an	41 865	41 757
TOTAL TAUX FLOTTANT	43 408	41 757
TAUX FIXE		
Remboursements dans l'année	0	0
Remboursements au-delà d'un an	0	0
TOTAL TAUX FIXE	0	0
TOTAL	43 408	41 757

19. Provisions à long terme et à court terme

(EUR 000)	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1er janvier 2021	108	3 553	170	4 948	225	3 044	12 048
Additions (+)	3	3 524	0	28	117	1 172	4 844
Reprises (-)	0	-427	0	11	-63	-87	-566
Utilisations (-)	0	-1 404	-30	-63	0	-687	-2 184
Reclassifications (Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	-573	0	0	0	573	0
Écarts de conversion	0	5	0	6	0	211	222
Variation totale	3	1 125	-30	496	54	1 182	2 830
Au 31 décembre 2021	111	4 678	140	5 444	279	4 226	14 878
Au 1er janvier 2022	111	4 678	140	5 444	279	4 226	14 878
Additions (+)	7	3 877	0	834	554	1 928	7 200
Reprises (-)	0	-1 059	0	0	0	2	-1 057
Utilisations (-)	0	-1 207	0	0	-80	-961	-2 248
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	-3 549	0	0	-3 549
Écarts de conversion	0	-46	0	-3	-21	-28	-98
Variation totale	7	1 565	0	-2 718	453	941	248
Au 31 décembre 2022	118	6 243	140	2 726	732	5 167	15 126

19.1. ENVIRONNEMENT

Les provisions environnementales comprennent des provisions de conformité environnementale relatives aux sources

naturelles de rayonnement pour EUR 0,1 million.

19.2. GARANTIES

Les provisions relatives aux garanties couvrent les garanties pour les machines vendues aux clients.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit :

- Nouvelles provisions concernant principalement la protonthérapie et d'autres accélérateurs pour un montant de EUR 3,9

millions suite à la livraison de plusieurs projets aux clients.

- Les reprises des provisions relatives à la protonthérapie et à d'autres accélérateurs équivalant à EUR -1,1 million après la fin des périodes de garantie.
- Utilisation des provisions relatives à la protonthérapie et à d'autres accélérateurs pour un montant d'EUR -1,2 million.

19.3. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions au 31 décembre 2022 se composent principalement des éléments suivants :

- Provisions pour contrats onéreux pour EUR 5,1 millions ;
- Un montant d'EUR 0,2 million pour des litiges.

Les principaux mouvements sont relatifs à des nouvelles provisions pour des contrats à pertes futures pour EUR 2,6 millions. Cette augmentation provient de la reconnaissance des pertes futures sur un contrat qui est devenu onéreux en 2022 et la ré-estimation des coûts prévisionnels à venir sur un contrat déjà identifié comme onéreux dans le passé. Les principales hypothèses utilisées sont un taux d'inflation à 4% les initiatives d'économies de coûts

et un taux d'actualisation à 2% pour refléter la valeur du temps.

19.4. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Voir note 3.5 pour plus de détails sur le régime de retraite et l'évolution significative de la provision.

19.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions pour autres avantages sociaux au 31 décembre 2022 se composent principalement d'un

plan de retraite pour le personnel italien d'un montant d'EUR 0,3 million.

20. Autres dettes à long terme

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Avances reçues du gouvernement local	3 097	2 389
"Earn Out" relatif aux regroupements d'entreprises	0	735
Rétention sur facture de fournisseur	0	1 139
Passifs de remboursements	5 000	0
Dette pour l'achat d'un prêt à un client	0	1 317
Autres	353	282
TOTAL	8 450	5 862

En 2022, les avances du gouvernement local en matière de recherche et développement ont été impactées par une actualisation d'EUR +0,1 million (2021: EUR +0,2 million) et par le reclassement à court terme pour EUR -0,7 million (2021: EUR -1,1 million).

Comme indiqué dans note 4.1.1, le contrat avec CGN contient un élément de contrepartie variable sous la forme d'une caution de bonne fin inconditionnelle et irrévocable lié à l'exécution de certaines obligations

contractuelles liées au transfert de la licence. Le montant que le client peut tirer a été réduit à une valeur maximale d'EUR 10 millions et il a été mutuellement convenu de le réduire à EUR 5 millions en 2022 en cas d'absence de réclamation. La partie de la dette de remboursement liée à la réduction attendue en 2023 (EUR 5 millions) a été reclassée dans les passifs courants et est incluse dans les "autres dettes", comme indiqué en détail dans la note 22.2.

21. Autres actifs et passifs financiers

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	39	0
Swaps de taux de change	1	134
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	11	0
Swaps de taux de change	31	26
Actifs financiers à court-terme	82	160
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	13	3
Swaps de taux de change	0	0
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	0	39
Swaps de taux de change	0	0
Actifs financiers à long-terme	13	42
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	4 554	760
Swaps de taux de change	1 832	927
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	270	1 035
Swaps de taux de change	340	185
Passifs financiers à court-terme	6 996	2 907
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		
Contrats de change à terme	350	844
Swaps de taux de change	289	0
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		
Contrats de change à terme	15	377
Swaps de taux de change	0	0
Passifs financiers à long-terme	654	1 221

La politique du Groupe en matière d'utilisation des instruments financiers est détaillée dans la Note 1.10 sur les méthodes comptables du Groupe et la note 2 sur la gestion des risques financiers.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme très efficaces. Ces transactions sont très probables car elles sont liées à des contrats. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont par la suite comptabilisés dans le compte de résultat pour compenser l'impact dans le compte de résultat des transactions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2022, ceci est représenté par des couvertures de flux de trésorerie avec les balances suivantes: EUR 1,7 million (EUR 6,3 millions en

2021) en tant que passif financier à court terme et EUR 0,8 million en tant que passifs financiers à long terme (2021: EUR 0,6 million).

En 2022, un résultat non significatif a donc été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global impactant les fonds propres (sous la rubrique « Réserves de couverture »), ce qui a entraîné une perte cumulée d'EUR 8,4 millions au 31 décembre 2022 (inchangé par rapport à 2021).

Le mouvements de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admis à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2022, ceci est représenté par des couvertures de flux de trésorerie avec les balances suivantes: EUR 1,2 million d'euros (EUR 0,6 million en 2021) en tant que passifs financiers à court terme et EUR 0,4 million en tant que passifs financiers à long terme (aucun en 2021).

22. Dettes commerciales et autres passifs

22.1. DETTES COMMERCIALES

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit :

(EUR 000)	TOTAL	Exigible	Exigible dans moins de 3 mois	Exigible entre 4-12 mois
2021	47 731	5 492	14 503	27 736
2022	65 559	20 793	16 051	28 715

L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation du niveau des achats pour soutenir la croissance commerciale du Groupe.

22.2. AUTRES PASSIFS COURANTS ET AUTRES DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Dettes sociales	23 363	28 653
Charges à imputer	1 707	2 302
Charges des intérêts à	45	0
Produits à reporter relatifs aux contrats de maintenance	11 942	17 715
Subsides en capital	6 589	2 912
Dettes non commerciales	8 459	16 217
Passifs de remboursements	5 000	5 000
Autres	1 883	2 779
TOTAL	58 988	75 578

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres » est principalement composée d'avances d'EUR 1,3 million reçus de la Région wallonne de Belgique (2021:EUR 1,1 million) et des autres dettes diverses d'un montant d'EUR 1,5 million (2021: EUR 0,8 million).

Les dettes non-commerciales d'un montant d'EUR 16,2 millions (2021: EUR 8,5 millions) comprennent principalement de la TVA à payer dans certains pays où le Groupe est présent. L'augmentation significative est expliquée par d'importantes factures d'acompte émises à des clients à la fin de 2022.

23. Locations

DOMAINE DE JUGEMENT SIGNIFICATIF:

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat de location s'il est raisonnablement certain de les exercer, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain de ne pas l'exercer.

Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options de

renouvellement et de résiliation. Le Groupe fait preuve de jugement pour évaluer s'il est raisonnablement certain d'exercer ou non l'option de renouveler ou de résilier le contrat de location. Autrement dit, il prend en considération tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique pour qu'il exerce le renouvellement ou la résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il y a un événement significatif ou un changement de circonstances qui est sous son contrôle et affecte sa capacité

à exercer ou non l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation.

Se reporter à la Note 24.2 pour des informations sur les loyers futurs potentiels relatifs aux périodes suivant la date d'exercice des options de renouvellement et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, c'est pourquoi il utilise son taux marginal d'endettement (TME) pour évaluer les dettes de location. Le TME est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le TME reflète donc ce que le Groupe « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'il n'y a pas de taux observable disponible (comme pour les filiales qui ne concluent pas d'opérations de financement) ou lorsqu'ils doivent être ajustées pour refléter les termes et conditions du contrat de location (par exemple, lorsque les contrats de location ne sont pas dans la devise fonctionnelle de la filiale).

Le Groupe estime le TME en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et est tenu de faire certaines estimations spécifiques en fonction de l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

Le Groupe a des contrats de location pour divers terrains, usines, machines, matériels roulants et autres équipements utilisés dans ses opérations. Les obligations du Groupe au titre de ses contrats de location sont garanties par le droit du bailleur sur les actifs loués. Le Groupe est restreint en terme de cession et de sous-location des actifs loués. Aucun

convenant financier ne s'applique aux contrats de location, à l'exception d'un contrat de location-financement de l'usine en Belgique.

Le Groupe dispose également de certains contrats de location de machines, de vélos et de matériels avec des durées de location de 12 mois ou moins (supérieures à 1 mois) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur pour lesquelles le Groupe applique les exemptions de reconnaissance pour ces contrats de location.

Le Groupe n'a pas de contrats incluant des paiements variables. Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options d'extension et de résiliation. Ces options sont négociées par la Direction afin d'assurer une flexibilité dans la gestion du portefeuille d'actifs loués et d'aligner ces contrats de location avec les besoins des activités du Groupe.

Les contrats de location ont les durées de location suivantes :

- **Terrain:** durée de 99 années.
- **Bâtiments:** durées comprises entre 1 et 15 ans. Le Groupe a la possibilité de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur ou pour une durée supplémentaire de 4 ans pour deux des contrats de location aux États-Unis.
- **Appartements:** durées comprises entre 1 et 4 ans.
- **Nouvelle usine à LLN:** durée de 20 ans.
- **Equipements:** durées comprises entre 3 et 9 ans. Le Groupe a la possibilité, pour certains de ses contrats, de prolonger la durée de leasing en négociant avec le loueur.
- **Matériel roulant:** durées comprises entre 1 et 4 ans et aucune option de location des actifs pour une durée supplémentaire.
- **Matériel:** durées comprises entre 1 et 5 ans.
- **Vélos:** durée de 3 ans.

23.1. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS

Vous trouverez ci-après les valeurs comptables des droits d'utilisation d'actifs ainsi que les mouvements de la période :

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
As at 1er janvier 2021	24 642	4 316	55	253	29 266
Acquisitions	1 825	3 264	0	99	5 188
Cessions	-25	-30	0	-46	-101
Dépenses d'amortissements	-2 599	-2 173	-23	-97	-4 892
Ecart de conversion	100	-2	1	6	105
As at 31 décembre 2021	23 943	5 375	33	215	29 566
As at 1er janvier 2022	23 943	5 375	33	215	29 566
Acquisitions	1 518	1 628	26	129	3 301
Cessions	-1	-82	0	-94	-177
Dépenses d'amortissements	-3 215	-2 398	-24	-90	-5 727
Ecart de conversion	149	0	0	4	153
As at 31 décembre 2022	22 394	4 523	35	164	27 116

23.2. DETTES DE LOCATION

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Non courantes	23 943	20 811
Courantes	5 362	5 675
TOTAL	29 305	26 486

Les dettes de location au 31 décembre 2022 comprennent la location de l'usine en Belgique (EUR 10,4 millions).

Les valeurs comptables des dettes de location et les mouvements au cours de la période sont les suivants :

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
As at 1er janvier 2021	24 808	4 269	50	268	29 395
Nouvelles dettes	1 824	3 265	0	99	5 188
Accrétion des intérêts	518	108	1	18	645
Cessions	-26	-32	0	-48	-106
Remboursements	-3 568	-2 269	-25	-112	-5 974
Ecart de conversion	149	1	1	6	157
As at 31 décembre 2021	23 705	5 342	27	231	29 305
As at 1er janvier 2022	23 705	5 342	27	231	29 305
Nouvelles dettes	1 673	1 628	26	129	3 456
Accrétion des intérêts	644	118	0	12	774
Cessions	-1	-84	-3	-100	-188
Remboursements	-4 413	-2 509	-25	-103	-7 050
Ecart de conversion	185	0	0	4	189
As at 31 décembre 2022	21 793	4 495	25	173	26 486

Les paiements des dettes de location sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Échu	0	0
Moins d'un an	5 783	6 087
Entre 1 et 2 ans	5 186	4 675
Entre 2 et 5 ans	7 485	6 074
Plus de 5 ans	12 589	11 291
TOTAL	31 043	28 127
Charges financières futures sur dettes de location (-)	-1 738	-1 641
Valeur actuelle des dettes de location	29 305	26 486

La valeur actualisée des dettes de location se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Échu	0	0
Moins d'un an	5 364	5 679
Entre 1 et 2 ans	4 810	4 312
Entre 2 et 5 ans	6 969	5 535
Plus de 5 ans	12 162	10 960
TOTAL	29 305	26 486

Les valeurs comptables des dettes de location sont libellées dans les devises suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
EUR	26 079	23 340
CNY	234	358
USD	2 853	2 530
RUB	75	16
YEN	53	11
INR	11	5
CAD	0	226
TOTAL	29 305	26 486

Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location est de 1,72 % (1,65 % au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, il n'y a aucun significatif potentiel futur loyer non actualisé lié aux périodes suivant la date d'exercice, ni des options de prolongation et de

résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du bail.

Les sorties futures de trésorerie pour des dettes de location non encore commencées pour lesquelles le Groupe s'est engagé sont les suivantes:

(EUR 000)	Terrains et constructions	Matériel roulant	Machines	Matériel informatique	Total
31 décembre 2021					
Moins d'un an	0	78	0	0	78
Entre 1 et 2 ans	0	83	0	0	83
Entre 2 et 5 ans	0	148	0	0	148
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	0	309	0	0	309
31 décembre 2022					
Moins d'un an	0	722	0	0	722
Entre 1 et 2 ans	0	722	0	0	722
Entre 2 et 5 ans	0	1 445	0	0	1 445
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0
TOTAL	0	2 889	0	0	2 889

Voici les montants comptabilisés dans le compte de résultat :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Dépenses d'amortissements des droits d'utilisation d'actifs	4 696	5 478
Charges d'intérêts sur dettes de location	645	776
Charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	375	394
MONTANT TOTAL COMPTABILISE EN COMPTE DE RESULTATS	5 716	6 648

24. Autres charges d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation peuvent être réparties comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Charges de réorganisation	194	0
Charges relatives à des projets spécifiques	0	656
Charges relatives aux paiements fondés sur actions	844	941
Charges relatives aux services passés du plan de pension	0	1 938
Charges relatives aux faillites significatives de clients	0	2 553
TOTAL	1 038	6 088

Les autres charges d'exploitation sont principalement composées de réductions de valeur sur créances douteuses pour EUR 5,0 millions, surtout relatives à la faillite de Rutherford au Royaume Uni (voir note

3.4) et le coût des services passés d'EUR 1,9 million lié au transfert du plan de pension décrit dans la note 3.5

25. Charges et produits financiers

25.1. CHARGES FINANCIÈRES

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Intérêts payés sur dettes	1 971	1 282
Intérêts payés sur les dettes de location	545	774
<i>Charge totale d'intérêts</i>	<i>2 516</i>	<i>2 056</i>
Différences de change	1 344	4 789
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	5 377	8 205
Dénouement de l'actualisation	257	426
Autres	945	795
TOTAL	10 439	16 271

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres » comprend principalement des commissions et

des frais bancaires pour EUR 0,6 million (2021: EUR 0,9 million).

25.2. PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	491	1 496
Différences de change	4 150	5 384
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	312	1 606
Autres	1 522	2 390
TOTAL	6 475	10 876

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres » comprend principalement la reconnaissance de gain unique d'EUR 0,9 million pour l'acquisition auprès d'un ancien partenaire commercial en Italie des flux de trésorerie futurs d'un contrat de refinancement d'un client, ainsi qu'un gain exceptionnel d'EUR 0,6 million provenant de la révision des coûts amortis des emprunts suite à la modification des taux d'intérêt décrite dans la note 0.

Au 31 décembre 2021 la rubrique « Autres » comprend principalement la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières à la suite d'une révision du risque du débiteur pour EUR 1,2 million et EUR 0,3 million de refacturation des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie.

26. Impôt sur le revenus

SOURCE D'ESTIMATION INCERTITUDE:

Depuis 2015, la Société a initié une analyse de l'exposition du Groupe dans des pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que l'obligation de paiement de ces taxes avait été transférée aux clients du Groupe. L'exposition identifiée au 31 décembre 2015, a été réduite à la suite d'analyses plus approfondies effectuées. La direction surveille ce risque de près et régulièrement, cependant sur la base des

données disponibles actuellement, il n'est toujours pas possible de faire une estimation fiable de l'exposition résiduelle et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

La direction ne s'attend pas à ce que les exigences du pilier II soient applicables au groupe IBA étant donné que les seuils de chiffre d'affaires ne sont pas atteints.

La (charge)/ produit pour l'exercice se répartit comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Impôts courants	-5 266	-4 757
Impôts différés	890	11 244
TOTAL	-4 376	6 487

Le produit fiscal sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application de la moyenne des taux d'imposition

applicables sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat avant impôts des activités poursuivies	8 255	-430
Charge/(produit) d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux	2 585	1 996
Des actifs impôts différés non reconnus	3 110	3 225
Des actifs impôts différés reconnus	-477	-10 926
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	373	652
Déduction pour brevet	-546	-1 161
Utilisations d'actifs d'impôts différés	0	-149
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	32	-105
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-931	0
Part du résultat d'entreprises avec un lien de participation	313	1
Autres (produits)/charges fiscaux	-83	-20
Charge/(produit) fiscal enregistré(e)	4 376	-6 487
Taux d'imposition théorique	31,31%	-464,19%
Taux d'imposition effectif	53,01%	1508,66%

Comme expliqué en Note 10, IBA SA a reconnu EUR 10,9 millions d'actifs d'impôts différés relatives aux pertes fiscales reportées qu'IBA s'attend raisonnablement à pouvoir utiliser contre des résultats imposables futurs.

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur les éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global.

27. Avantages au personnel

27.1. RÉGIMES À COTISTATIONS DÉFINIES

Au 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé des charges aux États-Unis d'EUR 0,6 million (2021:EUR 0,5 million) pour des plans à cotisations définies

comptabilisés selon la méthode de la valeur intrinsèque.

27.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En Belgique, le Groupe gère un régime à cotisations financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2016, le Groupe utilise a modifié la méthode des unités de crédit projetées.

En Inde, le Groupe gère également un régime de retraite à prestations définies, pour lequel le passif de prestations est d'EUR 0,1 million au 31 décembre 2022.

Compte tenu de l'immatérialité de ce régime, seul le régime en Belgique est présenté ci-dessous. Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

(EUR 000)	1er janvier 2021	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Plan bénéficiaire	31 décembre 2021
Obligation des régimes à prestations définies	-13 939	-1 226	-76	1 105	209	239	-13 688
Juste valeur des actifs du régime	9 078	0	35	-1 620	1 054	-239	8 308
Dette des régimes	-4 861	-1 226	-41	-515	1 263	0	-5 380

(EUR 000)	1er janvier 2022	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Deferred population	Plan bénéficiaire	31 décembre 2022
Obligation des régimes à prestations définies	-13 688	-3 266	-156	5 618	399	-2 973	173	-13 893
Juste valeur des actifs du régime	8 308	0	97	-2 091	2 116	2 973	-173	11 230
Dette des régimes	-5 380	-3 266	-59	3 527	2 515	0	0	-2 663

Les provisions liées aux avantages au personnel ont été calculées sur base des hypothèses suivantes :

Au 31 décembre 2019 :

- Taux d'actualisation: 1,85%, 1,30% ou 0,60% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 2,0 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an
- Âge de départ à la retraite : 65 ans

Au 31 décembre 2020 :

- Taux d'actualisation: 0,55%, 0,50% ou 0,30% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 1,6 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an
- Âge de départ à la retraite : 66 ans

Au 31 décembre 2021 :

- Taux d'actualisation: 1,20%, 1,15% ou 0,80% selon la durée respective de chaque plan
- Table de mortalité : IABE
- Taux d'inflation : 2,0 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2,90 % par an
- Âge de départ à la retraite : 66 ans

Au 31 décembre 2022 :

- Taux d'actualisation: 3,75%
- Table de mortalité: IABE
- Taux d'inflation : 2,2 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3,10 % par an
- Âge de départ à la retraite : 66 ans

L'impact de la fluctuation du taux d'actualisation sur la dette des plans est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Augmentation de 0,25% du taux d'actualisation	-5 084	-2 006
Taux d'actualisation appliqué	-5 380	-2 663
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation	-5 696	-3 259

L'impact de la fluctuation du taux de revalorisation des salaires des régimes est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2021
Augmentation de 0,25% des taux d'ajustment des salaires	-5 585
Taux d'ajustement des salaires appliqué	-5 380
Diminution de 0,25% des taux d'ajustment des salaires	-5 182

28. Tableau de financement

28.1. TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		3 879	6 057
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	8, 23.1	8 370	8 989
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	7.2	1 523	1 722
Réductions de valeur sur créances	14,1	-287	-749
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		704	-3 591
Variations des provisions	19	4 278	6 143
Impôts différés	10	-890	-11 244
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9.1	1 253	-3
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)		-11 116	-7 864
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		7 714	-540
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		29 362	-72 997
Stocks et commandes en cours		48 040	66 009
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		16 180	40 720
Autres actifs/passifs à court terme		-14 338	-7 615
Variation du fonds de roulement		79 244	26 117
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-1 800	-4 418
Charges d'intérêts		2 546	2 049
Produits d'intérêts		-491	-1 496
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		87 213	21 712

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres éléments non décaissés » comprend

principalement la libération partielle du passif de remboursement lié au cautionnement

d'exécution émis à CGN (EUR -5,0 millions), à la reprise en stock d'un équipement de protonthérapie suite à client en faillite pour déduction faite des montants non perçus (EUR -2,5 millions d'euros), à un gain financier suite à la renégociation des taux d'intérêt avec le S.F.P.I et le S.R.I.W (EUR -0,6 million), un gain net sur la reprise du refinancement d'un client suite un accord avec un ancien partenaire en Italie (EUR -0,9 million), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours de l'exercice (EUR -2,0 millions), l'impact de l'amortissement des subventions (EUR -2,3 millions), la réévaluation et l'impact de l'actualisation des prêts et obligations à long terme (EUR -0,7 million), les coûts du plan d'options d'achat d'actions (EUR +0,9 million) et l'impact net des pertes et les dépréciations sur les stocks (EUR +0.5 million).

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres éléments non décaissés » comprend principalement la libération partielle du passif de remboursement lié au cautionnement d'exécution émis à CGN (EUR -5,0 millions), l'impact de l'annulation du prêt dans le cadre du «Paycheck Protection Program » (EUR -4,4 millions), l'impact du montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours de l'exercice (EUR -1,4 million), la reprise des intérêts de coûts amortis précédemment dépréciés reflétant l'amélioration du risque de crédit du client (EUR -1,0 million), l'impact de l'amortissement des subventions (EUR -0,9 million), les coûts du plan d'options d'achat d'actions (EUR +0,8 million), l'impact net des pertes et les dépréciations sur les stocks (EUR +0,6 million) et l'impact de l'actualisation sur les avances à long terme des autorités locales en Belgique (EUR +0,2 million).

28.2. TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	-4 245	-3 231
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7.2	-784	-4 098
Ventes d'immobilisations corporelles		33	0
Mise à disposition de trésorerie sur les cessions de filiales des années précédentes		1 271	0
Investissements dans des obligations subordonnées à long-terme.		-4 415	0
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		119	37
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	6.1	0	-8 679
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	9.1	0	-3 091
Autres flux d'investissement		-4	-73
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-8 025	-19 135

Les principaux flux de trésorerie d'investissement de 2022 représentent l'acquisition d'une filiale (Modus Medical Devices Inc, voir note 6.1.1), l'investissement

dans la nouvelle joint venture (Pantera, voir note 9.1.2) et le paiement anticipé des actions d'une future société liée (InvestBW SA, comme expliqué plus en détail dans Note 14.2).

28.3. TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2022
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Remboursements d'emprunts	18	-12 984	-24 734
Remboursements des dettes de location	23.2	-5 142	-6 074
Intérêts payés		-2 694	-2 311
Intérêts reçus		491	1 496
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	16	977	176
Dividendes payés		-5 785	-5 579
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		-11 227	-5 160
Autres flux de financement		83	710
Variation nette de la trésorerie de financement		-36 281	-41 476

Au 31 décembre 2022, les postes « Autres flux de trésorerie liés au financement » comprennent le nouveau versement de subventions en Belgique et des avances du gouvernement local en Belgique pour un

montant d'EUR +1,3 million (2021:EUR +1,2 million) et les remboursements d'avances du gouvernement local en Belgique pour un montant d'EUR -0,5 million (2021:EUR-1.1 million).

29. Litige

Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun litige significatif. Les risques potentiels liés à des procédures mineures sont considérés comme étant dénués de fondement, soit non

signifiants, ou lorsque le risque de paiement de dommages potentiels semble réel, sont soit couverts de façon adéquate par des provisions ou couverts par nos polices d'assurance.

30. Engagements et passifs éventuels et actifs éventuels

30.1. ENGAGEMENTS

30.1.1 Garanties financières

Au 31 décembre 2022, IBA est titulaire de cautionnements financiers pour EUR 164,6 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements de dettes ou d'engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes (EUR 121,1 millions au 31 décembre 2021).

Le Groupe paie des intérêts financiers à taux fixe sur ses garanties financières. Ces intérêts varient en fonction de la durée de la garantie financière. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé au risque de crédit financier.

30.1.2 Baux non encore commencés

Voir note 23.2.

30.2. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2022, IBA n'a pas identifié de passifs éventuels.

30.3. ACTIFS ÉVENTUELS

Le Groupe a déposé une réclamation à une de ses compagnies d'assurance sur des pièces défectueuses. La créance ne remplissant pas tous les critères pour être comptabilisée à l'actif au bilan, le groupe la présente comme un actif

éventuel. La meilleure estimation de la direction pour l'indemnité d'assurance à recevoir est d'EUR 0,5 million (inchangé par rapport à 2021).

31. Transactions parties liées

Identification des parties liées

Les parties suivantes sont considérées comme liées à IBA :

- Personnel de gestion clé : les membres du comité de direction.

- Les entreprises associés et sociétés contrôlées conjointement

- Actionnaire ayant une influence significative (Sustainable Anchorage SRL)

Une liste des filiales et des sociétés mises en équivalence est reprise à la Note 5.

31.1. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (ASSOCIÉES ET JOINT-VENTURES)

Les principales transactions réalisées avec les entreprises liées (les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	1 520	1 520
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	744	0
Réduction de valeur sur créances	0	0
TOTAL CREANCES	2 264	1 520
PASSIF		
Dettes		
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
TOTAL DETTES	0	0
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	3 398	3 955
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	3 398	3 955

31.2. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le tableau suivant indique les actionnaires d'IBA au 31 décembre 2022:

	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,49%
IBA Investments SCRL	51 973	0,17%
IBA SA	1 110 781	3,67%
IBA SA on behalf of ESP holders	18 048	0,06%
Management Anchorage SRL (previously IB Anchorage)	348 530	1,15%
UCL	426 885	1,41%
Sopartec SA	180 000	0,59%
SRIW SA	715 491	2,36%
SFPI SA	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,93%
FUP Institute of RadioElements	1 423 271	4,70%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,54%
BlackRock, Inc.	407 194	1,34%
BNP Paris	528 425	1,75%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,74%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,89%
Public	14 842 295	49,01%
TOTAL	30 282 218	100,00%

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	5 807	5 769
Stocks et commandes en cours d'exécution	27	105
Créances commerciales et autres créances	0	0
Réduction de valeur sur créances	5 834	5 874
PASSIF		
Dettes		
Dettes bancaires et autres dettes financières	18 671	14 381
Fournisseurs et dettes diverses	106	0
TOTAL DETTES	18 777	14 381
COMPTE DE RESULTATS		
Ventes	0	0
Coûts (-)	-216	0
Produits financiers	27	105
Charges financières (-)	-1 075	-268
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	-1 264	-163

Les créances à concernent le prêt émis par IBA Investments S.C.R.L à Management Anchorage pour l'achat des actions de la Société, le prêt a été émis aux conditions du marché et contre un gage sur actions.

La société n'a connaissance d'aucune autre relation, ni d'accord, ni de transaction particulière entre les actionnaires en vigueur au 31 décembre 2022.

31.3. DIRECTEURS ET DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants est la suivante

Rémunération des principaux dirigeants du groupe	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Avantages du personnel à court terme	1 983	2 071
Pension postérieure à l'emploi	64	44
Paielements fondés sur des actions	242	41
Total rémunération	2 289	2 156

Les montants indiqués dans le tableau sont les montants comptabilisés en tant que dépenses au cours de la période de référence en ce qui concerne le personnel de direction clé.

Le rapport sur la rémunération complet se trouve à la page 71.

32. Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes

Réviseurs d'Entreprises, auditeur des comptes statutaires d'IBA SA et auditeurs des comptes

consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	356	407
Autres travaux et rapports d'audit	36	13
TOTAL	392	420

33. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture à présenter dans ce rapport annuel.

34. Résultat par action

34.1. RÉSULTAT DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le

nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

Résultat net de base par action	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	3 879	6 057
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 421 954	29 143 354
Résultat net par action des activités (EUR par action)	0,1318	0,2078

34.2. RÉSULTAT DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En 2021 et 2020, la Société ne possédait plus qu'une seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions. Le calcul est réalisé

pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen des actions de la Société) sur base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 421 954	29 143 354
Nombre moyen pondéré des options sur actions	1 118 791	1 109 277
Prix moyen de l'action sur la période	16,4	16,1
Effet de dilution lié aux options sur actions	733 420	1 032 041
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	30 155 374	30 175 395
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	3 879	6 057
Résultat net dilué par action des activités (EUR par action)	0,1286	0,2007

Conformément à IAS33, qui stipule que le bénéfice dilué par action ne tient pas compte des hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles susceptibles d'avoir un effet antidilutif sur le bénéfice par action (actions dont la conversion implique une diminution de la perte par action).

35. Glossaire des mesures alternatives de performance (MAP)

Marge brute

Définition: La marge brute correspond à la différence entre le montant total comptabilisé dans les postes « Ventes » et les « Prestations de Services » déduction faite des coûts liés à la construction et à la production des équipements associés et liés à la fourniture des services d'exploitation et de maintenance.

Raison: La marge brute indique les performances d'IBA en montrant comment elle est en mesure de générer des revenus à partir des dépenses engagées pour la construction, l'exploitation et la maintenance de la dosimétrie, de la protonthérapie et des autres accélérateurs.

L'EBIT

Définition: Le résultat avant intérêts et impôts (« EBIT ») indique la performance du Groupe (ou du secteur) avant produits financiers/charges financières et impôts, qui représente l'ensemble des produits et charges engagés au cours de la période.

Raison: L'EBIT est un indicateur de performance utile car il montre la performance opérationnelle d'IBA en éliminant l'impact des transactions financières et des taxes.

(EUR 000)	2021	2022
EBIT = Résultat sectoriel (Note 4)	13 472	4 962
Autres charges d'exploitation (+)	1 038	6 088
Autres produits d'exploitation (-)	0	0
REBIT	14 510	11 050
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	9 893	10 711
Réductions de valeur sur créances et stocks (+/-)	179	-190
REBITDA	24 582	21 571

(EUR 000)	2021	2022
Dettes financières et dettes de location à long terme (+)	53 880	31 458
Dettes financières et dettes de location à court terme (+)	15 096	9 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-)	-199 270	-158 366
Dettes financière nette	-130 294	-117 499

REBIT

Définition: Le résultat récurrent avant intérêts et impôts (« REBIT ») présente le résultat du Groupe (ou du secteur) avant les produits/charges financiers et les impôts et avant les autres produits et charges opérationnels. Le REBIT est un indicateur de la rentabilité des activités ordinaires du Groupe, ajusté aux éléments considérés par la direction comme ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

Raison: La Direction considère le REBIT comme un indicateur de performance amélioré pour le Groupe permettant une comparaison d'une année sur l'autre de la rentabilité, après compensation des transactions ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

Dettes financière nette

Définition: La dette financière nette mesure la situation globale de la dette d'IBA.

Raison: La dette financière nette fournit une indication de la solidité globale de la situation financière du Groupe et mesure la position de trésorerie d'IBA.

36. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés



Building a better
working world

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Klokilaan 7
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Ion Beam Applications SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 17 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Ion Beam Applications SA, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 623.899 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 6.057 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and

Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

Description du point clé de l'audit

Le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement pour déterminer la reconnaissance des revenus et des coûts sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la direction doit estimer l'avancement du projet qui est utilisé pour mesurer le pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer l'avancement et les coûts totaux du contrat. Dans le cadre de ces estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur la compétence des experts du Groupe et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur.

La nature de ces jugements a pour effet qu'ils sont susceptibles d'être influencés par la direction et l'inexactitude de l'estimation de l'avancement et des coûts totaux des contrats peut avoir un impact important sur les Comptes consolidés.

Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons mis-à-jour notre compréhension du processus de reconnaissance des revenus, y compris l'estimation des coûts et l'examen des contrats de vente.
- ▶ En raison de la situation économique actuelle, nous avons analysé spécifiquement l'évolution des estimations de coûts en fonction de l'inflation dans chaque pays.
- ▶ Nous avons analysé les caractéristiques des contrats et validé que les impacts spécifiques ont été identifiés et traités par la direction.
- ▶ Nous avons vérifié les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon de projets et contrôlé le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon de projets en cours avec des projets similaires.

- ▶ Nous avons évalué les estimations de la direction pour les coûts totaux estimés par projet en comparant les coûts totaux initiaux avec les coûts totaux attendus.
- ▶ Nous avons rapproché des coûts encourus pour une sélection de contrats avec les documents de support afin de s'assurer que les coûts sont directement attribuables au contrat testé.
- ▶ Nous avons contrôlé la correcte application de la méthode du pourcentage d'avancement.
- ▶ Nous avons réalisé des procédures détaillées de revue analytique en comparant les résultats des contrats avec ceux de l'année précédente.
- ▶ Nous avons analysé la conformité des informations reprises dans les Comptes Consolidés avec la norme IFRS 15.

Transactions non récurrentes

Description du point clé de l'audit

IBA a des transactions significatives non récurrentes avec un traitement comptable complexe qui nécessite des jugements et des hypothèses de la part de la direction.

L'impact de ces jugements et hypothèses est significatif sur les états financiers et nécessite des compétences techniques et des connaissances spécifiques dans les normes IFRS.

Les transactions suivantes entrent dans le champ d'application :

- ▶ La faillite de Rutherford Estates Limited
- ▶ Acquisition de Modus Dispositifs médicaux Inc (Canada) - Exercice d'allocation du prix d'acquisition
- ▶ Acquisition d'un centre de protonthérapie en Italie (Mantovani)
- ▶ Pensions et autres avantages au personnel - Changement de plan de pension en Belgique
- ▶ Impacts financiers de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons acquis une compréhension du processus de gestion des transactions spécifiques et évalué le processus interne relatif au traitement de ces transactions non récurrentes.

- ▶ Pour toutes les transactions spécifiques, nous avons obtenu l'analyse de la direction et de ses spécialistes et plus particulièrement sur les impacts juridiques et sur les impacts comptables en normes IFRS.
- ▶ Nous avons procédé à un examen détaillé de la nature de la transaction, du contrat sous-jacent et nous avons analysé d'autres documents, faits et circonstances pertinents.
- ▶ Nous avons vérifié si le traitement comptable des transactions spécifiques était conforme aux normes comptables internationales (IFRS).
- ▶ Nous avons évalué les estimations faites par la direction sur les différentes transactions non récurrentes.
- ▶ Lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous avons fait appel à des spécialistes en interne pour nous aider dans l'audit.
- ▶ Nous avons évalué que les informations requises relatives aux transactions non récurrentes sont préparées conformément aux normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

- volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
 - ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
 - ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
 - ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- ▶ IBA : l'année 2022 en bref;
- ▶ Message d'Olivier Legrain;
- ▶ Renseignements de caractère général;

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basée sur le cadre de référence "GRI Standards". Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI Standards" précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Ion Beam Applications SA au 31 décembre 2022 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 28 avril 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Piet Hemschoote *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

23PH0063

Renseignements de CARACTERE GENERAL

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, abrégé IBA SA.

Suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 9 mars 2021, l'article 1 des statuts a été modifié et se lit désormais comme suit :

« Article 1er:

La Société revêt la forme d'une société anonyme. La dénomination de la Société est « Ion Beam Applications » et, en abrégé, " IBA".'

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique; numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, Registre des personnes morales (RPM) du Brabant wallon.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA est une société

cotée au sens de l'article 1:11 du Code Belge des Société et Associations.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou

sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

En outre, suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 3 des statuts a été modifié pour ajouter les deux alinéas suivants à la fin dudit article:

- *“Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses*

activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (“stakeholders”), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète.

➤ *La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.”*

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site

internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital social d'IBA s'élevait à 42.502.318,54 EUR et était représenté par 30 282 218 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société a émis, en juin 2014, 250 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le “**Plan Cadres 2014**”). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 11,52 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, il subsistait 178 500 warrants de ce Plan 2014.

En 2019, 11 392 de ces warrants ont été exercés (plus (plus précisément au 31 décembre 2019)).

Au 31 décembre 2019, il subsistait 167 608 warrants de ce Plan 2014.

Au 31 décembre 2020, 163 608 options d'achat d'actions de ce régime de 2014 étaient en circulation.

La Société a émis, en décembre 2015, 50 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le “**Plan Cadres 2015**”). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 31,84 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions

anti-abus de marché et hors une période d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation En 2020, aucune de ces options d'achat d'actions n'a été exercée.

En 2020, aucun de ces warrants n'a été exercé.

Au 31 décembre 2020, il subsistait 20 000 warrants de ce Plan 2015.

En juin 2020, la Société a émis 357 000 stock-options pour la direction du Groupe. Ils permettent au bénéficiaire d'acheter une nouvelle action à 7,54 EUR suivant certaines procédures à partir du 2 janvier 2024.

IBA a décidé le 28 mai 2020 de rendre les SOP actuelles exerçables sur une période continue (en dehors des périodes d'interdiction des opérations anti-initiés et en dehors de toute période d'interdiction technique supplémentaire) à partir du 2 janvier 2024.

En 2021, IBA a émis un incitant à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1^{er}

janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026

Toutes les stock-options peuvent également être exercées en cas d'offre publique d'achat sur IBA ou d'augmentation des capitaux propres avec droit de préemption.

Le 9 novembre 2022, il a été constaté que 63.500 actions ont été souscrites par l'exercice de 63.500 warrants offerts en souscription par décision du 27 juin 2014 prise en exécution de l'autorisation d'augmenter le capital accordée au conseil d'administration par l'assemblée

générale extraordinaire du 12 juin 2013, au prix de 11,52 € par action, soit au pair comptable de 1,4035 € correspondant au pair comptable applicable au moment de l'émission des warrants majoré d'une prime d'émission de 10,1165 €, ce qui a entraîné une augmentation corrélative du capital à concurrence de 89.122,25 € pour le porter de 42.413.196,29 € à 42.502.318,54 € et la création de 63.500 actions nouvelles.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2022, la Société était autorisée à augmenter le capital social de la Société, dans

les limites, modalités et conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur

certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

OPERATION	Nombre de Nouvelles actions	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Capital
22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2007 plan	3 993	29 119 060	5 604,97	40 869 790,79
22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2007 plan	23 656	29 142 716	33 205,93	40 902 996,72
22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2010 plan	97 925	29 240 641	137 457,32	41 040 454,04

IBA – Rapport annuel 2022

22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	14 577	29 255 218	20 458,82	41 060 912,86
22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	109 472	29 364 690	153 643,95	41 214 556,81
22/04/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2012	159 194	29 523 884	223 428,78	41 437 985,59
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2007 plan	664	29 524 548	932,06	41 438 917,65
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2007 plan	1 879	29 526 427	2 637,55	41 441 555,20
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2010 plan	23 174	29 549 601	32 529,34	41 474 084,54
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	2 000	29 551 601	2 807,00	41 476 891,54
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	5 586	29 557 187	7 839,95	41 484 731,49
20/09/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2012	28 516	29 585 703	40 022,21	41 524 753,70
15/12/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2007	8 812	29 594 515	12 369,40	41 537 123,10
15/12/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2010	21 407	29 615 922	30 049,01	41 567 172,11
15/12/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 pers	14 639	29 630 561	20 545,84	41 587 717,95
15/12/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	100 080	29 730 641	140 462,28	41 728 180,23
15/12/2016 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	33 755	29 764 396	47 375,14	41 775 555,37
21/04/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	12 595	29 776 991	17 677,08	41 793 232,40
21/04/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	35 266	29 812 257	49 495,83	41 842 728,28
21/04/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	40 292	29 852 549	56 549,82	41 899 278,10
22/08/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	16 128	29 868 677	22 635,65	41 921 913,75
22/08/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2012	11 574	29 880 251	16 244,11	41 938 157,86
17/11/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2011 plan	16 029	29 896 280	22 496,70	41 960 654,56
17/11/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2011 empl	17 582	29 913 862	24 676,34	41 985 330,90
17/11/2017 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	48 384	29 962 246	67 906,94	42 053 237,84
19/04/2018 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	29 000	29 991 246	1 257,54	42 054 495,38
28/11/2018 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	125 275	30 116 521	39 443,96	42 093 939,34
28/11/2018 Exercice d'options dans le cadre de 2012 plan	6 007	30 122 528	184 254,29	42 278 193,63
03/12/2019 Exercice d'options dans le cadre de 2014 plan	11 392	30 133 920	15 988,67	42 294 182,30
31/12/2020 Exercice d'options dans le cadre de 2014 plan	0	30 133 920	0	42 294 182,30
31/12/2021 Exercice d'options dans le cadre de 2014 plan	84798	30 218 718	119 014	42 413 196,00
31/12/2022 Exercice d'options dans le cadre de 2014 plan	63 500	30 282 218	89122,5	42.502.318,54

La bourse et les ACTIONNAIRES

L'action IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu d'Euronext Bruxelles (Compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à 15,56 EUR le 31 décembre 2022.

Le nombre total d'options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2022 s'élève à 302 451. Il n'y a pas d'obligations convertibles ou d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2022.

Situation au	31 décembre 2021		31 décembre 2022		
	Entité	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Sustainable Anchorage SC (1)		6 204 668	20,53%	6 204 668	20,49%
IBA Investments SCRL (2)		51 973	0,17%	51 973	0,17%
IB Anchorage (Management Anchorage)		348 530	1,15%	348 530	1,15%
IBA SA		755 994	2,51%	1 110 781	3,74%
IBA SA on behalf of ESP holders		21 180	0,07%	18 048	0,07%
UCL		426 885	1,42%	426 885	1,41%
Sopartec SA		180 000	0,60%	180 000	0,60%
SRIW SA		715 491	2,37%	715 491	2,37%
SFPI SA		58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA		1 189 196	3,95%	1 189 196	3,94%
FUP Institute of RadioElements		1 423 271	4,72%	1 423 271	4,71%
BNP Paribas		528 425	1,75%	528 425	1,75%
Paladin Asset Mgmt		768 765	2,55%	768 765	2,54%
Norges Bank Investment Management		1 133 108	3,76%	1 133 108	3,76%
BlackRock, Inc.		407 194	1,35%	407 194	1,35%
Kempen Capital Management NV.		875 388	2,90%	875 388	2,90%
Sous-total		15 088 268	45,93%	15 439 923	50,99%
Public		15 130 450	50,07%	14 824 295	49,01%
Total		30 218 718	100,00%	30 282 218	100,00%

- (1) Sustainable Anchorage, anciennement Belgian Anchorage, est une société créée et entièrement détenue par IBA Management et un certain nombre d'employés d'IBA.
- (2) IBA Investments est une filiale d'IBA SA.

CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

Mise à jour des activités du 1er trimestre 2023	25 mai 2023
Assemblée générale annuelle des actionnaires	14 juin 2023
Publication des résultats semestriels	31 août 2023
Mise à jour des activités T3 2023	16 novembre 2023

COURS BOURSIERS



<https://live.euronext.com/en/product/equities/BE0003766806-XBRU#chart>

GRI

Content index

DECLARATION D'UTILISATION		IBA a rapporté les informations citées dans cet index de contenu GRI pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 conformément aux normes GRI.
Utilisation de GRI 1		GRI 1 : Fondation v2021
Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 2 : INFORMATIONS GENERALES v2021		
1. L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	p190 AR2022 Renseignements de caractère général p4 AR2022 IBA en 2022 en bref p45 AR2022 Rapport de gestion / faits marquants de l'année p147 AR2022 Etats financiers consolidés / notes / liste des filiales
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	p147 AR2022 Etats financiers consolidés / notes / liste des filiales
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	période du 1er janvier 202 au 31 décembre 2022, annuellement p205 AR2022 Contact IBA
2-4	Reformulations d'informations	p113 AR2022 Etats financiers consolidés / notes aux états financiers consolidés p201 AR2022 GRI annexe 305-1 / émissions de GES au sein de l'organisation p202 AR2022 GRI annexe 305-3 / émissions de GES en dehors de l'organisation
2-5	Assurance externe	p185 AR2022 Rapport des auditeurs p200 AR2022 GRI annexe 2-5 / assurance externe
2. Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur p39 AR2022 Engagement en tant que société / société / chaîne d'approvisionnement p46 AR2022 Rapport de gestion / ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité p101 AR2022 Rapport de gestion / acquisitions significatives et cessions en 2022 p107 AR2022 Etats financiers consolidés
2-7	Employés	p31 AR2022 Engagement en tant que société p66 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / politique de diversité p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite p200 AR2022 GRI annexe 2-7 / informations concernant les employés et les autres travailleurs
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Au 31.12.2022, IBA a fait appel à 110 prestataires externes

3. Gouvernance

2-9	Structure et composition de la gouvernance	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	p65 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / comité de développement durable
2-15	Conflits d'intérêts	p57 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / conflits d'intérêts
2-16	Communication des préoccupations majeures	p51 AR2022 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite p200 AR2022 GRI annexe 2-5 / impacts clés, risques et opportunités
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	p58 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise
2-19	Politiques de rémunération	p70 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / rapport de rémunération
2-20	Processus de détermination de la rémunération	p70 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / rapport de rémunération
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	p70 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / rapport de rémunération p83 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ indicateurs et résultats non-financiers

4. Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	p1 AR2022 IBA, Leader mondial p5 AR2022 Message d' Olivier Legrain
2-23	Engagements politiques	p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
2-24	Intégration des engagements politiques	p51 AR2022 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	p51 AR2022 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
2-28	Adhésions à des associations	p200 AR2022 GRI annexe 2-28 / adhésion à des associations

5. Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	p1 AR2022 IBA, Leader mondial p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés p36 AR2022 Engagement en tant que société / société p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p43 AR2022 Engagement en tant que société / matérialité
2-30	Négociations collectives	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés

Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 3 : THEMES PERTINENTS v2021		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur p43 AR2022 Engagement en tant que société / matérialité
3-2	Liste des thèmes pertinents	p43 AR2022 Engagement en tant que société / matérialité
3-3	Gestion des thèmes pertinents	p1 AR2022 IBA, Leader mondial p5 AR2022 Message d' Olivier Legrain p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés p36 AR2022 Engagement en tant que société / société p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p200 AR2022 GRI annexe 2-28 / adhésion à des associations

Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 200 INFORMATIONS SUR LES SUJETS ÉCONOMIQUES		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	p82 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ politique et objectifs p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	p51 AR2022 Rapport de gestion / principaux risques and incertitudes
GRI 2016	Rentabilité GRI 2016 : 201 - Performance économique	p45 AR2022 Rapport de gestion / faits marquants de l'année p107 AR2022 Etats financiers consolidés
GRI 2016	Recherche et développement	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur p45 AR2022 Rapport de gestion / faits marquants de l'année

Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 204 PRATIQUES d'ACHATS v2016		
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	p200 AR2022 GRI annexe 204-1 / part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 302 ENERGIE v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p86 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ questions environnementales
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p200 AR2022 GRI annexe 302-2 / consommation énergétique au sein de l'organisation
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p202 AR2022 GRI annexe 305-3 / émissions de GES en dehors de l'organisation

GRI 303: EAU ET EFFLUENTS v2018		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p86 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ questions environnementales
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p202 AR2022 GRI annexe 303-3 / prélèvement d'eau
303-3	Prélèvement d'eau	p202 AR2022 GRI annexe 303-3 / prélèvement d'eau

GRI 304 BIODIVERSITE v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p86 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ questions environnementales
304-3	Habitats protected or restored	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète

GRI 305 EMISSIONS v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p86 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite/ questions environnementales
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	p201 AR2022 GRI annexe 305-1 / émissions de GES au sein de l'organisation
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	p201 AR2022 GRI annexe 305-1 / émissions de GES au sein de l'organisation
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	p202 AR2022 GRI annexe 305-3 / émissions de GES en dehors de l'organisation
305-4	Intensité des émissions de GES	p201 AR2022 GRI annexe 305-1 / émissions de GES au sein de l'organisation
305-5	Réduction des émissions de GES	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p201 AR2022 GRI annexe 305-1 / émissions de GES au sein de l'organisation

GRI 306 DECHETS v2020		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p9 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur / solutions industrielles p202 AR2022 GRI annexe 306-2 / gestion des impacts significatifs liés aux déchets
306-3	Déchets générés	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p203 AR2022 GRI annexe 306-3 / déchets générés
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	p41 AR2022 Engagement en tant que société / planète p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
306-5	Déchets destinés à l'élimination	p203 AR2022 GRI annexe 306-3 / déchets générés

Réf	Élément d'information	Référence croisée, URL et/ou informations
GRI 401 EMPLOI v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p200 AR2022 GRI annexe 2-7 / informations concernant les employés et les autres travailleurs
GRI 403 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	p203 AR2022 GRI annexe 403-9 / santé et sécurité des employés p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
403-9	Accidents du travail	p203 AR2022 GRI annexe 403-9 / santé et sécurité des employés
GRI 405: DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	p66 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / politique de diversité p203 AR2022 GRI annexe 405-1 / diversité des employés
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
GRI 414 EVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p39 AR2022 Engagement en tant que société / société / chaîne d'approvisionnement
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	p204 AR2022 GRI annexe 414-1 / code de conduite des fournisseurs p204 AR2022 GRI annexe 414-1 / évaluation sociale des fournisseurs
GRI 416 SANTE ET SECURITE DES CONSOMMATEURS v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p34 AR2022 Engagement en tant que société / employés
416-2	Confort, qualité et sécurité de nos solutions médicales et industrielles GRI 2016 : 416 - Santé et sécurité des clients : Incidents de non-conformité concernant les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité.	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur p45 AR2022 Rapport de gestion / faits marquants de l'année p204 AR2022 GRI annexe 416-2 / confort, qualité, sécurité de nos solutions
GRI 418: CONFIDENTIALITE DES DONNEES DES CLIENTS v2016		
3-1	Gestion des thèmes pertinents	p81 AR2022 Rapport de gestion / déclaration de gouvernance d'entreprise / codes de conduite
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	p204 AR2022 GRI annexe 416-2 / plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
GRI AUTRES ELEMENTS d'INFORMATION v2016		
GRI 2016	Abordabilité et accessibilité de nos solutions	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur p45 AR2022 Rapport de gestion / faits marquants de l'année
GRI 2016	Sensibilisation à la protonthérapie et leadership éclairé	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur
GRI 2016	Satisfaction du client : la voix du client	p7 AR2022 Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur

Annexe au reporting extra-financier : informations complémentaires GRI

2-5 Assurance externe

A ce jour, IBA n'a pas l'ambition de demander une assurance externe pour son rapport de développement durable. Cette décision sera réévaluée chaque année en fonction de l'évolution de notre maturité en matière de rapport de développement durable.

	Unité	2020	2021	2022
2-7 Informations concernant les employés et les autres travailleurs				
Structure de l'emploi				
Groupe	#	1.528	1.618	1.820
Asie	%	11%	12%	12%
EMEA	%	72%	72%	70%
AM	%	17%	16%	18%
Employés à temps partiel	%	7%	8%	7%
Personnel temporaire	#	5%	5%	7%

2-16 Impacts clés, risques et opportunités

Une procédure interne est en place pour documenter les responsabilités et les exigences d'identification des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité des activités, produits ou services de l'organisation, et pour évaluer et contrôler les risques et impacts associés. Cet outil de gestion permet d'évaluer les risques et les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité. Il enregistre également les actions et mesures de contrôle déployées par nos différentes entités dans le cadre de leur démarche d'amélioration continue.

	Unité	2020	2021	2022
2-28 Adhésion à des associations				
IBA est certifiée B Corp depuis 2021	Score B Corp ¹	NA	90	97+

<https://www.bcorporation.net/en-us/find-a-b-corp/company/i-b-a-group-ion-beam-applications-group>

¹Nous utilisons le B Impact Assessment (BIA) du cadre B Corp comme un moyen pratique d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés par rapport à nos objectifs de développement durable. Nous sommes certifiés B Corp depuis 2021 avec un B Corp score vérifié de 90 pts, valable 3 ans jusqu'en 2024. Dans l'intervalle, nous mesurons nos progrès annuels sur la base d'un formulaire établi par une tierce partie indépendante, sur base du même B Impact Assessment (BIA). En 2022, nous avons obtenu un B Corp score proforma de 97+pts. Et nous visons un score de 102+pts d'ici 2024 (recertification).

IBA est membre d'ASTRO (corporate membership) et d'ESTRO (gold membership), deux associations majeures dans le domaine de la radiothérapie, aux États-Unis et en Europe. IBA est également membre corporatif de l'EANM, Association européenne de médecine nucléaire, NAPT, une organisation indépendante à but non lucratif pour éduquer et sensibiliser aux avantages cliniques de la protonthérapie, iIA Global, une organisation qui vise à soutenir l'industrie mondiale de l'irradiation et la recherche scientifique. communauté, l'Alliance pour la protonthérapie, visant à accroître l'accès des patients à la protonthérapie pour les patients atteints de cancer en éduquant les assureurs, les décideurs politiques, les employeurs et le grand public, et COCIR, l'association professionnelle européenne représentant les industries de l'imagerie médicale, de la radiothérapie, des TIC pour la santé et de l'électromédical.

IBA est membre actif de l'association belge The Shift, qui anime le réseau belge du développement durable. IBA développe des synergies tant en Belgique qu'aux États-Unis et collabore avec de nombreuses associations qui visent à promouvoir l'emploi, l'éducation et la sensibilisation autour de la protonthérapie.

204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

Nous définissons les fournisseurs locaux comme étant situés dans les environs de nos unités de production. Les dépenses effectuées auprès des fournisseurs locaux au siège de l'entreprise ou des installations concernées dépassent 60 % des dépenses, tandis que les dépenses effectuées auprès des fournisseurs locaux indépendants dépassent 30 %.

	Unité	2020	2021	2022
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation				
Energie	GJ	31.039	28.940	27.981
Energie - intensité par million Eur revenus	GJ / million Eur	110	92	78

305-1 Emissions de GES au sein de l'organisation

Emissions directes et indirectes de GES de l'organisation IBA Group¹ (Scope 1-2-3²)

Emissions équivalentes CO ₂ , incl. CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFCs, PFCs, SF ₆ , NF ₃	t CO ₂ e	5.686	6.450	9.386
--	---------------------	-------	-------	-------



Emissions en équivalent CO ₂ - intensité par ETP	t CO ₂ e / FTE	3,9	4,1	5,3
Emissions en équivalent CO ₂ - intensité par million Eur revenus	t CO ₂ e / million Eur	18	21	26
Achat de crédits carbone : Certificats ISO Carbon farming émis par Soil Capital	t CO ₂ e	0	1000	1700
Score CDP ³	rank	C	B-	B-
Tarification fictive du carbone ⁴	eur / ton	NA	NA	40

Les émissions (en valeur absolue et en intensité) ont augmenté de manière significative dans le contexte de la situation post-covid.

- Les émissions liées aux avions ont augmenté en raison de la fin de la pandémie Covid, tout en restant inférieures de 34 % à celles de l'année pré-pandémique 2019 par ETP (6604 tonnes d'équivalent CO₂), grâce à des solutions alternatives aux voyages en avion, telles que les conférences et la maintenance à distance, et à une utilisation plus intensive des ressources locales.
- L'impact du transport automobile a augmenté par rapport à 2021, mais reste 33% inférieur à l'année pré-pandémique 2019 par ETP (2268t CO₂eq), grâce à une évolution continue vers des voitures plus efficaces (hybrides/électriques) au sein de la flotte.

En 2022, IBA a poursuivi sa politique d'encouragement des alternatives de mobilité plus propres :

- Réduction pour les voitures de société avec des émissions directes plus faibles (<60gCO₂/km).
- Remboursement à 100% des transports en commun
- Location de vélos électriques avec un remboursement de 0,25€/km. 200 vélos en location au 31 décembre 2022

Plus de 85 % de notre électricité provient de sources renouvelables, soit achetée grâce à des crédits d'énergie renouvelable, soit autoproduite grâce à des installations photovoltaïques sur nos sites. Les émissions connexes sont toutefois actuellement incluses dans les chiffres ci-dessus sur la base des mix énergétiques nationaux.

- Investissement dans une installation solaire de 500 kWc, équipée de 50 chargeurs de VE supplémentaires.

Cibles/objectifs: nous nous sommes fixés pour objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de nos activités d'ici à 2030. Nous nous sommes fixé pour objectif de réduire notre intensité énergétique de 50 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030.

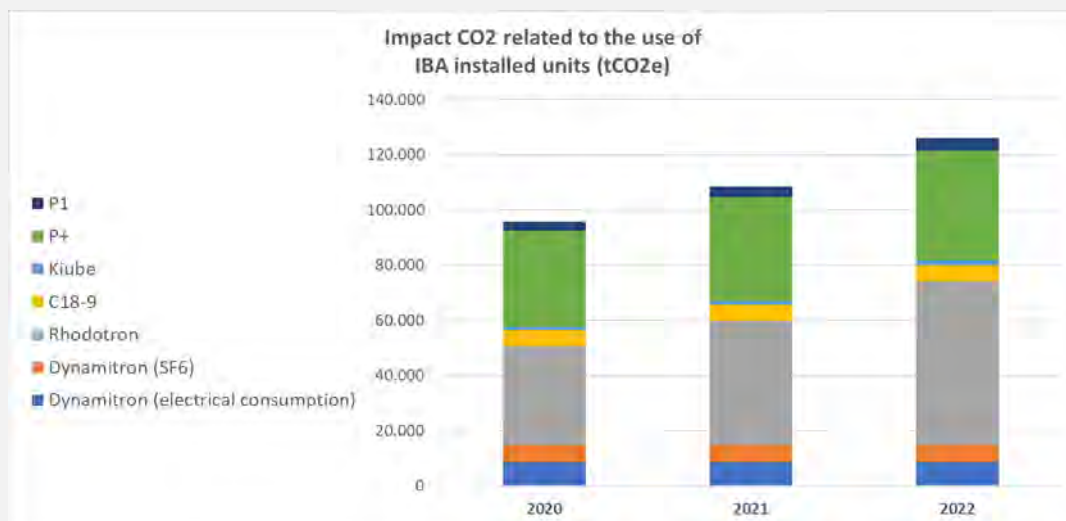
¹Les émissions de CO₂eq sont maintenant rapportées au niveau du groupe. Le rapport 2022 est basé sur des facteurs d'émissions de CO₂ mis à jour par pays conformément aux lignes directrices 2022 de l'AIE. Par souci de cohérence, les mêmes facteurs d'émission actualisés ont été appliqués aux rapports des années précédentes sur la base des mêmes lignes directrices.

²Le scope 3 comprend la production de voitures et de combustibles de chauffage, l'aviation, le transport ferroviaire et le traitement des déchets.

³Score CDP lié à l'année de publication (par exemple, B- concerne l'année de publication 2022 et est basé sur les données de 2021, conformément aux règles du CDP).

⁴Un prix fantôme interne du carbone a été fixé pour la première fois en 2022 à 40 eur/t, avec une recommandation à 80 eur/t à partir de 2024.

	Unité	2020	2021	2022
305-3 Emissions de GES en dehors de l'organisation				
Émissions indirectes de GES de la base installée (Scope 3¹)				
Emissions équivalentes CO2, incl. CO2, CH4, N2O, HFCs, PFCs, SF6, NF3 ²	t CO2e	95.690	108.558	126.082



dont Protonthérapie	t CO2e	38.229	41.712	44.292
dont Protonthérapie par patient traité	t CO2e / patient	3	3	3

L'intensité des émissions de la base installée de PT (tCO2e/patient ('unité fonctionnelle')) reste stable en 2022, car l'augmentation du nombre de patients traités compense la consommation supplémentaire des équipements nouvellement installés.

¹Scope 3: comprend les produits les plus importants, soutenus par un contrat de maintenance (dans le cas des Dynamitrons, il s'agit de 7% de la base installée)

²Le rapport 2022 est basé sur des facteurs d'émissions de CO2 mis à jour par pays conformément aux lignes directrices de l'AIE 2022. Par souci de cohérence, les mêmes facteurs d'émission actualisés ont été appliqués aux rapports des années précédentes sur la base des mêmes lignes directrices.

	Unité	2020	2021	2022
303-3 Prélèvement d'eau				
Consommation d'eau IBA Group				
Quantité d'eau utilisée pour le fonctionnement de l'organisation	m³	11.863	8.620	8.698
Quantité d'eau utilisée pour le fonctionnement de l'organisation - intensité par ETP	m³ / FTE	7,7	5,4	4,9
Quantité d'eau utilisée pour le fonctionnement de l'organisation - intensité par million Eur revenus	m³ / million Eur	37	27	24

L'intensité globale du prélèvement d'eau a diminué, montrant une réduction continue grâce principalement au travail à domicile - ce qui est conforme à l'objectif que nous nous sommes fixés.

Cibles/objectifs: nous nous sommes fixés. L'objectif de réduire l'intensité du prélèvement d'eau de 35 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2025.

306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets

Remplacement des intrants qui présentent des caractéristiques dangereuses par des intrants non dangereux:

IBA Solutions Industrielles a développé un nouveau portefeuille de services et de solutions complètes alimenté par l'accélérateur de particule Rhodotron®. Ces solutions électriques innovantes permettent aux clients ou aux centres de services de stériliser les dispositifs médicaux par E-beam dans les boîtes ou par rayons X sur les palettes, ou les deux. Elles offrent une alternative écologique et facilement accessible aux processus classiques de stérilisation en permettant d'éliminer les déchets toxiques liés aux intrants chimiques tels que le gaz oxyde d'éthylène et les matières nucléaires telles que le cobalt 60. Elles évitent ainsi les polluants et dangers associés.

	Unité	2020	2021	2022
306-3 Déchets générés				
Déchets et recyclage IBA Group				
Déchets générés	t	119	113	135
Mixte (non trié) : ratio vs total	%	37%	37%	37%
Déchets générés - intensité par ETP	t / FTE	80	72	77
Déchets générés - intensité par million d'euros de revenu	t / million Eur	0,4	0,4	0,4
Déchets dangereux	t	1,8	4,0	3,6
Déchets dangereux - intensité par million d'euros de revenu	t / million Eur	0,01	0,01	0,01
<p>L'intensité globale des déchets produits est stable, de même que la part des déchets non triés. Un programme est mis en place en interne et avec notre partenaire de gestion des déchets afin de sensibiliser davantage, d'améliorer les processus et de réduire les déchets à la source.</p> <p>Cibles/objectifs: nous nous sommes fixés pour objectif de réduire l'intensité de nos déchets non triés d'un facteur 3 (15%/an) par rapport aux niveaux de 2018 d'ici à 2025.. Nous nous sommes fixés pour objectif de réduire l'intensité de nos déchets dangereux de 10 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2025.</p>				

	Unité	2020	2021	2022
403-9 Santé et sécurité des employés				
Cas d'accident avec arrêt de travail	#	5	0	7
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	# LTA/million worked hours	2,0	0	4,7
Cas de traitements médicaux	#	14	10	20
Taux total d'incidents enregistrables	# TRC/million worked hours	5,7	6,3	13,3
Taux de départs volontaires	%	6,4%	5,6%	6,0%

	Unité	2020	2021	2022
405-1 Diversité des employés				
Nationalités – Groupe	#	56	60	58
Nationalités – Belgique	#	26	33	35
Effectif Groupe de moins de 30 ans	%	17%	18%	18%
Effectif du Groupe entre 30 et 49 ans	%	61%	62%	64%
Effectif du Groupe 50 ans et plus	%	21%	19%	18%
Genre des effectifs du Groupe (F/H)	%	25% / 75%	26% / 74%	26% / 74%
Genre de la main-d'œuvre en Asie (F/H)	%	21% / 79%	20% / 80%	21% / 79%
Genre de la main-d'œuvre EMEA (F/H)	%	27% / 73%	28% / 72%	28% / 72%
Genre de la main-d'œuvre AM (F/H)	%	18% / 82%	20% / 80%	20% / 80%
en temps partiel (F/H)	%	66% / 34%	67% / 33%	65% / 35%

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux

Code de conduite des fournisseurs

Depuis 2022, le code de conduite des fournisseurs fait partie de tous les modèles de contrats liés aux activités d'approvisionnement du groupe IBA et, en signant l'accord, le vendeur accepte explicitement de respecter son contenu.

Méthode d'évaluation ESG des fournisseurs

Nous avons choisi Ecovadis comme prestataire de services pour l'analyse ESG de notre chaîne d'approvisionnement.

416-2 Confort, qualité et sécurité de nos solutions médicales et industrielles

Chez IBA, nous améliorons constamment nos produits et nos processus de gestion de la qualité afin d'offrir au marché des solutions complètes, sûres et efficaces. Nous formons nos clients et aidons la communauté médicale à fournir aux utilisateurs et aux patients des traitements fiables et sûrs. Afin d'augmenter la qualité du produit qu'IBA livre sur le marché, nous sommes certifiés ISO13485:2016, ISO9001:2015, MDSAP. Il n'y a eu aucun incident significatif de non-conformité aux réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services d'IBA

	Unité	2020	2021	2022
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients				
Atteinte à la confidentialité des données	#	0	0	0



Contact IBA

Corporate Communication

Tel.: +32 10 47 58 90

E-mail: communication@iba-group.com

Ion Beam Applications, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgium

Tel.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA: BE 428.750.985

E-mail: info-worldwide@iba-group.com

www.iba-worldwide.com

E.R.: IBA SA, chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgium

Design & Production: www.thecrew.be

Certified



Corporation

Life,
Science.